

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 636 886,04	31 592 445,98	15 441 354,43	6 603 085,63
RECETTES	53 636 886,04	37 943 588,68	9 432 424,65	6 260 872,71
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	70 802 404,97	68 229 763,87	0,00	2 572 641,10
RECETTES	70 802 404,97	73 298 225,34	0,00	-2 495 820,37

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : Budget transports urbains / N°SIRET : 24360032700148				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 837 447,25	1 565 474,99	1 683 458,48	588 513,78
RECETTES	3 837 447,25	3 504 105,20	3 008 596,56	-2 675 254,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 332 457,00	6 564 329,86	0,00	768 127,14
RECETTES	7 332 457,00	7 039 158,02	0,00	293 298,98

BUDGET : Aménagement Terrains CAP SUD / N°SIRET : 24360032700023				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,35	0,35	0,00	0,00
RECETTES	0,35	0,00	0,00	0,35

BUDGET : Assainissement / N°SIRET : 24360032700056				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 782 326,37	2 192 431,79	84 645,79	6 505 248,79
RECETTES	8 782 326,37	2 588 667,20	0,00	6 193 659,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 880 697,86	2 702 977,62	0,00	6 177 720,24
RECETTES	8 880 697,86	4 260 693,26	0,00	4 620 004,60

BUDGET : Eau / N°SIRET : 24360032700064				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 086 625,25	975 465,76	98 031,39	2 013 128,10
RECETTES	3 086 625,25	1 169 726,36	0,00	1 916 898,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 906 424,65	964 804,01	0,00	1 941 620,64
RECETTES	2 906 424,65	1 988 463,38	0,00	917 961,27

BUDGET : Salle multi activités / N°SIRET : 24360032700122				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 017,72	22 886,26	0,00	53 131,46
RECETTES	76 017,72	43 743,14	0,00	32 274,58
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	575 453,22	380 338,05	0,00	195 115,17
RECETTES	575 453,22	275 426,16	0,00	300 027,06

BUDGET : Bâtiments C et D2 - Centre Colbert / N°SIRET : 24360032700114				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 042 656,44	163 820,50	49 770,91	1 829 065,03
RECETTES	2 042 656,44	209 435,20	0,00	1 833 221,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 014 161,43	238 241,64	0,00	1 775 919,79
RECETTES	2 014 161,43	574 289,70	0,00	1 439 871,73

BUDGET : Zac Ozans / N°SIRET : 24360032700106				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 548 571,27	2 210 600,00	0,00	337 971,27
RECETTES	2 548 571,27	0,00	0,00	2 548 571,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	578 403,10	238 433,13	110 520,00	229 449,97
RECETTES	578 403,10	227 017,07	0,00	351 386,03

BUDGET : Coeur d'agglomération / N°SIRET : 24360032700098				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET : Pépinière d'entreprises / N°SIRET : 24360032700080				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	456 710,42	56 503,00	14 236,33	385 971,09
RECETTES	456 710,42	51 659,87	0,00	405 050,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	435 873,15	167 117,01	0,00	268 756,14
RECETTES	435 873,15	184 215,55	0,00	251 657,60

BUDGET : Martinerie / N°SIRET : 24360032700130				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 774 047,28	235 988,71	2 238,97	1 535 819,60
RECETTES	1 774 047,28	355 370,64	0,00	1 418 676,64
FONCTIONNEMENT				

BUDGET : Martinerie / N°SIRET : 24360032700130				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	508 481,98	391 312,71	0,00	117 169,27
RECETTES	508 481,98	353 948,19	0,00	154 533,79

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 241 288,04	39 015 616,99	17 373 736,30	19 851 934,75
RECETTES	76 241 288,04	45 866 296,29	12 441 021,21	17 933 970,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	94 034 357,71	79 877 318,25	110 520,00	14 046 519,46
RECETTES	94 034 357,71	88 201 436,67	0,00	5 832 921,04
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 275 645,75	118 892 935,24	17 484 256,30	33 898 454,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 275 645,75	134 067 732,96	12 441 021,21	23 766 891,58

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 241 288,04	39 015 616,99	17 373 736,30	19 851 934,75
RECETTES	76 241 288,04	45 866 296,29	12 441 021,21	17 933 970,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	94 034 357,71	79 877 318,25	110 520,00	14 046 519,46
RECETTES	94 034 357,71	88 201 436,67	0,00	5 832 921,04
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 275 645,75	118 892 935,24	17 484 256,30	33 898 454,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 275 645,75	134 067 732,96	12 441 021,21	23 766 891,58

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

9 : Compte administratif 2020 - budget annexe Pépinière d'entreprises

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31 ;

Le compte administratif 2020 du budget annexe Pépinière d'entreprises s'établit ainsi :

		Crédits ouverts	Montants réalisés	Réalisé n-1 (pour mémoire)
Fonctionnement	Recettes	435 873,15 €	184 215,55 €	209 872,80 €
	Dépenses	435 873,15 €	167 117,01 €	155 902,37 €
Résultat de fonctionnement			17 098,54 €	53 970,43 €
Investissement	Recettes	456 710,42 €	51 659,87 €	56 726,73 €
	Dépenses	456 710,42 €	56 503,00 €	41 349,49 €
Résultat d'investissement			(-) 4 843,13 €	15 377,24 €
Total résultat brut de l'exercice			12 255,41 €	69 347,67 €
Reprise résultat exercice antérieur			450 931,11 €	381 583,44 €
Résultat net de l'exercice			463 186,52 €	450 931,11 €
Solde des restes à réaliser			(-) 14 236,33 €	29 204,85 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles d'exploitation de l'exercice 2020 s'élèvent à 182 003,74 € (208 322,80 € en 2019).

1 - Revenus des immeubles

Les revenus des locations et des mises à disposition de bureaux et d'ateliers s'élèvent à 141 577,05 €, contre 170 871,01 € en 2019, soit une baisse de la fréquentation de la Pépinière d'entreprises du fait la pandémie de 17,14 %.

2 - Dotations et participations

Les versements d'acomptes et solde dans le cadre du partenariat Vivarte. Ils s'élèvent à 27 138,34 €.

3 - Produits divers de gestion courante

Leur montant est de 12 170,70 €. Ce poste qui recouvre notamment la facturation des prestations de service, est également en baisse par rapport à 2019 (- 3 228,69 €) car il est directement lié aux mises à disposition de bureaux.

4 – Produits exceptionnels

Ils sont principalement composés de régularisations d'écritures ; leur montant est de 1 117,65 €.

A ces recettes réelles, viennent s'ajouter les opérations d'ordre pour 2 211,81 € (quote-part des subventions d'investissement).

B - Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation sont de 116 734,14 € en 2020 (108 120,12 € en 2019). Elles comprennent :

1 - Les charges à caractère général :

En hausse de 7,64 %, elles s'élèvent à 65 205,33 € en 2020 contre 60 576,19 € en 2019.

Cette hausse s'explique notamment par la réalisation d'une étude vouée à la création du club « Match tes mots » pour 3 200,00 € et par le versement d'honoraires dans le cadre d'une sensibilisation à l'innovation avec les entreprises pour 2 252,00 €.

Les postes les plus importants sont :

- Taxes foncières : 15 482,00 €
- Electricité : 7 843,77 €
- Eau : 7 887,45 €
- Maintenance : 6 334,55 €
- Frais de communication startups : 9 719,17 €
- Frais de locations mobilières (location écran) : 4 874,28 €
- Frais d'études : 3 200,00 €.

2 - Les charges de personnel :

Elles sont en hausse de 10,34 % et s'élèvent à 49 268,38 € en 2020 contre 44 650,00 € en 2019. Cette progression s'explique d'une part par la promotion d'un agent affecté à temps plein sur ce budget, qui était rédacteur principal 2eme classe en 2019 mais nommé au grade d'attaché et de l'augmentation de la quotité de travail d'un adjoint administratif à temps non complet (soit 0,5 ETP en 2020 contre 0,4 ETP en 2019).

3 - Les autres charges de gestion courante :

Leur montant est de 2 260,43 €. Ce poste recouvre notamment les admissions en non-valeur et les ajustements du prélèvement à la source pour les salaires.

Les dépenses d'ordre 2020 sont, quant à elles, de 50 382,87 € et correspondent aux dotations aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'année 2020 sont de 1 277,00 € (8 944,48 € en 2019) et sont uniquement constituées des dépôts et cautionnements reçus.

Les opérations d'ordre sont, quant à elles, de 50 382,87 € et correspondent aux amortissements des immobilisations.

B - Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 54 291,19 € en 2020 (39 799,49 € en 2019).

Elles comprennent le remboursement des dépôts et cautionnements à hauteur de 437,00 €, des travaux pour 41 787,79 € (réhabilitation des anciens locaux de l'Office de tourisme pour 25 846,14 €, la restauration de cuisine (sol, menuiseries, peinture) pour 7 198,84 €, le rafraîchissement de bureaux et ateliers (revêtement de sol, plafonds, boiseries...) pour 7 730,75 € et des acquisitions de matériels informatiques pour 12 066,40 €).

A ces dépenses réelles, viennent s'ajouter les dépenses d'ordre pour 2 211,81 € (amortissements des subventions).

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Pépinière d'entreprises.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE PEPINIÈRE D'ENTREPRISES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	489 558,70 €
011 - Charges générales	65 205,33 €
012 - Charges de personnel	49 268,38 €
014 - Atténuations de produits	
65 - Autres charges de gestion courante	2 260,43 €
67 - Charges exceptionnelles	- €
Sous Total Dépenses Réelles	116 734,14 €
Dépenses d'Ordre	50 382,87 €
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	167 117,01 €
Excédent de fonctionnement	322 441,69 €

Recettes	489 558,70 €
002 - Excédents antérieurs	305 343,15 €
013 - Atténuations de charges de personnel	- €
70 - Produits des services et du domaine	- €
73 - Recettes fiscales (Taxe professionnelle - TEOM - Versement transport - Taxe de séjour)	- €
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	27 138,34 €
75 - Autres Produits de gestion courante	153 747,75 €
76 - Produits financiers	- €
77- Produits exceptionnels (ventes des terrains et bâtiment et divers)	1 117,65 €
Sous Total Recettes Réelles	487 346,89 €
Recettes d'Ordre	2 211,81 €
Sous Total Recettes Réelles et D'Ordre	489 558,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	197 247,83 €
001 - Déficit antérieurs à combler	- €
13 - Reversement subvention	- €
16 - Remboursement des cautions	437,00 €
20 - Etudes - Licences logiciels	- €
204 - Subventions d'équipements versées	- €
21- Immobilisations : Terrains, matériel	12 066,40 €
23 - Immobilisations : Travaux	41 787,79 €
26 - Titres de participation	- €
27 - Opérations financières	- €
45 - Opérations pour compte de tiers	- €
Sous Total Dépenses Réelles	54 291,19 €
Dépenses d'Ordre	2 211,81 €
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	56 503,00 €
Excédent d'investissement	140 744,83 €

Recettes	197 247,83 €
001 - Excédents antérieurs d'investissement	145 587,96 €
1068 - Dotations fonds divers et réserves	- €
10222 - FCTVA	- €
Sous Total 10	- €
13 - Subventions d'équipement	- €
16 - Dépôts et cautionnements reçus	1 277,00 €
20 - Immobilisations Incorporelles	- €
23 - Immobilisations en cours	- €
27 - Autres immobilisations financières	- €
45 - Comptabilité distincte rattachée	- €
Sous Total Recettes Réelles	146 864,96 €
Recettes d'Ordre	50 382,87 €
Sous Total Recettes Réelles et d'Ordre	197 247,83 €

Résultat global
463 186,52 €

Pour financer les reports à hauteur de : 14 236,33 €
Résultat après reports : 448 950,19 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 24360032700080

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE CHATEAUROUX

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Pépinière d'entreprises (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	47
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	78
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	79
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	83
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	84
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	85
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	87
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	88
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	89
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	90
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	91
A4 - Etat des provisions	94
A5 - Etalement des provisions	95
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	96
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	97
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	98
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	99
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	100
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	101
A8 - Etat des charges transférées	102
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	103
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	104
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	105
A10.3 - Opérations liées aux cessions	106
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	107
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	108
A11 - Etat des travaux en régie	109
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	111

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	112
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	113
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	114
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	115
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	116
B1.6 - Etat des engagements reçus	117

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	118
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	119
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	120
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	121
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	122
C1.2 - Actions de formation des élus	124
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	125
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	126
C3.2 - Liste des établissements publics créés	127
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	128
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	129
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	130
C3.6 - Identification des flux croisés	134
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	135

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE Pépinière d'entreprises	CA 2020
-------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	75 722
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	819
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	14,91 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	2,37 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	167 117,01	G	184 215,55
	Section d'investissement	B	56 503,00	H	51 659,87

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	305 343,15 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	145 587,96 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	223 620,01	= G+H+I+J	686 806,53

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	14 236,33	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	14 236,33	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	167 117,01	= G+I+K	489 558,70
	Section d'investissement	= B+D+F	70 739,33	= H+J+L	197 247,83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	237 856,34	= G+H+I+J+K+L	686 806,53

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	14 236,33	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	13 906,33	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	330,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	74 050,00	58 842,50	6 362,83	0,00	8 844,67
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 400,00	49 268,38	0,00	0,00	131,62
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 300,69	2 260,43	0,00	0,00	40,26
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		125 750,69	110 371,31	6 362,83	0,00	9 016,55
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		125 750,69	110 371,31	6 362,83	0,00	9 016,55
023	Virement à la section d'investissement (2)	255 327,46				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	54 795,00	50 382,87			4 412,13
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		310 122,46	50 382,87			259 739,59
TOTAL		435 873,15	160 754,18	6 362,83	0,00	268 756,14
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	27 138,34	0,00	0,00	-27 138,34
75	Autres produits de gestion courante	128 318,00	149 705,09	4 042,66	0,00	-25 429,75
Total des recettes de gestion courante		128 318,00	176 843,43	4 042,66	0,00	-52 568,09
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 117,65	0,00	0,00	-1 117,65
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		128 318,00	177 961,08	4 042,66	0,00	-53 685,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 212,00	2 211,81			0,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 212,00	2 211,81			0,19
TOTAL		130 530,00	180 172,89	4 042,66	0,00	-53 685,55
Pour information		(3) 305 343,15				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	26 000,00	12 066,40	13 906,33	27,27
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	426 498,42	41 787,79	330,00	384 380,63
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	452 498,42	53 854,19	14 236,33	384 407,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	437,00	0,00	1 563,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 000,00	437,00	0,00	1 563,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	454 498,42	54 291,19	14 236,33	385 970,90
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	2 212,00	2 211,81		0,19
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 212,00	2 211,81		0,19
	TOTAL	456 710,42	56 503,00	14 236,33	385 971,09
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 277,00	0,00	-277,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	1 000,00	1 277,00	0,00	-277,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 000,00	1 277,00	0,00	-277,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	255 327,46			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	54 795,00	50 382,87		4 412,13
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	310 122,46	50 382,87		259 739,59
	TOTAL	311 122,46	51 659,87	0,00	259 462,59

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 145 587,96			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	65 205,33		65 205,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 268,38		49 268,38
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 260,43		2 260,43
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	50 382,87	50 382,87
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		116 734,14	50 382,87	167 117,01
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 211,81	2 211,81
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	437,00	0,00	437,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	12 066,40	0,00	12 066,40
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	41 787,79	0,00	41 787,79
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		54 291,19	2 211,81	56 503,00
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	27 138,34		27 138,34
75	Autres produits de gestion courante	153 747,75	0,00	153 747,75
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 117,65	2 211,81	3 329,46
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		182 003,74	2 211,81	184 215,55
Pour information				305 343,15
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 277,00	0,00	1 277,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		50 382,87	50 382,87
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 277,00	50 382,87	51 659,87
Pour information				145 587,96
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	74 050,00	58 842,50	6 362,83	0,00	8 844,67
60611	Eau et assainissement	7 887,45	7 887,45	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	8 300,00	6 873,77	970,00	0,00	456,23
60623	Alimentation	200,00	94,74	90,27	0,00	14,99
60632	Fournitures de petit équipement	22,02	22,02	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	831,41	831,41	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	300,51	82,92	0,00	0,00	217,59
6135	Locations mobilières	4 874,28	4 449,28	425,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 293,80	529,50	1 764,30	0,00	0,00
6156	Maintenance	7 290,02	6 020,75	313,80	0,00	955,47
6168	Autres primes d'assurance	1 200,00	1 029,70	0,00	0,00	170,30
617	Etudes et recherches	3 200,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	261,70	0,00	0,00	238,30
6228	Divers	2 552,00	842,00	1 710,00	0,00	0,00
6238	Divers	10 279,17	9 719,17	0,00	0,00	560,00
6251	Voyages et déplacements	6,19	0,00	0,00	0,00	6,19
6256	Missions	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6257	Réceptions	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	379,65	400,00	0,00	220,35
6262	Frais de télécommunications	4 794,56	0,00	0,00	0,00	4 794,56
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 668,59	1 136,44	689,46	0,00	842,69
63512	Taxes foncières	15 500,00	15 482,00	0,00	0,00	18,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 400,00	49 268,38	0,00	0,00	131,62
6331	Versement de transport	195,00	201,32	0,00	0,00	-6,32
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	165,00	168,17	0,00	0,00	-3,17
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	325,00	280,69	0,00	0,00	44,31
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	100,00	100,90	0,00	0,00	-0,90
64111	Rémunération principale titulaires	8 100,00	7 874,52	0,00	0,00	225,48
64118	Autres indemnités titulaires	695,00	709,87	0,00	0,00	-14,87
64131	Rémunérations non tit.	26 580,00	25 947,73	0,00	0,00	632,27
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	8 800,00	9 409,71	0,00	0,00	-609,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 445,00	3 524,55	0,00	0,00	-79,55
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	995,00	1 050,92	0,00	0,00	-55,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 300,69	2 260,43	0,00	0,00	40,26
6541	Créances admises en non-valeur	550,00	529,96	0,00	0,00	20,04
6542	Créances éteintes	1 750,00	1 728,93	0,00	0,00	21,07
65888	Autres	0,69	1,54	0,00	0,00	-0,85
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		125 750,69	110 371,31	6 362,83	0,00	9 016,55
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		125 750,69	110 371,31	6 362,83	0,00	9 016,55
023	Virement à la section d'investissement	255 327,46	0,00			255 327,46
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	54 795,00	50 382,87			4 412,13
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	54 795,00	50 382,87			4 412,13
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		310 122,46	50 382,87			259 739,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		310 122,46	50 382,87			259 739,59
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		435 873,15	160 754,18	6 362,83	0,00	268 756,14
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	27 138,34	0,00	0,00	-27 138,34
7478	Participat° Autres organismes	0,00	27 138,34	0,00	0,00	-27 138,34
75	Autres produits de gestion courante	128 318,00	149 705,09	4 042,66	0,00	-25 429,75
752	Revenus des immeubles	126 318,00	137 534,39	4 042,66	0,00	-15 259,05
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 000,00	12 170,70	0,00	0,00	-10 170,70
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		128 318,00	176 843,43	4 042,66	0,00	-52 568,09
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 117,65	0,00	0,00	-1 117,65
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	0,00	5,26	0,00	0,00	-5,26
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 112,39	0,00	0,00	-1 112,39
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		128 318,00	177 961,08	4 042,66	0,00	-53 685,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	2 212,00	2 211,81			0,19
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 212,00	2 211,81			0,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 212,00	2 211,81			0,19
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		130 530,00	180 172,89	4 042,66	0,00	-53 685,55
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		305 343,15				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	26 000,00	12 066,40	13 906,33	27,27
2183	Matériel de bureau et informatique	12 093,67	12 066,40	0,00	27,27
2184	Mobilier	13 906,33	0,00	13 906,33	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	426 498,42	41 787,79	330,00	384 380,63
2313	Constructions	42 117,79	41 787,79	330,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	87,06	0,00	0,00	87,06
2318	Autres immo. corporelles en cours	384 293,57	0,00	0,00	384 293,57
Total des dépenses d'équipement		452 498,42	53 854,19	14 236,33	384 407,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	437,00	0,00	1 563,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	437,00	0,00	1 563,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 000,00	437,00	0,00	1 563,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		454 498,42	54 291,19	14 236,33	385 970,90
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 212,00	2 211,81		0,19
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	2 212,00	2 211,81		0,19
13918	Autres subventions d'équipement	2 212,00	2 211,81		0,19
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 212,00	2 211,81		0,19
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		456 710,42	56 503,00	14 236,33	385 971,09
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	1 277,00	0,00	-277,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 000,00	1 277,00	0,00	-277,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 000,00	1 277,00	0,00	-277,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	255 327,46			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	54 795,00	50 382,87		4 412,13
281318	Autres bâtiments publics	13 597,00	13 596,85		0,15
28135	Installations générales, agencements, ..	28 492,00	28 492,00		0,00
281532	Réseaux d'assainissement	4 484,00	4 483,95		0,05
281568	Autres matériels, outillages incendie	4 512,63	100,70		4 411,93
28183	Matériel de bureau et informatique	163,15	163,15		0,00
28184	Mobilier	3 363,15	3 363,15		0,00
28188	Autres immo. corporelles	183,07	183,07		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		310 122,46	50 382,87		259 739,59
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		310 122,46	50 382,87		259 739,59
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		311 122,46	51 659,87	0,00	259 462,59
Pour information		145 587,96			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 291	54 291
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 854	53 854
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											2 212
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 503	56 503
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 248	197 248
Solde d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 745	140 745
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 236	14 236
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-14 236	-14 236

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	167 117	167 117
Total recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	489 559	489 559
Solde de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	322 442	322 442
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 739	70 739
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 528	68 528
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	437	437
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	437	437
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 973	25 973
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 066	12 066
2184	Mobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 906	13 906
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 118	42 118
2313	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 118	42 118
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 212	2 212
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 212	2 212
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 212	2 212
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 248	197 248
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 277	1 277
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 277	1 277
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 277	1 277
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 383	50 383
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 383	50 383
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 597	13 597
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 492	28 492
281532	<i>Réseaux d'assainissement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 484	4 484
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101	101
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	163	163
28184	<i>Mobilier</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 363	3 363
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183	183
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145 588	145 588

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	167 117	167 117
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116 734	116 734
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 205	65 205
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 887	7 887
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 844	7 844
60623	Alimentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	185	185
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	22
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	831	831

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83	83
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 874	4 874
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 294	2 294
6156	Maintenance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 335	6 335
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 030	1 030
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 200	3 200
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	262	262
6228	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 552	2 552
6238	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 719	9 719
6261	Frais d'affranchissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	780	780
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 826	1 826
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 482	15 482
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 268	49 268
6331	Versement de transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201	201
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	168	168
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	281	281
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101	101
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 875	7 875
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	710	710
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 948	25 948
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 410	9 410
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 525	3 525
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 051	1 051
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 260	2 260
6541	Créances admises en non-valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	530	530
6542	Créances éteintes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 729	1 729
65888	Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50 383</i>	<i>50 383</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50 383</i>	<i>50 383</i>

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 383	50 383
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	489 559	489 559
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	182 004	182 004
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 138	27 138
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 138	27 138
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 748	153 748
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	141 577	141 577
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 171	12 171
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 118	1 118
7714	Recouvré créances admises en non valeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 112	1 112
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 212	2 212
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 212	2 212
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 212	2 212
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	305 343	305 343

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		167 117,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 117,01
Réalizations		167 117,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 117,01
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	65 205,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 205,33
60611	Eau et assainissement	7 887,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 887,45
60612	Energie - Electricité	7 843,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 843,77
60623	Alimentation	185,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185,01
60632	Fournitures de petit équipement	22,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,02
6064	Fournitures administratives	831,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	831,41
6068	Autres matières et fournitures	82,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82,92
6135	Locations mobilières	4 874,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 874,28
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 293,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 293,80
6156	Maintenance	6 334,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 334,55
6168	Autres primes d'assurance	1 029,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 029,70
617	Etudes et recherches	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
6182	Documentation générale et technique	261,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261,70
6228	Divers	2 552,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 552,00
6238	Divers	9 719,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 719,17
6261	Frais d'affranchissement	779,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779,65
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 825,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 825,90
63512	Taxes foncières	15 482,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 482,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	49 268,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 268,38
6331	Versement de transport	201,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201,32
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	168,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168,17
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	280,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280,69
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	100,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,90
64111	Rémunération principale titulaires	7 874,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 874,52
64118	Autres indemnités titulaires	709,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709,87
64131	Rémunérations non tit.	25 947,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 947,73
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 409,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 409,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 524,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 524,55

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 050,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	50 382,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 382,87
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	50 382,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 382,87
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 260,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 260,43
6541	Créances admises en non-valeur	529,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	529,96
6542	Créances éteintes	1 728,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728,93
65888	Autres	1,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,54
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		489 558,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 558,70
Réalisations		489 558,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 558,70
002	Résultat de fonctionnement reporté	305 343,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 343,15
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 211,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 211,81
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 211,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 211,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	27 138,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 138,34
7478	Participat° Autres organismes	27 138,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 138,34
75	Autres produits de gestion courante	153 747,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 747,75
752	Revenus des immeubles	141 577,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 577,05
7588	Autres produits div. de gestion courante	12 170,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 170,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 117,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 117,65
7714	Recouvré créances admises en non valeur	5,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,26

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 112,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 112,39
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	322 441,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 441,69

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		70 739,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 739,33
Réalizations		56 503,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 503,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 211,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 211,81
13918	Autres subventions d'équipement	2 211,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 211,81
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	437,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	437,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 066,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 066,40
2183	Matériel de bureau et informatique	12 066,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 066,40
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	41 787,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 787,79
2313	Constructions	41 787,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 787,79
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	14 236,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 236,33
	RECETTES (2)	197 247,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 247,83
	Réalisations	197 247,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 247,83
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	145 587,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 587,96
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	50 382,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 382,87
281318	Autres bâtiments publics	13 596,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 596,85
28135	Installations générales, agencements, ..	28 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 492,00
281532	Réseaux d'assainissement	4 483,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 483,95
281568	Autres matériels, outillages incendie	100,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,70
28183	Matériel de bureau et informatique	163,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163,15
28184	Mobilier	3 363,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 363,15
28188	Autres immo. corporelles	183,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,07
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 277,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 277,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 277,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 277,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	SOLDE (2)	126 508,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 508,50

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7	25/06/2020
L	Plantat° arbres, arbustes (mise à dispo)	10	25/06/2020
L	Autres agencements (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Installations générales (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres constructions (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Sol autrui - Immeuble rapport (mise à di)	99	25/06/2020
L	Ouvrages de génie civil lourd	50	25/06/2020
L	Pompes de relèvement des postes	10	25/06/2020
L	Bassins	40	25/06/2020
L	Sol autrui - Autres construct° (mise à d	99	25/06/2020
L	Installations de voirie (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres réseaux (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel, outillage voirie (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres installat°, matériel (mise à disp	10	25/06/2020
L	Matériel de transport (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Installat° générales, agencements	10	25/06/2020
L	Matériel de transport	7	25/06/2020
L	Matériel de transport	10	25/06/2020
L	Matériel de bureau et informatique	5	25/06/2020
L	Matériel de bureau et informatique	10	25/06/2020
L	Mobilier	10	25/06/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	25/06/2020
L	Frais d'études	5	25/06/2020
L	Frais d'insertion	1	25/06/2020
L	Aménagement Autres terrains	15	25/06/2020
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	10	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau	50	25/06/2020
L	Service de distribution d'eau	10	25/06/2020
L	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	10	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	5	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	25	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	70	25/06/2020
L	Installat° complexes spécialisées (mad)	99	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel industriel (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Service distribut° d'eau (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel de transport (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Frais d'établissement	99	25/06/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement	30	25/06/2020
L	Service d'assainissement	99	25/06/2020

L	Aménagt Terrains nus (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres constructions (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Bât. d'exploitation sol autrui (mad)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	50	25/06/2020
L	Frais d'études	5	25/06/2020
L	Frais réalisat° documents urbanisme	5	25/06/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	25/06/2020
L	Frais d'insertion	1	25/06/2020
L	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Subv. Régions : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	15	25/06/2020
L	GFP rat : Bien mobilier, matériel	15	25/06/2020
L	CCAS : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Autres EPL : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Autres org pub - Bâtiments et installat°	30	25/06/2020
L	Privé : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Privé : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Concessions, droits similaires	3	25/06/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	25/06/2020
L	Immeubles de rapport	15	25/06/2020
L	Install., agenc., aménag. constructions	10	25/06/2020
L	Pompes de relèvement des postes	10	25/06/2020
L	Bassins	40	25/06/2020
L	Ouvrages de génie civil lourd	50	25/06/2020
L	Autres constructions	0	25/06/2020
L	Construct° sol autrui - Installat° géné.	10	25/06/2020
L	Construct° sol autrui - Autres construct	10	25/06/2020
L	Réseaux de voirie	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement	50	25/06/2020
L	Autres réseaux	10	25/06/2020
L	Autres matériels, outillages incendie	10	25/06/2020
L	Autre matériel et outillage de voirie	10	25/06/2020
L	Subv.Etat: Bien mobilier, matériel, études	5	25/06/2020
L	Autre matériel et outillage de voirie	1	25/06/2020
L	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	99	25/06/2020
L	Bâtiments	0	25/06/2020
L	Service d'assainissement (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt matériel industriel (mad)	99	25/06/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	25/06/2020
L	Réseaux câblés	99	25/06/2020
L	Réseaux d'électrification	10	25/06/2020
L	Installations à caractère spécifique	10	25/06/2020
L	Matériel de transport	10	25/06/2020
L	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	15	25/06/2020
L	Subv. transf. Régions	15	25/06/2020
L	Subv. transf. Départements	99	25/06/2020
L	Subv. transf. Communes membres du GFP	0	25/06/2020
L	Subv. transf. Budget communautaire, FS	99	25/06/2020
L	Autres subventions d'équipement transf.	99	25/06/2020
L	D.E.T.R. non transférable	99	25/06/2020
L	Subv non transf. Communes	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Agence de l'eau	99	25/06/2020
L	Autres Subv. Équipt Etat	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Régions	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Départements	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Communes	99	25/06/2020

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Pépinière d'entreprises - CA - 2020

L	Autres subventions d'équipement	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Budget communautaire, FS	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Groupement de collectivités	10	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau	10	25/06/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 212,00	I 2 211,81
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 212,00	2 211,81
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	2 212,00	2 211,81
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 211,81	14 236,33	0,00	16 448,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		310 122,46	III 50 382,87
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		310 122,46	50 382,87
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281318	Autres bâtiments publics	13 597,00	13 596,85
28135	Installations générales, agencements, ...	28 492,00	28 492,00
281532	Réseaux d'assainissement	4 484,00	4 483,95
281568	Autres matériels, outillages incendie	4 512,63	100,70
28183	Matériel de bureau et informatique	163,15	163,15
28184	Mobilier	3 363,15	3 363,15
28188	Autres immo. corporelles	183,07	183,07
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	255 327,46	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	50 382,87	0,00	145 587,96	0,00	195 970,83

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	16 448,14
Ressources propres disponibles	IV	195 970,83
Solde	V = IV – II (3)	179 522,69

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		<i>0,00</i>
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2020	AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	14 659,97	1 466,00	10
30/11/2020	11 PC HP ProOne	12 066,40	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		26 726,37	1 466,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,50	1,50	0,50	1,00	1,50
Adjoint administratif		0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50
Attaché		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,50	1,50	0,50	1,00	1,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 636 886,04	31 592 445,98	15 441 354,43	6 603 085,63
RECETTES	53 636 886,04	37 943 588,68	9 432 424,65	6 260 872,71
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	70 802 404,97	68 229 763,87	0,00	2 572 641,10
RECETTES	70 802 404,97	73 298 225,34	0,00	-2 495 820,37

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : Budget transports urbains / N°SIRET : 24360032700148				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 837 447,25	1 565 474,99	1 683 458,48	588 513,78
RECETTES	3 837 447,25	3 504 105,20	3 008 596,56	-2 675 254,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 332 457,00	6 564 329,86	0,00	768 127,14
RECETTES	7 332 457,00	7 039 158,02	0,00	293 298,98

BUDGET : Aménagement Terrains CAP SUD / N°SIRET : 24360032700023				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,35	0,35	0,00	0,00
RECETTES	0,35	0,00	0,00	0,35

BUDGET : Assainissement / N°SIRET : 24360032700056				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 782 326,37	2 192 431,79	84 645,79	6 505 248,79
RECETTES	8 782 326,37	2 588 667,20	0,00	6 193 659,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 880 697,86	2 702 977,62	0,00	6 177 720,24
RECETTES	8 880 697,86	4 260 693,26	0,00	4 620 004,60

BUDGET : Eau / N°SIRET : 24360032700064				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 086 625,25	975 465,76	98 031,39	2 013 128,10
RECETTES	3 086 625,25	1 169 726,36	0,00	1 916 898,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 906 424,65	964 804,01	0,00	1 941 620,64
RECETTES	2 906 424,65	1 988 463,38	0,00	917 961,27

BUDGET : Salle multi activités / N°SIRET : 24360032700122				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 017,72	22 886,26	0,00	53 131,46
RECETTES	76 017,72	43 743,14	0,00	32 274,58
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	575 453,22	380 338,05	0,00	195 115,17
RECETTES	575 453,22	275 426,16	0,00	300 027,06

BUDGET : Bâtiments C et D2 - Centre Colbert / N°SIRET : 24360032700114				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 042 656,44	163 820,50	49 770,91	1 829 065,03
RECETTES	2 042 656,44	209 435,20	0,00	1 833 221,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 014 161,43	238 241,64	0,00	1 775 919,79
RECETTES	2 014 161,43	574 289,70	0,00	1 439 871,73

BUDGET : Zac Ozans / N°SIRET : 24360032700106				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 548 571,27	2 210 600,00	0,00	337 971,27
RECETTES	2 548 571,27	0,00	0,00	2 548 571,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	578 403,10	238 433,13	110 520,00	229 449,97
RECETTES	578 403,10	227 017,07	0,00	351 386,03

BUDGET : Coeur d'agglomération / N°SIRET : 24360032700098				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET : Pépinière d'entreprises / N°SIRET : 24360032700080				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	456 710,42	56 503,00	14 236,33	385 971,09
RECETTES	456 710,42	51 659,87	0,00	405 050,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	435 873,15	167 117,01	0,00	268 756,14
RECETTES	435 873,15	184 215,55	0,00	251 657,60

BUDGET : Martinerie / N°SIRET : 24360032700130				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 774 047,28	235 988,71	2 238,97	1 535 819,60
RECETTES	1 774 047,28	355 370,64	0,00	1 418 676,64
FONCTIONNEMENT				

BUDGET : Martinerie / N°SIRET : 24360032700130				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	508 481,98	391 312,71	0,00	117 169,27
RECETTES	508 481,98	353 948,19	0,00	154 533,79

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 241 288,04	39 015 616,99	17 373 736,30	19 851 934,75
RECETTES	76 241 288,04	45 866 296,29	12 441 021,21	17 933 970,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	94 034 357,71	79 877 318,25	110 520,00	14 046 519,46
RECETTES	94 034 357,71	88 201 436,67	0,00	5 832 921,04
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 275 645,75	118 892 935,24	17 484 256,30	33 898 454,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 275 645,75	134 067 732,96	12 441 021,21	23 766 891,58

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 241 288,04	39 015 616,99	17 373 736,30	19 851 934,75
RECETTES	76 241 288,04	45 866 296,29	12 441 021,21	17 933 970,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	94 034 357,71	79 877 318,25	110 520,00	14 046 519,46
RECETTES	94 034 357,71	88 201 436,67	0,00	5 832 921,04
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 275 645,75	118 892 935,24	17 484 256,30	33 898 454,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 275 645,75	134 067 732,96	12 441 021,21	23 766 891,58

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

10 : Compte administratif 2020 - budget annexe salle multi activités MACH 36

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31 ;

Le compte administratif 2020 du budget annexe MACH 36 s'établit ainsi :

		Crédits ouverts	Montants réalisés	Réalisé n-1 (pour mémoire)
Fonctionnement	Recettes	575 453,22 €	275 426,16 €	507 825,10 €
	Dépenses	575 453,22 €	380 338,05 €	486 991,40 €
Résultat de fonctionnement			-104 911,89 €	20 833,70 €
Investissement	Recettes	76 017,72 €	43 743,14 €	52 196,03 €
	Dépenses	76 017,72 €	22 886,26 €	16 225,60 €
Résultat d'investissement			20 856,88 €	35 970,43 €
Total résultat brut de l'exercice			-84 055,01 €	56 804,13 €
Reprise résultat exercice antérieur			106 442,27 €	49 638,14 €
Résultat net de l'exercice			22 387,26 €	106 442,27 €
Solde des restes à réaliser			0,00 €	(-) 2 198,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement comprennent les produits tirés de l'exploitation de la salle et de la production de spectacles et les autres produits de gestion courante dont la subvention d'équilibre du budget principal.

Pour 2020, elles sont de 275 426,16 € contre 507 825,10 € en 2019, soit une baisse de 45,76 %.

La crise sanitaire a tout particulièrement impacté les salles de spectacle. En effet, en application des directives gouvernementales, la salle multi activités MACH 36 a dû fermer ses portes.

Les spectacles initialement prévus ont été annulés ou reportés entraînant une diminution substantielle des recettes de billetterie. Ainsi, Les produits issus des spectacles s'élèvent en 2020 à 74 516,99 € contre 249 814,96 € en 2019, soit - 70,17 %.

Leur décomposition est la suivante :

- Les locations de salle : 26 889,60 € en 2020 (115 387,13 € en 2019) ;
- Les charges refacturées : 47 175,59 € en 2020 (130 969,68 € en 2019) ;
- Les recettes tirées du bar : 281,80 € en 2020 (2 405,20 € en 2019) ;
- Le merchandising : 170,00 € en 2020 (1 020,00 € en 2019).

Les autres recettes sont principalement constituées de la subvention du budget principal à hauteur de 195 629,95 €, d'une aide de l'Etat pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à hauteur de 940,00 €, de régularisations d'écritures comptables pour 3 240,00 € et de remboursements de la caisse primaire d'assurance maladie pour 1 033,16 €.

B - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'exploitation sont de 380 338,05 € en 2020 (486 991,40 € en 2019). Elles sont en baisse

(- 21,90 %), et sont ventilées principalement en charges à caractère général et frais de personnel.

1 - Les charges à caractère général : - 31,14 %

Elles s'élèvent à 194 647,15 € en 2020, contre 282 689,20 € en 2019.

Principaux postes	Coût 2017	Coût 2018	Coût 2019	Coût 2020
Contrat de prestation de service (dont personnels)	187 407,33 €	141 652,12 €	112 861,35 €	27 670,22 €
Maintenance	29 517,34 €	35 359,02 €	33 539,04 €	35 948,33 €
Electricité	22 569,54 €	26 337,50 €	24 328,78 €	19 009,29 €
Taxes foncières	24 419,00 €	30 900,00 €	36 183,00 €	41 585,00 €
Entretien bâtiments et biens mobiliers	11 160,44 €	9 615,00 €	27 656,28 €	3 937,94 €

Cette baisse s'explique notamment par la diminution des contrats de prestations de services induit par la baisse du nombre de spectacles (impact COVID).

2 - Les charges de personnel : - 15,34 %

Elles sont de 138 694,49 € en 2020 contre 163 833,36 € en 2019.
Cette baisse s'explique par le départ du régisseur non remplacé.

Les dépenses d'ordre sont, quant à elles, de 43 743,14 € et correspondent à la dotation aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les ressources d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 43 743,14 € en 2020 (52 196,03 € en 2019) et ne sont constituées que de recettes d'ordre qui correspondent aux amortissements des immobilisations.

B - Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement 2020 s'élèvent à 22 886,26 € contre 16 225,60 € en 2019, soit une hausse de 7,95 %.

Elles sont réparties de la manière suivante :

5 708,26 € pour les travaux d'amélioration énergétique dans le cadre du contrat de performance énergétique, 14 980,00 € pour l'adaptation du matériel à la protection électrique mise en place par Enedis et 2 198,00 € pour l'acquisition d'un copieur Toshiba.

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe MACH 36.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE SALLE MULTI ACTIVITES - MACH36

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	380 338,05 €
002 - Déficits antérieurs	
011 - Charges générales	194 647,15 €
012 - Charges de personnel	138 694,49 €
014 - Atténuations de produits	
65 - Autres charges de gestion courante	0,59 €
66 - Charges d'intérêts de la dette	
66 - Charges d'intérêts de la dette	
67 - Charges exceptionnelles	3 252,68 €
Sous Total Dépenses Réelles	336 594,91 €
Dépenses d'Ordre	43 743,14 €
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	380 338,05 €
Excédent de fonctionnement	

Recettes	380 338,05 €
002 - Excédents antérieurs	75 446,55 €
013 - Atténuations de charges de personnel	1 033,16 €
70 - Produits des services et du domaine	26 889,60 €
73 - Recettes fiscales (Taxe professionnelle - TEOM - Versement transport - Taxe de séjour)	
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	940,00 €
75 - Autres Produits de gestion courante	243 323,40 €
76 - Produits financiers	
77- Produits exceptionnels (ventes des terrains et bâtiment et divers)	3 240,00 €
Sous Total Recettes Réelles	350 872,71 €
Recettes d'Ordre	- €
Sous Total Recettes Réelles et D'Ordre	350 872,71 €
Déficit de fonctionnement	29 465,34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	74 738,86 €
001 - Déficits antérieurs à combler	- €
13 - Reversement subvention	- €
16 - Remboursement des emprunts	- €
20 - Etudes - Licences logiciels	- €
204 - Subventions d'équipements versées	- €
21- Immobilisations : Terrains, matériel	2 198,00 €
23 - Immobilisations : Travaux	20 688,26 €
26 -Titres de participation	- €
27 - Opérations financières	- €
45 - Opérations pour compte de tiers	- €
Sous Total Dépenses Réelles	22 886,26 €
Dépenses d'Ordre	- €
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	22 886,26 €
Excédent d'investissement	51 852,60 €

Recettes	74 738,86 €
001 - Excédents antérieurs d'investissement	30 995,72 €
1068 - Dotations fonds divers et réserves	- €
10222 - FCTVA	- €
Sous Total 10	- €
13 - Subventions d'équipement	- €
16 - Emprunts nouveaux	- €
20 - Immobilisations Incorporelles	- €
23 - Immobilisations en cours	- €
27 - Autres immobilisations financières	- €
45 - Comptabilité distincte rattachée	- €
Sous Total Recettes Réelles	30 995,72 €
Recettes d'Ordre	43 743,14 €
Sous Total Recettes Réelles et d'Ordre	74 738,86 €
Déficit d'investissement	

Résultat global
22 387,26 €

Pour financer les reports à hauteur de : - €
Résultat après reports : 22 387,26 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 24360032700122

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE CHATEAUROUX

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Salle multi activités (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	25
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	49
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	80
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	81
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	85
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	86
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	87
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	89
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	90
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	91
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	92
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	93
A4 - Etat des provisions	96
A5 - Etalement des provisions	97
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	98
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	99
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	100
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	101
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	102
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	103
A8 - Etat des charges transférées	104
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	105
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	106
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	107
A10.3 - Opérations liées aux cessions	108
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	109
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	110
A11 - Etat des travaux en régie	111
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	113

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	114
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	115
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	116
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	117
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	118
B1.6 - Etat des engagements reçus	119

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	120
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	121
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	122
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	123
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	124
C1.2 - Actions de formation des élus	126
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	127
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	128
C3.2 - Liste des établissements publics créés	129
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	130
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	131
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	132
C3.6 - Identification des flux croisés	136
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	137

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE Salle multi activités	CA 2020
-------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	75 722
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	819
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	0,34 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	380 338,05	G	275 426,16
	Section d'investissement	B	22 886,26	H	43 743,14

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	75 446,55 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	30 995,72 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	403 224,31	= G+H+I+J	425 611,57

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	380 338,05	= G+I+K	350 872,71
	Section d'investissement	= B+D+F	22 886,26	= H+J+L	74 738,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	403 224,31	= G+H+I+J+K+L	425 611,57

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	358 026,00	178 556,35	16 090,80	0,00	163 378,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	168 500,00	138 694,49	0,00	0,00	29 805,51
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	0,59	0,00	0,00	1,41
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		526 528,00	317 251,43	16 090,80	0,00	193 185,77
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 903,22	3 252,68	0,00	0,00	650,54
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		530 431,22	320 504,11	16 090,80	0,00	193 836,31
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	45 022,00	43 743,14			1 278,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 022,00	43 743,14			1 278,86
TOTAL		575 453,22	364 247,25	16 090,80	0,00	195 115,17
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	1 033,16	0,00	0,00	-1 033,16
70	Produits services, domaine et ventes div	139 865,00	26 889,60	0,00	0,00	112 975,40
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	940,00	0,00	0,00	-940,00
75	Autres produits de gestion courante	360 141,67	243 323,40	0,00	0,00	116 818,27
Total des recettes de gestion courante		500 006,67	272 186,16	0,00	0,00	227 820,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 240,00	0,00	0,00	-3 240,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		500 006,67	275 426,16	0,00	0,00	224 580,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		500 006,67	275 426,16	0,00	0,00	224 580,51
Pour information		(3) 75 446,55				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 198,00	2 198,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	73 819,72	20 688,26	0,00	53 131,46
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	76 017,72	22 886,26	0,00	53 131,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	76 017,72	22 886,26	0,00	53 131,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	76 017,72	22 886,26	0,00	53 131,46
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	45 022,00	43 743,14		1 278,86
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	45 022,00	43 743,14		1 278,86
	TOTAL	45 022,00	43 743,14	0,00	1 278,86

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 30 995,72			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	194 647,15		194 647,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	138 694,49		138 694,49
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,59		0,59
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 252,68	0,00	3 252,68
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	43 743,14	43 743,14
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		336 594,91	43 743,14	380 338,05
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 198,00	0,00	2 198,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	20 688,26	0,00	20 688,26
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		22 886,26	0,00	22 886,26
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 033,16		1 033,16
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	26 889,60		26 889,60
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	940,00		940,00
75	Autres produits de gestion courante	243 323,40	0,00	243 323,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 240,00	0,00	3 240,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	275 426,16	0,00	275 426,16
	Pour information			75 446,55
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		43 743,14	43 743,14
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	43 743,14	43 743,14
	Pour information			30 995,72
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	358 026,00	178 556,35	16 090,80	0,00	163 378,85
60611	Eau et assainissement	4 900,00	2 370,02	117,95	0,00	2 412,03
60612	Energie - Electricité	35 000,00	19 009,29	0,00	0,00	15 990,71
60621	Combustibles	20 000,00	10 328,69	947,81	0,00	8 723,50
60623	Alimentation	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	31,66	0,00	0,00	-31,66
6064	Fournitures administratives	1 000,00	116,55	233,83	0,00	649,62
611	Contrats de prestations de services	148 912,00	27 670,22	0,00	0,00	121 241,78
6135	Locations mobilières	1 900,00	1 652,00	0,00	0,00	248,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	1 136,00	2 801,94	0,00	6 062,06
615232	Entretien, réparations réseaux	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	1 115,00	0,00	0,00	885,00
6156	Maintenance	36 147,89	34 534,85	1 413,48	0,00	199,56
6168	Autres primes d'assurance	2 500,00	2 296,82	0,00	0,00	203,18
617	Etudes et recherches	20 000,00	16 800,00	7 200,00	0,00	-4 000,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	97,15	390,00	0,00	1 512,85
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	138,00	124,00	0,00	0,00	14,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	1 743,99	980,80	0,00	275,21
6237	Publications	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6238	Divers	500,00	3 240,00	0,00	0,00	-2 740,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6256	Missions	30,45	0,00	0,00	0,00	30,45
6257	Réceptions	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
6262	Frais de télécommunications	6 500,00	5 602,49	0,00	0,00	897,51
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	3 033,36	2 004,99	0,00	-38,35
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	10 250,00	5 719,26	0,00	0,00	4 530,74
6288	Autres services extérieurs	5 235,66	350,00	0,00	0,00	4 885,66
63512	Taxes foncières	41 585,00	41 585,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	127,00	0,00	0,00	0,00	127,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	168 500,00	138 694,49	0,00	0,00	29 805,51
6331	Versement de transport	700,00	533,71	0,00	0,00	166,29
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	580,00	444,96	0,00	0,00	135,04
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 150,00	761,14	0,00	0,00	388,86
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	350,00	266,96	0,00	0,00	83,04
64111	Rémunération principale titulaires	21 700,00	20 554,99	0,00	0,00	1 145,01
64118	Autres indemnités titulaires	2 600,00	3 197,86	0,00	0,00	-597,86
64131	Rémunérations non tit.	95 070,00	77 171,35	0,00	0,00	17 898,65
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 100,00	23 718,38	0,00	0,00	7 381,62
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 500,00	9 218,86	0,00	0,00	1 281,14
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 750,00	2 826,28	0,00	0,00	1 923,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,00	0,59	0,00	0,00	1,41
65888	Autres	2,00	0,59	0,00	0,00	1,41
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		526 528,00	317 251,43	16 090,80	0,00	193 185,77
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 903,22	3 252,68	0,00	0,00	650,54
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 903,22	3 252,68	0,00	0,00	650,54
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		530 431,22	320 504,11	16 090,80	0,00	193 836,31
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	45 022,00	43 743,14			1 278,86
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	45 022,00	43 743,14			1 278,86
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		45 022,00	43 743,14			1 278,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		45 022,00	43 743,14			1 278,86

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	575 453,22	364 247,25	16 090,80	0,00	195 115,17
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	1 033,16	0,00	0,00	-1 033,16
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	1 033,16	0,00	0,00	-1 033,16
70	Produits services, domaine et ventes div	139 865,00	26 889,60	0,00	0,00	112 975,40
70632	Redevances services à caractère loisir	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	138 365,00	26 889,60	0,00	0,00	111 475,40
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	940,00	0,00	0,00	-940,00
74718	Autres participations Etat	0,00	940,00	0,00	0,00	-940,00
75	Autres produits de gestion courante	360 141,67	243 323,40	0,00	0,00	116 818,27
7552	Prise en charge déficit BA administratif	195 629,95	195 629,95	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	164 511,72	47 693,45	0,00	0,00	116 818,27
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		500 006,67	272 186,16	0,00	0,00	227 820,51
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	3 240,00	0,00	0,00	-3 240,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	3 240,00	0,00	0,00	-3 240,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		500 006,67	275 426,16	0,00	0,00	224 580,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		500 006,67	275 426,16	0,00	0,00	224 580,51
Pour information		75 446,55				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 198,00	2 198,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 198,00	2 198,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	73 819,72	20 688,26	0,00	53 131,46
2313	Constructions	8 500,00	5 708,26	0,00	2 791,74
2315	Installat°, matériel et outillage techni	14 980,00	14 980,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	50 339,72	0,00	0,00	50 339,72
Total des dépenses d'équipement		76 017,72	22 886,26	0,00	53 131,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		76 017,72	22 886,26	0,00	53 131,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		76 017,72	22 886,26	0,00	53 131,46
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	45 022,00	43 743,14		1 278,86
28135	Installations générales, agencements, ..	13 390,34	13 390,34		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	9 976,00	9 975,95		0,05
28181	Installations générales, aménagt divers	1 895,00	1 894,88		0,12
28183	Matériel de bureau et informatique	16 824,09	16 824,09		0,00
28184	Mobilier	1 373,00	1 372,94		0,06
28188	Autres immo. corporelles	1 563,57	284,94		1 278,63
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		45 022,00	43 743,14		1 278,86
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		45 022,00	43 743,14		1 278,86
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		45 022,00	43 743,14	0,00	1 278,86
Pour information		30 995,72			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	22 886	0	0	0	0	0	0	22 886
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	22 886	0	0	0	0	0	0	22 886
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	0	0	0	22 886	0	0	0	0	0	0	22 886
Total recettes	0	0	0	0	74 739	0	0	0	0	0	0	74 739
Solde d'investissement	0	0	0	0	51 853	0	0	0	0	0	0	51 853
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	0	124	0	0	380 214	0	0	0	0	0	0	380 338
Total recettes	0	0	0	0	350 873	0	0	0	0	0	0	350 873
Solde de fonctionnement	0	-124	0	0	-29 341	0	0	0	0	0	0	-29 465
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	22 886	0	0	0	0	0	0	22 886
Dépenses réelles		0	0	0	0	22 886	0	0	0	0	0	0	22 886
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	2 198	0	0	0	0	0	0	2 198
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	2 198	0	0	0	0	0	0	2 198
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	20 688	0	0	0	0	0	0	20 688
2313	Constructions	0	0	0	0	5 708	0	0	0	0	0	0	5 708
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	14 980	0	0	0	0	0	0	14 980
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		0	0	0	0	74 739	0	0	0	0	0	0	74 739
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	43 743	0	0	0	0	0	0	43 743
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	43 743	0	0	0	0	0	0	43 743
28135	Installations générales, agencements, ..	0	0	0	0	13 390	0	0	0	0	0	0	13 390
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0	0	0	0	9 976	0	0	0	0	0	0	9 976
28181	Installations générales, aménagt divers	0	0	0	0	1 895	0	0	0	0	0	0	1 895
28183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	16 824	0	0	0	0	0	0	16 824
28184	Mobilier	0	0	0	0	1 373	0	0	0	0	0	0	1 373
28188	Autres immo. corporelles	0	0	0	0	285	0	0	0	0	0	0	285
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	30 996	0	0	0	0	0	0	30 996

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	124	0	0	380 214	0	0	0	0	0	0	380 338
Dépenses réelles		0	124	0	0	336 471	0	0	0	0	0	0	336 595
011	Charges à caractère général	0	124	0	0	194 523	0	0	0	0	0	0	194 647
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	2 488	0	0	0	0	0	0	2 488
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	19 009	0	0	0	0	0	0	19 009
60621	Combustibles	0	0	0	0	11 277	0	0	0	0	0	0	11 277
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	32	0	0	0	0	0	0	32
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	350	0	0	0	0	0	0	350
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	27 670	0	0	0	0	0	0	27 670
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	1 652	0	0	0	0	0	0	1 652

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	3 938	0	0	0	0	0	0	3 938
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	1 115	0	0	0	0	0	0	1 115
6156	Maintenance	0	0	0	0	35 948	0	0	0	0	0	0	35 948
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	0	2 297	0	0	0	0	0	0	2 297
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	24 000	0	0	0	0	0	0	24 000
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	487	0	0	0	0	0	0	487
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124
6231	Annonces et insertions	0	0	0	0	2 725	0	0	0	0	0	0	2 725
6238	Divers	0	0	0	0	3 240	0	0	0	0	0	0	3 240
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	5 602	0	0	0	0	0	0	5 602
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	5 038	0	0	0	0	0	0	5 038
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0	0	0	0	5 719	0	0	0	0	0	0	5 719
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	350	0	0	0	0	0	0	350
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	41 585	0	0	0	0	0	0	41 585
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	138 694	0	0	0	0	0	0	138 694
6331	Versement de transport	0	0	0	0	534	0	0	0	0	0	0	534
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	445	0	0	0	0	0	0	445
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	761	0	0	0	0	0	0	761
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	0	0	0	267	0	0	0	0	0	0	267
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	20 555	0	0	0	0	0	0	20 555
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	3 198	0	0	0	0	0	0	3 198
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	0	77 171	0	0	0	0	0	0	77 171
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	23 718	0	0	0	0	0	0	23 718
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	9 219	0	0	0	0	0	0	9 219
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	0	0	2 826	0	0	0	0	0	0	2 826
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
65888	Autres	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	3 253	0	0	0	0	0	0	3 253
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	0	0	0	3 253	0	0	0	0	0	0	3 253

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	43 743	0	0	0	0	0	0	43 743
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	43 743	0	0	0	0	0	0	43 743
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	0	0	0	0	43 743	0	0	0	0	0	0	43 743
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	350 873	0	0	0	0	0	0	350 873
Recettes réelles		0	0	0	0	275 426	0	0	0	0	0	0	275 426
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	1 033	0	0	0	0	0	0	1 033
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	0	0	0	1 033	0	0	0	0	0	0	1 033
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	26 890	0	0	0	0	0	0	26 890
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	0	0	0	26 890	0	0	0	0	0	0	26 890
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	940	0	0	0	0	0	0	940
74718	Autres participations Etat	0	0	0	0	940	0	0	0	0	0	0	940
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	243 323	0	0	0	0	0	0	243 323
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0	0	0	0	195 630	0	0	0	0	0	0	195 630
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	0	47 693	0	0	0	0	0	0	47 693
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	3 240	0	0	0	0	0	0	3 240
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	3 240	0	0	0	0	0	0	3 240
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	002 Excédent de fonctionnement reporté	0	0	0	0	75 447	0	0	0	0	0	0	75 447

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		0,00	124,00	0,00	0,00	124,00
Réalizations		0,00	124,00	0,00	0,00	124,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	124,00	0,00	0,00	124,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	124,00	0,00	0,00	124,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-124,00	0,00	0,00	-124,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES		124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
SOLDE (3)		-124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0,00	380 214,05	0,00	0,00	380 214,05
Réalizations		0,00	380 214,05	0,00	0,00	380 214,05
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	194 523,15	0,00	0,00	194 523,15
60611	Eau et assainissement	0,00	2 487,97	0,00	0,00	2 487,97
60612	Energie - Electricité	0,00	19 009,29	0,00	0,00	19 009,29
60621	Combustibles	0,00	11 276,50	0,00	0,00	11 276,50
60631	Fournitures d'entretien	0,00	31,66	0,00	0,00	31,66
6064	Fournitures administratives	0,00	350,38	0,00	0,00	350,38
611	Contrats de prestations de services	0,00	27 670,22	0,00	0,00	27 670,22
6135	Locations mobilières	0,00	1 652,00	0,00	0,00	1 652,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	3 937,94	0,00	0,00	3 937,94
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 115,00	0,00	0,00	1 115,00
6156	Maintenance	0,00	35 948,33	0,00	0,00	35 948,33
6168	Autres primes d'assurance	0,00	2 296,82	0,00	0,00	2 296,82
617	Etudes et recherches	0,00	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	487,15	0,00	0,00	487,15
6231	Annonces et insertions	0,00	2 724,79	0,00	0,00	2 724,79
6238	Divers	0,00	3 240,00	0,00	0,00	3 240,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	5 602,49	0,00	0,00	5 602,49
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	5 038,35	0,00	0,00	5 038,35
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	5 719,26	0,00	0,00	5 719,26
6288	Autres services extérieurs	0,00	350,00	0,00	0,00	350,00
63512	Taxes foncières	0,00	41 585,00	0,00	0,00	41 585,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	138 694,49	0,00	0,00	138 694,49
6331	Versement de transport	0,00	533,71	0,00	0,00	533,71
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	444,96	0,00	0,00	444,96
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	761,14	0,00	0,00	761,14
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	266,96	0,00	0,00	266,96
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	20 554,99	0,00	0,00	20 554,99
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	3 197,86	0,00	0,00	3 197,86
64131	Rémunérations non tit.	0,00	77 171,35	0,00	0,00	77 171,35
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	23 718,38	0,00	0,00	23 718,38
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	9 218,86	0,00	0,00	9 218,86
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	2 826,28	0,00	0,00	2 826,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	43 743,14	0,00	0,00	43 743,14

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	43 743,14	0,00	0,00	43 743,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,59	0,00	0,00	0,59
65888	Autres	0,00	0,59	0,00	0,00	0,59
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 252,68	0,00	0,00	3 252,68
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	3 252,68	0,00	0,00	3 252,68
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	350 872,71	0,00	0,00	350 872,71
Réalizations		0,00	350 872,71	0,00	0,00	350 872,71
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	75 446,55	0,00	0,00	75 446,55
013	Atténuations de charges	0,00	1 033,16	0,00	0,00	1 033,16
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	1 033,16	0,00	0,00	1 033,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	26 889,60	0,00	0,00	26 889,60
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	26 889,60	0,00	0,00	26 889,60
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	940,00	0,00	0,00	940,00
74718	Autres participations Etat	0,00	940,00	0,00	0,00	940,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	243 323,40	0,00	0,00	243 323,40
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0,00	195 629,95	0,00	0,00	195 629,95
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	47 693,45	0,00	0,00	47 693,45
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	3 240,00	0,00	0,00	3 240,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	3 240,00	0,00	0,00	3 240,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-29 341,34	0,00	0,00	-29 341,34

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	380 214,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	380 214,05	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	194 523,15	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	2 487,97	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	19 009,29	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	11 276,50	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	31,66	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	350,38	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	27 670,22	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	1 652,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	3 937,94	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	1 115,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	35 948,33	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	2 296,82	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	487,15	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	2 724,79	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	3 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	5 602,49	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	5 038,35	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	5 719,26	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	41 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	138 694,49	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	533,71	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	444,96	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	761,14	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	266,96	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	20 554,99	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	3 197,86	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	77 171,35	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	23 718,38	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	9 218,86	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	2 826,28	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	43 743,14	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	43 743,14	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,59	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	3 252,68	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	3 252,68	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	350 872,71	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	350 872,71	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	75 446,55	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	1 033,16	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	1 033,16	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	26 889,60	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	26 889,60	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	243 323,40	0,00	0,00	0,00	0,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0,00	0,00	0,00	195 629,95	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	47 693,45	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	3 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	3 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-29 341,34	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	22 886,26	0,00	0,00	22 886,26
Réalizations		0,00	22 886,26	0,00	0,00	22 886,26
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 198,00	0,00	0,00	2 198,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	2 198,00	0,00	0,00	2 198,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	20 688,26	0,00	0,00	20 688,26
2313	Constructions	0,00	5 708,26	0,00	0,00	5 708,26
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	14 980,00	0,00	0,00	14 980,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	74 738,86	0,00	0,00	74 738,86
Réalizations		0,00	74 738,86	0,00	0,00	74 738,86
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	30 995,72	0,00	0,00	30 995,72
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	43 743,14	0,00	0,00	43 743,14
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	13 390,34	0,00	0,00	13 390,34
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	9 975,95	0,00	0,00	9 975,95

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	1 894,88	0,00	0,00	1 894,88
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	16 824,09	0,00	0,00	16 824,09
28184	Mobilier	0,00	1 372,94	0,00	0,00	1 372,94
28188	Autres immo. corporelles	0,00	284,94	0,00	0,00	284,94
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	51 852,60	0,00	0,00	51 852,60

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	22 886,26	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	22 886,26	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	2 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	20 688,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	5 708,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	14 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	74 738,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	74 738,86	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	30 995,72	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	43 743,14	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	13 390,34	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	9 975,95	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00	1 894,88	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	16 824,09	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	1 372,94	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	284,94	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	51 852,60	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7	25/06/2020
L	Plantat° arbres, arbustes (mise à dispo)	10	25/06/2020
L	Autres agencements (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Installations générales (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres constructions (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Sol autrui - Immeuble rapport (mise à di)	99	25/06/2020
L	Ouvrages de génie civil lourd	50	25/06/2020
L	Pompes de relèvement des postes	10	25/06/2020
L	Bassins	40	25/06/2020
L	Sol autrui - Autres construct° (mise à d	99	25/06/2020
L	Installations de voirie (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres réseaux (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	99	25/06/2020
L	Autres installat°, matériel (mise à disp	10	25/06/2020
L	Matériel de transport (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Installat° générales, agencements	10	25/06/2020
L	Matériel de transport	7	25/06/2020
L	Matériel de transport	10	25/06/2020
L	Matériel de bureau et informatique	5	25/06/2020
L	Matériel de bureau et informatique	10	25/06/2020
L	Mobilier	10	25/06/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	25/06/2020
L	Frais d'études	5	25/06/2020
L	Frais d'insertion	1	25/06/2020
L	Aménagement Autres terrains	15	25/06/2020
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	10	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau	50	25/06/2020
L	Service de distribution d'eau	10	25/06/2020
L	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	10	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	5	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	25	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	70	25/06/2020
L	Installat° complexes spécialisées (mad)	99	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel industriel (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Service distribut° d'eau (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel de transport (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Frais d'établissement	99	25/06/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement	30	25/06/2020
L	Service d'assainissement	99	25/06/2020

L	Aménagt Terrains nus (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres constructions (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Bât. d'exploitation sol autrui (mad)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	50	25/06/2020
L	Frais d'études	5	25/06/2020
L	Frais réalisat° documents urbanisme	5	25/06/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	25/06/2020
L	Frais d'insertion	1	25/06/2020
L	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Subv. Régions : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	15	25/06/2020
L	GFP rat : Bien mobilier, matériel	15	25/06/2020
L	CCAS : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Autres EPL : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Autres org pub - Bâtiments et installat°	30	25/06/2020
L	Privé : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Privé : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Concessions, droits similaires	3	25/06/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	25/06/2020
L	Immeubles de rapport	15	25/06/2020
L	Install., agenc., aménag. constructions	10	25/06/2020
L	Pompes de relèvement des postes	10	25/06/2020
L	Bassins	40	25/06/2020
L	Ouvrages de génie civil lourd	50	25/06/2020
L	Autres constructions	0	25/06/2020
L	Construct° sol autrui - Installat° géné.	10	25/06/2020
L	Construct° sol autrui - Autres construct	10	25/06/2020
L	Réseaux de voirie	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement	50	25/06/2020
L	Autres réseaux	10	25/06/2020
L	Autres matériels, outillages incendie	10	25/06/2020
L	Autre matériel et outillage de voirie	10	25/06/2020
L	Subv.Etat: Bien mobilier, matériel, études	5	25/06/2020
L	Autre matériel et outillage de voirie	1	25/06/2020
L	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	99	25/06/2020
L	Bâtiments	0	25/06/2020
L	Service d'assainissement (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt matériel industriel (mad)	99	25/06/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	25/06/2020
L	Réseaux câblés	99	25/06/2020
L	Réseaux d'électrification	10	25/06/2020
L	Installations à caractère spécifique	10	25/06/2020
L	Matériel de transport	10	25/06/2020
L	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	15	25/06/2020
L	Subv. transf. Régions	15	25/06/2020
L	Subv. transf. Départements	99	25/06/2020
L	Subv. transf. Communes membres du GFP	0	25/06/2020
L	Subv. transf. Budget communautaire, FS	99	25/06/2020
L	Autres subventions d'équipement transf.	99	25/06/2020
L	D.E.T.R. non transférable	99	25/06/2020
L	Subv non transf. Communes	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Agence de l'eau	99	25/06/2020
L	Autres Subv. Équipt Etat	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Régions	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Départements	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Communes	99	25/06/2020

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Salle multi activités - CA - 2020

L	Autres subventions d'équipement	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Budget communautaire, FS	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Groupement de collectivités	10	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau	10	25/06/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		45 022,00	43 743,14
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		45 022,00	43 743,14
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	13 390,34	13 390,34
28158	Autres installat°, matériel et outillage	9 976,00	9 975,95
28181	Installations générales, aménagt divers	1 895,00	1 894,88
28183	Matériel de bureau et informatique	16 824,09	16 824,09
28184	Mobilier	1 373,00	1 372,94
28188	Autres immo. corporelles	1 563,57	284,94
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	43 743,14	0,00	30 995,72	0,00	74 738,86

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 74 738,86
Solde	V = IV – II (3) 74 738,86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		<i>0,00</i>
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2020	AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	8 383,84	838,38	10
20/10/2020	PHOTOCOPIEUR TOSHIBA E-STUDIO 3015AC	2 198,00	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		10 581,84	838,38	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	275 426,16

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,50	1,50	0,00	1,50	1,50
Adjoint administratif principal 1ère classe		0,00	0,50	0,50	0,00	0,50	0,50
Attaché territorial principal		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,50	2,50	1,00	1,50	2,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 636 886,04	31 592 445,98	15 441 354,43	6 603 085,63
RECETTES	53 636 886,04	37 943 588,68	9 432 424,65	6 260 872,71
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	70 802 404,97	68 229 763,87	0,00	2 572 641,10
RECETTES	70 802 404,97	73 298 225,34	0,00	-2 495 820,37

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : Budget transports urbains / N°SIRET : 24360032700148				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 837 447,25	1 565 474,99	1 683 458,48	588 513,78
RECETTES	3 837 447,25	3 504 105,20	3 008 596,56	-2 675 254,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 332 457,00	6 564 329,86	0,00	768 127,14
RECETTES	7 332 457,00	7 039 158,02	0,00	293 298,98

BUDGET : Aménagement Terrains CAP SUD / N°SIRET : 24360032700023				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,35	0,35	0,00	0,00
RECETTES	0,35	0,00	0,00	0,35

BUDGET : Assainissement / N°SIRET : 24360032700056				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 782 326,37	2 192 431,79	84 645,79	6 505 248,79
RECETTES	8 782 326,37	2 588 667,20	0,00	6 193 659,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 880 697,86	2 702 977,62	0,00	6 177 720,24
RECETTES	8 880 697,86	4 260 693,26	0,00	4 620 004,60

BUDGET : Eau / N°SIRET : 24360032700064				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 086 625,25	975 465,76	98 031,39	2 013 128,10
RECETTES	3 086 625,25	1 169 726,36	0,00	1 916 898,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 906 424,65	964 804,01	0,00	1 941 620,64
RECETTES	2 906 424,65	1 988 463,38	0,00	917 961,27

BUDGET : Salle multi activités / N°SIRET : 24360032700122				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 017,72	22 886,26	0,00	53 131,46
RECETTES	76 017,72	43 743,14	0,00	32 274,58
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	575 453,22	380 338,05	0,00	195 115,17
RECETTES	575 453,22	275 426,16	0,00	300 027,06

BUDGET : Bâtiments C et D2 - Centre Colbert / N°SIRET : 24360032700114				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 042 656,44	163 820,50	49 770,91	1 829 065,03
RECETTES	2 042 656,44	209 435,20	0,00	1 833 221,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 014 161,43	238 241,64	0,00	1 775 919,79
RECETTES	2 014 161,43	574 289,70	0,00	1 439 871,73

BUDGET : Zac Ozans / N°SIRET : 24360032700106				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 548 571,27	2 210 600,00	0,00	337 971,27
RECETTES	2 548 571,27	0,00	0,00	2 548 571,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	578 403,10	238 433,13	110 520,00	229 449,97
RECETTES	578 403,10	227 017,07	0,00	351 386,03

BUDGET : Coeur d'agglomération / N°SIRET : 24360032700098				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET : Pépinière d'entreprises / N°SIRET : 24360032700080				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	456 710,42	56 503,00	14 236,33	385 971,09
RECETTES	456 710,42	51 659,87	0,00	405 050,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	435 873,15	167 117,01	0,00	268 756,14
RECETTES	435 873,15	184 215,55	0,00	251 657,60

BUDGET : Martinerie / N°SIRET : 24360032700130				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 774 047,28	235 988,71	2 238,97	1 535 819,60
RECETTES	1 774 047,28	355 370,64	0,00	1 418 676,64
FONCTIONNEMENT				

BUDGET : Martinerie / N°SIRET : 24360032700130				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	508 481,98	391 312,71	0,00	117 169,27
RECETTES	508 481,98	353 948,19	0,00	154 533,79

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 241 288,04	39 015 616,99	17 373 736,30	19 851 934,75
RECETTES	76 241 288,04	45 866 296,29	12 441 021,21	17 933 970,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	94 034 357,71	79 877 318,25	110 520,00	14 046 519,46
RECETTES	94 034 357,71	88 201 436,67	0,00	5 832 921,04
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 275 645,75	118 892 935,24	17 484 256,30	33 898 454,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 275 645,75	134 067 732,96	12 441 021,21	23 766 891,58

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 241 288,04	39 015 616,99	17 373 736,30	19 851 934,75
RECETTES	76 241 288,04	45 866 296,29	12 441 021,21	17 933 970,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	94 034 357,71	79 877 318,25	110 520,00	14 046 519,46
RECETTES	94 034 357,71	88 201 436,67	0,00	5 832 921,04
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 275 645,75	118 892 935,24	17 484 256,30	33 898 454,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 275 645,75	134 067 732,96	12 441 021,21	23 766 891,58

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

11 : Compte administratif 2020 - budget annexe transports urbains

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31;

Le compte administratif 2020 du budget annexe Transports urbains s'établit ainsi :

		Crédits ouverts	Montants réalisés	Réalisé n-1 (pour mémoire)
Fonctionnement	Recettes	7 332 457,00 €	7 039 158,02 €	6 657 844,25 €
	Dépenses	7 332 457,00 €	6 564 329,86 €	6 754 569,47 €
Résultat de fonctionnement			474 828,16 €	(-) 96 725,22 €
Investissement	Recettes	3 837 447,25 €	3 504 105,20 €	1 548 013,17 €
	Dépenses	3 837 447,25 €	1 565 474,99 €	1 280 572,80 €
Résultat d'investissement			1 938 630,21 €	267 440,37 €
Total résultat brut de l'exercice			2 413 458,37 €	170 715,15 €
Reprise résultat exercice antérieur			36 588,20 €	(-) 44 400,73 €
Résultat net de l'exercice			2 450 046,57 €	126 314,42 €
Solde des restes à réaliser			(-) 1 325 138,08 €	(-) 47 187,96 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 6 892 077,99 € pour 2020 (6 567 844,25 €

en 2019) soit une hausse de 4,94 %.

Ces recettes comprennent donc principalement :

- le versement mobilité à hauteur de 4 024 196,51 € ;
- la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour l'organisation des transports urbains à hauteur de 16 071,00 € ;
- la subvention versée par l'Ademe dans le cadre de la réalisation d'une étude préparatoire à l'expérimentation d'une navette électrique autonome à Châteauroux, à hauteur de 7 630,00 € ;
- la subvention de fonctionnement du budget principal de Chateauroux Métropole à hauteur de 2 843 179,51 €.

A ces recettes réelles, viennent s'ajouter les opérations d'ordre à hauteur de 147 080,03 € qui correspondent à la quote-part des subventions d'investissement.

B - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 286 094,41 € pour 2020 (6 561 374,93 € en 2019) soit une baisse de 4,20 %.

Cette baisse s'explique par le fait que la pandémie a eu d'importantes répercussions sur la fréquentation des réseaux urbains. Malgré cela, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et le délégataire ont maintenu un niveau d'offre le plus élevé possible tout au long de l'année pour assurer les besoins essentiels de la population. L'ensemble de la période de confinement se traduit toutefois par un total de 112 813 kilomètres non réalisés par le Délégataire.

Face à cette situation totalement inédite, et en l'absence de clause contractuelle adaptée permettant d'en traiter toutes les conséquences financières, il a fallu préparer un avenant au contrat ayant pour objet :

- d'arrêter les sommes à restituer par le délégataire au titre des services non réalisés au cours de cette période et des économies réalisées (70 726,98 €) ;
- de préciser les surcoûts assumés par le délégataire, liés aux mesures sanitaires instaurées pour préserver les voyageurs et le personnel du délégataire ;
- de fixer les coûts pris en charge par Châteauroux Métropole au titre d'une mesure de maintien de salaire pour des salariés du délégataire alternant périodes de travail et de chômage partiel (11 680,00€) ;
- de déterminer les conditions spécifiques de rémunération de la part variable du contrat (CFV) dans le contexte de crise sanitaire de la « Covid-19 » en l'absence de clause contractuelle appropriée (restitution par le délégataire d'une somme de 203 428,96 €) ;
- et enfin, d'arrêter un mécanisme de rémunération de la part variable du contrat (CFV) plus adapté au contexte sanitaire de l'année 2021, dernière année du contrat de DSP.

L'intégralité des sommes trop perçues par le délégataire fera l'objet d'un avoir émis après approbation du rapport annuel d'activités du délégataire.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont donc :

- la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau : 6 100 636,66 €;
- les frais de personnel : 58 202,46 € ;
- les honoraires (dont les prestations d'AMO en matière de transport public urbain voyageurs pour 23 034,24 €) : 31 134,24 € ;
- les frais de maintenance pour le SAEIV : 50 711,01 € ;
- les frais de télécommunication : 9 557,72 € ;
- la consommation d'électricité : 4 976,32 € ;
- la mesure des critères de qualité du réseau de transport collectif urbain : 9 753,09 € ;
- divers entretiens et réparations sur abris bus : 9 027,60 € ;
- la participation pour la réalisation d'une enquête mobilité versée à l'association TGV et mobilité ferroviaire Grand Centre Auvergne : 4 000,00 €.

Les opérations d'ordre sont, elles, de 278 235,45 € et correspondent aux dotations aux amortissements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les ressources

Pour 2020, les ressources de l'exercice sont de 3 504 105,20 € contre 1 548 013,17 € en 2019 soit une augmentation de 126,36 %.

Cette hausse s'explique par l'impact des travaux de construction du dépôt bus supportés par le budget annexe Transports urbains et par conséquent l'augmentation de la subvention d'équipement versée par le budget principal soit 2 321 175,03 € en 2020 contre 570 800,33 € en 2019.

Les autres recettes sont constituées du transfert de droit à déduction de TVA pour 202 627,85 €, des excédents de fonctionnement capitalisés pour 89 726,22 €, d'une subvention DETR à hauteur de 157 500,00 € et d'une subvention DSIL à hauteur de 252 212,80 € pour la création du dépôt bus.

Les opérations d'ordre 2020 sont, elles, de 480 863,30 € (amortissements des immobilisations 278 235,45 € et écritures liées au transfert de droit à déduction de TVA 202 627,85 €).

B - Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 1 215 767,11 € en 2020 (1 020 490,97 € en 2019).

Elles comprennent notamment, 1 170 765,51 € pour les travaux du dépôt bus et 45 001,60 € de travaux de mise en accessibilité de points d'arrêts situés sur des voiries ou zones d'activité d'intérêt communautaire.

A ces dépenses réelles, s'ajoutent les opérations d'ordre à hauteur de 349 707,88 € (amortissements des subventions 147 080,03 € et écritures liées au transfert de droit à déduction de TVA 202 627,85 €).

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Transports urbains.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 7 118 284,48 €

002 - Déficit antérieur	
011 - Charges générales	6 223 610,99 €
012 - Charges de personnel	58 202,46 €
014 - Atténuations de produits	280,92 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 000,04 €
66 - Charges d'intérêts de la dette	
67 - Charges exceptionnelles	
Sous Total Dépenses Réelles	6 286 094,41 €
Dépenses d'Ordre	278 235,45 €
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	6 564 329,86 €
Excédent de fonctionnement	553 954,62 €

Recettes 7 118 284,48 €

002 - Excédents antérieurs	79 126,46 €
013 - Atténuations de charges de personnel	
70 - Produits des services et du domaine	
73 - Recettes fiscales (Taxe professionnelle - TEOM - Versement transport - Taxe de séjour)	4 024 196,51 €
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	2 866 880,51 €
75 - Autres Produits de gestion courante	1 000,97 €
76 - Produits financiers	- €
77 - Produits exceptionnels (ventes des terrains et bâtiment et divers)	- €
Sous Total Recettes Réelles	6 971 204,45 €
Recettes d'Ordre	147 080,03 €
Sous Total Recettes Réelles et D'Ordre	7 118 284,48 €
Déficit de fonctionnement	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 3 504 105,20 €

001 - Déficit antérieurs à combler	42 538,26 €
13 - Reversement subvention	
16 - Remboursement des cautions	
20 - Etudes - Licences logiciels	
204 - Subventions d'équipements versées	
21 - Immobilisations : Terrains, matériel	
23 - Immobilisations : Travaux	1 215 767,11 €
26 - Titres de participation	
27 - Opérations financières	
45 - Opérations pour compte de tiers	
Sous Total Dépenses Réelles	1 258 305,37 €
Dépenses d'Ordre	349 707,88 €
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	1 608 013,25 €
Excédent d'investissement	1 896 091,95 €

Recettes 3 504 105,20 €

001 - Excédents antérieurs d'investissement	
1068 - Dotations fonds divers et réserves	89 726,22 €
10222 - FCTVA	
Sous Total 10	89 726,22 €
13 - Subventions d'équipement	2 730 887,83 €
20 - Immobilisations Incorporelles	
23 - Immobilisations en cours	
27 - Autres immobilisations financières	202 627,85 €
45 - Comptabilité distincte rattachée	
Sous Total Recettes Réelles	3 023 241,90 €
Recettes d'Ordre	480 863,30 €
Sous Total Recettes Réelles et d'Ordre	3 504 105,20 €
Déficit d'investissement	

Résultat global
2 450 046,57 €

Pour financer les reports à hauteur de : - 1 325 138,08 €
Résultat après reports : 3 775 184,65 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24360032700148	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE GESTION COMPTABLE CHATEAUROUX

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Compte administratif

BUDGET : Budget transports urbains (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	26
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	31
A3.2 - Etalement des provisions	32
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	35
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	37
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	38
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	39
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	40
A6 - Etat des charges transférées	41
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	42
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	43
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	44
A8.3 - Opérations liées aux cessions	45
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	46
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	47
A10 - Etat des travaux en régie	48

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	50
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	51
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	52
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	53
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	54
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	55
B1.7 - Etat des engagements reçus	56
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	57
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	58

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	59
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	61
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	62
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	63

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 64

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 67

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 6 564 329,86	G 7 039 158,02	G-A 474 828,16
	Section d'investissement	B 1 565 474,99	H 3 504 105,20	H-B 1 938 630,21

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 79 126,46 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 42 538,26 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 8 172 343,11	Q= G+H+I+J 10 622 389,68	=Q-P 2 450 046,57

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 683 458,48	L 3 008 596,56
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 683 458,48	= K+L 3 008 596,56

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 6 564 329,86	= G+I+K 7 118 284,48	553 954,62
	Section d'investissement	= B+D+F 3 291 471,73	= H+J+L 6 512 701,76	3 221 230,03
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 9 855 801,59	= G+H+I+J+K+L 13 630 986,24	3 775 184,65

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 683 458,48	L 3 008 596,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 008 596,56
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Budget transports urbains - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 273 749,43	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	409 709,05	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 249 850,00	6 216 164,99	7 446,00	0,00	26 239,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	58 795,00	58 202,46	0,00	0,00	592,54
014	Atténuations de produits	35 000,00	280,92	0,00	0,00	34 719,08
65	Autres charges de gestion courante	10 600,00	4 000,04	0,00	0,00	6 599,96
Total des dépenses de gestion courante		6 354 245,00	6 278 648,41	7 446,00	0,00	68 150,59
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 354 245,00	6 278 648,41	7 446,00	0,00	68 150,59
023	Virement à la section d'investissement (4)	500 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	478 212,00	278 235,45			199 976,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		978 212,00	278 235,45			699 976,55
TOTAL		7 332 457,00	6 556 883,86	7 446,00	0,00	768 127,14
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	4 200 000,00	4 024 196,51	0,00	0,00	175 803,49
74	Subventions d'exploitation	2 859 250,51	2 866 880,51	0,00	0,00	-7 630,00
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00	1 000,97	0,00	0,00	45 999,03
Total des recettes de gestion courante		7 106 250,51	6 892 077,99	0,00	0,00	214 172,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		7 106 250,51	6 892 077,99	0,00	0,00	214 172,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	147 080,03	147 080,03			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		147 080,03	147 080,03			0,00
TOTAL		7 253 330,54	7 039 158,02	0,00	0,00	214 172,52
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		79 126,46				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 273 853,24	0,00	1 273 749,43	103,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 149 808,72	1 215 767,11	409 709,05	524 332,56
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 423 661,96	1 215 767,11	1 683 458,48	524 436,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 423 661,96	1 215 767,11	1 683 458,48	524 436,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	147 080,03	147 080,03		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	224 167,00	202 627,85		21 539,15
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	371 247,03	349 707,88		21 539,15
	TOTAL	3 794 908,99	1 565 474,99	1 683 458,48	545 975,52
	Pour information	42 538,26			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	2 321 175,03	2 730 887,83	3 008 596,56	-3 418 309,36
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 321 175,03	2 730 887,83	3 008 596,56	-3 418 309,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	89 726,22	89 726,22	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	224 167,00	202 627,85	0,00	21 539,15
	Total des recettes financières	313 893,22	292 354,07	0,00	21 539,15
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 635 068,25	3 023 241,90	3 008 596,56	-3 396 770,21
021	Virement de la section d'exploitation (2)	500 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	478 212,00	278 235,45		199 976,55
041	Opérations patrimoniales (2)	224 167,00	202 627,85		21 539,15
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 202 379,00	480 863,30		721 515,70
	TOTAL	3 837 447,25	3 504 105,20	3 008 596,56	-2 675 254,51
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	6 223 610,99		6 223 610,99
012	Charges de personnel, frais assimilés	58 202,46		58 202,46
014	Atténuations de produits	280,92		280,92
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,04		4 000,04
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	278 235,45	278 235,45
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	6 286 094,41	278 235,45	6 564 329,86

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	6 564 329,86
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	147 080,03	147 080,03
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 215 767,11	0,00	1 215 767,11
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	202 627,85	202 627,85
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	1 215 767,11	349 707,88	1 565 474,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	42 538,26
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	1 608 013,25
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	4 024 196,51		4 024 196,51
74	Subventions d'exploitation	2 866 880,51		2 866 880,51
75	Autres produits de gestion courante	1 000,97		1 000,97
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	147 080,03	147 080,03
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		6 892 077,99	147 080,03	7 039 158,02

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	79 126,46
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 118 284,48
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 730 887,83	0,00	2 730 887,83
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	202 627,85	202 627,85
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	202 627,85	0,00	202 627,85
28	Amortissement des immobilisations		278 235,45	278 235,45
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 933 515,68	480 863,30	3 414 378,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	89 726,22
------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 504 105,20
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	6 249 850,00	6 216 164,99	7 446,00	0,00	26 239,01
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 451,98	6 029,57	0,00	0,00	422,41
6063	Fournitures entretien et petit équipement	170,40	170,40	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
611	Sous-traitance générale	13 748,02	9 753,09	0,00	0,00	3 994,93
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	9 146,00	2 244,00	4 146,00	0,00	2 756,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 829,60	2 637,60	0,00	0,00	2 192,00
6156	Maintenance	51 000,00	50 711,01	0,00	0,00	288,99
6226	Honoraires	36 776,17	27 834,24	3 300,00	0,00	5 641,93
6231	Annonces et insertions	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6247	Transports collectifs personnel	6 101 377,83	6 100 636,66	0,00	0,00	741,17
6262	Frais de télécommunications	17 100,00	9 557,72	0,00	0,00	7 542,28
6281	Concours divers (cotisations)	4 200,00	4 158,70	0,00	0,00	41,30
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 600,00	2 432,00	0,00	0,00	168,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	58 795,00	58 202,46	0,00	0,00	592,54
6331	Versement de transport	190,00	184,21	0,00	0,00	5,79
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	160,00	151,80	0,00	0,00	8,20
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	310,00	258,06	0,00	0,00	51,94
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	95,00	91,08	0,00	0,00	3,92
6411	Salaires, appointements, commissions	31 100,00	30 706,97	0,00	0,00	393,03
6414	Indemnités et avantages divers	11 600,00	11 446,50	0,00	0,00	153,50
6415	Supplément familial	1 040,00	1 038,96	0,00	0,00	1,04
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 600,00	4 594,32	0,00	0,00	5,68
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 700,00	9 730,56	0,00	0,00	-30,56
014	Atténuations de produits (4)	35 000,00	280,92	0,00	0,00	34 719,08
739	Restitut° taxe Versement Transport	35 000,00	280,92	0,00	0,00	34 719,08
65	Autres charges de gestion courante	10 600,00	4 000,04	0,00	0,00	6 599,96
65712	Subv. équipement Régions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
65732	Subv. exploitat° Régions	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
65738	Subv. exploitat° autres organismes	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,04	0,00	0,00	-0,04
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		6 354 245,00	6 278 648,41	7 446,00	0,00	68 150,59
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		6 354 245,00	6 278 648,41	7 446,00	0,00	68 150,59
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	478 212,00	278 235,45			199 976,55
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	478 212,00	278 235,45			199 976,55
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		978 212,00	278 235,45			699 976,55
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		978 212,00	278 235,45			699 976,55
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 332 457,00	6 556 883,86	7 446,00	0,00	768 127,14
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

- (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	4 200 000,00	4 024 196,51	0,00	0,00	175 803,49
734	Versement de transport	4 200 000,00	4 024 196,51	0,00	0,00	175 803,49
74	Subventions d'exploitation	2 859 250,51	2 866 880,51	0,00	0,00	-7 630,00
7471	Subv. exploitat° État	16 071,00	16 071,00	0,00	0,00	0,00
7475	Subv. exploitat° Groupements	2 843 179,51	2 843 179,51	0,00	0,00	0,00
7478	Subv. exploitat° Autres EPL	0,00	7 630,00	0,00	0,00	-7 630,00
75	Autres produits de gestion courante	47 000,00	1 000,97	0,00	0,00	45 999,03
753	Comp./relèv.seuil assuj.vers.transport	46 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
7588	Autres	1 000,00	1 000,97	0,00	0,00	-0,97
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		7 106 250,51	6 892 077,99	0,00	0,00	214 172,52
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		7 106 250,51	6 892 077,99	0,00	0,00	214 172,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	147 080,03	147 080,03			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	147 080,03	147 080,03			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		147 080,03	147 080,03			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		7 253 330,54	7 039 158,02	0,00	0,00	214 172,52
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		79 126,46				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 273 853,24	0,00	1 273 749,43	103,81
2182	Matériel de transport	1 273 853,24	0,00	1 273 749,43	103,81
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 149 808,72	1 215 767,11	409 709,05	524 332,56
2313	Constructions	1 544 413,56	1 157 705,07	360 708,49	26 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	108 334,72	45 001,60	49 000,56	14 332,56
2318	Autres immo. corporelles en cours	474 000,00	0,00	0,00	474 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	13 060,44	13 060,44	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 423 661,96	1 215 767,11	1 683 458,48	524 436,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 423 661,96	1 215 767,11	1 683 458,48	524 436,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	147 080,03	147 080,03		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	147 080,03	147 080,03		0,00
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	147 080,03	147 080,03		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	224 167,00	202 627,85		21 539,15
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	224 167,00	202 627,85		21 539,15
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		371 247,03	349 707,88		21 539,15
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 794 908,99	1 565 474,99	1 683 458,48	545 975,52
Pour information		42 538,26			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 – RE 042*.
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 – RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	2 321 175,03	2 730 887,83	3 008 596,56	-3 418 309,36
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	0,00	409 712,80	3 008 596,56	-3 418 309,36
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	2 321 175,03	2 321 175,03	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 321 175,03	2 730 887,83	3 008 596,56	-3 418 309,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	89 726,22	89 726,22	0,00	0,00
1068	Autres réserves	89 726,22	89 726,22	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	224 167,00	202 627,85	0,00	21 539,15
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	224 167,00	202 627,85	0,00	21 539,15
Total des recettes financières		313 893,22	292 354,07	0,00	21 539,15
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 635 068,25	3 023 241,90	3 008 596,56	-3 396 770,21
021	Virement de la section d'exploitation	500 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	478 212,00	278 235,45		199 976,55
28153	Installations à caractère spécifique	41 927,68	41 927,68		0,00
28182	Matériel de transport	436 284,32	236 307,77		199 976,55
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		978 212,00	278 235,45		699 976,55
041	Opérations patrimoniales (6)	224 167,00	202 627,85		21 539,15
2153	Installations à caractère spécifique	8 167,00	0,00		8 167,00
2313	Constructions	192 989,65	192 950,84		38,81
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 666,67	0,00		1 666,67
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	19 166,94	7 500,27		11 666,67
238	Avances commandes immo. incorp.	2 176,74	2 176,74		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 202 379,00	480 863,30		721 515,70
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 837 447,25	3 504 105,20	3 008 596,56	-2 675 254,51
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Budget transports urbains - CA - 2020

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7	25/06/2020
L	Plantat° arbres, arbustes (mise à dispo)	10	25/06/2020
L	Autres agencements (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Installations générales (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres constructions (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Sol autrui - Immeuble rapport (mise à di	99	25/06/2020
L	Ouvrages de génie civil lourd	50	25/06/2020
L	Pompes de relèvement des postes	10	25/06/2020
L	Bassins	40	25/06/2020
L	Sol autrui - Autres construct° (mise à d	99	25/06/2020
L	Installations de voirie (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres réseaux (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	99	25/06/2020
L	Autres installat°, matériel (mise à disp	10	25/06/2020
L	Matériel de transport (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Installat° générales, agencements	10	25/06/2020
L	Matériel de transport	7	25/06/2020
L	Matériel de transport	10	25/06/2020
L	Matériel de bureau et informatique	5	25/06/2020
L	Matériel de bureau et informatique	10	25/06/2020
L	Mobilier	10	25/06/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	25/06/2020
L	Frais d'études	5	25/06/2020
L	Frais d'insertion	1	25/06/2020
L	Aménagement Autres terrains	15	25/06/2020
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	10	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau	50	25/06/2020
L	Service de distribution d'eau	10	25/06/2020
L	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	10	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	5	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	25	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	70	25/06/2020
L	Installat° complexes spécialisées (mad)	99	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel industriel (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Service distribut° d'eau (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel de transport (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Frais d'établissement	99	25/06/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement	30	25/06/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Service d'assainissement	99	25/06/2020
L	Aménagt Terrains nus (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres constructions (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Bât. d'exploitation sol autrui (mad)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	50	25/06/2020
L	Frais d'études	5	25/06/2020
L	Frais réalisat° documents urbanisme	5	25/06/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	25/06/2020
L	Frais d'insertion	1	25/06/2020
L	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Subv. Régions : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	15	25/06/2020
L	GFP rat : Bien mobilier, matériel	15	25/06/2020
L	CCAS : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Autres EPL : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Autres org pub - Bâtiments et installat°	30	25/06/2020
L	Privé : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Privé : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Concessions, droits similaires	3	25/06/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	25/06/2020
L	Immeubles de rapport	15	25/06/2020
L	Install., agenc., aménag. constructions	10	25/06/2020
L	Pompes de relèvement des postes	10	25/06/2020
L	Bassins	40	25/06/2020
L	Ouvrages de génie civil lourd	50	25/06/2020
L	Autres constructions	0	25/06/2020
L	Construct° sol autrui - Installat° géné.	10	25/06/2020
L	Construct° sol autrui - Autres construct	10	25/06/2020
L	Réseaux de voirie	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement	50	25/06/2020
L	Autres réseaux	10	25/06/2020
L	Autres matériels, outillages incendie	10	25/06/2020
L	Autre matériel et outillage de voirie	10	25/06/2020
L	Subv. Etat: Bien mobilier, matériel, études	5	25/06/2020
L	Autre matériel et outillage de voirie	1	25/06/2020
L	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	99	25/06/2020
L	Bâtiments	0	25/06/2020
L	Service d'assainissement (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt matériel industriel (mad)	99	25/06/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	25/06/2020
L	Réseaux câblés	99	25/06/2020
L	Réseaux d'électrification	10	25/06/2020
L	Installations à caractère spécifique	10	25/06/2020
L	Matériel de transport	10	25/06/2020
L	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	15	25/06/2020
L	Subv. transf. Régions	15	25/06/2020
L	Subv. transf. Départements	99	25/06/2020
L	Subv. transf. Communes membres du GFP	0	25/06/2020
L	Subv. transf. Budget communautaire, FS	99	25/06/2020
L	Autres subventions d'équipement transf.	99	25/06/2020
L	D.E.T.R. non transférable	99	25/06/2020
L	Subv non transf. Communes	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Agence de l'eau	99	25/06/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres Subv. Équipt Etat	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Régions	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Départements	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Communes	99	25/06/2020
L	Autres subventions d'équipement	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Budget communautaire, FS	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Groupement de collectivités	10	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau	10	25/06/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		147 080,03	I 147 080,03
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		147 080,03	147 080,03
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	147 080,03	147 080,03
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	147 080,03	1 683 458,48	42 538,26	1 873 076,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 202 379,00	III 480 863,30
Ressources propres externes de l'année (a)		224 167,00	202 627,85
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	224 167,00	202 627,85
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		978 212,00	278 235,45
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28153	<i>Installations à caractère spécifique</i>	41 927,68	41 927,68
28182	<i>Matériel de transport</i>	436 284,32	236 307,77
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	500 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	480 863,30	3 008 596,56	0,00	89 726,22	3 579 186,08

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 873 076,77
Ressources propres disponibles	IV 3 579 186,08
Solde	V = IV – II (3) 1 706 109,31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		<i>0,00</i>
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2020	MATERIALIZATION POINTS ARRETS DE BUS	95 172,30	9 517,23	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		95 172,30	9 517,23	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	70 802 404,97	68 229 763,87	0,00	68 229 763,87
RECETTES	70 802 404,97	73 298 225,34	0,00	73 298 225,34
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 636 886,04	31 592 445,98	15 441 354,43	47 033 800,41
RECETTES	53 636 886,04	37 943 588,68	9 432 424,65	47 376 013,33

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET Budget transports urbains / Numéro SIRET : 24360032700148				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	7 332 457,00	6 564 329,86	0,00	6 564 329,86
RECETTES	7 332 457,00	7 039 158,02	0,00	7 039 158,02
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 837 447,25	1 565 474,99	1 683 458,48	3 248 933,47
RECETTES	3 837 447,25	3 504 105,20	3 008 596,56	6 512 701,76

BUDGET Aménagement Terrains CAP SUD / Numéro SIRET : 24360032700023				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,35	0,35	0,00	0,35
RECETTES	0,35	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET Assainissement / Numéro SIRET : 24360032700056				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	8 880 697,86	2 702 977,62	0,00	2 702 977,62
RECETTES	8 880 697,86	4 260 693,26	0,00	4 260 693,26
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 782 326,37	2 192 431,79	84 645,79	2 277 077,58
RECETTES	8 782 326,37	2 588 667,20	0,00	2 588 667,20

BUDGET Eau / Numéro SIRET : 24360032700064				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 906 424,65	964 804,01	0,00	964 804,01
RECETTES	2 906 424,65	1 988 463,38	0,00	1 988 463,38
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 086 625,25	975 465,76	98 031,39	1 073 497,15

BUDGET Eau / Numéro SIRET : 24360032700064				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	3 086 625,25	1 169 726,36	0,00	1 169 726,36

BUDGET Salle multi activités / Numéro SIRET : 24360032700122				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	575 453,22	380 338,05	0,00	380 338,05
RECETTES	575 453,22	275 426,16	0,00	275 426,16
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 017,72	22 886,26	0,00	22 886,26
RECETTES	76 017,72	43 743,14	0,00	43 743,14

BUDGET Bâtiments C et D2 - Centre Colbert / Numéro SIRET : 24360032700114				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	2 014 161,43	238 241,64	0,00	238 241,64
RECETTES	2 014 161,43	574 289,70	0,00	574 289,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 042 656,44	163 820,50	49 770,91	213 591,41
RECETTES	2 042 656,44	209 435,20	0,00	209 435,20

BUDGET Zac Ozans / Numéro SIRET : 24360032700106				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	578 403,10	238 433,13	110 520,00	348 953,13
RECETTES	578 403,10	227 017,07	0,00	227 017,07
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 548 571,27	2 210 600,00	0,00	2 210 600,00
RECETTES	2 548 571,27	0,00	0,00	0,00

BUDGET Coeur d'agglomération / Numéro SIRET : 24360032700098				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET Pépinière d'entreprises / Numéro SIRET : 24360032700080				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	435 873,15	167 117,01	0,00	167 117,01
RECETTES	435 873,15	184 215,55	0,00	184 215,55
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	456 710,42	56 503,00	14 236,33	70 739,33
RECETTES	456 710,42	51 659,87	0,00	51 659,87

BUDGET Martinerie / Numéro SIRET : 24360032700130				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	508 481,98	391 312,71	0,00	391 312,71
RECETTES	508 481,98	353 948,19	0,00	353 948,19
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 774 047,28	235 988,71	2 238,97	238 227,68
RECETTES	1 774 047,28	355 370,64	0,00	355 370,64

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	94 034 357,71	79 877 318,25	110 520,00	79 987 838,25
RECETTES	94 034 357,71	88 201 436,67	0,00	88 201 436,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 241 288,04	39 015 616,99	17 373 736,30	56 389 353,29
RECETTES	76 241 288,04	45 866 296,29	12 441 021,21	58 307 317,50
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	170 275 645,75	118 892 935,24	17 484 256,30	136 377 191,54
TOTAL AGREGE DES RECETTES	170 275 645,75	134 067 732,96	12 441 021,21	146 508 754,17

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

12 : Compte administratif 2020 - budget annexe la Martinerie

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31 ;

Le compte administratif 2020 du budget annexe La Martinerie s'établit ainsi :

		Crédits ouverts	Montants réalisés	Réalisé n-1 (pour mémoire)
Fonctionnement	Recettes	508 481,98 €	353 948,19 €	1 844 488,60 €
	Dépenses	508 481,98 €	391 312,71 €	1 751 680,67 €
Résultat de fonctionnement			(-) 37 364,52 €	92 807,93 €
Investissement	Recettes	1 774 047,28 €	355 370,64 €	1 658 456,75 €
	Dépenses	1 774 047,28 €	235 988,71 €	816 833,88 €
Résultat d'investissement			119 381,93 €	841 622,87 €
Total résultat brut de l'exercice			82 017,41 €	934 430,80 €
Reprise résultat exercice antérieur			1 490 803,38 €	556 372,58 €
Résultat net de l'exercice			1 572 820,79 €	1 490 803,38 €
Solde des restes à réaliser			(-) 2 238,97 €	(-) 1 687,19

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les ressources de fonctionnement

Les recettes réelles de l'exercice s'élèvent à 122 455,88 € en 2020 contre 1 364 478,23 € en 2019, soit une baisse de 91,03 % qui s'explique principalement par le fait que toutes les cessions de parcelles restant à vendre sur ce budget, ont été réalisées sur l'exercice 2019.

La clôture de ce budget sera à envisager sur l'exercice 2021.

Les recettes sont donc composées :

- du versement par la Saur de la surtaxe eau et assainissement au titre de la zone industrielle de la Martinerie : 111 040,32 € ;
- des revenus immobiliers : 4 600,00 € ;
- du FTCVA perçu sur les dépenses de fonctionnement : 1 052,86 € ;
- d'autres produits de gestion courante (dégrèvement TF pour sécheresse, convention de servitude, avoirs...) : 3 136,64 € ;
- de l'apurement de rattachements à 2019 non utilisés en 2020 : 2 626,06 €.

Les recettes d'ordre consistent en la quote-part des subventions d'investissement à hauteur de 231 492,31 €.

B - Les dépenses de fonctionnement

Les charges générales (chapitre 011) s'élèvent à 45 791,37€ en 2020 contre 113 826,55 € en 2019, soit une baisse de 59,77 %.

Elles comprennent notamment :

- L'eau et l'assainissement : 25 646,52 € ;
- Les contrats de prestations (exploitation des réseaux) : 7 136,99 € ;
- Les primes d'assurances : 209,38 € ;
- Entretien des accotements et réfection de voirie : 12 714,48 € ;
- Taxes foncières : 84,00 €.

Les dépenses d'ordre consistent en la dotation aux amortissements à hauteur de 345 521,34 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les ressources d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'année s'élèvent à 9 849,30 € en 2020 contre 20 602,63 € en 2019 et correspondent au FCTVA perçu au titre des dépenses d'équipement.

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements des immobilisations à hauteur de 345 521,34 €.

B - Les dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 496,40 € en 2020 contre 336 823,51 € en 2019, soit une baisse de 98,67 %.

Cette baisse s'explique notamment par le faible montant des travaux réalisés en 2020 soit - 97,36 %.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- Branchement d'eau potable sur l'aire de broyage : 979,80 € ;
- Branchement d'eau potable au rond-point de l'entrée nord : 384,60 € ;
- Contrôle des eaux souterraines : 3 132,00 €.

Les dépenses d'ordre comprennent, quant à elles, les amortissements des subventions à hauteur de 231 492,31 €.

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe La Martinerie.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE LA MARTINERIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>466 337,86 €</u>
011 - Charges générales	45 791,37 €
012 - Charges de personnel	- €
014 - Atténuations de produits	
65 - Autres charges de gestion courante	- €
66 - Charges d'intérêts de la dette	- €
67 - Charges exceptionnelles	
Sous Total Dépenses Réelles	45 791,37 €
Dépenses d'Ordre	345 521,34 €
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	391 312,71 €
Excédent de fonctionnement	75 025,15 €

<u>Recettes</u>	<u>466 337,86 €</u>
002 - Excédents antérieurs	112 389,67 €
013 - Atténuations de charges de personnel	- €
70 - Produits des services et du domaine	111 040,32 €
73 - Recettes fiscales (Taxe professionnelle - TEOM - Versement transport - Taxe de séjour)	- €
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	1 052,86 €
75 - Autres Produits de gestion courante	7 736,64 €
76 - Produits financiers	- €
77 - Produits exceptionnels (ventes des terrains et bâtiment et divers)	2 626,06 €
Sous Total Recettes Réelles	234 845,55 €
Recettes d'Ordre	231 492,31 €
Sous Total Recettes Réelles et D'Ordre	466 337,86 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>1 733 784,35 €</u>
001 - Déficits antérieurs à combler	- €
13 - Reversement subvention	- €
16 - remb avance du budget principal	- €
20 - Etudes - Licences logiciels	- €
204 - Subventions d'équipements versées	- €
21- Immobilisations : Terrains, matériel	- €
23 - Immobilisations : Travaux	4 496,40 €
26 -Titres de participation	- €
27 - Opérations financières	- €
45 - Opérations pour compte de tiers	- €
Sous Total Dépenses Réelles	4 496,40 €
Dépenses d'Ordre	231 492,31 €
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	235 988,71 €
Excédent d'investissement	1 497 795,64 €

<u>Recettes</u>	<u>1 733 784,35 €</u>
001 - Excédents antérieurs d'investissement	1 378 413,71 €
1068 - Dotations fonds divers et réserves	- €
10222 - FCTVA	9 849,30 €
Sous Total 10	9 849,30 €
13 - Subventions d'équipement	- €
16 - Emprunts nouveaux	- €
20 - Immobilisations Incorporelles	- €
23 - Immobilisations en cours	- €
27 - Autres immobilisations financières	- €
45 - Comptabilité distincte rattachée	- €
Sous Total Recettes Réelles	1 388 263,01 €
Recettes d'Ordre	345 521,34 €
Sous Total Recettes Réelles et d'Ordre	1 733 784,35 €

Résultat global

1 572 820,79 €

Pour financer les reports à hauteur de : 2 238,97 €

Résultat après reports : 1 570 581,82 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 24360032700130

POSTE COMPTABLE : SERVICE GESTION COMPTABLE CHATEAUROUX

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Martinerie (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	18
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	23
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	45
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	76
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	77
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	81
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	82
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	83
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	85
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	86
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	87
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	88
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	89
A4 - Etat des provisions	92
A5 - Etalement des provisions	93
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	94
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	95
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	97
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	98
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	99
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	100
A8 - Etat des charges transférées	101
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	102
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	103
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	104
A10.3 - Opérations liées aux cessions	105
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	106
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	107
A11 - Etat des travaux en régie	108
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	110

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	111
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	112
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	113
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	114
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	115
B1.6 - Etat des engagements reçus	116

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	117
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	118
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	119
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	120
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	121
C1.2 - Actions de formation des élus	123
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	124
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	125
C3.2 - Liste des établissements publics créés	126
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	127
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	128
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	129
C3.6 - Identification des flux croisés	133
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	134

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE Martinerie	CA 2020
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	75 722
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	819
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	100,00 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	0,86 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	391 312,71	G	353 948,19
	Section d'investissement	B	235 988,71	H	355 370,64

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	112 389,67 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 378 413,71 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	627 301,42	= G+H+I+J	2 200 122,21

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 238,97	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 238,97	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	391 312,71	= G+I+K	466 337,86
	Section d'investissement	= B+D+F	238 227,68	= H+J+L	1 733 784,35
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	629 540,39	= G+H+I+J+K+L	2 200 122,21

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 2 238,97	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 238,97	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	115 900,00	37 631,37	8 160,00	0,00	70 108,63
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		115 900,00	37 631,37	8 160,00	0,00	70 108,63
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		115 900,00	37 631,37	8 160,00	0,00	70 108,63
023	Virement à la section d'investissement (2)	33 100,98				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	359 481,00	345 521,34			13 959,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		392 581,98	345 521,34			47 060,64
TOTAL		508 481,98	383 152,71	8 160,00	0,00	117 169,27
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	160 000,00	111 040,32	0,00	0,00	48 959,68
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 052,86	0,00	0,00	-1 052,86
75	Autres produits de gestion courante	4 600,00	7 736,64	0,00	0,00	-3 136,64
Total des recettes de gestion courante		164 600,00	119 829,82	0,00	0,00	44 770,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 626,06	0,00	0,00	-2 626,06
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		164 600,00	122 455,88	0,00	0,00	42 144,12
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	231 492,31	231 492,31			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		231 492,31	231 492,31			0,00
TOTAL		396 092,31	353 948,19	0,00	0,00	42 144,12
Pour information		(3) 112 389,67				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 542 554,97	4 496,40	2 238,97	1 535 819,60
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 542 554,97	4 496,40	2 238,97	1 535 819,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 542 554,97	4 496,40	2 238,97	1 535 819,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	231 492,31	231 492,31		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	231 492,31	231 492,31		0,00
	TOTAL	1 774 047,28	235 988,71	2 238,97	1 535 819,60
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3 051,59	9 849,30	0,00	-6 797,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	3 051,59	9 849,30	0,00	-6 797,71
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 051,59	9 849,30	0,00	-6 797,71
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	33 100,98			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	359 481,00	345 521,34		13 959,66
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	392 581,98	345 521,34		47 060,64
	TOTAL	395 633,57	355 370,64	0,00	40 262,93

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 1 378 413,71			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	45 791,37		45 791,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	345 521,34	345 521,34
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		45 791,37	345 521,34	391 312,71
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	231 492,31	231 492,31
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 496,40	0,00	4 496,40
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 496,40	231 492,31	235 988,71
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	111 040,32		111 040,32
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 052,86		1 052,86
75	Autres produits de gestion courante	7 736,64	0,00	7 736,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 626,06	231 492,31	234 118,37
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		122 455,88	231 492,31	353 948,19
Pour information				112 389,67
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	9 849,30	0,00	9 849,30
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		345 521,34	345 521,34
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		9 849,30	345 521,34	355 370,64
Pour information				1 378 413,71
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	115 900,00	37 631,37	8 160,00	0,00	70 108,63
60611	Eau et assainissement	44 000,00	25 646,52	0,00	0,00	18 353,48
60612	Energie - Electricité	30 000,00	-6 000,00	6 000,00	0,00	30 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	16,56	0,00	0,00	483,44
611	Contrats de prestations de services	14 500,00	7 136,99	0,00	0,00	7 363,01
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	10 537,92	2 160,00	0,00	2 302,08
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6168	Autres primes d'assurance	2 400,00	209,38	0,00	0,00	2 190,62
6226	Honoraires	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	3 000,00	84,00	0,00	0,00	2 916,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		115 900,00	37 631,37	8 160,00	0,00	70 108,63
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		115 900,00	37 631,37	8 160,00	0,00	70 108,63
023	Virement à la section d'investissement	33 100,98	0,00			33 100,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	359 481,00	345 521,34			13 959,66
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	359 481,00	345 521,34			13 959,66
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		392 581,98	345 521,34			47 060,64
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		392 581,98	345 521,34			47 060,64
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		508 481,98	383 152,71	8 160,00	0,00	117 169,27
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	160 000,00	111 040,32	0,00	0,00	48 959,68
706811	Redevance d'assainissement collectif	25 000,00	6 856,48	0,00	0,00	18 143,52
70688	Autres prestations de services	135 000,00	104 183,84	0,00	0,00	30 816,16
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 052,86	0,00	0,00	-1 052,86
744	FCTVA	0,00	1 052,86	0,00	0,00	-1 052,86
75	Autres produits de gestion courante	4 600,00	7 736,64	0,00	0,00	-3 136,64
752	Revenus des immeubles	4 600,00	4 600,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	3 136,64	0,00	0,00	-3 136,64
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		164 600,00	119 829,82	0,00	0,00	44 770,18
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	2 626,06	0,00	0,00	-2 626,06
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	2 626,06	0,00	0,00	-2 626,06
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		164 600,00	122 455,88	0,00	0,00	42 144,12
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	231 492,31	231 492,31			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	231 492,31	231 492,31			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		231 492,31	231 492,31			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		396 092,31	353 948,19	0,00	0,00	42 144,12
Pour information		112 389,67				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	1 542 554,97	4 496,40	2 238,97	1 535 819,60
2313	Constructions	3 603,37	0,00	2 238,97	1 364,40
2315	Installat°, matériel et outillage techni	25 761,03	4 496,40	0,00	21 264,63
2318	Autres immo. corporelles en cours	1 513 190,57	0,00	0,00	1 513 190,57
Total des dépenses d'équipement		1 542 554,97	4 496,40	2 238,97	1 535 819,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 542 554,97	4 496,40	2 238,97	1 535 819,60
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>231 492,31</i>	<i>231 492,31</i>		<i>0,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	<i>231 492,31</i>	<i>231 492,31</i>		<i>0,00</i>
13911	<i>Etat et établissements nationaux</i>	<i>231 492,31</i>	<i>231 492,31</i>		<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées (6)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		231 492,31	231 492,31		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 774 047,28	235 988,71	2 238,97	1 535 819,60
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 051,59	9 849,30	0,00	-6 797,71
10222	FCTVA	3 051,59	9 849,30	0,00	-6 797,71
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		3 051,59	9 849,30	0,00	-6 797,71
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 051,59	9 849,30	0,00	-6 797,71
021	Virement de la sect° de fonctionnement	33 100,98			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	359 481,00	345 521,34		13 959,66
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 000,00	4 000,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	46 811,60	46 811,60		0,00
28138	Autres constructions	11 256,00	11 255,62		0,38
28151	Réseaux de voirie	13 958,83	0,00		13 958,83
281531	Réseaux d'adduction d'eau	110 848,58	110 848,58		0,00
281532	Réseaux d'assainissement	37 370,66	37 370,66		0,00
281533	Réseaux câblés	3 710,94	3 710,93		0,01
281534	Réseaux d'électrification	20 739,02	20 739,02		0,00
281538	Autres réseaux	1 466,04	1 466,04		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	70 993,70	70 993,70		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	336,00	335,81		0,19
28158	Autres installat°, matériel et outillage	11 905,63	11 905,63		0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	26 084,00	26 083,75		0,25
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		392 581,98	345 521,34		47 060,64
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		392 581,98	345 521,34		47 060,64
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		395 633,57	355 370,64	0,00	40 262,93
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 378 413,71			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 496	4 496
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 496	4 496
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											231 492
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235 989	235 989
Total recettes	1 378 414	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355 371	1 733 784
Solde d'investissement	1 378 414	0	0	0	0	0	0	0	0	0	119 382	1 497 796
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 239	2 239
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 239	-2 239

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	391 313	391 313
Total recettes	112 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	353 948	466 338
Solde de fonctionnement	112 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-37 365	75 025
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	238 228	238 228
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 735	6 735
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 735	6 735
2313	Constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 239	2 239
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 496	4 496
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>231 492</i>	<i>231 492</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>231 492</i>	<i>231 492</i>
13911	<i>Etat et établissements nationaux</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>231 492</i>	<i>231 492</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		1 378 414	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355 371	1 733 784
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 849	9 849
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 849	9 849

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
10222	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 849	9 849
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345 521	345 521
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345 521	345 521
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000	4 000
28135	Installations générales, agencements, ..	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 812	46 812
28138	Autres constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 256	11 256
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	110 849	110 849
281532	Réseaux d'assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 371	37 371
281533	Réseaux câblés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 711	3 711
281534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 739	20 739
281538	Autres réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 466	1 466
281568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 994	70 994
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	336	336
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 906	11 906
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 084	26 084
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	1 378 414	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 378 414

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	391 313	391 313
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 791	45 791
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 791	45 791
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 647	25 647

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17	17
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 137	7 137
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 698	12 698
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	209	209
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84	84
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345 521	345 521
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345 521	345 521
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345 521	345 521
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		112 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	353 948	466 338
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 456	122 456
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 040	111 040
706811	Redevance d'assainissement collectif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 856	6 856
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 184	104 184
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 053	1 053
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 053	1 053
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 737	7 737
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 600	4 600
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 137	3 137

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 626	2 626
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 626	2 626
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	231 492	231 492
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	231 492	231 492
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	231 492	231 492
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		112 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 390

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		112 389,67	0,00	0,00	0,00	112 389,67
Réalizations		112 389,67	0,00	0,00	0,00	112 389,67
002	Résultat de fonctionnement reporté	112 389,67	0,00	0,00	0,00	112 389,67
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		112 389,67	0,00	0,00	0,00	112 389,67

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00
Réalizations		0.00	0.00	0.00	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser au 31/12		0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (3)		0.00	0.00	0.00	0.00

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		391 312,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 312,71
Réalizations		391 312,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 312,71
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	45 791,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 791,37
60611	Eau et assainissement	25 646,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 646,52
6068	Autres matières et fournitures	16,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,56
611	Contrats de prestations de services	7 136,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 136,99
615231	Entretien, réparations voiries	12 697,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 697,92
6168	Autres primes d'assurance	209,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209,38
63512	Taxes foncières	84,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	345 521,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 521,34
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	345 521,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 521,34
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		353 948,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 948,19
Réalizations		353 948,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 948,19
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042		231 492,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 492,31

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Opérat° ordre transfert entre sections								
777	Quote-part subv invest transf opte résul	231 492,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 492,31
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	111 040,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 040,32
706811	Redevance d'assainissement collectif	6 856,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 856,48
70688	Autres prestations de services	104 183,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 183,84
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 052,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 052,86
744	FCTVA	1 052,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 052,86
75	Autres produits de gestion courante	7 736,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 736,64
752	Revenus des immeubles	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 136,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 136,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 626,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 626,06
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 626,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 626,06
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-37 364,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-37 364,52

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 378 413,71	0,00	0,00	0,00	1 378 413,71
Réalizations		1 378 413,71	0,00	0,00	0,00	1 378 413,71
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	1 378 413,71	0,00	0,00	0,00	1 378 413,71
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		1 378 413,71	0,00	0,00	0,00	1 378 413,71

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact.. BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES (2)	238 227,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 227,68
	Réalisations	235 988,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 988,71
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	231 492,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 492,31
13911	Etat et établissements nationaux	231 492,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 492,31
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 496,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 496,40
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 496,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 496,40
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Restes à réaliser au 31/12	2 238,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 238,97
	RECETTES (2)	355 370,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 370,64
	Réalisations	355 370,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 370,64
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	345 521,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 521,34
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	46 811,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 811,60
28138	Autres constructions	11 255,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 255,62
281531	Réseaux d'adduction d'eau	110 848,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 848,58
281532	Réseaux d'assainissement	37 370,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 370,66
281533	Réseaux câblés	3 710,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 710,93
281534	Réseaux d'électrification	20 739,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 739,02
281538	Autres réseaux	1 466,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 466,04
281568	Autres matériels, outillages incendie	70 993,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 993,70
281578	Autre matériel et outillage de voirie	335,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335,81
28158	Autres installat°, matériel et outillage	11 905,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 905,63
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	26 083,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 083,75
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 849,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 849,30
10222	FCTVA	9 849,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 849,30
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		117 142,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 142,96

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00		0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7	25/06/2020
L	Plantat° arbres, arbustes (mise à dispo)	10	25/06/2020
L	Autres agencements (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Installations générales (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres constructions (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Sol autrui - Immeuble rapport (mise à di)	99	25/06/2020
L	Ouvrages de génie civil lourd	50	25/06/2020
L	Pompes de relèvement des postes	10	25/06/2020
L	Bassins	40	25/06/2020
L	Sol autrui - Autres construct° (mise à d	99	25/06/2020
L	Installations de voirie (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres réseaux (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	99	25/06/2020
L	Autres installat°, matériel (mise à disp	10	25/06/2020
L	Matériel de transport (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Installat° générales, agencements	10	25/06/2020
L	Matériel de transport	7	25/06/2020
L	Matériel de transport	10	25/06/2020
L	Matériel de bureau et informatique	5	25/06/2020
L	Matériel de bureau et informatique	10	25/06/2020
L	Mobilier	10	25/06/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	25/06/2020
L	Frais d'études	5	25/06/2020
L	Frais d'insertion	1	25/06/2020
L	Aménagement Autres terrains	15	25/06/2020
L	Aménagement Bâtiments d'exploitation	10	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau	50	25/06/2020
L	Service de distribution d'eau	10	25/06/2020
L	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	10	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	5	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	25	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	70	25/06/2020
L	Installat° complexes spécialisées (mad)	99	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel industriel (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Service distribut° d'eau (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Matériel de transport (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres immo. corp. reçues (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Frais d'établissement	99	25/06/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement	30	25/06/2020
L	Service d'assainissement	99	25/06/2020

L	Aménagt Terrains nus (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Autres constructions (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Bât. d'exploitation sol autrui (mad)	99	25/06/2020
L	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	50	25/06/2020
L	Frais d'études	5	25/06/2020
L	Frais réalisat° documents urbanisme	5	25/06/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	25/06/2020
L	Frais d'insertion	1	25/06/2020
L	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Subv. Régions : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	15	25/06/2020
L	GFP rat : Bien mobilier, matériel	15	25/06/2020
L	CCAS : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Autres EPL : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Autres org pub - Bâtiments et installat°	30	25/06/2020
L	Privé : Bien mobilier, matériel	5	25/06/2020
L	Privé : Bâtiments, installations	30	25/06/2020
L	Concessions, droits similaires	3	25/06/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	25/06/2020
L	Immeubles de rapport	15	25/06/2020
L	Install., agenc., aménag. constructions	10	25/06/2020
L	Pompes de relèvement des postes	10	25/06/2020
L	Bassins	40	25/06/2020
L	Ouvrages de génie civil lourd	50	25/06/2020
L	Autres constructions	0	25/06/2020
L	Construct° sol autrui - Installat° géné.	10	25/06/2020
L	Construct° sol autrui - Autres construct	10	25/06/2020
L	Réseaux de voirie	99	25/06/2020
L	Réseaux d'assainissement	50	25/06/2020
L	Autres réseaux	10	25/06/2020
L	Autres matériels, outillages incendie	10	25/06/2020
L	Autre matériel et outillage de voirie	10	25/06/2020
L	Subv.Etat: Bien mobilier, matériel, études	5	25/06/2020
L	Autre matériel et outillage de voirie	1	25/06/2020
L	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	99	25/06/2020
L	Bâtiments	0	25/06/2020
L	Service d'assainissement (mise à dispo)	99	25/06/2020
L	Aménagt matériel industriel (mad)	99	25/06/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	25/06/2020
L	Réseaux câblés	99	25/06/2020
L	Réseaux d'électrification	10	25/06/2020
L	Installations à caractère spécifique	10	25/06/2020
L	Matériel de transport	10	25/06/2020
L	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	15	25/06/2020
L	Subv. transf. Régions	15	25/06/2020
L	Subv. transf. Départements	99	25/06/2020
L	Subv. transf. Communes membres du GFP	0	25/06/2020
L	Subv. transf. Budget communautaire, FS	99	25/06/2020
L	Autres subventions d'équipement transf.	99	25/06/2020
L	D.E.T.R. non transférable	99	25/06/2020
L	Subv non transf. Communes	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Agence de l'eau	99	25/06/2020
L	Autres Subv. Équipt Etat	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Régions	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Départements	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Communes	99	25/06/2020

COM. AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE - Martinerie - CA - 2020

L	Autres subventions d'équipement	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Budget communautaire, FS	99	25/06/2020
L	Subv. équipt Groupement de collectivités	10	25/06/2020
L	Réseaux d'adduction d'eau	10	25/06/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		231 492,31	I 231 492,31
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		231 492,31	231 492,31
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	231 492,31	231 492,31
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	231 492,31	2 238,97	0,00	233 731,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		395 633,57	355 370,64
Ressources propres externes de l'année (a)		3 051,59	9 849,30
10222	FCTVA	3 051,59	9 849,30
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		392 581,98	345 521,34
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	4 000,00	4 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	46 811,60	46 811,60
28138	Autres constructions	11 256,00	11 255,62
28151	Réseaux de voirie	13 958,83	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	110 848,58	110 848,58
281532	Réseaux d'assainissement	37 370,66	37 370,66
281533	Réseaux câblés	3 710,94	3 710,93
281534	Réseaux d'électrification	20 739,02	20 739,02
281538	Autres réseaux	1 466,04	1 466,04
281568	Autres matériels, outillages incendie	70 993,70	70 993,70
281578	Autre matériel et outillage de voirie	336,00	335,81
28158	Autres installat°, matériel et outillage	11 905,63	11 905,63
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	26 084,00	26 083,75
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	33 100,98	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	355 370,64	0,00	1 378 413,71	0,00	1 733 784,35

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	233 731,28
Ressources propres disponibles	IV	1 733 784,35
Solde	V = IV – II (3)	1 500 053,07

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		<i>0,00</i>
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2020	ENDUIT MUR 110 ML	19 008,00	1 900,80	10
01/01/2020	ENDUIT MUR 98 ML	14 040,00	1 404,00	10
01/01/2020	ENDUIT MUR 102 ML	14 442,00	1 444,20	10
01/01/2020	AMENAGEMENT PARVIS MUSEE MARTINERIE	39 981,60	3 998,16	10
01/01/2020	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	21 899,57	2 189,96	10
01/01/2020	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	15 806,40	316,13	50
01/01/2020	TX DEPOLLUTION - CONTROLE QUALITE EAUX	6 264,00	626,40	10
01/01/2020	RESEAUX DE VOIRIE	6 235,20	0,00	0
01/01/2020	PONT BASCULE PAMPHILE	32 388,34	3 238,83	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		170 065,11	15 118,48	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 636 886,04	31 592 445,98	15 441 354,43	6 603 085,63
RECETTES	53 636 886,04	37 943 588,68	9 432 424,65	6 260 872,71
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	70 802 404,97	68 229 763,87	0,00	2 572 641,10
RECETTES	70 802 404,97	73 298 225,34	0,00	-2 495 820,37

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : Budget transports urbains / N°SIRET : 24360032700148				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 837 447,25	1 565 474,99	1 683 458,48	588 513,78
RECETTES	3 837 447,25	3 504 105,20	3 008 596,56	-2 675 254,51
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 332 457,00	6 564 329,86	0,00	768 127,14
RECETTES	7 332 457,00	7 039 158,02	0,00	293 298,98

BUDGET : Aménagement Terrains CAP SUD / N°SIRET : 24360032700023				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,35	0,35	0,00	0,00
RECETTES	0,35	0,00	0,00	0,35

BUDGET : Assainissement / N°SIRET : 24360032700056				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 782 326,37	2 192 431,79	84 645,79	6 505 248,79
RECETTES	8 782 326,37	2 588 667,20	0,00	6 193 659,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	8 880 697,86	2 702 977,62	0,00	6 177 720,24
RECETTES	8 880 697,86	4 260 693,26	0,00	4 620 004,60

BUDGET : Eau / N°SIRET : 24360032700064				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 086 625,25	975 465,76	98 031,39	2 013 128,10
RECETTES	3 086 625,25	1 169 726,36	0,00	1 916 898,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 906 424,65	964 804,01	0,00	1 941 620,64
RECETTES	2 906 424,65	1 988 463,38	0,00	917 961,27

BUDGET : Salle multi activités / N°SIRET : 24360032700122				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 017,72	22 886,26	0,00	53 131,46
RECETTES	76 017,72	43 743,14	0,00	32 274,58
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	575 453,22	380 338,05	0,00	195 115,17
RECETTES	575 453,22	275 426,16	0,00	300 027,06

BUDGET : Bâtiments C et D2 - Centre Colbert / N°SIRET : 24360032700114				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 042 656,44	163 820,50	49 770,91	1 829 065,03
RECETTES	2 042 656,44	209 435,20	0,00	1 833 221,24
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 014 161,43	238 241,64	0,00	1 775 919,79
RECETTES	2 014 161,43	574 289,70	0,00	1 439 871,73

BUDGET : Zac Ozans / N°SIRET : 24360032700106				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 548 571,27	2 210 600,00	0,00	337 971,27
RECETTES	2 548 571,27	0,00	0,00	2 548 571,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	578 403,10	238 433,13	110 520,00	229 449,97
RECETTES	578 403,10	227 017,07	0,00	351 386,03

BUDGET : Coeur d'agglomération / N°SIRET : 24360032700098				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET : Pépinière d'entreprises / N°SIRET : 24360032700080				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	456 710,42	56 503,00	14 236,33	385 971,09
RECETTES	456 710,42	51 659,87	0,00	405 050,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	435 873,15	167 117,01	0,00	268 756,14
RECETTES	435 873,15	184 215,55	0,00	251 657,60

BUDGET : Martinerie / N°SIRET : 24360032700130				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 774 047,28	235 988,71	2 238,97	1 535 819,60
RECETTES	1 774 047,28	355 370,64	0,00	1 418 676,64
FONCTIONNEMENT				

BUDGET : Martinerie / N°SIRET : 24360032700130				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES	508 481,98	391 312,71	0,00	117 169,27
RECETTES	508 481,98	353 948,19	0,00	154 533,79

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 241 288,04	39 015 616,99	17 373 736,30	19 851 934,75
RECETTES	76 241 288,04	45 866 296,29	12 441 021,21	17 933 970,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	94 034 357,71	79 877 318,25	110 520,00	14 046 519,46
RECETTES	94 034 357,71	88 201 436,67	0,00	5 832 921,04
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 275 645,75	118 892 935,24	17 484 256,30	33 898 454,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 275 645,75	134 067 732,96	12 441 021,21	23 766 891,58

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	76 241 288,04	39 015 616,99	17 373 736,30	19 851 934,75
RECETTES	76 241 288,04	45 866 296,29	12 441 021,21	17 933 970,54
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	94 034 357,71	79 877 318,25	110 520,00	14 046 519,46
RECETTES	94 034 357,71	88 201 436,67	0,00	5 832 921,04
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 275 645,75	118 892 935,24	17 484 256,30	33 898 454,21
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 275 645,75	134 067 732,96	12 441 021,21	23 766 891,58

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

13 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 - Budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de l'exercice 2020 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

Résultat reporté de 2019 sur 2020 : 0,00 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 5 068 461,47 €

Soit un excédent cumulé de : 5 068 461,47 €

Section d'investissement :

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 290 416,17 €

Excédent d'investissement 2020 : 6 351 142,70 €

Soit un excédent cumulé de 6 641 558,87 €

Il vous est proposé d'affecter le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Affectation du solde de la section de fonctionnement à l'excédent reporté : 5 068 461,47 € (ligne budgétaire R002)

Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté 6 641 558,87 € (ligne budgétaire R001)

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative 2021 du budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE
BUDGET GENERAL**

RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Section de fonctionnement

				Recettes		Dépenses
Excédent	de l'exercice	n	2020	5 068 461,47	=	73 298 225,34 - 68 229 763,87
Report	Excédent	n-1	2019	0,00	D002 ou R002	
Résultat de clôture		Excédent		<u>5 068 461,47</u>		
(Résultat à affecter)						

Section d'investissement

				Recettes		Dépenses
Excédent	de l'exercice	n	2020	6 351 142,70	=	37 943 588,68 - 31 592 445,98
Report	Excédent	n-1	2019	290 416,17	D001 ou R001	
Résultat de clôture		Excédent		<u>6 641 558,87</u>		

Résultat brut de l'exercice 2020	Excédent	2020	11 419 604,17	=	<u>111 241 814,02</u> - <u>99 822 209,85</u>
Reprise résultat de l'exercice 2019	Excédent	2019	290 416,17		
Résultat net de l'exercice 2020	Excédent		<u>11 710 020,34</u>		

Restes à Réaliser au	31/12/2020	à reprendre au BS	2021		
RAR Dépenses		+	15 441 354,43	report dépenses investissement engagées	
RAR Recettes		-	9 432 424,65	report recettes investissement engagées	
Solde RAR à financer			<u>6 008 929,78</u>		
	Excédent	reporté	-	6 641 558,87	D001 ou R001
	Besoin de financement		0,00	compte R1068	
	Autofinancement				

NOTA: L'excédent de Fonctionnement constitue le résultat à affecter au cours de l'exercice suivant.

Il peut servir :

- soit à engager de nouvelles dépenses au B S
- soit à rembourser des emprunts par anticipation
- soit à diminuer le montant des emprunts restant à réaliser.

Dans le cas de figure, sur les **5 068 461,47 €** disponibles, **0,00 €** sont affectés à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Le reliquat de **5 068 461,47 €** sera repris à la section de fonctionnement du budget supplémentaire **R002** de l'exercice 2021 pour permettre de :

- financer les restes à payer de l'exercice 2020 pour : 0,00 €
- ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2021 pour : **5 068 461,47 €**

14 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe eau potable

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe de l'Eau potable de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de l'exercice 2020 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 1 105 068,51 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 1 023 659,37 €

Soit excédent cumulé : 2 128 727,88 €

Section d'investissement

Déficit reporté de 2019 sur 2020 : 328 833,53 €

Excédent d'investissement 2020 : 194 260,60 €

Soit déficit cumulé : 134 572,93 €

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant en dépenses à 98 031,39 €, le besoin de financement de la section d'investissement se situe à 232 604,32 € (134 572,93 + 98 031,39).

Il vous est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 232 604,32 €
(compte 1068)
Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 1 896 123,56 €
(ligne budgétaire R002)
Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 134 572,93 €
(ligne budgétaire D001)

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative 2021 du budget annexe de l'Eau potable de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE
BUDGET ANNEXE EAU**

RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Section de fonctionnement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	1 023 659,37	=	1 988 463,38	-	964 804,01
Report	Excédent	n-1	2019	1 105 068,51	D002 ou R002			
Résultat de clôture		Excédent		2 128 727,88				
	(Résultat à affecter)							
Section d'investissement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	194 260,60	=	1 169 726,36	-	975 465,76
Report	Déficit	n-1	2019	- 328 833,53	D001 ou R001			
Résultat de clôture		Déficit		- 134 572,93				
Résultat brut de l'exercice 2020	Excédent		2020	1 217 919,97	=	3 158 189,74	-	1 940 269,77
Reprise résultat de l'exercice 2019	Excédent		2019	776 234,98				
Résultat net de l'exercice 2020	Excédent			1 994 154,95				

Restes à Réaliser au	31/12/2020	à reprendre au BS	2021	
	RAR Dépenses	+	98 031,39	report dépenses investissement engagées
	RAR Recettes	-		
	Solde RAR à financer		98 031,39	
	Déficit	reporté	- 134 572,93	D001 ou R001
	Besoin de financement		232 604,32	compte R1068
	Autofinancement			

NOTA: L'excédent de Fonctionnement constitue le résultat à affecter au cours de l'exercice suivant.

Il peut servir :

- soit à engager de nouvelles dépenses au B S
- soit à rembourser des emprunts par anticipation
- soit à diminuer le montant des emprunts restant à réaliser.

Dans le cas de figure, sur les **2 128 727,88 €** disponibles, **232 604,32 €** sont affectés à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Le reliquat de **1 896 123,56 €** sera repris à la section de fonctionnement du budget supplémentaire **R002** de l'exercice 2021 pour permettre de :

- financer les restes à payer de l'exercice 2020 pour : 0,00 €
- ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2021 pour : **1 896 123,56 €**

15 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe assainissement

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de l'exercice 2020 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 5 065 121,41 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 1 557 715,64 €

Soit excédent cumulé : 6 622 837,05 €

Section d'investissement

Déficit reporté de 2019 sur 2020 : 155 572,22 €

Excédent d'investissement 2020 : 396 235,41 €

Soit excédent cumulé : 240 663,19 €

Il vous est proposé d'affecter le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 6 622 837,05 €
(ligne budgétaire R002)

Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté : 240 663,19 €
(ligne budgétaire R001)

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative 2021 du budget annexe de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Section de fonctionnement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	1 557 715,64	=	4 260 693,26	-	2 702 977,62
Report	Excédent	n-1	2019	5 065 121,41	D002 ou R002			
Résultat de clôture		Excédent		6 622 837,05				
	(Résultat à affecter)							

Section d'investissement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	396 235,41	=	2 588 667,20	-	2 192 431,79
Report	Déficit	n-1	2019	- 155 572,22	D001 ou R001			
Résultat de clôture		Excédent		240 663,19				

Résultat brut de l'exercice 2020	Excédent	2020	1 953 951,05	=	6 849 360,46	-	4 895 409,41
Reprise résultat de l'exercice 2019	Excédent	2019	4 909 549,19				
Résultat net de l'exercice 2020	Excédent		6 863 500,24				

Restes à Réaliser au	31/12/2020	à reprendre au BS	2021
RAR Dépenses		+	84 645,79 report dépenses investissement engagées
RAR Recettes		-	
Solde RAR à financer			84 645,79
Excédent	reporté		240 663,19 D001 ou R001
Besoin de financement			0,00 compte R1068
Autofinancement			

NOTA: L'excédent de Fonctionnement constitue le résultat à affecter au cours de l'exercice suivant.

Il peut servir :

- soit à engager de nouvelles dépenses au B S
- soit à rembourser des emprunts par anticipation
- soit à diminuer le montant des emprunts restant à réaliser.

Dans le cas de figure, sur les **6 622 837,05 €** disponibles, **0,00 €** sont affectés à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Le reliquat de **6 622 837,05 €** sera repris à la section de fonctionnement du budget supplémentaire **R002** de l'exercice 2021 pour permettre de :

- financer les restes à payer de l'exercice 2020 pour : 0,00 €
- ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2021 pour : **6 622 837,05 €**

16 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe CAP SUD

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe Cap Sud de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de l'exercice 2020 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

Déficit reporté de 2019 sur 2020 : 0,35 €
Résultat de fonctionnement 2020 : 0,00 €
Soit déficit cumulé : 0,35 €

Section d'investissement :

Résultat reporté de 2019 sur 2020 : 0,00 €
Résultat d'investissement 2020 : 0,00 €
Soit résultat cumulé : 0,00 €

Il vous est proposé d'affecter les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :
Affectation du solde de fonctionnement au déficit reporté : 0,35 € (ligne budgétaire D002)

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative 2021 du budget annexe Cap Sud de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE
BUDGET ANNEXE CAP SUD**

RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Section de fonctionnement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	0,00	=	0,00	-	0,00
Report	Déficit	n-1	2019	- 0,35	D002 ou R002			
Résultat de clôture		Déficit		<u>- 0,35</u>				
	(Résultat à affecter)							

Section d'investissement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	0,00	=	0,00	-	0,00
Report	Excédent	n-1	2019	0,00				
Résultat de clôture		Excédent		<u>0,00</u>	D001 ou R001			

Résultat brut de l'exercice 2020	Excédent	2020	0,00	=	<u>0,00</u>	-	<u>0,00</u>
Reprise résultat de l'exercice 2019	Déficit	2019	<u>- 0,35</u>				
Résultat net de l'exercice 2020	Déficit		<u>- 0,35</u>				

Restes à Réaliser au	31/12/2020	à reprendre au BS	2021
RAR Dépenses		+	0,00 report dépenses investissement engagées
RAR Recettes		-	
Solde RAR à financer			<u>0,00</u>
	Excédent	reporté	0,00 D001 ou R001
	Besoin de financement		0,00 compte R1068
	Autofinancement		

NOTA: L'excédent de Fonctionnement constitue le résultat à affecter au cours de l'exercice suivant.

Il peut servir :

- soit à engager de nouvelles dépenses au B S
- soit à rembourser des emprunts par anticipation
- soit à diminuer le montant des emprunts restant à réaliser.

Dans le cas de figure, sur les **-0,35 €** de déficit **0,00 €** sont affectés à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Le reliquat de **-0,35 €** sera repris à la section de fonctionnement du budget supplémentaire **D002** de l'exercice 2021 pour permettre de :

- financer les restes à payer de l'exercice 2020 pour : 0,00 €
- ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2021 pour : **- 0,35 €**

17 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe centre Colbert bâtiments C et D2

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe Colbert bâtiments C et D2 de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de l'exercice 2020 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 1 473 936,70 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 336 048,06 €

Soit un excédent cumulé de : 1 809 984,76 €

Section d'investissement :

Déficit reporté de 2019 sur 2020 : 43 600,52 €

Excédent d'investissement 2020 : 45 614,70 €

Soit un excédent cumulé de : 2 014,18 €

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant en dépenses à 49 770,91 €, le besoin de financement de la section d'investissement se situe à 47 756,73 € (49 770,91 – 2 014,18).

Il vous est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 47 756,73 € (compte 1068)

Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 1 762 228,03 € (1 581 711,71 – 107 775,01) (ligne budgétaire R002)

Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté : 2 014,18 € (ligne budgétaire R001)

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative 2021 du budget annexe Colbert de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE
BUDGET ANNEXE COLBERT**

RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Section de fonctionnement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	336 048,06	=	574 289,70	-	238 241,64
Report	Excédent	n-1	2019	1 473 936,70	D002 ou R002			
Résultat de clôture		Excédent		1 809 984,76				
	(Résultat à affecter)							

Section d'investissement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	45 614,70	=	209 435,20	-	163 820,50
Report	Déficit	n-1	2019	- 43 600,52	D001 ou R001			
Résultat de clôture		Excédent		2 014,18				

Résultat brut de l'exercice 2020	Excédent	2020	381 662,76	=	783 724,90	-	402 062,14
Reprise résultat de l'exercice 2019	Excédent	2019	1 430 336,18				
Résultat net de l'exercice 2020	Excédent		1 811 998,94				

Restes à Réaliser au	31/12/2020	à reprendre au BS	2021
RAR Dépenses		+	49 770,91 report dépenses investissement engagées
RAR Recettes		-	
Solde RAR à financer			49 770,91
Excédent	reporté		2 014,18 D001 ou R001
Besoin de financement			47 756,73 compte R1068
Autofinancement			

NOTA: L'excédent de Fonctionnement constitue le résultat à affecter au cours de l'exercice suivant.

Il peut servir :

- soit à engager de nouvelles dépenses au B S
- soit à rembourser des emprunts par anticipation
- soit à diminuer le montant des emprunts restant à réaliser.

Dans le cas de figure, sur les **1 809 984,76 €** disponibles, **47 756,73 €** sont affectés à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Le reliquat de **1 762 228,03 €** sera repris à la section de fonctionnement du budget supplémentaire **R002** de l'exercice 2021 pour permettre de :

- financer les restes à payer de l'exercice 2020 pour : 0,00 €
- ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2021 pour : **1 762 228,03 €**

18 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe Zac Ozans

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe de la ZAC OZANS de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de l'exercice 2020 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 174 940,10 €

Déficit de fonctionnement 2020 : 11 416,06 €

Soit excédent cumulé : 163 524,04 €

Section d'investissement

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 2 413 118,50 €

Déficit d'investissement 2020 : 2 210 600,00 €

Soit excédent cumulé : 202 518,50 €

Il vous est proposé d'affecter les résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 163 524,04 €
(ligne budgétaire R002)

Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté : 202 518,50 €
(ligne budgétaire R001)

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative 2021 du budget annexe de la ZAC OZANS de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE
BUDGET ANNEXE OZANS**

RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Section de fonctionnement				Recettes	Dépenses			
Déficit	de l'exercice	n	2020	- 11 416,06	=	227 017,07	-	238 433,13
Report	Excédent	n-1	2019	174 940,10	D002 ou R002			
Résultat de clôture		Excédent		163 524,04				
	(Résultat à affecter)							

Section d'investissement				Recettes	Dépenses			
Déficit	de l'exercice	n	2020	- 2 210 600,00	=	0,00	-	2 210 600,00
Report	Excédent	n-1	2019	2 413 118,50	D001 ou R001			
Résultat de clôture		Excédent		202 518,50				

Résultat brut de l'exercice 2020	Déficit	2020	- 2 222 016,06	=	227 017,07	-	2 449 033,13
Reprise résultat de l'exercice 2019	Excédent	2019	2 588 058,60				
Résultat net de l'exercice 2020	Excédent		366 042,54				

Restes à Réaliser au	31/12/2020	à reprendre au BS	2021	
RAR Dépenses		+	110 520,00	report dépenses fonctionnement engagées
RAR Recettes		-		
Solde RAR à financer			<u>110 520,00</u>	
Excédent	reporté		202 518,50	D001 ou R001
Besoin de financement			0,00	compte R1068
Autofinancement				

NOTA: L'excédent de Fonctionnement constitue le résultat à affecter au cours de l'exercice suivant.

Il peut servir :

- soit à engager de nouvelles dépenses au B S
- soit à rembourser des emprunts par anticipation
- soit à diminuer le montant des emprunts restant à réaliser.

Dans le cas de figure, sur les **163 524,04 €** disponibles, **0,00 €** sont affectés à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Le reliquat de **163 524,04 €** sera repris à la section de fonctionnement du budget supplémentaire **R002** de l'exercice 2021 pour permettre de :

- financer les restes à payer de l'exercice 2020 pour : 0,00 €
- ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2021 pour : **163 524,04 €**

19 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe Pépinière d'entreprises

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe de la Pépinière d'Entreprises de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de l'exercice 2020 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 305 343,15 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 17 098,54 €

Soit excédent cumulé : 322 441,69 €

Section d'investissement :

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 145 587,96 €

Déficit d'investissement 2020 : 4 843,13 €

Soit excédent cumulé : 140 744,83 €

Il vous est proposé d'affecter les résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 322 441,69 € (ligne budgétaire R002)
Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté : 140 744,83 € (ligne budgétaire R001)

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative 2021 du budget annexe de la Pépinière d'Entreprises de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE
BUDGET ANNEXE PEPINIERE ENTREPRISES**

RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Section de fonctionnement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	17 098,54	=	184 215,55	-	167 117,01
Report	Excédent	n-1	2019	305 343,15	D002 ou R002			
Résultat de clôture		Excédent		322 441,69				
	(Résultat à affecter)							
Section d'investissement				Recettes	Dépenses			
Déficit	de l'exercice	n	2020	- 4 843,13	=	51 659,87	-	56 503,00
Report	Excédent	n-1	2019	145 587,96	D001 ou R001			
Résultat de clôture		Excédent		140 744,83				
Résultat brut de l'exercice 2020		Excédent	2020	12 255,41	=	235 875,42	-	223 620,01
Reprise résultat de l'exercice 2019		Excédent	2019	450 931,11				
Résultat net de l'exercice 2020		Excédent		463 186,52				

Restes à Réaliser au	31/12/2020	à reprendre au BS	2021	
	RAR Dépenses	+	14 236,33	report dépenses investissement engagées
	RAR Recettes	-		
	Solde RAR à financer		<u>14 236,33</u>	
	Excédent	reporté	140 744,83	D001 ou R001
	Besoin de financement		0,00	compte R1068
	Autofinancement			

NOTA: L'excédent de Fonctionnement constitue le résultat à affecter au cours de l'exercice suivant.

Il peut servir :

- soit à engager de nouvelles dépenses au B S
- soit à rembourser des emprunts par anticipation
- soit à diminuer le montant des emprunts restant à réaliser.

Dans le cas de figure, sur les **322 441,69 €** disponibles, **0,00 €** sont affectés à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Le reliquat de **322 441,69 €** sera repris à la section de fonctionnement du budget supplémentaire **R002** de l'exercice 2021 pour permettre de :

- financer les restes à payer de l'exercice 2020 pour : 0,00 €
- ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2021 pour : **322 441,69 €**

20 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe salle multi activités MACH 36

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe du MACH 36 de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de l'exercice 2020 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 75 446,55 €

Déficit de fonctionnement 2020 : 104 911,89 €

Soit un déficit cumulé de : 29 465,34 €

Section d'investissement :

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 30 995,72 €

Excédent d'investissement 2020 : 20 856,88 €

Soit un excédent cumulé de : 51 852,60 €

Il vous est proposé d'affecter les résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Affectation du solde de fonctionnement au déficit reporté : 29 465,34 € (ligne budgétaire D002)

Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté : 51 852,60 € (ligne budgétaire R001)

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative 2021 du budget annexe du MACH 36 de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE
BUDGET ANNEXE MACH36**

RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Section de fonctionnement

				Recettes		Dépenses
Déficit	de l'exercice	n	2020	- 104 911,89	=	275 426,16 - 380 338,05
Report	Excédent	n-1	2019	<u>75 446,55</u>	D002 ou R002	
Résultat de clôture		Déficit		- 29 465,34		
	(Résultat à affecter)					

Section d'investissement

				Recettes		Dépenses
Excédent	de l'exercice	n	2020	20 856,88	=	43 743,14 - 22 886,26
Report	Excédent	n-1	2019	<u>30 995,72</u>	D001 ou R001	
Résultat de clôture		Excédent		51 852,60		

Résultat brut de l'exercice 2020	Déficit	2020	- 84 055,01	=	<u>319 169,30</u>	-	<u>403 224,31</u>
Reprise résultat de l'exercice 2019	Excédent	2019	<u>106 442,27</u>				
Résultat net de l'exercice 2020	Excédent		22 387,26				

Restes à Réaliser au	31/12/2020	à reprendre au BS	2021		
	RAR Dépenses	+	0,00	report dépenses investissement engagées	
	RAR Recettes	-	<u>0,00</u>		
	Solde RAR à financer		0,00		
	Excédent	reporté	51 852,60	D001 ou R001	
	Besoin de financement		0,00		
	Autofinancement				

NOTA: L'excédent de Fonctionnement constitue le résultat à affecter au cours de l'exercice suivant.

Il peut servir :

- soit à engager de nouvelles dépenses au B S
- soit à rembourser des emprunts par anticipation
- soit à diminuer le montant des emprunts restant à réaliser.

Dans le cas de figure, sur les **-29 465,34 €** de déficit **0,00 €** sont affectés à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Le reliquat de **-29 465,34 €** sera repris à la section de fonctionnement du budget supplémentaire **D002** de l'exercice 2021 pour permettre de :

- financer les restes à payer de l'exercice 2020 pour : 0,00 €
- ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2021 pour : **- 29 465,34 €**

21 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe la Martinerie

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe de la Martinerie de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de l'exercice 2020 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 112 389,67 €

Déficit de fonctionnement 2020 : 37 364,52 €

Soit excédent cumulé : 75 025,15 €

Section d'investissement :

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 1 378 413,71 €

Excédent d'investissement 2020 : 119 381,93 €

Soit excédent cumulé : 1 497 795,64 €

Il vous est proposé d'affecter les résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 75 025,15 € (ligne budgétaire R002)

Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté : 1 497 795,64 € (ligne budgétaire R001)

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative 2021 du budget annexe de la

Martinerie de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE
BUDGET ANNEXE MARTINERIE**

RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Section de fonctionnement				Recettes	Dépenses			
Déficit	de l'exercice	n	2020	- 37 364,52	=	353 948,19	-	391 312,71
Report	Excédent	n-1	2019	112 389,67	D002 ou R002			
Résultat de clôture	Excédent			75 025,15				
	(Résultat à affecter)							

Section d'investissement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	119 381,93	=	355 370,64	-	235 988,71
Report	Excédent	n-1	2019	1 378 413,71	D001 ou R001			
Résultat de clôture	Excédent			1 497 795,64				

Résultat brut de l'exercice 2020	Excédent	2020	82 017,41	=	709 318,83	-	627 301,42
Reprise résultat de l'exercice 2019	Excédent	2019	1 490 803,38				
Résultat net de l'exercice 2020	Excédent		1 572 820,79				

Restes à Réaliser au	31/12/2020	à reprendre au BS	2021
RAR Dépenses		+	2 238,97 report dépenses investissement engagées
RAR Recettes		-	
Solde RAR à financer			2 238,97
Excédent	reporté		1 497 795,64 D001 ou R001
Besoin de financement			0,00 compte R1068
Autofinancement			

NOTA: L'excédent de Fonctionnement constitue le résultat à affecter au cours de l'exercice suivant.

Il peut servir :

- soit à engager de nouvelles dépenses au B S
- soit à rembourser des emprunts par anticipation
- soit à diminuer le montant des emprunts restant à réaliser.

Dans le cas de figure, sur les **75 025,15 €** disponibles, **0,00 €** sont affectés à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Le reliquat de **75 025,15 €** sera repris à la section de fonctionnement du budget supplémentaire **R002** de l'exercice 2021 pour permettre de :

- financer les restes à payer de l'exercice 2020 pour : 0,00 €
- ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2021 pour : **75 025,15 €**

22 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020 - budget annexe transports urbains

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M43 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe Transports Urbains de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de l'exercice 2020 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement

Excédent reporté de 2019 sur 2020 : 79 126,46 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 474 828,16 €

Soit excédent cumulé : 553 954,62 €

Section d'investissement

Déficit reporté de 2019 sur 2020 : 42 538,26 €

Excédent d'investissement 2020 : 1 938 630,21 €

Soit excédent cumulé : 1 896 091,95 €

Il vous est proposé d'affecter les résultats cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 553 954,62 € (ligne budgétaire R002)

Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté : 1 896 091,95 € (ligne budgétaire R001)

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative 2021 du budget annexe Transports Urbains de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

**COMMUNAUTE AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS**

RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020

Section de fonctionnement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	474 828,16	=	7 039 158,02	-	6 564 329,86
Report	Excédent	n-1	2019	79 126,46	D002 ou R002			
Résultat de clôture		Excédent		553 954,62				
	(Résultat à affecter)							

Section d'investissement				Recettes	Dépenses			
Excédent	de l'exercice	n	2020	1 938 630,21	=	3 504 105,20	-	1 565 474,99
Report	Déficit	n-1	2019	- 42 538,26	D001 ou R001			
Résultat de clôture		Excédent		1 896 091,95				

Résultat brut de l'exercice 2020	Excédent	2020	2 413 458,37	=	10 543 263,22	-	8 129 804,85
Reprise résultat de l'exercice 2019	Excédent	2019	36 588,20				
Résultat net de l'exercice 2020	Excédent		2 450 046,57				

Restes à Réaliser au	31/12/2020	à reprendre au BS	2021
RAR Dépenses		+	1 683 458,48 report dépenses investissement engagées
RAR Recettes		-	3 008 596,56
Solde RAR à financer			- 1 325 138,08
Excédent	reporté		1 896 091,95 D001 ou R001
Besoin de financement			0,00 compte R1068
Autofinancement			

NOTA : L'excédent de Fonctionnement constitue le résultat à affecter au cours de l'exercice suivant.

Il peut servir :

- soit à engager de nouvelles dépenses au B S
- soit à rembourser des emprunts par anticipation
- soit à diminuer le montant des emprunts restant à réaliser.

Dans le cas de figure, sur les **553 954,62 €** d'excédent **0,00 €** sont affectés à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

Le reliquat de **553 954,62 €** sera repris à la section de fonctionnement du budget supplémentaire **R002** de l'exercice 2021 pour permettre de :

- financer les restes à payer de l'exercice 2020 pour : 0,00 €
- ajuster les crédits ouverts au budget primitif 2021 pour : **553 954,62 €**

23 : Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2020 ;

Vu les résultats du compte administratif 2020 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget principal soumis à votre approbation a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2020, les reports de l'exercice précédent (restes à réaliser) ;

Considérant qu'il convient également de réaliser certaines opérations non prévues lors de l'adoption du budget primitif ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	5 068 461,47
70	70845	MAD personnel facturée aux communes membres du GFP	-20 269,67
70	70875	Autres produits par les communes membres du GFP	84 700,00

73	73111	Impôts directs locaux	-773 267,00
73	73112	Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises	1 543 742,00
73	73113	Taxe sur les surfaces commerciales	58 319,00
73	73114	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	29 318,00
73	73221	FNGIR	765,00
73	7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	265 558,00
74	74124	Dotations d'intercommunalité	41 803,00
74	74126	Dotations de compensation des groupements de communes	-247 848,00
74	748313	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	37 954,00
74	74833	Etat – Compensation au titre de la contribution économique territoriale (CVAE et CFE)	1 428 794,00
74	74835	Etat – Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	-468 055,00
74	7478	Participation autres organismes	97 500,00
75	7588	Autres produits divers de gestion courante	15 169,01
		Sous-total des recettes réelles	7 162 643,81
042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	229 441,85
		Sous-total des recettes d'ordre	229 441,85
		Total des recettes de fonctionnement	7 392 085,66
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	60631	Fournitures d'entretien	28 000,00
011	60636	Vêtements de travail	-19 127,00
011	6068	Autres matières et fournitures	202 723,00
011	6078	Achat autres marchandises	50 000,00
011	611	Contrats de prestations de service	106 000,00
011	6135	Locations mobilières	14 453,00
011	617	Etudes et recherches	14 400,00
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires divers	13 230,00
011	6281	Concours divers (cotisations...)	-49 300,00
011	6288	Autres services extérieurs	-4 400,00
012	6218	Autre personnel extérieur	44 000,00
012	6331	Versement mobilité	-309,60

012	6332	Cotisations versées au FNAL	-193,50
012	6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	-387,00
012	6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-116,10
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	-8 139,62
012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	-8 048,45
012	6454	Cotisations aux ASSEDIC	-618,42
012	64111	Rémunération principale	-22 957,76
012	64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	-843,48
012	64118	Autres indemnités	-2 586,00
012	64131	Rémunérations	-15 269,68
65	6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif par le budget principal	-65 423,71
65	657364	Subventions de fonctionnement aux organismes publics à caractère industriel et commercial	19 889,92
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	70 000,00
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante - Autres	15 164,01
67	678	Autres charges exceptionnelles	275,00
67	6748	Autres subventions exceptionnelles	-727 948,00
Sous-total des dépenses réelles			-347 533,39
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
042	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	485 031,66
023	023	Virement à la section d'investissement	7 254 587,39
Sous-total des dépenses d'ordre			7 739 619,05
Total des dépenses de fonctionnement			7 392 085,66

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
-	-	Reports – RAR 2020	9 432 424,65
001	001	Solde exécution de la section d'investissement reporté	6 641 558,87
13	1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables Etat et établissements nationaux	102 200,00
13	13141	Subventions d'investissement rattachées aux actifs	-10 601,00

		amortissables Communes membres du GFP	
16	1641	Emprunt en euros	-6 797 445,36
21	2138	Autres constructions	600 000,00
27	276351	Groupement de collectivités - GPF de rattachement	210 672,54
Sous-total des recettes réelles			10 178 809,70
040	28132	Amortissements immeubles de rapport	273 843,55
040	28041511	Amortissements biens mobiliers, matériel et études	154 745,36
040	28051	Amortissements concessions et droits similaires	56 442,75
041	2031	Intégrations année 2020	80 470,60
041	2033	Intégrations année 2020	1 720,80
041	238	Avances et acomptes versés sur commande d'immo.	50 000,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	7 254 587,39
Sous-total des recettes d'ordre			7 871 810,45
Total des recettes d'investissement			18 050 620,15
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
-	-	Reports – RAR 2020	15 441 354,43
10	10222	FCTVA	600 000,00
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (apurement compte 1069)	8 211,03
20	2031	Frais d'études	1 265 600,00
20	2051	Concessions et droits similaires	5 054,40
204	2041511	Groupement de collectivités - GPF de rattachement – biens mobiliers, matériel et études	-3 052 351,00
204	2041412	Subventions communes - Bâtiments et installations	54 815,00
204	20421	Subventions d'équipements aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	60 000,00
204	20422	Subventions d'équipements aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations	-50 000,00
21	21578	Autre matériel et outillage de voirie	136 000,00
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	41 800
21	2182	Matériel de transport	-14 187,00
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 644,44
21	2184	Mobilier	10 000,00
23	2312	Agencements et aménagements de terrains	294 000,00

23	2313	Constructions	2 342 045,60
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	319 000
23	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	250 000,00
27	276351	Groupement de collectivités - GPF de rattachement	-30 000,00
Sous-Total des dépenses réelles			17 688 986,90
040	139141	Reprise subventions d'investissement	229 441,85
041	2313	Intégrations année 2020	1 396,80
041	2315	Intégrations année 2020	65 194,60
041	2317	Intégrations année 2020	15 600,00
041	2313	Constructions	50 000,00
Sous-Total des dépenses d'ordre			361 633,25
Total des dépenses d'investissement			18 050 620,15

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget principal.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

24 : Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget annexe eau potable

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre

2020 ; Vu les résultats du compte administratif 2020;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe Eau potable soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2020 et les restes à réaliser d'investissement de 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Eau potable de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 896 123,56
75	7588	Autres produits divers de gestion courante	5,00
Total des recettes réelles			1 896 128,56
Total des recettes de fonctionnement			1 896 128,56

DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
65	658	Charges diverses de gestion courante	5,00
Total des dépenses réelles			5,00
023	023	Virement à la section d'investissement	1 896 123,56
Total dépenses d'ordre			1 896 123,56
Total des dépenses de fonctionnement			1 896 128,56

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	232 604,32
13	1318	Subventions d'équipement - autres	21 065,00
Total des recettes réelles			253 669,32
021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 896 123,56
Total des recettes d'ordre			1 896 123,56
Total des recettes d'investissement			2 149 792,88
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
001	001	Solde exécution de la section d'investissement reporté	134 572,93
23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Reports 2020	98 031,39
23	2318	Travaux non affectés	1 917 188,56
Total des dépenses réelles			2 149 792,88
Total des dépenses d'investissement			2 149 792,88

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe Eau potable.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

25 : Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget annexe assainissement

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2020 ;

Vu les résultats du compte administratif 2020 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2020 et les restes à réaliser d'investissement de 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

Fonctionnement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
75	7588	Autres produits de gestion courante	5,00
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	6 622 837,05
Total des recettes réelles			6 622 842,05
Total des recettes de fonctionnement			6 622 842,05
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
65	658	Charges diverses de gestion courante	5,00
67	6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	26,04
Total des dépenses réelles			31,04
023	023	Virement à la section d'investissement	6 622 811,01
Total dépenses d'ordre			6 622 811,01
Total des dépenses de fonctionnement			6 622 842,05

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

Investissement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	240 663,19
Total des recettes réelles			240 663,19
021	021	Virement de la section de fonctionnement	6 622 811,01
Total des recettes d'ordre			6 622 811,01
Total des recettes d'investissement			6 863 474,20
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
20	2031	Frais d'études – reports 2020	9 942,47
23	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition – reports 2020	74 703,32
23	2318	Travaux non affectés	6 778 828,41
Total des dépenses réelles			6 863 474,20
Total des dépenses d'investissement			6 863 474,20

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe Assainissement.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

26 : Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget annexe CAP SUD

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2020 ;

Vu les résultats du compte administratif 2020 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe ZA CAP SUD soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe ZA CAP SUD de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
75	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	0,35
Total des recettes réelles			0,35
Total des recettes de fonctionnement			0,35

DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
002	002	Solde section de fonctionnement reporté	0,35
Total des dépenses réelles			0,35
Total des dépenses de fonctionnement			0,35

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe ZA CAP SUD.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

27 : Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget annexe centre Colbert bâtiments C et D2

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2020

Vu les résultats du compte administratif 2020;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe Centre Colbert bâtiments C et D2 soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2020 et les restes à réaliser d'investissement de 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Centre Colbert bâtiments C et D2 de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 762 228,03
Total des recettes réelles			1 762 228,03
Total des recettes de fonctionnement			1 762 228,03

DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	0,09
Total des dépenses réelles			0,09
023	023	Virement à la section d'investissement	1 762 227,94
Total dépenses d'ordre			1 762 227,94
Total des dépenses de fonctionnement			1 762 228,03

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 014,18
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	47 756,73
Total des recettes réelles			49 770,91
021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 762 227,94
Total des recettes d'ordre			1 762 227,94
Total des recettes d'investissement			1 811 998,85
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
23	2313	Construction – Reports 2020	499 770,91
23	2318	Travaux non affectés	1 312 227,94
Total des dépenses réelles			1 811 998,85
Total des dépenses d'investissement			1 811 998,85

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe Centre Colbert bâtiments C et D2.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

28 : Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget annexe Zac Ozans

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2020

Vu les résultats du compte administratif 2020 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe ZAC OZANS soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2020 et les restes à réaliser d'investissement de 2020;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe ZAC OZANS de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
75	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	-14 850,00
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	163 524,04
Total des recettes réelles			148 674,04

042	7133	Variation des encours de production de biens	110 520,00
Total des recettes d'ordre			110 520,00
Total des recettes de fonctionnement			259 194,04
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	605	Achats de matériel, équipements de travaux : reports 2020	110 520,00
Total des dépenses réelles			110 520,00
023	023	Virement à la section d'investissement	148 674,04
Total dépenses d'ordre			148 674,04
Total des dépenses de fonctionnement			259 194,04

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
16	168751	Avance du budget principal	-30 000,00
001	001	Solde exécution de la section d'investissement reporté	202 518,50
Total des recettes réelles			172 518,50
021	021	Virement de la section de fonctionnement	148 674,04
Total des recettes d'ordre			148 674,04
Total des recettes d'investissement			321 192,54
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
16	168751	Remboursement avance au budget principal	210 672,54
Total des dépenses réelles			210 672,54
040	3351	Travaux en cours/terrains	110 520,00
Total des dépenses d'ordre			110 520,00
Total des dépenses d'investissement			321 192,54

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe ZAC OZANS.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

29 : Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget annexe Pépinière d'entreprises

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre

2020 ; Vu les résultats du compte administratif 2020 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe Pépinière d'Entreprises soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2020 et les restes à réaliser d'investissement de 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Pépinière d'Entreprises de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
75	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	-23 992,00
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	322 441,69
75	7588	Autres produits divers de gestion courante	5,00

Total des recettes réelles			298 454,69
Total des recettes de fonctionnement			298 454,69
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	5,00
Total des dépenses réelles			5,00
023	023	Virement à la section d'investissement	298 449,69
Total dépenses d'ordre			298 449,69
Total des dépenses de fonctionnement			298 454,69

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
001	001	Solde exécution de la section d'investissement reporté	140 744,83
Total des recettes réelles			140 744,83
021	021	Virement de la section de fonctionnement	298 449,69
Total des recettes d'ordre			298 449,69
Total des recettes d'investissement			439 194,52
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
21	2184	Mobilier – Reports 2020	13 906,33
23	2313	Constructions – reports 2020	330,00
23	2318	Travaux non affectés	424 958,19
Total des dépenses réelles			439 194,52
Total des dépenses d'investissement			439 194,52

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe Pépinière d'Entreprises.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

30 : Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget annexe salle multi activités MACH 36

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre

2020; Vu les résultats du compte administratif 2020 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe MACH 36 soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe MACH 36 de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
75	7588	Produits divers de gestion courante	5,00
75	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	48 442,93
Total des recettes réelles			48 447,93
Total des recettes de fonctionnement			48 447,93
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	5,00
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	18 977,59
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	29 465,34
Total des dépenses réelles			48 447,93
Total des dépenses de fonctionnement			48 447,93

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
001	001	Solde exécution de la section d'investissement reporté	51 852,60
Total des recettes réelles			51 852,60
Total des recettes d'investissement			51 852,60
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
23	2313	Constructions	42 722,90
23	2318	Travaux non affectés	9 129,70
Total des dépenses réelles			51 852,60
Total des dépenses d'investissement			51 852,60

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe MACH 36.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

31 : Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget annexe la Martinerie

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2020 ;

Vu les résultats du compte administratif 2020 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe La Martinerie soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2020 et les restes à réaliser d'investissement de 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe La Martinerie de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	75 025,15
75	7552	Prise en charge du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	-75 024,99
Total des recettes réelles			0,16

042	777	Quote-part des subventions d'investissement	0,31
Total des recettes d'ordre			0,31
Total des recettes de fonctionnement			0,47
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	0,47
Total des dépenses réelles			0,47
Total des dépenses de fonctionnement			0,47

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
001	001	Solde exécution de la section d'investissement reporté	1 497 795,64
Total des recettes réelles			1 497 795,64
Total des recettes d'investissement			1 497 795,64
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
23	2313	Constructions - Reports	2 238,97
23	2318	Travaux non affectés	1 495 556,36
Total des dépenses réelles			1 497 795,33
040	13911	Reprise des subventions d'équipement	0,31
Total des dépenses d'ordre			0,31
Total des dépenses d'investissement			1 497 795,64

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe La Martinerie.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

32 : Décision modificative n°1 - exercice 2021 - budget annexe transports urbains

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 17 décembre 2020 ;

Vu les résultats du compte administratif 2020 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 du budget annexe Transports urbains soumis à votre approbation a principalement pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2020 et les restes à réaliser d'investissement de 2020 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Transports urbains de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
75	7588	Autres produits divers de gestion courante	5,00
74	7475	Participation du budget principal	-727 948,00
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	553 954,62

Total des recettes réelles			-173 988,38
042	777	Quote-part subventions d'investissement	232 116,03
Total des recettes d'ordre			232 116,03
Total des recettes de fonctionnement			58 127,65
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
65	658	Autres charges diverses de gestion courante	5,00
Total des dépenses réelles			5,00
023	023	Virement à la section d'investissement	58 122,65
Total dépenses d'ordre			58 122,65
Total des dépenses de fonctionnement			58 127,65

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 896 091,95
13	1311	Subventions d'équipement Etat et établissements nationaux (bus hydrogène) – reports 2020	3 008 596,56
13	1315	Subvention d'équipement du budget principal/dépôt bus et acquisition bus	-3 052 351,00
16	1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	343 831,00
Total des recettes réelles			2 196 168,51
021	021	Virement de la section de fonctionnement	58 122,65
Total des recettes d'ordre			58 122,65
Total des recettes d'investissement			2 254 291,16
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
21	2182	Acquisitions véhicules – reports 2020	1 612 466,08
23	2313	Constructions – reports 2020	360 708,49
23	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – reports	49 000,56
Total des dépenses réelles			2 022 175,13

040	13915	Quote-part des subventions d'investissement	232 116,03
Total des dépenses d'ordre			232 116,03
Total des dépenses d'investissement			2 254 291,16

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget annexe Transports urbains.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

33 : Apurement du compte 1069

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M14 ;

Considérant que le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice ;

Considérant que ce compte a été mouvementé à hauteur de 8 211,03 € pour le budget de la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole ;

Considérant que dans la perspective du passage des collectivités locales au Compte Financier Unique (CFU) et à la nomenclature M57, il est indispensable d'apurer ce compte 1069 ;

Considérant que cet apurement peut intervenir soit par opération d'ordre semi-budgétaire soit par opération d'ordre non budgétaire. Il est toutefois précisé que la méthode reposant sur une opération d'ordre non budgétaire génère une discordance entre les résultats figurant au compte administratif et ceux du compte de gestion ;

Considérant qu'il est préconisé, pour des raisons de lisibilité budgétaire, de privilégier la méthode reposant sur une opération d'ordre semi-budgétaire ;

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser l'apurement du compte 1069 à hauteur de 8 211,03 € ;
- de procéder par opération d'ordre semi-budgétaire et d'autoriser l'émission d'un mandat au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 8 211,03€ (opération d'ordre semi-budgétaire) ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 1068 dès la prochaine décision modificative 2021 du budget principal de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

34 : Exonération de cotisation foncière sur les entreprises en faveur des entreprises nouvellement créées ou qui réalisent des investissements fonciers générant une augmentation de base d'imposition

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

L'article 120 de la loi de finances pour 2021 rétablit un article 1478 bis du code général des impôts (CGI) qui prévoit que les communes et leurs EPCI peuvent décider, sur délibération prise avant le 1^{er} octobre pour être applicable l'année suivante, d'exonérer de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour la part qui leur revient, les entreprises nouvellement créées ou qui réalisent des investissements fonciers générant une augmentation de base d'imposition.

Cette mesure a pour effet de prolonger de trois ans la durée au cours de laquelle les créations et extensions d'établissement ne sont pas prises en compte pour l'établissement de la CFE. Cette exonération, applicable aux créations et extensions intervenues à compter du 1^{er} janvier 2022, sera transposable à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) due au titre de l'établissement concerné.

L'article 120 de la loi de finances pour 2021, en rétablissant l'article 1468 bis du CGI, introduit par ailleurs une définition plus précise de l'extension d'établissement au sens de la CFE. Celle-ci tire les conséquences des règles de revalorisation de la valeur locative en vigueur et assure que ne soient pas prises en compte comme des extensions d'établissements des augmentations de base imposable qui ne sont liées à aucun accroissement de l'activité économique de l'établissement.

Considérant tout d'abord que l'adoption d'un mécanisme d'exonération de CFE est un outil permettant de favoriser l'attractivité du territoire.

Considérant ensuite que, dans une perspective de développement économique, il y a un intérêt communautaire à favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles et la réalisation d'investissements fonciers sur le territoire communautaire.

Vu l'article 120 de la loi de finances initiale pour 2021.

Vu l'article 1468 bis du CGI,

Vu l'article 1478 bis du CGI,

Il est proposé au Conseil communautaire de mettre en œuvre le dispositif d'exonération de CFE les entreprises nouvellement créées ou qui réalisent des investissements fonciers générant une augmentation de base d'imposition à compter du 1^{er} janvier 2022.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

35 : Adhésion au projet PAYFiP

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu l'article 75 de la loi de finances rectificative pour 2017 n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 ;

Vu le décret n° 2018-689 du 1^{er} août 2018 ;

Considérant l'obligation faite aux collectivités territoriales et à leurs établissements de mettre à disposition de leurs usagers un service de paiement en ligne ;

Considérant l'offre de service « PAYFiP » proposée par la direction générale des finances publiques (DGFIP) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures sur rôles émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux ;

Considérant que ce traitement permet d'assurer le paiement par carte bancaire ou prélèvement unique des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux et est totalement gratuit ;

Considérant que seul des frais d'encaissement par carte bancaire sont appliqués sur chaque opération : fixe de 0,05 € + 0,25 % sur le montant de l'encaissement soit à titre indicatif : 0,30 € pour un encaissement de 100 €. Pour les paiements inférieurs à 20 € commissionnement de 0,03 € + 0,20 % soit 0,07 € sur un paiement de 20 €. Ces frais rémunèrent le GIE Carte Bancaire.

Considérant l'intérêt pour l'utilisateur de la mise en place de ce traitement informatique qui va permettre aux usagers de payer en ligne, via internet, l'ensemble de leurs dettes envers la collectivité par prélèvement unique ou par carte bancaire ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole met déjà en œuvre des dispositifs de paiement en ligne, mais de façon sélective et ciblée.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser la mise en place du projet « PAYFiP » dans les conditions exposées ci-dessus pour l'ensemble des recettes perçues par la Communauté d'Agglomération ;
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à ce projet.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

36 : Avenant aux tarifs communautaires 2021

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

Vu la délibération n° 2020-286 du 17 décembre 2020 des tarifs communautaires 2021

Dans le cadre des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable, l'agglomération de Châteauroux propose de mettre en place une opération d'aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pour les résidents des communes membres. L'objectif de cette opération consiste à soutenir une dynamique « individuelle » en matière de préservation de la ressource en eau et aider les habitants à maîtriser leurs dépenses.

Suite à la mise en place d'un financement, à hauteur de 50 %, par l'agence de l'eau Loire Bretagne, Châteauroux Métropole a pu monter une opération globale d'acquisition pour ses propres besoins et ceux des 14 communes membres.

En application des règles de financements publics, l'Agglomération devra garder à sa charge 20 % de la dépense, au titre du financement propre.

Les 30 % restant seront refacturés aux communes membres.

Le marché de fourniture est en cours de procédure mais la répartition des dépenses est déjà estimée :

Modèle	Coût unitaire (TTC)	Part agence de l'eau (50% TTC)	Part Agglo (20% du TTC)	Part Commune (30% du TTC)
Cuve cylindrique 510 litres	90,15 €	45,08 €	18,03 €	27,04 €
2 x 510 litres = 1 020 litres (avec set de jumelage)	179,83 €	89,92 €	35,97 €	53,94 €
Top Tank = 1 300 litres	286,36 €	143,18 €	57,27 €	85,91 €
2 Top Tank 2 x 1300 litres = 2 600 litres	572,71 €	286,36 €	114,54 €	171,81 €

A ce titre, il est nécessaire de réaliser un avenant aux tarifs communautaires 2021 votés le 17 décembre 2020, en y ajoutant :

Cuve cylindrique 510 litres	27,00 €
2 x 510 litres = 1 020 litres (avec set de jumelage)	54,00 €
Top Tank = 1 300 litres	86,00 €
2 Top Tank 2 x 1 300 litres = 2 600 litres	172,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire de valider les tarifs des récupérateurs d'eau de pluie.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

37 : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de carburants, combustibles pétroliers et services annexes - autorisation de signer les marchés

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Adopté en décembre 2020, le budget primitif 2021 a validé les crédits nécessaires à la fourniture de carburants et de produits pétroliers et gaziers pour assurer le fonctionnement des véhicules et engins du parc de Châteauroux Métropole.

Il convient pour se faire de lancer une procédure d'appel d'offres avec avis de publicité européen.

Cet accord cadre à bons de commande est décomposé en quatre lots et sa durée est fixée à un an, reconductible trois fois à compter de sa notification.

Le montant global maximal susceptible d'être consommé pour ces lots sur la durée maximale envisagée se décompose de la sorte :

Lot n° 1 : fourniture en station de gazole standard B7, d'essences (SP95 et SP98 en E5 et SP95 en E10) et d'Ad-Blue. Les approvisionnements ont représenté en 2020, pour l'ensemble de ces différents carburants, environ 265 000 litres, représentant un coût d'environ 320 000 €. Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter un poste de dépense s'élevant à 1 580 000 € (taxes comprises).

Lot n° 2 : fourniture en station de Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL). Ce lot représente une consommation d'environ 3 000 € par an, avec une estimation maximale de 10 985 € sur 4 ans.

Lot n° 3 : approvisionnement des cuves municipales en gazole standard, gazole non-routier (GNR) et essence SP98. Les cuves situées au CTM et aux serres horticoles sont affectées dans leur utilisation aux véhicules, engins et matériels pour répondre aux besoins des services communs mutualisés qui les utilisent. Le lot représente environ 70 000 €, avec une estimation maximale de 280 500 € pour les 4 années.

Lot n° 4 : fourniture de carburants en station et de services sur le réseau routier national et européen. Destiné aux déplacements des véhicules hors territoire de l'agglomération, les consommations de ce lot se chiffrent à environ 3 500 € annuellement, avec une estimation maximale de 13 900 € sur toute la durée de l'accord-cadre.

Il est à noter, pour chacun des lots, qu'une clause de revoyure (annuelle pour la 1ère année, puis trimestrielle, ou semestrielle voire pouvant être abandonnée à chaque reconduction), activée par la plus diligente des parties au contrat) pour les modalités (techniques et financières) de mise en œuvre du carburant E85, non listé à la date de lancement de la consultation. La clause pourra également parfaire les modalités d'exécution du marché en cas de système apportant davantage de sécurité au niveau des protocoles d'approvisionnement ou au niveau des transactions, ou davantage d'efficacité ou pour corriger de légers dysfonctionnements relevés (mais sans modification substantielle).

Sur la base de ces informations, aucun minimum ni maximum contractuel de commandes ne sont fixés.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président, ou par subdélégation le Directeur Général des Services, à signer les futurs accords-cadres qui découleront de l'issue de la procédure, après la décision d'attribution qui sera prise par la commission d'appel d'offres.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

38 : Autorisation permanente de poursuites par le Chef du service de gestion comptable

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et R. 1617-24 modifié par le décret 2011-2036 du 29 décembre 2011 article 1 ;

Vu la demande formulée par le Chef du service de gestion comptable ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que pour toutes poursuites d'un débiteur d'une collectivité locale, le comptable public doit obtenir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que cette autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur est de nature à améliorer le niveau et la rapidité du recouvrement des recettes de la collectivité ;

Considérant la disparition au 1^{er} janvier 2021 de la Trésorerie Municipale au profit de la création du Service de gestion comptable de Châteauroux dont le Chef est comptable assignataire de la Communauté d'agglomération ;

Il est proposé au Conseil communautaire de donner au Chef du service de gestion comptable une autorisation permanente de poursuites valable jusqu'à la fin du mandat de l'actuel Conseil Municipal concernant :

- La mise en demeure ;

- La phase comminatoire ;
- L'avis avant état de poursuites extérieures ;
- L'état des poursuites extérieures ;
- La saisie à tiers détenteur auprès de la CAF ;
- La saisie à tiers détenteur auprès de l'employeur ;
- La saisie à tiers détenteur auprès de la banque ;

D'autoriser le Chef du service de gestion comptable à ne pas engager de poursuites au-delà de la mise en demeure pour les sommes inférieures à 30,00 euros.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

39 : Personnel Communautaire : Modification du tableau des effectifs 2021

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

La structuration des effectifs de Châteauroux Métropole évolue en raison de la création d'un poste de Conseiller numérique à la Direction de l'Attractivité, du Développement économique, de l'Enseignement supérieur et des Relations internationales (bénéficiant d'un financement par l'Etat dans le cadre de l'opération « France relance ») et de recrutements d'agents titulaires et contractuels en remplacement d'agents partis en retraite, en détachement, par mutation ou ayant démissionné.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs au titre de l'année 2021 approuvé par le Conseil Communautaire du 17 décembre 2020.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

ANNEXE
TABLEAU DES EFFECTIFS – CHATEAUROUX METROPOLE

FILIERE	GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	CREATIONS DE POSTES	OBSERVATIONS
<u>Administrative</u>	Attaché	A	1	En vue d'un recrutement pour remplacement d'un départ en retraite (responsable service ADS)
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	En vue d'un recrutement pour remplacement
	Adjoint administratif	C	3	En vue de recrutements pour remplacements (2 gestionnaires paie, 1 agent d'accueil Balsan'éo)
<u>Technique</u>	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	En vue d'un recrutement pour remplacement d'un agent parti par mutation (voirie)
<u>Animation</u>	Adjoint territorial d'animation	C	1	En vue du recrutement d'un Conseiller numérique
TOTAL			7	Dont une création nette

40 : Recrutement d'un coordinateur-tuteur des étudiants du "Campus connecté"

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Châteauroux Métropole a été retenue pour l'appel à projets « Campus connecté » depuis la rentrée universitaire 2020, dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA). Le Campus connecté est situé à la Cité du numérique, quartier Balsan et accueille actuellement 3 étudiants.

Les lieux labellisés Campus Connecté sont des espaces de travail individuels et collectifs où les jeunes et adultes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un accompagnement de proximité. Le Campus connecté repose sur la souplesse de l'enseignement à distance et un tutorat individuel et collectif afin de mieux accompagner les étudiants les plus éloignés des pôles universitaires dans l'enseignement supérieur.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Campus connecté, Châteauroux Métropole avait recruté en octobre 2020 un tuteur à 15/35^{ème} d'un temps complet avec les missions suivantes :

- l'accompagnement individuel des étudiants (construction du parcours pédagogique, méthodologie de travail, aide dans des démarches administratives, etc.) ;
- l'accompagnement collectif (création d'une dynamique entre les étudiants, développement des liens avec les autres établissements d'enseignement supérieur, organisation d'évènements sportifs, culturels ou ludiques, etc.) ;
- l'organisation de la vie au sein du campus (faire connaître le dispositif, gérer les inscriptions, assurer le lien avec les différentes institutions et entre étudiants, tuteurs et partenaires extérieurs).

L'agent contractuel qui occupait ce poste a quitté la collectivité en janvier 2021. Depuis son départ, 3

étudiants se sont inscrits et d'autres entreront au campus à la rentrée 2021.

Il est proposé au Conseil communautaire de recruter un agent contractuel à temps complet afin de mener les missions citées ci-dessus et d'y ajouter celles du coordinateur :

- Assurer l'organisation et le suivi comptable et administratif du campus connecté (courrier, élaboration et suivi du budget, des factures ...)
- Elaborer le rapport financier et le rapport d'activités du campus.
- Créer et gérer les indicateurs liés à l'activité du campus connecté. En faire l'analyse pour le COPIL (pour présentation aux financeurs et partenaires).
- Veiller à la bonne organisation et planification des réunions (Comité Pédagogique et Comité de Pilotage) : ordres du jour, préparation des réunions, prises de notes, comptes rendus,....

Aucun cadre d'emplois de la Fonction publique territoriale ne correspondant à ces missions, Châteauroux Métropole s'est orientée vers le recrutement d'un agent contractuel recruté sur la base de l'article 3-3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Au regard des missions dévolues à ce poste, la rémunération de la personne recrutée sera basée sur l'échelle indiciaire du grade de rédacteur territorial, dans la limite maximale du 8^{ème} échelon, avec un régime indemnitaire afférent à ce grade.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant :

- à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour le poste de Coordinateur-Tuteur du Campus connecté,
- à signer le contrat de travail à durée déterminée d'un an aux conditions définies ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

41 : Convention de mise à disposition du chef de projets "Petites villes de demain" aux communes d'Ardentes et de Déols

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Afin d'assurer une cohérence de développement du territoire communautaire et de mutualiser l'ingénierie nécessaire à ces projets, la Communauté d'Agglomération et les communes d'Ardentes et de Déols ont convenu de confier à Châteauroux Métropole le portage pour les communes du dispositif « petites villes de demain ».

En effet, l'article L5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de mise à disposition de services entre un EPCI et les communes le composant pour l'exercice de leurs compétences lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services.

La convention signée entre Châteauroux Métropole, la commune d'Ardentes et la commune de Déols fixe les conditions prévues pour cette mise à disposition.

La présente convention est donc souscrite pour une durée de 3 ans, à partir du 1^{er} septembre 2021 (soit jusqu'au 31 août 2024). Le coût de cette mise à disposition sera calculé annuellement selon les dépenses réelles et le montant de la subvention perçue par Châteauroux Métropole.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHATEAUX ROUX METROPLOE
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

Et

LES COMMUNES d'ARDENTES et de DEOLS

Vu la convention « Petites Villes de demain » signée conformément aux délibérations

N° du pour la Communauté d'agglomération de Châteauroux métropole;

N° du pour la commune d'Ardentes,

N° du pour la commune de Déols,

Vu les délibérations

N° du pour la Communauté d'agglomération de Châteauroux métropole; représentée par Gil Avérous, Président, régulièrement habilité à signer la présente convention,

Désignée ci-après « la Communauté »,

D'une part,

Et les communes d'Ardentes et de Déols désignées ci-après « les communes »,

N° du pour la commune d'Ardentes, représentée par Gilles CARANTON, Maire, régulièrement habilité à signer la présente convention,

N° du pour la commune de Déols, représentée par Marc FLEURET, Maire, régulièrement habilité à signer la présente convention,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

L'article L5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de mise à disposition de services entre un EPCI et les communes le composant pour l'exercice de leurs compétences lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services.

Article 1 : Objet de la convention

Afin d'assurer une cohérence de développement du territoire communautaire et de mutualiser l'ingénierie, la Communauté et les Communes ont convenu de confier à la Communauté le portage pour les communes du dispositif « petites villes de demain ».

La Communauté sera chargée du recrutement d'un chef de projet à temps complet et les Communes seront associées au choix du candidat. Ce chef de projet sera mis à disposition des communes par la Communauté.

Article 2 : Mise en œuvre

Le temps de travail du chef de projet sera réparti pour 50% de son temps sur la commune d'Ardentes et pour 50% de son temps sur la commune de Déols.

Les Maires des Communes adressent le plan de charge, les missions et tâches à réaliser par le chef de projet à la Direction Générale Adjointe Aménagement et Equipements publics et au Directeur Général des Services de Châteauroux Métropole le 1^{er} mois de chaque semestre d'une année civile. Un bilan semestriel sera transmis aux mêmes destinataires le dernier mois de chaque semestre.

Article 3 — Mise à disposition du personnel

L'agent mis à disposition percevra sa rémunération de la Communauté dans sa composante à la date de la mise à disposition.

Pendant la durée de la mise à disposition, le chef de projet sera placé sous l'autorité hiérarchique de la Communauté et sous l'autorité fonctionnelle des Communes.

Un état semestriel de l'agent et du temps consommé pour les Communes sera établi contradictoirement entre les parties afin de s'assurer du respect des pourcentages évoqués à l'article 2 de la présente convention.

Article 4 — Mise à disposition du matériel

Les biens affectés au service mis à disposition restent acquis, gérés et amortis par la Communauté, même s'ils sont mis à la disposition des Communes.

La Communauté établira une liste annuelle des principaux biens acquis ou loués et mis à la disposition des communes.

Les acquisitions des biens matériel seront réalisées en accord avec les communes sur présentation des devis.

Cette liste sera remise après chaque adoption de compte administratif par la communauté aux communes, sans que cela entraîne obligation d'annexer cette liste aux présentes ni de passer un avenant à la présente convention.

Les fournitures administratives seront prises en charge par les communes.

La prestation de service porte également sur les matériels de bureau et de travail (ordinateur, téléphone) qui sont liés à ce service. L'agglomération facturera le coût d'amortissement annuel du matériel acquis ainsi que les coûts de fonctionnement afférents (frais de téléphonie).

Article 5 — Modalités de remboursement de frais

La Communauté percevra la subvention dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » Celle-ci est de 75% de la rémunération brute chargée du chef de projets recruté.

La Communauté facturera une prestation de service aux Communes comprenant :

- Le solde de la rémunération brute chargée du personnel mis à disposition, déduction faite de la subvention perçue par la Communauté,
- Les coûts de formation, compris les frais de mission, de déplacement, etc.,
- Les indemnités kilométriques versées, le cas échéant, par la Communauté,
- Les frais téléphoniques engagés par la Communauté dans le cadre de cette mise à disposition (abonnement, consommations hors forfaits le cas échéant),
- Les frais éventuellement engagés au titre de l'article 4 de la présente convention.

La régularisation s'effectuera en année N+1 pour vérifier la réalité de ces coûts.

Chaque Commune s'acquittera de sa part à hauteur de la répartition prévue à l'article 2 de la présente convention.

La facturation et le recouvrement seront réalisés en une seule fois au cours du 1^{er} trimestre de l'année N+1.

Article 6 – Durée et date d'effet de la convention

Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2024.

Elle peut être prorogée trois fois par délibérations concordantes des organes délibérants de la commune et de la communauté.

Cette convention ne peut être résiliée unilatéralement et formalise un engagement ferme des 3 parties.

Article 7 — Assurances et responsabilités

Durant la mise à disposition du service, l'agent concerné agira sous la responsabilité de la Communauté et bénéficiera à ce titre des droits afférents.

Les sommes exposées au titre de cette mise à disposition relèvent des remboursements de frais de l'article 5 des présentes.

Article 8 — Pouvoirs hiérarchique, de notation et de sanction ; délégations de signature

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-1 du CGCT, les Maires ou leur délégué peuvent adresser directement aux cadres dirigeants du service mis à disposition toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'ils confient audit service.

Ils contrôlent l'exécution de ces tâches. Copie de ces actes et informations seront communiquées au Président de la Communauté.

Le pouvoir d'évaluation de l'agent mis à disposition continue de relever de la Communauté. Toutefois, un rapport sur la manière de servir de l'agent mis à disposition assorti d'une proposition de remarques sera établi par son supérieur hiérarchique au sein des Communes et transmis à la communauté qui établit la notation.

Le pouvoir disciplinaire continue de relever de l'exécutif communautaire mais sur ces points les exécutifs communaux bénéficiaires de la mise à disposition peuvent émettre des avis ou des propositions.

Les autres modalités liées aux conditions de travail des personnels mis à disposition sont fixées par la Communauté, laquelle prend notamment les décisions relatives aux congés annuels et en informe les Communes qui, sur ce point, peuvent émettre des avis si elles le souhaitent.

Après concertation avec les communes, la Communauté délivre les autorisations de travail à temps partiel et autorise les congés de formation professionnelle ou pour formation syndicale après information de la Commune si ces décisions ont un impact substantiel pour celle-ci.

Article 9 — Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Sauf impossibilité juridique ou sauf urgence, les parties recourront en cas d'épuisement des voies internes de conciliation, à la mission de conciliation prévue par l'article L. 211-4 du Code de justice administrative, devant le Tribunal administratif compétent de Limoges.

Ce n'est qu'en cas d'échec de ces voies amiables de résolution que tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Châteauroux, en trois exemplaires originaux,

Le XXX,

Pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole,
Monsieur le Président,
Gil Avérous

Pour la Commune d'Ardentes,
Monsieur le Maire,
Gilles Caranton

Pour la Commune de Déols,
Monsieur le Maire,
Marc Fleuret

42 : Charte du télétravail dans la Collectivité

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 133 qui introduit le télétravail dans la Fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu l'accord national interprofessionnel du 26 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 11 juin 2021 ;

Considérant ce qui suit :

Une démarche d'extension du télétravail au sein de la collectivité a été mise en place en décembre 2020, suite :

- à l'expérimentation du télétravail lancée en 2017
- à l'évaluation faite à l'issue du 1^{er} confinement du télétravail réalisé en mode « dégradé ».

L'enjeu est d'inscrire la Collectivité dans une démarche de développement durable, d'améliorer la qualité

de vie au travail des agents, de renforcer les performances individuelles et collectives, de développer l'attractivité du territoire par l'innovation.

La co-construction est le maître mot de la méthodologie retenue pour mener à bien ce projet. Le pilotage assuré par différentes instances met la pratique des agents au cœur de la réflexion.

Une 1^{ère} étape du projet vise à assouplir les modalités actuelles du cadre de fonctionnement du télétravail en proposant une nouvelle charte. Un plan d'actions sera mené dans un 2^{ème} temps.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider la charte de télétravail.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

Projet

Au 31/05/2021



CHARTRE DU TELETRAVAIL

Préambule

Le télétravail en croissance régulière en France depuis 2010 a connu une forte expansion avec la crise sanitaire à partir de mars 2020. Toutefois cette expansion s'est faite dans un contexte particulier avec la mise en place à la hâte, à la demande des pouvoirs publics, d'un « télétravail en mode dégradé » au sein des organisations.

Pour autant, les salariés ont fait preuve d'adaptation et de réactivité, notamment les agents des collectivités, pour assurer la continuité des missions de service public.

Une enquête menée par Wimi avec Ipsos en novembre 2020 sur un échantillon de 500 agents publics et 500 agents privés estimait que « 2020 a déclenché une révolution dans l'organisation du travail dans la fonction publique ». Alors que 13 % des agents télétravaillaient avant la crise, 48 % l'ont fait au 1^{er} confinement et 41 % au 2^{ème} confinement.

Tous les éléments collectés et évalués pendant ces périodes de crise sanitaire doivent permettre de repenser le télétravail et de poser de nouvelles bases, dans un contexte gagnant/gagnant pour les salariés et employeurs prenant en compte :

- L'évolution permanente du cadre de vie professionnel, personnel et les aspirations des salariés à une Qualité de Vie au Travail ;
- L'engagement du monde économique et des institutions publiques dans une démarche de développement durable ;
- L'accélération et le développement du numérique.

Châteauroux Métropole s'est engagé en 2017 dans cette démarche de télétravail en initiant une expérimentation sur un échantillon de 12 agents. Cet échantillon devait ensuite augmenter progressivement.

Début 2020 avant la crise sanitaire, la Collectivité comptait 18 « télétravailleurs officiels ». Au premier confinement en mars-avril 2020, la DSI a installé 216 connections pour des nouveaux travailleurs à distance.

Au sortir de ce premier confinement, la DGA finances, Commande publique et Systèmes d'Information & Transition numérique a initié une enquête auprès des agents de Châteauroux Métropole afin d'évaluer les conditions dans lesquelles s'est déroulé le télétravail pour ceux qui y ont eu recours durant cette période.

L'analyse des réponses a été effectuée et présentée aux membres du Comité technique le 10 novembre 2020.

Il ressort que 75 % des 144 agents ayant répondu au questionnaire sont globalement satisfaits de cette expérimentation et nombreux sont ceux qui ont répondu vouloir poursuivre le télétravail après le confinement. Les motivations des agents pour poursuivre ce mode d'organisation du travail sont, par ordre d'importance :

- Une situation favorable à la réalisation de tâches demandant de la concentration ;
- La possibilité de concilier plus facilement vie professionnelle et vie personnelle ;
- Le constat d'une plus grande autonomie dans la réalisation de son travail à domicile ;
- Le gain de temps (et d'argent) lié au trajet domicile/travail.

Fort de cette expérience, la Direction générale a souhaité développer et généraliser la pratique du télétravail, confiant cette mission à cette même DGA.

La rédaction d'une nouvelle Charte du télétravail a été une des premières recommandations du Comité de projet, dans une démarche engagée en janvier 2021 sur un mode participatif.

Cadre juridique

L'accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005 a été le premier texte à l'échelle nationale et interprofessionnelle encadrant le recours et la mise en œuvre du télétravail.

Le télétravail dans la fonction publique a été introduit par l'article 133 de la loi n° 2012-347 (loi Sauvadet) et ses conditions et modalités de mise en œuvre déclinés dans le décret d'application n° 2016-151.

En application de la loi Sauvadet, le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 fixe les conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

L'ordonnance Macron n° 2017-1387 du 22 septembre 2017 a apporté des modalités d'assouplissement des conditions de mise en œuvre du télétravail et reconnaît le télétravail comme une modalité d'organisation du travail et non plus comme un aménagement du temps de travail.

L'accord national interprofessionnel du 26 novembre 2020 préconise de faire du télétravail un projet d'entreprise concerté.

Article 1 : Définition

Le télétravail est défini par l'article L. 1222-9 du Code du Travail et rappelé dans l'article 2 du décret n° 2016-151 du 11 février 2016.

« Le télétravail est toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux, de façon volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication ».

Article 2 : Principes généraux

Double volontariat : le télétravail ne peut être imposé à l'agent par la Collectivité. De même, il ne peut être obtenu par l'agent sans l'accord de son supérieur hiérarchique.

Adaptation : une période d'adaptation de 2 mois est prévue. Pendant cette période, le responsable hiérarchique sera vigilant à la bonne adaptation du télétravailleur, à la mise en place de processus de travail adaptés.

Réversibilité : en dehors de la période d'adaptation, il peut être mis fin provisoirement ou définitivement à cette modalité de travail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de l'agent ou de la collectivité, moyennant un délai de prévenance de 2 mois. Ce délai de prévenance pourra toutefois être réduit en cas de nécessité du service dûment motivé ou d'une évolution de la situation de l'agent (ex : déménagement, situation familiale, changement de poste,...).

Maintien des droits et obligations : le télétravailleur bénéficie des mêmes droits et avantages légaux que ceux applicables à ses collègues en situation comparable, travaillant dans les locaux de la collectivité. Il est soumis aux mêmes obligations.

Protection des données et sécurité : il incombe à l'employeur de prendre, dans le respect des prescriptions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) et du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) en lien avec le délégué à la protection des données, les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles. De même, l'agent s'engage à respecter la charte informatique mise en place dans la collectivité. Le télétravailleur est le seul autorisé à utiliser le matériel de la collectivité (ordinateur, logiciel, autres ...).

Respect de la vie privée : l'employeur est tenu de respecter la vie privée de l'agent. A cet effet, il fixe en concertation avec celui-ci des plages horaires pendant lesquelles il peut le contacter, en cohérence avec les horaires de travail du télétravailleur.

Le droit à la déconnexion : il a pour objectif le respect des temps de repos et de congé ainsi que la vie personnelle et familiale de l'agent. C'est le droit pour tout agent de la collectivité, télétravailleur ou non, de ne pas être connecté en dehors de son temps de travail.

Article 3 : Conditions d'éligibilité

Critères techniques : l'agent en télétravail s'engage à disposer d'une connexion internet avec un bon débit. Il est préconisé un minimum de 4 Mégabits/seconde pour un usage simple et d'au moins 8 Mégabits/seconde pour un usage vidéo. L'agent doit pouvoir accéder à sa messagerie électronique, à ses applications métiers et à des outils de visioconférence.

Activités télétravaillables : sont considérées comme éligibles au télétravail les activités autres que celles répondant à au moins l'un des critères suivants :

- La nécessité d'assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de la Collectivité ou en raison des équipements spécifiques nécessaires à l'exercice de l'activité ;
- Les activités se déroulant par nature en dehors de la Collectivité ;
- L'accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation de logiciels ou applications dont la sécurité ne peut être garantie en dehors des locaux de travail ;
- Le traitement de données confidentielles à caractère sensible, dès lors que le respect de la confidentialité de ces données ne peut être assuré en dehors des locaux de travail.

Toutefois, si ces activités non éligibles ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent et qu'un volume d'activités en télétravail peut être identifié et regroupé, l'agent pourra prétendre à accéder au télétravail.

Ancienneté : aucune ancienneté n'est requise pour prétendre au télétravail. Le responsable hiérarchique déterminera dans quelle mesure les activités de ses collaborateurs sont télétravaillables, selon quelle quotité et dans quel délai. Ces informations sont précisées dans les vacances de poste.

Modalités d'inscription : l'agent souhaitant télétravailler pourra, à tout moment et avec l'accord expresse de son supérieur hiérarchique, formaliser sa demande de télétravail par écrit en remplissant une fiche de candidature (disponible sur l'intranet).

Article 4 : Contractualisation

Lorsque la demande de l'agent est acceptée, un protocole individuel établi entre l'agent, son supérieur hiérarchique et l'autorité territoriale fixe les modalités individuelles de télétravail.

Ce protocole est signé pour 1 an et peut faire l'objet d'un renouvellement au moment de l'entretien d'évaluation professionnelle. Au cours de ce dernier, seront notamment évalués l'adaptation de l'agent au télétravail, l'adéquation du mode d'organisation mis en place aux besoins de la collectivité, l'impact sur le service. Il permettra de revoir et d'ajuster les modalités individuelles de télétravail de l'agent.

Article 5 : Formes et modalités de mise en œuvre du télétravail

La forme « pendulaire » du télétravail est retenue. Il s'agit d'une alternance entre une période de télétravail et une période de travail dans les locaux habituels.

Le nombre de jours maximum hebdomadaire est fixé à :

- 3 jours pour un temps plein ;
- 2 jours pour un temps partiel compris entre 80 % et 90 % ;
- 1 jour pour un temps partiel compris entre 60 % et 70 % ;
- ½ journée pour un temps partiel de 50 %.

Les journées sont fractionnables en ½ journées.

Article 6 : Lieux du télétravail

Le télétravail sera effectué au domicile de l'agent ou sur tout autre lieu adapté à son exercice.

L'exercice du télétravail pourra se faire sur des tiers lieux autres que ceux indiqués précédemment, ayant fait l'objet de conventions avec Châteauroux Métropole.

Article 7 : Horaires de travail

Une journée de télétravail est équivalente à une journée de travail en présentiel. **Les jours télétravaillés ne peuvent faire l'objet d'acquisition d'heures supplémentaires.**

La règle relative aux horaires en télétravail est identique à celle en vigueur pour les agents en présentiel, à savoir :

- une activité obligatoire entre 9h00 et 11h15 et entre 14h00 et 16h00 pendant laquelle l'agent est à la disposition de la Collectivité et peut être joint ;
- une pause méridienne de 45 minutes minimum ;
- le respect du temps de repos légal entre 2 journées de travail.

Article 8 : Équipements du télétravailleur et modalités de participation de la collectivité

La Collectivité met à la disposition du télétravailleur un kit matériel/logiciel actuellement composé :

- D'un ordinateur portable paramétré par la DSITN équipé de haut-parleurs, d'un microphone et d'une webcam, ce matériel se substituant à l'ordinateur de bureau ;
- D'un VPN permettant de se connecter à distance aux ressources informatiques de la collectivité (accès aux serveurs de Châteauroux Métropole) ;
- D'une application « Rainbow » permettant la téléphonie sur IP.

Ce kit évoluera en fonction des évolutions technologiques retenues et mises en œuvre par la collectivité et des travaux en cours dans le cadre du projet de développement du télétravail.

Article 9 : Formation et accompagnement du télétravailleur et de son supérieur hiérarchique

Un manager du télétravail désigné par la Collectivité accompagnera les encadrants et les télétravailleurs. Cet accompagnement pourra prendre différentes formes : formations, tutoriels, échanges de pratiques,...

Cet accompagnement visera à appréhender la démarche, ses spécificités, à adapter les pratiques à l'évolution des technologies et des processus de travail, à prévenir les risques psycho-sociaux pouvant découler de cette pratique.

Article 10 : Maintien des droits et obligations

Le télétravailleur bénéficie des mêmes garanties et droits que tout autre agent, il conserve :

- son régime de rémunération ;
- l'ensemble des droits liés à son statut : déroulement de carrière, congés, formation,...

Il est également soumis aux mêmes obligations. Il doit respecter la charte informatique et les différentes règles de sécurité de l'information. Il doit respecter le règlement intérieur de la collectivité et les dispositions de la présente charte ainsi que du protocole individuel.

Article 11 : Accident de travail

La collectivité prend en charge les accidents de service et du travail survenus sur le lieu d'exercice du télétravailleur dans les mêmes conditions réglementaires que celles qui s'appliquent sur son lieu de travail habituel.

Article 12 : Assurances

La Collectivité assure les risques subis, les dommages et la responsabilité civile liés aux biens de toutes natures mis à disposition du télétravailleur dans le cadre de son activité professionnelle : protection des biens professionnels en cas de vol, incendie, dégâts des eaux,... Cette garantie est étendue aux dommages que l'assuré pourrait occasionner en fonction de son activité de salarié en télétravail (responsabilité civile professionnelle).

Article 13 : Suivi du télétravail

Un bilan du télétravail sera présenté chaque année au Comité technique et permettra d'adapter les modalités d'organisation du télétravail en révisant la présente charte.

43 : Personnel communautaire: cycles de travail suivant le rythme scolaire

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7-1,

Vu la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et notamment son article 6,

Vu la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 47,

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 [...] relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire NOR : RDF1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 11 juin 2021,

Considérant qu'en application de l'article 2 du décret n°2001-623 il revient à l'assemblée délibérante de décider d'une réduction de la durée annuelle de travail pour tenir compte de sujétions liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en découlent,

Considérant qu'en application de l'article 4 du décret n°2001-623 il revient à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du Comité technique, les conditions de mise en place des cycles de travail,

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a introduit de nombreuses modifications dans le statut de la fonction publique territoriale et dans l'organisation des collectivités territoriales.

Son article 47 dispose que « Les collectivités territoriales et les établissements publics mentionnés au premier alinéa de l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ayant maintenu un régime de travail mis en place antérieurement à la publication de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir, dans les conditions fixées à l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée, les règles relatives au temps de travail de leurs agents. Ces règles entrent en application au plus tard le 1^{er} janvier suivant leur définition. »

La durée du travail définie pour les agents des services de Châteauroux Métropole est de 1 577 heures par an depuis 2008 et la mise en œuvre de la journée de solidarité. Ce temps de travail, inférieur aux 1 607 heures prévues à l'article 1 du décret n°2000-815 du 25 août 2000, est notamment dû au régime des congés (6 obligations hebdomadaires, soit 30 jours, au lieu de 5), antérieur à la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 et maintenu comme cela était permis jusque-là.

1. Durée du travail

Ainsi, le conseil communautaire a délibéré le 25 mars 2021 pour porter la durée annuelle du travail des agents à 1 607 heures.

Le nombre de semaines travaillées pour les cycles de travail annualisés est inférieur ou égal à 47 afin de garantir 5 obligations hebdomadaires de congés aux agents.

La Cour de justice de l'Union européenne, suivie en cela par le Conseil d'Etat, estime que le droit à des congés annuels doit être maintenu lorsqu'il n'a pu être exercé par un agent du fait de congés pour maladie. Cela se traduit par le droit au report d'une durée de 15 mois d'un maximum de 4 obligations hebdomadaires de congés annuels pour les agents concernés.

Le nombre de jours de congés annuels reportés lorsqu'un agent annualisé est en arrêt de travail pour maladie durant une période dite « non travaillée » est obtenu par l'application d'un ratio au nombre de jours ouvrés non travaillés couverts par l'arrêt de travail. Ce ratio est : nombre de jours de congés annuels théorique (25 dans le cas général) / nombre de jours ouvrés non travaillés. Il devra être calculé chaque année.

Pour les agents dont le temps de travail n'est pas annualisé, il convient désormais de mettre en œuvre l'article 1 du décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux, qui fixe à 5 obligations hebdomadaires de service, la durée des congés annuels. La suppression de 5 jours de congés s'accompagne d'une augmentation du temps de travail hebdomadaire permettant l'octroi de 5 journées supplémentaires au titre de l'ARTT à ces agents.

Le calcul de la durée annuelle du travail, tel qu'il est explicité dans la circulaire

NOR/INT/A/01/00229/C du ministère de l'Intérieur qui fait référence, ne prévoit pas de tenir compte des jours de fractionnement puisque ceux-ci ne sont pas systématiquement attribués. Ce principe a été confirmé par une réponse apportée à la question n°6393 à l'Assemblée Nationale, publiée au JO le 24/02/2003.

Ces modifications de la durée du travail sont sans impact sur les droits aux autorisations spéciales d'absence (ASA) prévues au règlement des congés.

2. Cycles de travail

Au sein des services de Châteauroux Métropole, un seul fonctionne suivant le rythme scolaire, avec des durées de travail différentes entre périodes scolaires et vacances scolaires. Afin de permettre à ce service de s'organiser et de prévoir son fonctionnement sur un cycle complet, il est apparu opportun de mettre en œuvre ce passage aux 1 607 heures dès le 1^{er} septembre 2021, à l'image des services municipaux concernés.

Les cycles de travail applicables aux autres services de la Communauté d'agglomération seront définis ultérieurement pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

Il appartiendra au service de définir des plannings respectant les principes du cycle et les dispositions réglementaires sur le temps de travail du décret n°2000-815 du 25 août 2000.

6*	Annualisation	Nombre d'heures / semaine	Nombre de semaines travaillées	Nombre de jours / semaine	Heures réparties sur l'année	Nombre de jours de congés	Nombre de jours de RTT	1 607h	Agents d'entretien ménager des groupes scolaires
	OUI	32h50mn 40h	36 9	4 5	65	-	-		
4 semaines à 40h seront effectuées durant les « petites » vacances scolaires, 5 semaines durant les vacances d'été (4 en juillet, 1 semaine fin août).									

* Les cycles 1 à 5 et 7 à 9 ne concernent que des services municipaux.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'adopter ce cycle de travail pour une mise en œuvre effective au 1^{er} septembre 2021.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

44 : Acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour l'ensemble des communes de l'agglomération - relance - Attribution et signature des marchés.

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Une consultation sous forme d'un accord-cadre à bons de commande, relevant de la procédure d'appel d'offres ouvert, destinée à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour l'ensemble des communes de l'agglomération sur une durée de 3 ans ferme a été lancée. Suite à un appel d'offres infructueux (une seule offre irrégulière), la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole a décidé de relancer le marché en procédure avec négociation avec le candidat ayant déposé une offre, à savoir la société Frans Bonhomme.

Un courrier de consultation a été envoyé sur la plateforme <http://marchés-sécurisés.fr> le 20 mai dernier.

Les lots soumis à procédure avec négociation, comprenant les minimums et maximums de commandes, sont les suivants :

Pour le lot 01 - Récupérateur eau de pluie 500 litres (+/-10%), les montants minimum et maximum en valeur de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 70 000,00

Montant maximum H.T. (€) : 300 000,00

Pour le lot 02 - Récupérateur eau de pluie 1 400 litres (+/-10%), les montants minimum et maximum en valeur de l'accord-cadre à bons de commande sont fixés à :

Montant minimum H.T. (€) : 100 000,00

Montant maximum H.T. (€) : 500 000,00

Les lots 1 et 2 ont été attribués à l'entreprise FRANS BONHOMME – 36000 Châteauroux, lors de la réunion de la Commission d'appel d'offres du 14 juin 2021.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer les accords-cadres correspondants avec la société retenue pour les montants minimums et maximums indiqués ci-dessus.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021

45 : Maîtrise d'œuvre pour le centre aquatique Balsan'éo: avenant 6 au marché 15-61CAC

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

Suite au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique communautaire « Balsan'éo », le lauréat Mikou Studio Design, mandataire du groupements d'entreprises comprenant VP&Green Engineering, Sogeti Ingenierie, Trans-Faire, Après la pluie, Sletec Ingénierie et Acoustique & Conseil s'est vu attribuer le marché de maîtrise d'œuvre par délibération du 29 avril 2016.

Par la suite, l'avenant 1 a fixé la rémunération définitive du maître d'œuvre. Les avenants 2 et 3 ont modifié la répartition des honoraires entre les membres du groupement d'entreprises, sans incidence financière. L'avenant 4 prévoit une rémunération supplémentaire sans atteindre 5 % du montant de la rémunération définitive fixée à l'avenant 1. L'avenant 5 prévoit une rémunération supplémentaire.

Le présent avenant 6 a pour objet ...

Le montant total de l'avenant n°6 est donc de 172 124,86 € HT.

L'avenant n°6 conduit à une augmentation du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre de 172 124,86 € HT (+ 8,5 %), représentant un montant définitif de rémunération de 4 013 791,14 € HT, soit 4 816 549,37 € TTC.

Vu le marché 15-61CAC relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction du centre aquatique

communautaire « Balsan'éo », notifié le 1^{er} juillet 2016 au mandataire du groupement d'entreprises, Mikou Design Studio, et ses 4 avenants suivants,

Vu la délibération du 29 avril 2016, autorisant Monsieur le Président de l'Agglomération Châteauroux Métropole à signer le marché,

Vu le Code des marchés publics,

Vu l'avis préalable de la commission d'appel d'offres du 14 juin 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- approuver les termes de l'avenant n°6, à intervenir entre Châteauroux Métropole et le mandataire du groupement d'entreprises, Mikou Design Studio,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et à faire appliquer toutes ces dispositions.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

46 : Construction du Centre aquatique communautaire Balsan'éo : acte modificatif n°15 au marché public de performance M17-021AGG avec la société Guignard

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

Dans le cadre de la construction du centre aquatique communautaire Balsan'éo par l'entreprise Guignard, de nouvelles modifications doivent intervenir afin de prendre en compte les points suivants :

- Poignées spécifiques pour accessibilité :	2 372,00 € HT
- Main courante pour escaliers d'accès parking :	2 225,01 € HT
- Portillon métallique d'accès aux douches :	2 339,75 € HT
- Bâton de maréchal pour accessibilité :	3 515,00 € HT
- Trappe galerie technique :	4 437,50 € HT
- Barres de maintien dans douches :	11 702,00 € HT

Par ailleurs, une clause introduit la possibilité de recourir à une réception partielle de l'ouvrage comprenant l'ensemble des travaux prévus au contrat à l'exception de ceux liés à la géothermie.

Soit un montant global pour l'acte modificatif n°15 de 26 591,26 € HT, portant le marché à un montant total de 30 308 414,88 € HT (soit 36 370 097,85 € TTC). L'augmentation du coût de construction est de 8,38 % par rapport au montant initial du marché de travaux.

Vu le marché M17-021AGG conclu avec la société Guignard relatif à la construction d'un centre aquatique communautaire Balsan'éo,

Vu le projet d'acte modificatif n° 15 joint en annexe,

Vu la délibération n°2018-22 du 15 février 2018 autorisant le Président à signer le contrat,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 6 mai 2021,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de l'acte modificatif n°15 à intervenir entre Châteauroux Métropole et la société Guignard,
- d'autoriser le Président, ou son représentant par délégation de signature le Directeur Général des Services, à signer cet acte modificatif n°15 et à faire appliquer toutes ses dispositions.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission finances et affaires générales

47 : Balsan'éo : articles proposés à la boutique - création de tarifs publics

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

Le complexe aquatique communautaire Balsan'éo est un équipement d'attractivité et de développement de notre territoire, mais aussi un réel levier pour le tourisme local. A cette fin, il est prévu de mettre en vente des produits à l'effigie de cette structure.

Les produits dérivés seront encaissés par la régie de recettes Balsan'éo.

La présente délibération a pour objet d'exposer l'ensemble des tarifs de vente applicables sur les produits dérivés, afin de permettre leur commercialisation au sein du complexe aquatique.

L'ensemble des tarifs vous est présenté ci-après :

Dénomination du produit	Prix de vente public TTC
Mug noir avec logo Balsan'éo	9 €
Gobelet + quadrichromie avec logo Balsan'éo	2 €
Serviette de bain avec logo Balsan'éo	15 €
Bonnet de bain avec logo Balsan'éo	5 €
Tote bag avec logo Balsan'éo	6 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser la mise en vente de ces produits dérivés,
- d'approuver les tarifs applicables sur les produits mis en vente au sein de Balsan'éo pour l'année 2021, tels que présentés ci-dessus.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements	14 juin 2021
---	--------------

Commission finances et affaires générales	16 juin 2021
---	--------------

48 : Piscine à vagues : remboursement des abonnements relatifs aux activités

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

En raison de la pandémie de Covid-19, la piscine à vagues a fermé quasiment toute l'année scolaire pour les activités. Les cours ont été dispensés :

- uniquement du 14 septembre au 15 octobre 2020 pour les adultes,
- du 14 septembre au 15 octobre 2020 et du 4 au 16 janvier 2021 pour les enfants.

Les usagers n'ont pu se rendre dans l'établissement pour accéder aux créneaux d'ouverture au public, ou pour pratiquer les différentes activités normalement dispensées (aquagym ou écoles de natation adultes et enfants).

Ils ont bénéficié d'activités seulement sur la 1^{ère} période (la moitié du cycle pour tous, sauf les écoles de natation qui ont réalisé quasiment un cycle).

Il est proposé que les usagers puissent être remboursés selon les modalités suivantes, en prenant comme tarifs de référence les tarifs 2021 :

Les activités aquagym :

- Abonnement trimestriel (1^{er} trimestre 2020-2021) : remboursement à hauteur de la moitié d'un trimestre, soit 28.65 € pour les usagers de l'agglomération et 31.37 € pour les usagers hors agglomération.
- Abonnement annuel : remboursement de 2.5 trimestres, soit 127.21 € pour les usagers de

l'agglomération et 139.25 € pour les usagers hors agglomération.

L'école de natation adulte :

- Abonnement trimestriel (1^{er} trimestre 2020-2021) : remboursement à hauteur de la moitié d'un trimestre, soit 28.65 € pour les usagers de l'agglomération et 31.37 € pour les usagers hors agglomération.
- Abonnement annuel : remboursement de 2.5 trimestres, soit 127.21 € pour les usagers de l'agglomération et 139.25 € pour les usagers hors agglomération.

L'école de natation enfants :

- Abonnement trimestriel (1^{er} trimestre 2020-2021) : remboursement à hauteur de la moitié d'un trimestre, soit 27.33 € pour les usagers de l'agglomération et 27.85 € pour les usagers hors agglomération.
Pour le 2^{ème} enfant, 22.70 € pour les usagers de l'agglomération et 24.85 € pour les usagers hors agglomération.
- Abonnement annuel : remboursement de 2,5 trimestres, soit 111.38 € pour les usagers de l'agglomération et 122 € pour les usagers hors agglomération.
Pour le 2^{ème} enfant, 96.83 € pour les usagers de l'agglomération et 106.08 € pour les usagers hors agglomération.

Les activités diverses (handi nage et bébé plouf)

- Remboursement de la carte 10 bains en utilisant le coût unitaire soit 6.85 € multiplié par le nombre de séances restant.

Leçons de natation :

- Remboursement des usagers ayant pris des tickets à l'avance, selon le tarif en vigueur (15.65 €).

Les abonnements et cartes 11 bains :

Mise en place d'un remboursement pour les usagers de la piscine à vagues dans la mesure où celle-ci est désormais fermée.

Les usagers qui viennent dans le cadre des prescriptions médicales ne seront pas remboursés, puisqu'ils ont bénéficié d'un accès permanent à l'une des piscines.

Les comités d'entreprise :

Les tickets seront remboursés selon les tarifs en vigueur.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les dispositions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

49 : Accord cadre pour des prestations de transports scolaires réguliers pour les élèves du territoire de l'agglomération et pour des services de transports occasionnels et périscolaires encadrés par la Ville de Châteauroux - autorisation de signer les marchés

Le rapporteur : M. Marc FLEURET

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et la Ville de Châteauroux ont créé un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la commande publique (par convention signée en janvier 2020), pour la passation de marchés qui concernent à la fois l'exécution de circuits de transports scolaires (compétence de l'Agglomération) et des prestations de services de transport occasionnels à destination de publics ciblés et de services périscolaires (convoi des demi-pensionnaires vers les offices de restauration municipale, acheminement vers les piscines municipales), relevant de la compétence de la Ville.

Châteauroux Métropole en est le coordonnateur.

Cet accord cadre monoattributaire à bons de commande est décomposé en cinq lots pour l'Agglomération et en quatre lots pour la Ville. Sa durée est fixée à un an, reconductible trois fois à compter de sa notification.

Le montant global maximal susceptible d'être consommé pour chacun de ces lots sur la durée maximale envisagée se décompose de la sorte :

Lot n° 1 (Agglo) : circuits 1 à 6 (secteur Ardentes). Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 542 000 € (hors taxes).

Lot n° 2 (Agglo) : circuits 8 et 9 (Luant) et 17 (Saint-Maur). Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 544 000 € (hors taxes).

Lot n° 3 (Agglo) : circuits 12, 13, 14 et 15 (Déols). Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 473 000 € (hors taxes).

Lot n° 4 (Agglo) : circuits 19 à 27 (secteur Le Poinçonnet). Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 1 092 000 € (hors taxes).

Lot n° 5 (Agglo) : circuits 7 et 18, 10, 11 et 28. Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 491 250 € (hors taxes).

Lot n° 6 (Ville de Châteauroux) : transports « restauration scolaires ». Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 666 665 € (hors taxes).

Lot n° 7 (Ville de Châteauroux) : transports « piscines ». Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 100 000 € (hors taxes).

Lot n° 8 (Ville de Châteauroux) : transports « accueils de loisirs ». Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 56 665 € (hors taxes).

Lot n° 9 (Ville de Châteauroux) : transports « services spéciaux ». Sur 4 années de marché, ce lot est susceptible de représenter 150 000 € (hors taxes).

L'accord-cadre sera conclu sans minimum ni maximum de commandes.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au J.O.U.E et au B.O.A.M.P le 28 avril 2021. Une commission d'appel d'offres ad hoc sera chargée d'attribuer ces marchés après réception des offres calée à la date du 31 mai 2021 et analyse de celles-ci par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, et conformément à l'article L 5211-2 du code général des collectivités locales, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer les futurs marchés qui découleront de l'issue de la procédure.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

50 : Attribution de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs

Le rapporteur : M. Marc FLEURET

-Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1410-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

-Vu le Code de la Commande publique ;

-Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 5 novembre 2020 ;

-Vu l'avis du comité technique en date du 10 novembre 2020 ;

-Vu la délibération n°2020-241 du 19 novembre 2020 portant approbation du principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs ;

-Vu la décision de la Commission de Délégation de service public en date du 22 mars 2021 ayant décidé d'admettre la candidature de la société KEOLIS ;

-Vu l'avis de la Commission de Délégation de service public en date du 6 avril 2021 sur l'offre remise par la société KEOLIS et proposant au Président d'engager les négociations avec ce candidat ;

-Vu le rapport du Président ;

-Considérant que le contrat de délégation de service public des transports urbains « Horizon » conclu

à compter du 1^{er} novembre 2015 expirera le 31 décembre 2021,

-Considérant que le conseil communautaire a décidé, par sa délibération du 19 novembre 2020, de retenir une gestion déléguée des services de mobilité et de transports urbains,

-Considérant que par un avis d'appel public à la concurrence publié le 17 décembre 2020, Châteauroux Métropole a engagé la procédure de passation du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs,

-Considérant que seule la société KEOLIS s'est portée candidate à l'attribution de ce contrat et à déposer une offre complète et régulière,

-Considérant qu'aux termes des négociations et après analyse de l'offre finale de la société KEOLIS, le Président a décidé de choisir, par application des critères de choix énoncés dans le règlement de la consultation, l'offre variante libre présentée par la société KEOLIS dont les principales caractéristiques sont :

-Une durée de 6 ans (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027) ;

-Une moyenne de 1 793 645 kilomètres annuels dont 1 532 890 kilomètres commerciaux, ce qui représente une amélioration moyenne de l'offre commerciale de 13 % par rapport à l'année de référence 2019 ;

-Un objectif de fréquentation annuel moyen de 6 009 488 voyages atteignant 6 352 600 voyages en 2027, dernière année du contrat, soit un objectif de progression de 18 % par rapport à l'année de référence 2019 ;

-Un montant cumulé du contrat de 36 115 272,12 €, dont une contribution financière variable issue des compensations tarifaires de 7 211 385,30 € versée au délégataire en fonction de la fréquentation réelle du réseau.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le choix du concessionnaire et l'attribution du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des services de mobilité et de transport de voyageurs à la société :

Société Keolis, société au capital social de 412 832 676 euros, dont le siège social est situé au 20 rue Le Peletier 75009 Paris, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 552 111 809 RCS Paris, représentée par sa Présidente Mme Marie-Ange Debon, agissant tant pour elle-même que pour le compte de sa filiale dédiée exploitante, Keolis Châteauroux dont le siège social est situé 6 allée de la garenne 36000 Châteauroux, SARL au capital de 169 824 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401 744 347 RCS Châteauroux, représentée par son gérant Christian Bouyer.

- d'approuver les termes du contrat de concession de service public ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat de concession de service public ainsi que tous les documents associés avec la société KEOLIS.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

51 : Renouvellement de la convention de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) habitat gens du voyage entre la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, l'Etat, le Conseil Départemental de l'Indre et le C.C.A.S. de Châteauroux

Le rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Une M.O.U.S. est un outil d'ingénierie sociale, technique et financière, spécialisé dans le montage complexe et long d'opérations, préconisé par la législation, notamment pour faciliter les coopérations d'acteurs divers et la création de synergies dans l'objectif visé.

La M.O.U.S. Habitat Gens du voyage de Châteauroux Métropole s'inscrit d'une part, dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017/2022 et, d'autre part, dans le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens Du Voyage (SDAHGDV) de l'Indre du 17 janvier 2012, avec bilan à mi-parcours et actualisation des objectifs 2015/2017. Elle est inscrite également dans le cadre du PLH de l'Agglomération Châteauroux Métropole 2013-2021.

Cette MOUS est déployée à l'échelle de l'Agglomération depuis 2012 et financée par l'Etat, le Conseil Départemental et Châteauroux Métropole. Elle a été renouvelée en 2015 puis en 2018 permettant au C.C.A.S. de Châteauroux d'une part la réalisation d'un travail fin d'accompagnement de ménages gens du voyage pour trouver des solutions adaptées, et d'autre part l'animation d'un travail partenarial pour la planification et la création d'habitats adaptés.

Au regard de l'investissement de toutes les parties pour traiter ce sujet sensible, l'Etat, le Conseil Départemental de l'Indre et Châteauroux Métropole ont décidé de reconduire la MOUS pour une durée de 3 ans (2021-2023).

La convention proposée formalise ce partenariat et ses modalités opérationnelles et financières à destination du C.C.A.S. de Châteauroux, la mission restant confiée à l'équipe M.O.U.S. autour des objectifs suivants :

- poursuivre l'accompagnement des familles identifiées dans le diagnostic et faisant état d'un besoin en habitat fixe et durable sur l'agglomération ;
- contribuer par son expertise et ses capacités d'accompagnement au montage des opérations, à la mobilisation et coordination des acteurs du territoire pour la mise en service d'une offre nouvelle adaptée d'habitat spécifique pour cette population.

Le coût est fixé à 50 000 € par an, soit 150 000 € sur la période 2021-2023.

Le financement est réparti de la manière suivante : 50 % Etat, 25 % Conseil Départemental et 25 % Châteauroux Métropole (Maitre d'Ouvrage).

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, l'Etat, le Conseil Départemental de l'Indre et le CCAS de Châteauroux,
- d'autoriser le Président ou son représentant à financer le CCAS de Châteauroux selon les termes de la convention,
- de prévoir les crédits nécessaires au renouvellement de la mission sur les budgets 2021/2022/2023.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements	14 juin 2021
Commission finances et affaires générales	16 juin 2021



**CONVENTION de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)
Habitat Gens du voyage
de l'Agglomération Châteauroux Métropole**

ENTRE :

La Préfecture de l'Indre, représentée par Monsieur Le Préfet, Stéphane Bredin

Le Conseil Départemental de l'Indre, représenté par Monsieur Le Président, Serge Descout, dûment autorisé en vertu de la délibération n°,

d'une part

ET

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, représentée par Monsieur Le Président, Gil Avérous, dûment autorisé en vertu de la délibération n° duJuin 2021,

Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Châteauroux, représenté par Madame la Vice-Présidente, Imane Jbara-Sounni,

d'autre part

CADRE

Une MOUS est un outil d'ingénierie sociale, technique et financière, spécialisé dans le montage complexe et long d'opérations, préconisé par la législation, notamment pour faciliter les coopérations d'acteurs divers et la création de synergies dans l'objectif visé.

La MOUS Habitat Gens du voyage de Châteauroux Métropole s'inscrit d'une part, dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2017/2022 et, d'autre part, dans le Schéma Départemental d'Accueil des gens du Gens Du Voyage (SDAGDV) de l'Indre du 17 janvier 2012, avec bilan à mi-parcours et actualisation des objectifs 2015/2017. Elle est inscrite également dans le cadre du PLH de l'agglomération Châteauroux Métropole 2013-2021.

Ainsi, le PDALHPD de l'Indre qui considère la population Gens du voyage comme « une catégorie particulière de public » prévoit de :

- « Faciliter l'accès au logement des Gens du voyage par une offre de logement adaptée et sécurisée » : (fiche action n° 3).

Le SDAGDV 2015 – 2017 (en cours de révision) prévoit :

- La création de 10 à 20 terrains familiaux locatifs publics à réaliser sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, dans le cadre de l'action 6 du Schéma révisé : « diversifier l'offre d'habitat à destination des Gens du voyage sur l'agglomération castelroussine », qui encourage également la production d'habitat adapté de type PLAI Gens du voyage, et cite la MOUS comme dispositif support à la promotion de tels habitats.

Le PLH 2013-2021 prévoit :

- L'amélioration des conditions d'accueil et d'habit des Gens du voyage en mettant en œuvre une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) chargée d'élaborer un diagnostic sur la situation et les besoins des familles sédentaires, d'impliquer les populations concernées, d'élaborer le projet global, de coordonner les interventions, d'assister les maîtrises d'ouvrage et d'organiser une information auprès de la population locale. Elle doit être conduite par une équipe pluridisciplinaire. Nécessité d'une volonté politique et d'un pilotage fort.

CONTEXTE

Une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale habitat gens du voyage est déployée à l'échelle de l'agglomération castelroussine depuis 2012 financée par l'Etat, le Conseil Départemental et Châteauroux Métropole.

Elle a été renouvelée en 2015 puis en 2018 permettant au CCAS de Châteauroux d'une part la réalisation d'un travail fin d'accompagnement de ménages gens du voyage pour trouver des solutions adaptées, et d'autre part l'animation d'un travail partenarial pour la planification et la création d'habitats adaptés.

Le bilan de la MOUS 2018-2020 a mis en avant en particulier :

- L'actualisation du diagnostic de manière régulière par une démarche d' « aller-vers ». 148 de cellules familiales soit 520 individus sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération ayant des statuts d'occupation divers sont recensés.
- 45 familles sont régulièrement accompagnées dans leurs projets Habitats. Elles expriment des souhaits de terrains familiaux, de PLAI-adaptés, de logements classiques ou d'amélioration de leurs conditions de vie sur leurs propriétés.
- 11 relogements ont été effectués avec l'appui des bailleurs HLM et de l'Agglomération (8 en logements collectifs, 3 en logements individuels). Depuis 2012, 48 ménages au total ont été relogés par la MOUS.

- 11 projets de terrains familiaux ont été actés par l'Agglomération. Après les 3 premiers livrés pendant les MOUS 2 et 3 à Châteauroux et à Ardentes, 2 nouvelles opérations ont été réceptionnées en novembre 2020 à Châteauroux. Les prochains à mettre en œuvre sont ceux de Déols et Coings puis ceux d'Etrechet, Diors et Saint-Maur.
- 10 PLAI sont en cours de réalisation sur l'agglomération. 2 ont été mis en service à Châteauroux dans le cadre de l'opération « 10 000 logements » (MOUS 2), 2 ont été créés au Poinçonnet, 6 sont en cours de réalisation au Poinçonnet (1) et à Montierchaume (5).
- La sensibilisation des acteurs du territoire s'est poursuivie avec l'animation des instances techniques et de pilotages de la MOUS, l'accueil de la journée nationale d'habitat et d'accueil des Gens du voyage en novembre 2018 organisée avec le réseau Ideal-connaissance, l'intervention de la MOUS auprès de l'association des Maires de l'Indre ou encore auprès de la conférence des Maires de l'Agglomération.
- Les enjeux relatifs à l'Habitat Gens du Voyage ont été pris en compte dans les documents d'urbanisme (PLUI 2021-20XXX) et de pilotage (PLH 2021-2027).
- Enfin, la MOUS a participé à l'émergence de la démarche de résorption de l'habitat insalubre-Bidonville de la Croix Blanche en appui des services de l'Etat.

Au regard de l'investissement de toutes les parties pour traiter ce sujet sensible, l'Etat, le Conseil Départemental et Châteauroux Métropole ont décidé de reconduire la MOUS pour une durée de 3 ans.

ARTICLE 1. OBJET

L'objet de la convention est de définir les modalités de reconduction de la MOUS sur les 3 prochaines années (2021-2023) afin de tendre vers la résolution des problématiques de sédentarisation des Gens du Voyage de l'agglomération de Châteauroux Métropole en répondant à leurs besoins en habitat par la recherche ou l'identification de solutions en habitats durables et adaptés.

Les objectifs, pour la durée de la convention, sont les suivants :

- poursuivre l'accompagnement des familles identifiées dans le diagnostic et faisant état d'un besoin en habitat fixe et durable sur l'agglomération ;
- contribuer par son expertise et ses capacités d'accompagnement au montage des opérations, à la mobilisation et coordination des acteurs du territoire pour la mise en service d'une offre nouvelle adaptée d'habitat spécifique pour cette population.

ARTICLE 2. PUBLICS CIBLES

Sont principalement concernées les familles Gens du voyage de Châteauroux Métropole ancrées sur le territoire pour y vivre la majorité de l'année, dont l'adhésion à l'accompagnement habitat proposé par la MOUS permet d'envisager la mise en œuvre de leur projet sur du moyen à long terme. Les familles sont celles dont un accompagnement logement n'est pas compris dans le projet RHI-Bidonville de la Croix Blanche dès lors que l'accompagnement RHI sera effectif.

La priorité sera donnée aux familles ne disposant pas d'espaces où habiter ou présentant des conditions de vie dénuées de confort (pas d'accès à l'eau, l'électricité, conditions sanitaires ou de sécurité susceptibles de nuire à la santé des occupants des lieux).

ARTICLE 3. OBJECTIFS

Les objectifs de la MOUS sont déclinés comme suit :

1. l'actualisation annuelle du diagnostic partagé, approfondi sur les profils des familles et leur besoin en habitat ;
2. l'accompagnement habitat des familles et la mise en lien avec les services de droit commun pour les aspects sociaux des situations jusqu'à leur relogement. La MOUS organise des relais éventuels avec les services en charge du suivi de la situation au titre des différents droits communs après relogement, la mobilisation d'accompagnement adapté après relogements ;
3. la recherche foncière à l'appui des services de Châteauroux Métropole, des communes de l'agglomération et services de l'État ;

4. la poursuite de la mission technique visant :
 - la production de terrains familiaux locatifs et/ou privés, de logements adaptés intégrant l'accueil des caravanes en tant que pièces de vie, ou toute autre solution dans le parc social ou privé existant,
 - la régularisation des situations des propriétaires occupants, encouragée in situ (mise en conformité de l'accès aux réseaux eau/électricité/assainissement ; mise en règle avec les documents d'urbanisme),
 - la recherche de solutions pour les propriétaires ne pouvant rester sur leur terrain, en collaboration avec les communes concernées.
5. la poursuite de la mobilisation et sensibilisation des acteurs par l'animation des groupes et sous-groupes de pilotage, visant le maintien voire l'élargissement du réseau d'acteurs dont le champ de compétences peut contribuer à optimiser la mise en œuvre de la mission confiée à la MOUS ;
6. l'articulation de la MOUS avec tous les dispositifs de droit commun, organes de planification (comité de suivi SDAGDV, PDALHPD, PLH, PSL ?), et autres dispositifs d'accompagnement et d'accueil des Gens du voyage et de médiation (RHI, aires d'accueil, aires de Grand Passage).

ARTICLE 4. MAITRISE D'OUVRAGE

Elle est assurée par Châteauroux Métropole, dans le cadre de sa compétence « Equilibre social de l'Habitat », en complémentarité avec sa compétence Accueil des Gens du voyage sur les volets « Aire d'Accueil » et « Aire de Grand Passage ».

ARTICLE 5. MAITRE D'OEUVRE

Le CCAS de Châteauroux, à qui la MOUS a été confiée depuis le 1^{er} octobre 2012, est maintenu comme opérateur afin d'assister les collectivités et accompagner socialement et techniquement les ménages dans la réalisation de leur projet d'habitat.

L'équipe de la MOUS s'appuiera sur une équipe pluridisciplinaire alliant des compétences en ingénierie, en accompagnement social et des compétences techniques pour l'assistance au montage des projets habitat.

ARTICLE 6. PILOTAGE DE LA MISSION

Un Comité de Pilotage, à l'initiative de Châteauroux Métropole, 2 fois par an.

Un Comité Technique, à l'initiative de la MOUS, 2 fois par an.

Des sous-groupes de travail, urbains et sociaux et, par projet habitat, à l'initiative de la MOUS autant que de besoin.

ARTICLE 7. BUDGET

Sur les bases d'un coût annuel de 50 000 €, les participations financières auprès de Châteauroux Métropole, maître d'ouvrage, se déclinent ainsi :

- 25 000 € Etat (base 50%) / an sur 3 ans ;
- 12 500 € Conseil Départemental (base 25%) / an sur 3 ans

ARTICLE 8. MODALITES DE VERSEMENT

Pour le Maître d'ouvrage :

Châteauroux Métropole rémunère le CCAS sur les exercices 2021, 2022, 2023 pour l'ensemble de la mission. Le versement s'effectue en 3 fois par an sur la base d'un montant prévisionnel de 50.000 € par an pendant 3 ans :

- ⊖ 50% (25 000 €) au démarrage de la mission
- ⊖ 30% (15 000 €) à N + 6 mois
- ⊖ 20% (10 000 €) au terme de l'année

Pour les Co financeurs :

L'Etat et le Conseil départemental participent au financement de la MOUS en versant une subvention au Maître d'ouvrage, Châteauroux Métropole, selon les modalités suivantes :

- Etat , 75 000 € de subventions sur 3 ans :
 - o 33,3 % (25 000€) à l'issue de la 1er année (2021),
 - o 33,3 % (25 000€) à l'issue de la 2e année (2022),
 - o 33,3 % (25 000€) à l'issue de la 3e année (2023)*.
- *sous réserve des disponibilités des crédits
- Conseil départemental, 37 500 € sur 3 ans
 - o 33,3 % (12 500 €) à l'issue du 1^{er} semestre 2021,
 - o 33,3 % (12 500 €) à l'issue du 1^{er} semestre 2022,
 - o 33,3 % (12 500 €) à l'issue de l'année 2023.

ARTICLE 9. DUREE de la convention

3 ans, du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION

La convention pourra être résiliée à tout moment, de part et d'autre, en cas d'inexécution par l'une des parties des présentes dispositions ou tout autre motif légitime, sous réserve d'une information réciproque avec préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation, le maître d'ouvrage pourra faire procéder au reversement partiel ou total des sommes versées. Il pourra également être procédé à la récupération des sommes versées non affectées à l'opération.

ARTICLE 11 : CONTENTIEUX

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

Fait à Châteauroux le

Pour la Préfecture de l'Indre,
Le Préfet,

Stéphane Bredin

Pour le Centre Communal d'Action Sociale,
Sa Vice-présidente

Imane Jbara-Sounni

Pour le Conseil Départemental de l'Indre

Serge Descout

Pour la Communauté d'Agglomération
Châteauroux Métropole,
Le Président,

Gil Avérous



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale des Territoires
Service Habitat et Construction

Dossier suivi par : Hélène GENAUX
Tel : 02-54-53-20-70
Mail : helene.genaux@indre.gouv.fr

FLORENCE COTTIN

Directrice Départementale des Territoires

Châteauroux, le **20 MAI 2021**

Monsieur le Président,

Depuis 2012, l'agglomération de Châteauroux Métropole est engagée dans une démarche de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) en faveur de l'habitat des gens du voyage.

Cette démarche, confiée au CCAS, a permis au cours de 3 MOUS successives de réaliser un travail précis et individualisé d'accompagnement des ménages de la communauté des gens du voyage pour trouver des solutions de logements adaptés.

Par courrier en date du 14 octobre, vous avez sollicité la reconduction de la MOUS Habitat Gens du Voyage pour une durée minimale de 6 mois à 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2021, afin d'assurer la continuité de l'accompagnement des familles et la réalisation des projets d'habitat adaptés en cours sur l'agglomération.

Le 23 octobre, le préfet vous avait informé avoir fait le nécessaire pour solliciter les crédits.

Au regard du travail fourni, des résultats déjà atteints, de l'articulation des dispositifs entre eux, j'ai le plaisir de vous informer qu'une 4^e MOUS est accordée.

Une 1^{ère} tranche d'une durée de 2 ans (période 2021-2022) peut d'ores et déjà être engagée ; une 2^e tranche pour une 3^e année (2023) pourra également être engagée en cas de crédits complémentaires.

Sachant pouvoir compter sur votre implication et celle de vos équipes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement à vous,

La Directrice Départementale de Territoires


Florence COTTIN

Monsieur Gil AVEROUS
Président de la Communauté d'Agglomération
de Châteauroux Métropole
Hôtel de Ville
CS 80509
36012 CHATEAUROUX CEDEX

52 : Convention avec l'Office National des Forêts pour l'occupation du forage d'eau potable de La Croix Rouge au Poinçonnet

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

En 2002, l'Office National des Forêts a autorisé Châteauroux Métropole à occuper un terrain de 950 m² en forêt domaniale pour y établir puis y exploiter un forage d'eau potable.

Cet équipement rattaché au service public d'eau potable de Châteauroux Métropole se situe au lieu-dit « La Croix Rouge », sur la commune du Poinçonnet.

Considérant la nécessité de renouveler la convention d'occupation arrivée à son terme.

Compte tenu de l'usage indispensable de ce forage consacré à l'alimentation en eau potable.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la convention jointe, relative à l'occupation du forage d'eau potable de La Croix Rouge en domaine forestier de l'Office National des Forêts, sur la commune du Poinçonnet
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte correspondant
- d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe « eau potable ».

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021



CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR CAPTAGE D'EAU DÉCLARÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE

Forêt domaniale de : CHATEAUROUX
Réf. Dossier : CSS_8355_D_CHATEAUROUX_025

Entre l'Office national des forêts :

établissement public de l'État à caractère industriel et commercial, dont le siège social est situé 2 avenue de Saint-Mandé - 75012 PARIS, immatriculé sous le numéro unique d'identification SIREN 662043116 RCS PARIS, agissant selon les dispositions des articles D221-3 du code forestier et R2222-36 du code général de la propriété des personnes publiques.

Représenté par Monsieur Sébastien GENDRY, Responsable du pôle Valorisation du Patrimoine, agissant au nom du Directeur Territorial en vertu de la délégation de signature du 11 mai 2020.

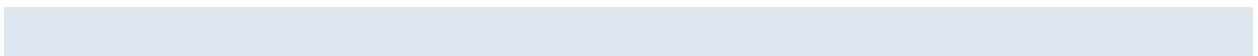
Adresse 9 rue Raymond Manaud - 33520 BRUGES

ci-après dénommé « l'ONF », d'une part,

et le bénéficiaire :

Nom	CHATEAUROUX METROPOLE
Statut	Administration publique générale – Communauté d'Agglomération
Domicilié à	Place de la république – 36012 CHATEAUROUX
Représenté par	Monsieur Gil AVEROUS
en sa qualité de [fonction]	Président
Références fiscales	
SIRET	243 600 327 00064

dûment habilité aux fins des présentes,
ci-après dénommé « le bénéficiaire » d'autre part.



Terminologie

Accès	Pistes, chemins ou routes au sein de la forêt domaniale, à l'extérieur du terrain objet de la convention.
Arrêté préfectoral	Acte portant déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation en eau des collectivités humaines conformément à l'article L1321-2 du code de la santé publique et de ses actes modificatifs en vigueur à la date de signature de la présente convention.
Bénéficiaire	Commune ou établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à l'origine de la création du captage pour assurer l'alimentation en eau potable de ses habitants ou des habitants des communes regroupées au sein de cet établissement de coopération intercommunale.
Convention d'occupation temporaire	Le contrat définissant les règles d'occupation et d'utilisation du domaine privé de l'État conclu entre le bénéficiaire et l'ONF aux fins d'exploitation du captage.
Exploitant	Personne en charge d'exploiter le captage et d'assurer l'alimentation des populations en eau potable. Il peut s'agir de la commune elle-même, d'un EPCI ou d'un tiers chargé de cette mission dans le cadre d'une concession de service public.
Équipements	Tout équipement en lien avec le captage (voies d'accès, canalisations souterraines ou aériennes, réseaux d'alimentation en énergie, réservoirs de stockage...).
Indemnité	Désigne la somme financière due par le bénéficiaire de la présente convention à l'ONF en contrepartie de la mise à disposition de ses terrains aux fins d'exploitation du captage d'eau, et des contraintes subies sur ceux-ci du fait de cette activité.
ONF	Office national des forêts.
PPE	Périmètre de protection éloignée (facultatif), délimité dans l'arrêté préfectoral visant une protection sur un territoire plus large (souvent la zone d'alimentation et parfois l'ensemble du bassin versant).
PPI	Périmètre de protection immédiate désignant le périmètre délimité dans l'arrêté préfectoral qui abrite le point de captage.
PPR	Périmètre de protection rapprochée délimité dans l'arrêté préfectoral dans lequel certaines activités, notamment forestières, sont réglementées, voire interdites.
Terrains objets de la convention	Ensemble des terrains qui sont en forêt domaniale et qui sont concernés par la présente convention, à savoir, suivant les cas : <ul style="list-style-type: none"> - l'emprise du PPI ; - les surfaces incluses dans le PPR et dans le PPE ; - les terrains identifiés par la présente convention comme étant nécessaires à l'implantation hors périmètre des équipements participant au captage.
Terrains mis à disposition Terrains occupés	Ensemble des terrains occupés par le bénéficiaire, à savoir, suivant les cas : <ul style="list-style-type: none"> - l'emprise du PPI ; - les terrains identifiés par la convention comme étant nécessaires à l'implantation des équipements participant au captage.

Préambule

Le terrain, mis à disposition par l'ONF, est soumis à l'attribution d'une convention d'occupation de terrain d'une surface de 950 m² en forêt domaniale de CHATEAUROUX pour le maintien d'un forage d'alimentation en eau potable ainsi qu'un bâtiment de 20 m² abritant les matériels nécessaires à son exploitation, depuis le 1er octobre 2002.

Par arrêté préfectoral n°2010-06-0129 du 16 juin 2010, la Préfecture de l'Indre autorise l'ouvrage au titre du code de l'environnement, autorise d'utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine et déclare d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection d'alimentation en eau potable.

Le forage permettant le captage de l'eau potable se situe sur la commune Le Poinçonnet et est mis à disposition de l'Agglomération Châteauroux Métropole au titre de sa compétence eau potable.

Les terrains ont été occupés par actes successifs suivants :

1°) Acte administratif du 23/01/2003 d'une durée de 9 ans du 01/10/2002 au 30/09/2011, portant autorisation pour l'implantation d'un forage d'eau potable sur un terrain de 0ha 9a 50ca, modifié par avenant n°1 du 29/09/2003.

2°) Acte administratif du 12/11/2012 d'une durée de 9 ans du 01/10/2011 au 30/09/2020, portant autorisation pour le maintien d'un forage d'eau potable sur un terrain de 0ha 9a 50ca.

La Convention précédente étant venue à expiration le 30/09/2020, les parties se sont rapprochées afin de convenir des conditions de renouvellement de l'occupation dans les conditions fixées à la présente Convention.

Rappel du contexte de l'occupation

En application des articles L1321-1 et suivants, R1321-1 et suivants du code de la santé publique et L211-3 et L251-13 du code de l'environnement, chaque commune bénéficie d'une servitude légale permettant d'instaurer et exploiter tout captage destiné à l'alimentation publique en eau potable. Ce captage destiné à l'alimentation en eau potable des communautés d'habitants doit faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) et d'un arrêté préfectoral édictant les exigences à respecter pour protéger la ressource contre les pollutions microbiologiques et chimiques.

L'ONF propose à la collectivité bénéficiaire du captage, pour le compte de l'État, une convention d'occupation temporaire pour la durée d'exploitabilité de ce captage, par laquelle il met à disposition du bénéficiaire un terrain objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté préfectoral, au titre des périmètres de protection immédiate (PPI) des captages de sources.

Le bénéficiaire s'engage, dans le cadre de la présente convention, à exercer son activité dans les conditions autorisées ci-après, dans le respect des Conditions générales pour les captages d'eau déclarés d'utilité publique en forêt domaniale annexées à la présente convention, et dans le respect de la politique de gestion durable des forêts mise en œuvre par l'ONF.

Nature juridique de la convention

La présente convention fixe les conditions d'occupation et d'utilisation par le bénéficiaire de terrains situés en forêt domaniale, domaine privé de l'État, relevant du régime forestier et gérés par l'ONF en vertu de l'article L221-2 du code forestier.

L'activité objet de la présente convention sur le(s) terrain(s) géré(s) par l'ONF ne peut en aucun cas être assimilée à un fonds de commerce et n'ouvre aucun des droits attachés à la propriété commerciale.

Les règles du droit commun en matière de location de locaux ou sites à usage commercial et les lois spéciales sur les baux, et notamment les dispositions des articles L145-1 à L145-60 et R145-1 à R145-33 du code de commerce sont inapplicables en l'espèce.

La présente convention ne constitue pas non plus une concession au sens de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concessions.

En vertu du principe d'inaliénabilité relative des bois et forêts de l'État contenu dans l'article L3211-5 du code général de la propriété des personnes publiques, le bénéficiaire de la convention ne dispose d'aucun droit réel sur les ouvrages, constructions ou aménagements immobiliers qu'il réalise sur le(s) terrain(s) de l'Etat géré(s) par

l'ONF. Par conséquent, le bénéficiaire ne peut recourir au crédit-bail pour financer lesdits ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier et il ne peut non plus les hypothéquer. Toute cession totale ou partielle des ouvrages, constructions et aménagements immobiliers réalisés par le bénéficiaire est interdite.

Article 1 - Éléments constitutifs de la convention

La convention d'occupation temporaire est régie par les stipulations contenues dans la présente convention d'occupation et par les conditions générales pour les captages d'eau déclarés d'utilité publique en forêt domaniale (voir annexe 1), définissant les conditions d'occupation du terrain mis à la disposition du bénéficiaire par l'ONF.

Les éléments constitutifs de la convention sont :

- la présente convention d'occupation ;
- l'annexe 1 (Conditions générales pour les captages d'eau déclarés d'utilité publique en forêt domaniale)
- l'annexe 2 (Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique)
- l'annexe 3 (Description du site)
- l'annexe 4 (Conditions techniques particulières liées à l'occupation et à la gestion des terrains concernés)
- l'annexe 5 (États des lieux)
- l'annexe 6 (Autorisations administratives nécessaires à l'activité)
- l'annexe 7 (Descriptifs des travaux programmés)
- l'annexe 8 (Pénalités contractuelles)

Les stipulations contractuelles des présentes prévalent en cas de contradiction entre les conditions générales en annexe 1 et la présente convention d'occupation.

Article 2 - Mise à disposition du PPI

L'ONF met à la disposition du bénéficiaire les terrains domaniaux constituant l'emprise du PPI telle que définie par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (voir annexe 2).

Références ONF

Forêt domaniale	CHATEAUROUX	
Parcelle(s) forestière(s) / aménagement forestier	PF 65	Aménagement 2015-2034
Superficie terrain (ha)	0ha 9a 50ca	

Références communales et cadastrales

Commune de situation	LE POINCONNET	
Code postal et département	36330	INDRE
Références cadastrales	Section : B Parcelle : 1525	

Équipements et installations autorisés sur le PPI

L'ONF autorise le bénéficiaire, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises par les textes légaux et réglementaires, à installer les dispositifs et installations suivants sur le PPI :

Canalisations	610 ml en forêt domaniale dont 30 ml à l'intérieur de la parcelle clôturée du forage
Drains	L'aménagement de l'ouvrage est conçu pour éviter toute pénétration d'eau de ruissellement à l'intérieur de celui-ci.

	Un fossé de ceinture permet d'évacuer les eaux pluviales du site comme d'éviter leur introduction depuis le milieu environnant.	
Réservoir	Sans objet.	
Clôture et portail	Le terrain est clôturé par un grillage de qualité, réalisé en matériaux résistants et incombustibles sur une hauteur d'environ deux mètres, fermé par un portail verrouillable.	
Aménagements du sol	Sans objet.	
Constructions / surfaces (m ²)	20 m ²	950 m ²
Signalisation	Sans objet	
Accès	Par la route forestière des Trois Fouineaux ouverte à la circulation publique	
Autres autorisations	Débroussaillage le long de la clôture	

Calendrier prévisionnel d'état des lieux

Les dates prévisionnelles d'états des lieux sont les suivantes :

Entrée	Etat des lieux
Sortie	15 jours avant la fin du contrat

La date de sortie doit être antérieure au terme de la convention.

Article 3 - Servitudes imposées à la gestion forestière

Article 3.1. Servitudes liées au captage d'eau imposées par arrêté préfectoral¹

L'ONF prend en compte les dispositions de l'arrêté préfectoral en annexe 2 définissant le PPR et le PPE. Ces surfaces demeurent affectées à la gestion forestière et ne sont pas mises à disposition du bénéficiaire.

- Pour le PPR -

Références ONF

Forêt domaniale	CHATEAUROUX	
Parcelle(s) forestière(s) / aménagement forestier	PF 65	Aménagement 2015-2034
Superficie terrain (ha)	1000 ha de forêt axés sur la RD990	

Références communales et cadastrales

Commune de situation	LE POINCONNET	
Code postal et département	36330	INDRE
Références cadastrales	1000 ha de forêt axés sur la RD990	

¹ Conformément aux articles L1321-1 et R1321-1 et suivants du code de la santé publique

Contraintes particulières

Les travaux et activités interdites ainsi que les diverses contraintes liées au PPR sont mentionnés à l'article 29 de l'arrêté préfectoral (annexe 2).

- Pour le PPE -

L'arrêté préfectoral, annexé à la présente convention, ne définit pas de PPE.

Références ONF

Forêt domaniale	
Parcelle(s) forestière(s) / aménagement forestier	
Superficie terrain (ha)	

Références communales et cadastrales

Commune de situation	
Code postal et département	
Références cadastrales	

Contraintes particulières

Article 3.2. Servitudes liées à l'exploitation du captage hors PPI²

En plus des servitudes imposées par l'arrêté préfectoral, les équipements suivants en-dehors du PPI mais indissociables de l'exploitation du captage sont pris en compte par l'ONF :

Drains	Néant
Canalisations	580 ml en forêt domaniale hors terrain clôt
Ouvrages divers	Néant

Article 4 - Conditions financières

En contrepartie de l'occupation qui lui est consentie, le bénéficiaire s'engage à verser à l'ONF :

- une indemnité unique A, à verser en une fois à la date de signature de la convention, calculée selon les modalités définies à l'article 8.2 des conditions générales en annexe 1, correspondant à la somme de :

Zéro euros (0 €)

- une indemnité annuelle B, à verser au 1^{er} janvier de chaque année, calculée selon les modalités définies à l'article 8.2 des conditions générales en annexe 1, correspondant à la somme de :

² Conformément à l'article L152-1 du code rural

Quatre mille six cent quatre-vingts euros (4680 €)

Ouvrage	Volume	€	Total <i>arrondi</i>
Forage	20 m ²	5	100
Terrain périmètre de protection	950 m ²	4,50	4 275
Canalisation eau potable	610 ml	0,50	305
Total			4 680,00 €

L'ONF adresse la facture au bénéficiaire dès le 1^{er} janvier à échoir, à l'adresse suivante :

Châteauroux Métropole
Direction des finances
Place de la République
36012 Châteauroux Cedex

Le bénéficiaire s'engage à payer chaque facture dans les 30 jours en un seul règlement à l'adresse suivante :

Office national des forêts – Agence comptable secondaire
15 boulevard Léon Bureau
CS 16237
44262 NANTES Cedex 2

Article 5 - Durée de la convention

Conformément à l'article 12 des conditions générales (voir annexe 1), la convention prend fin lorsque le captage d'eau cesse d'être exploité.

Date de début de la convention 01/10/2020

Date prévisionnelle de fin Durée de l'exploitation du forage

Article 6 - Caractère personnel de la convention

La présente mise à disposition est accordée à titre personnel. Le bénéficiaire ne peut céder à un tiers ni la présente convention, ni les droits qui lui sont conférés sans l'autorisation expresse et préalable de l'ONF. Il ne peut pas céder les ouvrages, y compris par démembrement de la propriété, indivision, partage ou tout autre procédé ayant des effets équivalents. Il peut par contre confier la gestion du site à un exploitant.

Article 7 - Références administratives et financières de l'ONF

Service de gestion Office National des Forêts
Direction Territoriale Centre Ouest Aquitaine – Pôle Valorisation du Patrimoine
9 rue Raymond Manaud
33524 BRUGES

Gestionnaire de contrat Mme Sophie LOSSOUARN
Mail : sophie.lossouarn@onf.fr

Tél. : 05.56.00.64.84

Responsable terrain

Toutes les directives pratiques d'installation sur le site sont données par le représentant local de l'ONF :

M. JARRY Franck

Adresse : Maison forestière de Lourouër - 36330 LE POINCONNET

Mail : franck.jarry@onf.fr

Tél. : 06.10.63.80.82

Article 8 - Références administratives et financières du bénéficiaire

Service de gestion Service Eau potable et Service Foncier – Châteauroux Métropole

Service et adresse de facturation finances@chateauroux-metropole.fr - SIRET 243 600 327 00064

Coordonnées de l'interlocuteur principal pour l'ONF

Adresse : Place de la République 36012 Châteauroux Cedex

Messagerie électronique : stephane.raveau@chateauroux-metropole.fr et flore.vetele@chateauroux-metropole.fr

Téléphone : 02 36 90 50 48 / 02 54 60 52 59

Pour les bénéficiaires dématérialisés

Code service : 5100

Code d'engagement : -

Commentaires :

En cas de modification des code service et/ou numéro d'engagement juridique, le bénéficiaire fournira les nouvelles références au service de gestion de l'ONF dont les coordonnées sont précisées ci-dessus, minimum un mois avant la date de facturation.

Article 9 - Pénalités

Tout manquement du bénéficiaire à ses obligations contractuelles fait l'objet de plein droit, sans mise en demeure préalable, de l'application des pénalités fixées à l'annexe 7.

Les pénalités sont facturées au bénéficiaire en sus de la redevance.

Les manquements sont constatés par les agents de l'ONF.

Les pénalités contractuelles ne font pas obstacle au paiement de dommages et intérêts dus en cas de dégradation des lieux et autres préjudices subis pas l'ONF.

Fait et passé, en 2 exemplaires originaux signés et paraphés, à le

Pour le bénéficiaire,

Pour l'ONF

Signature

Signature

53 : Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2021-2024 - Bilan à mi-parcours

Le rapporteur : M. Dominique TOURRES

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Castelroussin Val de l'Indre et de l'Agglomération Châteauroux Métropole a été signé le 4 décembre 2018 avec une enveloppe de 16 282 000 euros.

Il définit notamment les conditions dans lesquelles d'une part, les acteurs du territoire apportent leur contribution à la mise en œuvre de politiques d'intérêt régional, et d'autre part, la Région apporte son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portés par les acteurs locaux. Il constitue une traduction opérationnelle de la rencontre entre les stratégies régionales (en matière notamment d'aménagement du territoire, de développement économique, d'internationalisation et d'innovation, de développement touristique, de biodiversité, de transition énergétique et écologique, d'alimentation ...) et les projets locaux de territoire.

Considérant que le Contrat Régional du Pays Castelroussin Val de l'Indre et de l'Agglomération Châteauroux Métropole 2018-2024 est arrivé à Mi-Parcours,

Considérant que l'Agglomération Châteauroux Métropole, la Ville de Châteauroux, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, la Ville de Buzançais, le Parc Naturel Régional de la Brenne et le Pays Castelroussin Val de l'Indre seront signataires du bilan à mi-parcours sous la dénomination « avenant n°1 »,

-Vu le dossier présenté,

-Vu l'avis du Conseil de développement castelroussin,

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

- Approuve le bilan à mi-parcours tel que présenté,
- Autorise le Président à négocier le bilan à mi-parcours avec le Conseil Régional Centre-Val de Loire aux côtés des territoires signataires et à signer le dit-contrat ainsi que tous les actes afférents.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

16 juin 2021



CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE BILAN A MI-PARCOURS

Préambule

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Castelroussin Val de l'Indre et de l'Agglomération Châteauroux Métropole a été signé le 4 décembre 2018 avec une enveloppe de 16 282 000 euros. D'une durée de 6 ans, la maquette financière a été définie comme suit :

- Priorité Développer l'emploi et l'économie : 1 660 000 €
- Priorité Favoriser le mieux-être social : 6 468 500 €
- Priorité Renforcer le maillage urbain-rural : 4 402 000 €
- Action transversale Territoires en transition : 10 000 €
- Action transversale Biodiversité : 687 600 €
- Action transversale Plan climat : 1 996 900 €
- Enveloppe fongible : 107 000 €
- Animation territoriale : 300 000 €
- AVOSID : 650 000 €

A ce jour, 81 dossiers ont été conventionnés pour un montant de 10 191 802 € de subventions, soit 62,6 % de l'enveloppe totale du contrat.

- Priorité Développer l'emploi et l'économie : 72 %
- Priorité Favoriser le mieux-être social : 98 %
- Priorité Renforcer le maillage urbain-rural : 20 %
- Action transversale Territoires en transition : 0 %
- Action transversale Biodiversité : 36 %
- Action transversale Plan climat : 61 %
- Enveloppe fongible : 0 %
- Animation territoriale : 65 %
- AVOSID : 14 %

Le cadre du Bilan à Mi-Parcours (descriptif des projets réalisés et recensés) a été présenté :

- le 11 mai au Bureau communautaire de la CCVIB,
- le 18 mai au groupe de travail CRST-CRTE de Châteauroux Métropole.

SYNTHESE DU SUIVI FINANCIER DU CRST 2018-2024 AU 21-05-2021

		Emploi - Economie	Mieux-être Social	Maillage Urbain Rural	Biodiversité	Plan Climat	A vos ID	Territoires en transition	Animation territoriale	Enveloppe fonçible
	Contractualisé	1 660 000,00 €	6 468 500,00 €	4 402 000,00 €	687 600,00 €	1 996 900,00 €	650 000,00 €	10 000,00 €	300 000,00 €	107 000,00 €
Châteauroux Métropole	Projets Conventionnés	1 084 580,00 €	5 834 400,00 €	888 200,00 €	226 990,00 €	894 600,00 €	73 560,00 €	0,00 €	165 000,00 €	0,00 €
CCVIB	Projets Conventionnés	106 620,00 €	525 100,00 €	0,00 €	21 610,00 €	321 100,00 €	19 417,00 €	0,00 €	30 625,00 €	0,00 €
GLOBAL	Somme des projets conventionnés	1 191 200,00 €	6 359 500,00 €	888 200,00 €	248 600,00 €	1 215 700,00 €	92 977,00 €	0,00 €	195 625,00 €	0,00 €
	Disponible sur la totalité du contrat	468 800,00 €	109 000,00 €	3 513 800,00 €	439 000,00 €	781 200,00 €	557 023,00 €	10 000,00 €	104 375,00 €	107 000,00 €

Indicateurs significatifs

Nombre de projets agricoles accompagnés	6
Nombre de Maison de Santé Pluridisciplinaire	2
Nombre de collectivités ayant réalisé des travaux d'isolation	7
Nombre de collectivités ayant réalisé des travaux d'éclairage public	9
Gain d'énergie réalisé	2 395 426 kwhep/an
Emission de GES évitée	480 835 kgeqCo2/an
Surfaces plantées	6,77 km de haies ; 5,7 ha d'agroforesterie ; 0,7 ha de verger ; 700 m ² de bosquet
Nombre de bénéficiaires engagés dans une gestion raisonnée de l'espace	150 (élus, agents de collectivités et entreprises)
Km de pistes cyclables	2 ,150 km

Enveloppe de Châteauroux Métropole

En 2018, Châteauroux Métropole et la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne ont convenu d'une clé de répartition, pour une attribution équitable de l'enveloppe régionale, basée sur la population de leur territoire respectif à savoir 84,29 % pour l'Agglomération et 15,71 % pour la CCVIB.

12 761 370 € ont ainsi été fléchés pour l'Agglomération Châteauroux Métropole comme suit :

- Priorité Développer l'emploi et l'économie : 1 190 000 €
- Priorité Favoriser le mieux-être social : 5 672 500 €
- Priorité Renforcer le maillage urbain-rural : 3 127 600 €
- Action transversale Territoires en transition : 8 430 €
- Action transversale Biodiversité : 581 170 €
- Action transversale Plan climat : 1 380 900 €
- AVOSID : 547 900 €
- Animation territoriale : 252 870 €

A ce jour, 9 167 330 € ont été conventionnés soit 71,8 % de l'enveloppe.



SYNTHESE DU SUIVI FINANCIER DU CRST 2018-2024 AU 21-05-2021 - CHATEAUROUX METROPOLE

		Emploi - Economie	Mieux-être Social	Maillage Urbain Rural	Biodiversité	Plan Climat	A vos ID	Territoires en transition	Animation territoriale
	Part convenue	1 190 000,00 €	5 672 500,00 €	3 127 600,00 €	581 170,00 €	1 380 900,00 €	547 900,00 €	8 430,00 €	252 870,00 €
Châteauroux Métropole	Projets conventionnés	1 084 580,00 €	5 834 400,00 €	888 200,00 €	226 990,00 €	894 600,00 €	73 560,00 €	0,00 €	165 000,00 €
	Disponible sur l'enveloppe convenue	105 420,00 €	-161 900,00 €	2 239 400,00 €	354 180,00 €	486 300,00 €	459 273,00 €	8 430,00 €	87 870,00 €
Châteauroux Métropole	Projets identifiés	51 860,00 €	0,00 €	2 414 400,00 €	196 015,00 €	0,00 €	357 500,00 €	0,00 €	115 900,00 €
BMP 2021	Disponible sur l'enveloppe convenue	53 560,00 €	-161 900,00 €	-175 000,00 €	158 165,00 €	486 300,00 €	101 773,00 €	8 430,00 €	-28 030,00 €
		-283 340,00 €							

- Priorité Développer l'emploi et l'économie : 91 %
- Priorité Favoriser le mieux-être social : 103 %
- Priorité Renforcer le maillage urbain-rural : 28 %
- Action transversale Territoires en transition : 0 %
- Action transversale Biodiversité : 39 %
- Action transversale Plan climat : 65 %
- AVOSID : 13 %
- Animation territoriale : 65 %

Bilan des projets conventionnés et listing des projets identifiés et pressentis

Priorité régionale : Développer l'emploi et l'économie

Projets conventionnés

Porteur de projet et action	Montant de la subvention attribuée
Châteauroux Métropole - Création de la Cité du Numérique à Châteauroux	1 000 000 €
Monsieur Jean-Philippe Magne - Diversification de l'activité de l'exploitation « Les Fruits du Moulin » à Ardenes	12 300 €
Madame Aline Lorilloux - Création d'une fromagerie, d'un atelier de poules pondeuses et d'un espace de vente à la ferme à Jeu-les-Bois	30 000 €
Madame Tania Sheflan - Installation en maraîchage biologique diversifié à Arthon	27 200 €
Pays Castelroussin Val de l'Indre - Animation de la démarche du Projet Alimentaire de Territoire pour l'année 2021	9 780 €
Ville de Déols - aménagement d'un lieu d'accueil et d'information touristique à l'Abbaye de Déols	5 300 €
TOTAL EMPLOI-ECONOMIE	1 084 580 €

Projets identifiés

Porteur de projet et action	Montant de la subvention sollicitée
Pays Castelroussin Val de l'Indre - mise à jour de l'étude de stratégie de développement économique à l'échelle du Pays	5 000 €
Monsieur François Moreau - Les Aromatiques du Berry à Diors	30 000 €
Indre Nature - étude Indre à Vélo Nature - phase 1	16 860 €
TOTAL EMPLOI-ECONOMIE	51 860 €

Priorité régionale : Favoriser le mieux-être social

Projets conventionnés

Porteur de projet et action	Montant de la subvention attribuée
OPAC de l'Indre - Création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de la Caravelle à Châteauroux	232 000 €
Châteauroux and Co - Aide au démarrage de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé pour l'année 2019	20 000 €

Ville de Châteauroux - Réhabilitation des équipements scénographiques dans la salle de spectacle Equinoxe à Châteauroux	40 700 €
Ville du Poinçonnet - Extension et aménagement du de la Forêt au Poinçonnet	115 100 €
Ville de Châteauroux - Rénovation du stade Gaston Petit à Châteauroux	241 800 €
Ville de Saint-Maur - Réfection du terrain synthétique de football à Saint-Maur	62 900 €
Châteauroux Métropole - Construction d'une piste BMX et de Pump Track à Châteauroux	110 000 €
Commune de Coings - Création d'un city-stade à Coings	11 900 €
Châteauroux Métropole – Construction du centre aquatique Balsan'éo à Châteauroux	5 000 000 €
TOTAL MIEUX-ETRE SOCIAL	5 834 400 €

Projets pressentis

- Ville de Déols : aménagement d'un lieu d'accueil extra-scolaire
- Ville de Saint-Maur : création d'un bâtiment ALSH
- Commune de Luant : agrandissement du centre de loisirs
- Commune de Luant : agrandissement de la bibliothèque municipale
- Création d'un centre de mémoire de la Résistance à Châteauroux
- Ville du Poinçonnet : création d'un vestiaire supplémentaire pour le club de football du Poinçonnet
- Ville de Déols : rénovation de deux terrains de tennis
- Commune de Jeu-les-Bois : réhabilitation des vestiaires du stade
- Commune de Luant : agrandissement du gymnase
- Ville de Saint-Maur : rénovation de l'éclairage du stade
- Commune de Montierchaume : création d'un dojo
- Ville du Poinçonnet : création de terrains de tennis couverts

Priorité régionale : Renforcer le maillage urbain-rural

Projets conventionnés

Porteur de projet et action	Montant de la subvention attribuée
Châteauroux Métropole - Réhabilitation du bâtiment de l'horloge dans le quartier Balsan à Châteauroux	152 700 €
SOLIHA Centre-Val de Loire - acquisition-réhabilitation de 12 logements collectifs en PLAI (pension de famille) à Châteauroux	342 000 €
OPAC de l'Indre - Construction de 8 logements collectifs à Déols	22 000 €
SOLIHA Centre-Val de Loire - Construction de 8 logements collectifs (pension de famille) à Châteauroux	40 000 €

Ville de Châteauroux - création d'un terrain synthétique de football et aménagement du stade d'entraînement Beaulieu à Châteauroux	82 000 €
Ville de Châteauroux - Construction du gymnase André Mondon à Châteauroux	162 200 €
Châteauroux Métropole - Réalisation de pistes cyclables sur le territoire de Châteauroux Métropole	79 000 €
Commune de Sassièrges Saint-Germain - création d'une piste cyclable	8 300 €
TOTAL MAILLAGE URBAIN RURAL	888 200 €

Projets identifiés

Porteur de projet et action	Montant de la subvention sollicitée
Ville de Châteauroux et OPAC de l'Indre - PRIR Beaulieu Construction de 16 semi-locatifs Bourgogne Construction de 10 maisons Touraine Construction de 22 maisons Le Foiseau Restructuration du groupe scolaire Jules Ferry Restructuration du groupe scolaire Victor Hugo Restructuration du centre socio-culturel Construction de nouveaux locaux pour le Club de l'Etoile	880 000 €
Ville de Châteauroux, SCALIS et OPAC de l'Indre - PRIN Saint-Jean-Saint-Jacques Reconstitution de 330 LLS : La Rochette, Mondon, Bourdillon et maisons berrichonnes Requalification des immeubles Marvingt et Adel avec le label BBC	1 534 400 €
TOTAL MAILLAGE URBAIN RURAL	2 414 400 €

Projets pressentis

- Ville de Déols : aménagement du site de Marban à Déols
- OPAC de l'Indre : opérations de réhabilitation de logements locatifs publics sociaux à Châteauroux
- OPAC de l'Indre : opérations de construction de logements locatifs publics sociaux à Déols
- OPAC de l'Indre : opérations logement social Châteauroux Cœur de Ville
- OPAC de l'Indre : opérations de rénovation thermique du parc public social à Châteauroux, Déols, Ardentes, Jeu-les-Bois, Sassièrges-Saint-Germain et Diors
- Ville de Déols : création d'une piste cyclable entre Brassioux et le centre de Déols
- Ville du Poinçonnet : création d'une piste cyclable entre Varennes et La Forge de l'Isle

PRIORITE TRANVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE

EXPERIMENTATIONS DE TERRITOIRES EN TRANSITION

Aucun projet conventionné

Aucun projet identifié

Aucun projet pressenti

STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE

Projets conventionnés

Porteur de projet et action	Montant de la subvention attribuée
Pays - Animation TVB 2018-2019	16 940 €
Pays - Animation TVB 2019-2020	8 345 €
Pays - Animation TVB 2020-2021	8 515 €
Pays - Animation TVB 2021-2022	8 850 €
Pays - Plantation de haies 2018	4 450 €
Pays - Plantation de haies 2019	12 480 €
Pays - Plantation de haies 2020	13 150 €
Châteauroux Métropole - mise à jour du plan de gestion des prairies de la Vallée d'Ebbes à Châteauroux	9 800 €
Pays - Accompagner les entreprises volontaires dans la gestion différenciée de leurs espaces 2018-2019	17 500 €
Pays - Organisation de sessions thématiques pour sensibiliser et former aux bonnes pratiques de gestion raisonnée de l'espace public pour les communes - 1 ^{er} programme	4 980 €
Pays - Organisation de sessions thématiques pour sensibiliser et former aux bonnes pratiques de gestion raisonnée de l'espace public pour les communes - 2 ^{ème} programme	4 380 €
Indre Nature - Réalisation d'un inventaire biodiversité sur la commune du Poinçonnet	15 800 €
Syndicat mixte du Golf de Villedieu-sur-Indre - Réalisation d'un inventaire biodiversité en vue d'une labellisation	4 300 €
Commune d'Arthon - Travaux de restauration de la mare aux Cassons	14 900 €
Pays - opération « objectif zéro pesticide » dans nos villes et villages (Sassierges-Saint-Germain, Etrechet et Saint-Maur)	12 200 €

Commune de Jeu-les-Bois - Acquisition d'une débroussailleuse et d'un désherbeur thermique	5 100 €
Ville de Châteauroux - Installation de récupérateurs d'eau de pluie sur le site des serres municipales à Châteauroux	29 500 €
Commune d'Etrechet - Acquisition d'un aérateur à louchets	2 300 €
Pays - Accompagnement de 5 entreprises du territoire dans la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de l'opération « Et si j'accueillais la biodiversité dans mon entreprise ? »	30 400 €
Acquisition herse étrille - EARL Nouratte - Mâron	3 100 €
TOTAL BIODIVERSITE	226 990 €

Projets identifiés

Porteur de projet et action	Montant de la subvention sollicitée
Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire - Restauration des fonctionnalités de milieux humides à forte valeur écologique sur des sites à Déols	11 300 €
Pays - Animation et mise en œuvre des actions issues du programme portant sur la trame verte et bleue du Pays Castelroussin Val de l'Indre – 2022-2023	8 850 €
Pays - Animation et mise en œuvre des actions issues du programme portant sur la trame verte et bleue du Pays Castelroussin Val de l'Indre – 2023-2024	8 850 €
Pays - Opération collective « Voulez-vous (re)planter des haies ? » - année 2021	13 640 €
Pays - Opération collective « Voulez-vous (re)planter des haies ? » - année 2022	14 490 €
Pays - Opération collective « Voulez-vous (re)planter des haies ? » - année 2023	15 345 €
Ville du Poinçonnet - Création d'un verger conservatoire au Champ de la Cure	7 000 €
Pays - Organisation de sessions thématiques pour sensibiliser et former aux bonnes pratiques de gestion raisonnée de l'espace public pour les communes - 3 ^{ème} programme	13 490 €
Commune de Jeu-les-Bois – création d'un sentier pédagogique	12 000 €
Pays - Recensement des mares communales et actions de restauration et de valorisation	13 500 €
Pays - Création et restauration de ripisylves - « opération bouturage »	6 750 €
Commune de Sassierges-Saint-Germain - travaux de restauration des mares communales	NC

Pays - Accompagnement d'initiatives pour une gestion intégrée des eaux pluviales dans les aménagements urbains et en devenir	33 715 €
Pays - Déclinaison sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre du projet « Cours OASIS » visant à transformer les cours d'école en îlots de fraîcheur	10 115 €
Pays - Renforcer l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre d'une stratégie Biodiversité, notamment par le biais du dispositif « Territoires engagés pour la Nature » (TEN)	26 970 €
TOTAL BIODIVERSITE	196 015 €

Plan Climat Energie Régional

Projets conventionnés

Porteur de projet et action	Montant de la subvention attribuée
Ville d'Ardentes - Isolation des locaux de l'ancienne école Saint-Vincent	40 900 €
Châteauroux Métropole - Rénovation énergétique du Bâtiment de l'Horloge à Châteauroux	399 900 €
Commune de Jeu-les-Bois - Isolation d'un logement situé au 15 place Bellevue	5 700 €
Commune de Jeu-les-Bois - Isolation d'un logement situé au 9 rue Saint-Roch	12 200 €
Ville du Poinçonnet - Isolation de l'école Jacques Prévert	75 000 €
Commune de Diors - Rénovation de l'éclairage public	31 300 €
Ville de Châteauroux - Rénovation de l'éclairage public - tranche 1	75 000 €
Ville de Châteauroux - Rénovation de l'éclairage public - tranche 2	72 300 €
Ville de Châteauroux - Rénovation de l'éclairage public - tranche 3	82 000 €
Commune d'Arthon – Rénovation de l'éclairage public	6 600 €
Commune de Luant - Rénovation de l'éclairage public - tranche 1	7 200 €
Commune de Luant - Rénovation de l'éclairage public - tranche 2	7 300 €
Commune de Luant - Rénovation de l'éclairage public - tranche 3	8 000 €
Commune de Montierchaume - Rénovation de l'éclairage public de la piste cyclable	5 600 €
Commune d'Etrechet - Rénovation de l'éclairage public	8 600 €

Ville du Poinçonnet - Rénovation de l'éclairage public	57 000 €
TOTAL PLAN CLIMAT	894 600 €

Projets pressentis

- Ville d'Arthon : Rénovation groupe scolaire
- Ville de Déols : isolation d'un bâtiment rue de l'Abbaye
- Ville de Déols : isolation d'un bâtiment de l'école Paul Langevin
- Commune de Jeu-les-Bois : réhabilitation de deux maisons
- Commune de Jeu-les-Bois : isolation de l'agrandissement de la salle des fêtes
- Ville de Saint-Maur : isolation des bâtiments communaux
- Ville d'Ardentes : isolation du bâtiment du pôle santé
- Ville d'Ardentes : création d'un multi-services
- Commune d'Etrechet : remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire
- Commune de Sassièges-Saint-Germain : réhabilitation et extension de la salle des fêtes
- Commune de Montierchaume : rénovation énergétique du groupe scolaire Jean Moulin
- Commune de Diors : travaux d'isolation de la salle des fêtes
- Commune d'Etrechet : réhabilitation d'un logement en maison de santé
- Commune de Diors : travaux d'isolation du restaurant scolaire
- Ville de Saint-Maur : isolation du gymnase des Planches
- Ville de Châteauroux : rénovation de l'éclairage public - tranche 2021
- Ville de Châteauroux : rénovation de l'éclairage public - tranche 2022
- Ville de Saint-Maur : rénovation de l'éclairage public
- Ville du Poinçonnet : rénovation de l'éclairage public
- Ville de Déols : renouvellement en LED du parc d'éclairage public
- Commune de Mâron-en-Berry : rénovation de l'éclairage public

Animation territoriale du contrat

Projet conventionné

Porteur de projet et action	Montant de la subvention attribuée
Pays - animation territoriale du contrat - années 2018-2021	165 000 €

Projet identifié

Porteur de projet et action	Montant de la subvention sollicitée
Pays - animation territoriale du contrat - années 2022-2024	115 900 €

Le Bilan à Mi-Parcours permet de formaliser le récapitulatif des projets réalisés et de recenser les intentions de dossiers pour les trois prochaines années pour l'ensemble du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.



SYNTHESE DU SUIVI FINANCIER DU CRST 2018-2024 AU 21-05-2021

		Emploi - Economie	Mieux-être Social	Maillage Urbain Rural	Biodiversité	Plan Climat	A vos ID	Territoires en transition	Animation territoriale	Enveloppe fongible
	Contractualisé	1 660 000,00 €	6 468 500,00 €	4 402 000,00 €	687 600,00 €	1 996 900,00 €	650 000,00 €	10 000,00 €	300 000,00 €	107 000,00 €
Châteauroux Métropole	Projets Conventionnés	1 084 580,00 €	5 834 400,00 €	888 200,00 €	226 990,00 €	894 600,00 €	73 560,00 €	0,00 €	165 000,00 €	0,00 €
	CCVIB Projets Conventionnés	106 620,00 €	525 100,00 €	0,00 €	21 610,00 €	321 100,00 €	19 417,00 €	0,00 €	30 625,00 €	0,00 €
GLOBAL	Somme des projets conventionnés	1 191 200,00 €	6 359 500,00 €	888 200,00 €	248 600,00 €	1 215 700,00 €	92 977,00 €	0,00 €	195 625,00 €	0,00 €
	Disponible sur la totalité du contrat	468 800,00 €	109 000,00 €	3 513 800,00 €	439 000,00 €	781 200,00 €	557 023,00 €	10 000,00 €	104 375,00 €	107 000,00 €
Châteauroux Métropole	Projets identifiés	51 860,00 €	0,00 €	2 414 400,00 €	196 015,00 €	0,00 €	357 500,00 €	0,00 €	115 900,00 €	0,00 €
	CCVIB Projets identifiés et pressentis	437 940,00 €	357 650,00 €	686 200,00 €	84 985,00 €	731 800,00 €	0,00 €	0,00 €	21 675,00 €	0,00 €
	Total des projets	489 800,00 €	357 650,00 €	3 100 600,00 €	281 000,00 €	731 800,00 €	357 500,00 €	0,00 €	137 575,00 €	0,00 €
BMP 2021	Disponible sur la totalité du contrat	-21 000,00 €	-248 650,00 €	413 200,00 €	158 000,00 €	49 400,00 €	199 523,00 €	10 000,00 €	-33 200,00 €	107 000,00 €
		143 550,00 €								

Au regard des opérations réalisées et des priorités définies par chaque EPCI, il s'avère qu'une nouvelle maquette financière doit être proposée à la Région pour permettre une ventilation des crédits entre les axes, d'autant que la Région ne reconnaît pas l'accord des enveloppes convenues entre les deux territoires :

- Priorité Développer l'emploi et l'économie : 1 711 000 € (soit + 51 000 €)
- Priorité Favoriser le mieux-être social : 6 717 200 € (soit + 248 700 €)
- Priorité Renforcer le maillage urbain-rural : 3 988 800 € (soit - 413 200 €)
- Action transversale Territoires en transition : 0 € (soit- 10 000 €)
- Action transversale Biodiversité : 687 600 € (maintien)
- Action transversale Plan climat : 2 087 200 € (soit + 90 300 €)
- Enveloppe fongible : 107 000 € (maintien)
- Animation territoriale : 333 200 € (soit + 33 200 €)
- AVOSID : 650 000 € (maintien)

	Investissement	Fonctionnement	Total Subvention CONTRAT	% de la dotation totale
PRIORITÉS THEMATIQUES				
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	1 667 400	43 600	1 711 000	12%
Axe A1 : Attractivité numérique du territoire	1 000 000	0	1 000 000	6%
01 : Très Haut Débit	0	0	0	
1-1 : Création d'une Cité du Numérique dans le quartier Balsan	1 000 000	0	1 000 000	
Axe A2 : Accueil des Entreprises	329 400	32 000	361 400	2%
02 : Foncier économique	255 400	32 000	287 400	
03 : Création de locaux d'activités	74 000	0	74 000	
Axe A3 : Economie agricole	227 700	11 600	239 300	2%
04 : Développement de l'agriculture biologique	30 000	0	30 000	
05 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité	197 700	0	197 700	
05-4 : Projet alimentaire de territoire et Système Alimentaire territorialisé	0	11 600	11 600	
Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire	0	0	0	0%
08 : Insertion par l'Activité économique des personnes en difficulté	0	0	0	
Axe A6 : Economie touristique	110 300	0	110 300	1%
10 : Tourisme à vélo	0	0	0	
10-1 : Valorisation du patrimoine naturel et paysager sur l'itinéraire Indre à vélo	20 000	0	20 000	
12 : Itinérance touristique équestre	10 000	0	10 000	
14 : Site touristiques et lieux d'information touristiques	80 300	0	80 300	
Axe A7 : Locaux de formation et plateforme technologiques	0	0	0	
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	6 697 200	20 000	6 717 200	41%
Axe B1 : Services à la population	766 300	20 000	786 300	5%
15 : Maisons de Santé Pluridisciplinaires et autres structures	509 900	0	509 900	
15.1 : Projets locaux de santé	0	20 000	20 000	
19 : Structure d'accueil petite enfance	0	0	0	
20 : Accueil extrascolaire et locaux jeunes	0	0	0	

21 : Soutien au commerce de proximité	256 400	0	256 400	
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	40 700	0	40 700	0%
16 : Salles de spectacle support d'une programmation culturelle	40 700	0	40 700	
17 : Equipements de lecture publique	0	0	0	
18 : Equipements liés à l'enseignement artistique	0	0	0	
18-2 : Création d'un centre de mémoire de la résistance à Châteauroux	0	0	0	
Axe B3 : Sport	5 890 200	0	5 890 200	36%
22 : Equipements sportifs et de loisirs	801 200	0	801 200	
22-2 : Equipements nautiques	5 089 000	0	5 089 000	
<i>Dont Fonds Sud</i>	<i>2 000 000</i>			
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	3 988 800	0	3 988 800	24%
Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	150 000	0	150 000	1%
23 : Aménagement d'espaces publics	150 000	0	150 000	
Axe C2 : Foncier	656 900	0	656 900	4%
23-1 : Requalification de friches urbaines	152 700	0	152 700	
23-5 : Revitalisation des centres villes et centres bourgs	504 200	0	504 200	
<i>Dont Pôle d'animation</i>	<i>304 200</i>			
Axe C3 : Habitat – Logement	404 000	0	404 000	2%
24 : Acquisition-Réhabilitation en vue de la création de logements locatifs publics sociaux	342 000	0	342 000	
24-1 : Acquisition-réhabilitation de logements temporaires meublés pour jeunes	0	0	0	
25 : Construction de logements locatifs publics sociaux	62 000	0	62 000	
26 : Aménagement de quartiers d'habitat durable	0	0	0	
27 : Rénovation thermique du parc public social	0	0	0	
28 : Rénovation thermique du parc locatif privé	0	0	0	
AXE C4 : Rénovation urbaine	2 658 600	0	2 658 600	16%
29 : Rénovation urbaine	2 658 600	0	2 658 600	
AXE C5 : Mobilité durable	119 300	0	119 300	1%
30 : vélo utilitaire	119 300	0	119 300	
30-5 : Initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture	0	0	0	
PRIORITÉ TRANSVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE				

30-6 : Expérimentations de "territoires en transition"	0	0	0	0
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	372 900	314 700	687 600	4%
31 : Trame verte et bleue (études et aménagements)	246 800	188 100	434 900	
32 : Gestion alternative des espaces publics	83 000	126 600	209 600	
33 : Biodiversité domestique	0	0	0	
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	43 100	0	43 100	
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	2 087 200	0	2 087 200	12%
35 : Plan isolation bâtiments publics et associatifs	1 400 000	0	1 400 000	
35-2 : Bonification climat énergie	87 400	0	87 400	
35-3 : Eclairage public	578 900	0	578 900	
35-3 bis : Expérimentation de véhicules à hydrogène	0	0	0	
35-6 : Véhicules électriques	0	0	0	
36 : Filière bois énergie	0	0	0	
35-6 bis : Méthanisation	20 900	0	20 900	
36-4 : Géothermie sur sondes verticales	0	0	0	
ENVELOPPE FONGIBLE	107 000	0	107 000	1%
ANIMATION TERRITORIALE DEDIEE AU CONTRAT	0	333 200	333 200	2%
SOUS-TOTAL HORS A Vos ID	14 949 200	682 800	15 632 000	96%
F : A VOS ID (dont 25 000 € pour le réseau Oxygène, le Lab' des Initiatives)			650 000	4%
ENVELOPPE TOTALE DU CONTRAT			16 282 000	

54 : Validation du Projet de Territoire

Le rapporteur : M. Gil AVEROUS

Lancé en 2021, le projet de territoire est une démarche concertée associant tous les élus communautaires de Châteauroux Métropole, afin de définir les grands enjeux et les projets à conduire entre 2021-2026.

Ce projet commun pour le bassin de vie, a fait l'objet d'un travail participatif avec les élus, réunis en séminaire de travail au premier trimestre 2021 (en distanciel). Ce travail ainsi qu'un grand nombre d'interviews auprès des personnalités locales, associatives et partenariales de Châteauroux Métropole, ont permis de partager un diagnostic et des ambitions communes.

Ces ambitions s'articulent autour de trois grandes thématiques stratégiques pour Châteauroux Métropole :

- **Une Terre attractive** : le territoire dispose d'atouts pour développer ses talents et activités économiques, avec l'émergence de projets en direction de l'écocampus, des filières économiques et d'implantations d'entreprises, du maintien d'actions sur l'offre commerciale et les dynamiques touristiques
- **Une Terre résiliente** : la transition écologique du territoire devra s'accélérer en développant les mobilités douces, les ENR et la valorisation du patrimoine naturel (actions sur l'alimentation et la bio-diversité).

- **Une Terre accueillante** : le territoire doit renforcer son attractivité par le développement de l'offre de logement, de services de proximité comme l'offre de santé et l'offre numérique mais aussi autour d'une vie culturelle et sportive toujours plus intense.

Des séminaires se poursuivront pendant toute la durée du mandat pour tenir compte des adaptations nécessaires et rendre compte de l'avancée des projets.

Le projet de territoire donne ainsi le cap de développement stratégique de notre territoire. Il est également le socle d'une culture commune pour Châteauroux Métropole, dans un triple objectif d'efficacité, d'adaptabilité et d'efficience de l'action publique dans le service rendu aux habitants et au territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider le projet de territoire tel qu'il est proposé en annexe.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité	15 juin 2021
Commission finances et affaires générales	16 juin 2021
Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements	14 juin 2021



Projet de territoire 2021-2026
Châteauroux Métropole

Editorial de Gil Avérous

- ▶ Vision prospective pour Châteauroux
- ▶ Enjeu de connexion et d'intégration / rayonnement au niveau régional
- ▶ Souhait de créer du lien entre les communes

Sommaire

Editorial de Gil Avérous.....	1
Sommaire.....	2
Synthèse du projet de territoire 2020-2026	0
<u>1.</u> Terre attractive	0
Eléments de diagnostic	0
<i>Un enjeu d’attractivité pour dynamiser l’évolution démographique de Châteauroux.....</i>	<i>1</i>
<i>Un vivier de talents se développe sur le territoire, en lien avec l’offre de formation, et alimente le bassin d’emploi</i>	<i>1</i>
<i>Le territoire est porté par les activités industrielles et dispose de réserves foncières pour accueillir de nouveaux projets</i>	<i>2</i>
Priorités stratégiques et projets 2020-2026	3
<i>Renforcer l’éco campus Châteauroux, moteur de compétences et formation.....</i>	<i>3</i>
<i>Développer une offre commerciale en centre-ville qui rayonne sur le territoire.....</i>	<i>6</i>
<i>Accompagner les dynamiques touristiques vers un rayonnement régional et national de l’offre de l’agglomération.....</i>	<i>7</i>
<u>2.</u> Terre résiliente.....	9
Eléments de diagnostic	10
<i>Un territoire connecté au niveau routier et ferroviaire, qui reste toutefois isolé à l’échelle régionale et nationale</i>	<i>10</i>
<i>Les circulations douces connaissent un essor en centre-ville, tandis que la gratuité des transports en commun accroît leur fréquentation</i>	<i>11</i>
<i>Des exploitations agricoles de grandes tailles, qui côtoient les zones urbanisées</i>	<i>11</i>
<i>Des atouts en termes de biodiversité et cadre de vie.....</i>	<i>12</i>
Priorités stratégiques et projets 2020-2026	12
<i>Accompagner et favoriser l’essor des mobilités douces et de l’autopartage.....</i>	<i>12</i>
<i>Favoriser la rénovation énergétique et optimiser les consommations énergétiques.....</i>	<i>13</i>
<i>Développer les énergies renouvelables</i>	<i>13</i>
<i>Développer une agriculture durable et soigner son alimentation.....</i>	<i>13</i>
<i>Valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité.....</i>	<i>15</i>
<u>3.</u> Terre accueillante.....	18
Eléments de diagnostic	19
<i>Les familles et enfants sont présents sur le territoire, tandis que le risque d’isolement s’accroît</i>	<i>19</i>
<i>L’offre d’équipements et la vie culturelle ont été renforcés.....</i>	<i>19</i>
<i>L’augmentation des praticiens de santé améliore progressivement l’offre de santé, mais la densité médicale reste faible</i>	<i>20</i>
Priorités stratégiques et projets 2020-2026	20
<i>Offrir à chacun un habitat accessible et adapté</i>	<i>20</i>
<i>Faire de Châteauroux un lieu culturel vivant.....</i>	<i>22</i>
<i>Accompagner la jeunesse et aînés.....</i>	<i>23</i>
<i>Développer l’offre de santé</i>	<i>23</i>

Renforcer les infrastructures et services numériques..... **Erreur ! Signet non défini.**
Assurer la sécurité de tous 25
Méthodologie..... 26

Synthèse du projet de territoire 2020-2026

1 Terre attractive

64 515 emplois

Sur la zone d'emploi Châteauroux,
2015

21 zones d'activités

Développer le vivier de talents sur le territoire

- ▶ Renforcer l'offre de formation et de services sur l'éco campus
- ▶ Développer les dispositifs d'insertion professionnelle

Diversifier et renforcer le tissu économique local

- ▶ Renforcer les filières établies ou en cours de développement
- ▶ Diversifier les filières économiques pour plus de résilience
- ▶ Renforcer l'offre commerciale, et notamment en centre-ville

Accueillir de nouvelles entreprises et valoriser le foncier

- ▶ Promouvoir les zones d'activités et développer les dispositifs d'accueil des entreprises
- ▶ Soutenir le développement de l'aéroport et investir sur l'aérodrome Châteauroux-Villers

Développer les dynamiques touristiques

- ▶ Développer l'offre d'hébergement
- ▶ Promouvoir l'offre touristique
- ▶ Développer le cyclotourisme

2 Terre résiliente

70% du territoire du Pays Castelroussin est occupé par des terres agricoles

Développer des mobilités responsables

- ▶ Poursuivre le développement des mobilités douces et en particulier des pistes cyclables
- ▶ Favoriser l'autopartage

Etablir une stratégie Bas Carbone

- ▶ Réduire les consommations énergétiques et développer l'éclairage LED des voiries des bâtiments publics
- ▶ Favoriser l'essor des énergies renouvelables

Soigner notre alimentation

- ▶ Développer l'agriculture durable
- ▶ Favoriser les circuits courts
- ▶ Améliorer la qualité de l'eau

Valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité

- ▶ Renforcer les actions de végétalisation
- ▶ Développer les actions de recherche en lien avec les milieux aquatiques et naturels du territoire

3 Terre accueillante

+9,6% de 60 ans et plus
Entre 2010 et 2015

1,9 médecins pour 1000 habitants à l'échelle du SCOT

Offrir un habitat accessible et adapté

- ▶ Améliorer le parc existant
- ▶ Redynamiser les centralités
- ▶ Favoriser le renouvellement et la mobilisation des logements vacants et du foncier déjà aménagé

Renforcer l'animation et la vie locale

- ▶ Renforcer l'offre culturelle autour du projet du musée Bertrand, du conservatoire et de l'Embac
- ▶ Développer les équipements et services de proximité
- ▶ Renforcer l'accompagnement des jeunes

Veiller au bien-être de tous

- ▶ Renforcer l'offre de santé
- ▶ Lutter contre l'isolement
- ▶ Développer les actions de prévention et lutte contre la délinquance

Développer les infrastructures et services numériques

- ▶ Améliorer la couverture THD et téléphone
- ▶ Développer les services numériques

1

Terre attractive

Les villes moyennes sont des moteurs de croissance. Elles regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi en France¹. Dans le contexte de crise sanitaire actuel, les économies locales sont mises en lumière : filière agricole et agroalimentaire, circuits courts et emplois sont au cœur des stratégies de résilience. L'économie locale doit être renforcée afin de s'adapter aux chocs exogènes, qu'ils soient sanitaires ou financiers. En se développant, elle est à même de rayonner à l'échelle régionale afin d'engager les territoires péri-urbains et ruraux dans son sillage. Châteauroux Métropole répond à ces enjeux : en tant que principal moteur économique du territoire, et en misant sur l'enseignement supérieur, l'agglomération vise à renforcer son attractivité économique et préparer les talents et emplois de demain.



22,8% de moins de 20 ans en 2016²

2 000 étudiants sur l'Eco-campus Balsan

64 515 emplois sur la zone d'emploi de Châteauroux en 2015³

21 zones d'activité sur Châteauroux Métropole

3 priorités stratégiques pour 2026



Développer le vivier de talents sur le territoire

- ▶ Renforcer l'offre de formation et de services sur l'éco campus
- ▶ Développer les dispositifs d'appui aux entreprises



Diversifier et renforcer le tissu économique local

- ▶ Renforcer les filières établies ou en cours de développement notamment aéronautique et hydrogène
- ▶ Diversifier les filières économiques pour plus de résilience



Accueillir de nouvelles entreprises et valoriser le foncier

- ▶ Promouvoir les zones d'activités du territoire
- ▶ Développer les dispositifs d'accueil des entreprises afin de faciliter leur installation et leur pérennisation.

¹ Source : Programme Action Cœur de Ville

² Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

³ ibid

Eléments de diagnostic

Un enjeu d'attractivité pour dynamiser l'évolution démographique de Châteauroux

Le territoire de Châteauroux Métropole rassemble environ 74 000 habitants en 2016. L'évolution démographique connaît une tendance baissière ces dernières années. Entre 2011 et 2016, la population de l'agglomération a diminué de 1,4%⁴ par an et la population connaît une stabilisation à la baisse. De nouveaux arrivants compensent partiellement le solde démographique puisque, sur le territoire de l'agglomération, 31,8% des ménages sont installés depuis moins de 5 ans⁵. Sur la Ville de Châteauroux en particulier, la provenance des nouveaux arrivants en 2015 révèle l'arrivée de 520 personnes qui résidaient l'année précédente sur le bassin de vie environnant et 220 sur le bassin de vie de Paris⁶.

Malgré cette tendance de baisse de la population, les habitants de Châteauroux Métropole sont jeunes avec 22,8% de moins de 20 ans en 2016, dont certains étudiants qui choisissent de poursuivre leurs études à Châteauroux. La part de jeunes de moins de 20 ans est plus élevée à Châteauroux Métropole qu'au sein du Département de l'Indre (20,6%) mais reste inférieure à la moyenne nationale (24,3% en 2016).

Un vivier de talents se développe sur le territoire, en lien avec l'offre de formation et alimente le bassin d'emploi

L'agglomération offre près d'une quarantaine de formations supérieures à l'IUT, au Centre d'études supérieures, à la CCI et à l'Ecole d'ingénierie CESI. Sur le pôle universitaire, on dénombre plus de 500 étudiants inscrits dans des formations en droit, économie-gestion, histoire et LEA. Sur l'Eco-campus de Balsan, 11 établissements sont présents et près de 2 000 étudiants autour d'une offre de formation post-bac.

Le bassin d'emploi offre près de 64 000 postes à des actifs du territoire en 2015. L'agglomération connaît également un taux de création d'établissement de 9,6% la même année⁷. Le Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole est le principal bassin d'emplois de l'Indre. L'indicateur de concentration d'emploi est de 125,1, ce qui signifie qu'il y a plus d'emplois que d'actifs sur le territoire⁸. Ces emplois attirent donc les actifs des bassins de vie limitrophes. Le tissu économique est principalement porté par les sphères productives (environ 12 000 emplois en 2017⁹) et présenteielle (environ 11 000 emplois en 2017¹⁰). Le tertiaire ne représente que 11% des postes salariés privés.

Les niveaux de formation s'élèvent sur le territoire, avec 21,2% de niveaux Bac+2 en 2015 et plus sur l'agglomération (+12,2 % par rapport à 2010)¹¹.

L'offre de formation est polarisée sur l'Eco-campus Châteauroux qui regroupe 11 établissements et propose 40 diplômes, de BAC+2 à BAC+5. Le campus regroupe notamment deux lycées, une école d'ingénieur généraliste (HEI), une école d'ingénieur intelligence du bâtiment, une formation de système d'information, un IFSI, un master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation). Le campus a été labellisé « campus connecté » en juillet 2020 afin d'offrir des études à distance. L'offre est destinée à la fois aux étudiants en sortie de baccalauréat et aux actifs qui souhaitent reprendre leurs études. Cette proposition inclue également la possibilité de venir suivre les enseignements dans les locaux de la Cité du numérique.

Les formations post bac courtes sont une force du territoire, avec une offre développée. L'IUT de l'Indre en particulier propose des formations autour d'une variété de disciplines : gestion, droit, management

⁴ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019, actualisation au 22/02/2021

⁵ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

⁶ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

⁷ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

⁸ Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2019

⁹ SDDE, 2019

¹⁰ ibid

¹¹ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

des organisations, commerce, logistique, informatique, réseaux, etc. Le centre d'études supérieures de Châteauroux offre également des formations en droit, économie, gestion et en langues et sciences humaines. D'autres secteurs industriels sont également présents sur le territoire comme l'électronique, les dispositifs médicaux ou encore le matériel électrique et l'industrie automobile.

INSERER PHOTOS ETUDIANTS / CAMPUS

Le territoire est porté par les activités industrielles et dispose de réserves foncières pour accueillir de nouveaux projets

Les principaux secteurs industriels sont la métallurgie, la chimie et les matériaux, la mécanique et l'agro-alimentaire. Ils représentent 83% de l'emploi salarié privé¹². Il s'agit principalement d'activités de sous-traitance du tissu industriel, en lien avec les filières de frêt, logistique et aéronautique. Les secteurs commerciaux et de services à la personne sont également développés, notamment autour du commerce de produits manufacturés et de la grande distribution.

L'offre territoriale est composée de 21 zones d'activités économiques, dont 7 présentant des disponibilités foncières. La réserve foncière représente 235 ha en 2019. A long terme, en incluant les projets d'extension (PLUi), l'offre foncière totale atteindra 403 hectares. Sur la période 2001-2019, 5 transactions par an sont observées en moyenne¹³, dont une majorité pour les secteurs commercial et industriel.

¹² ibid
¹³ Ibid

INSERER CARTE / INFOGRAPHIE / PHOTO ZONES D'ACTIVITES

Priorités stratégiques et projets 2020-2026

Renforcer l'éco campus Châteauroux, moteur de compétences et de formations

Le développement de l'enseignement supérieur est un axe travaillé depuis plusieurs années par les élus afin de fixer les talents. **En renforçant l'offre de formation et d'équipements sur ses sites de formation, Châteauroux Métropole peut attirer les jeunes étudiants** du territoire et de la Région.

Sur le site de l'Ecocampus de Châteauroux, plusieurs projets ont été menés pour rénover les bâtiments et accueillir de nouvelles formations. Les bâtiments situés à l'Ouest du bâtiment de l'Horloge ont été rénovés depuis 2010 et accueillent l'école d'ingénieurs HEI, le CESI, la CCI Campus Centre et le FabLab. La cité du Numérique, dans la dynamique du HUB36 offre également un programme opérationnel d'animations destiné à accompagner les entreprises dans leur développement. Elle comprend :

- Le Village by CA sur 1450m², qui outille et anime un réseau de startups ;
- Un TechLab (150m²) géré par la CCI qui poursuit le développement de synergies entre créateurs, startup et entreprises en accompagnant des projets concrets ;
- Un auditorium de 400 places qui permet d'accueillir les événements business, scientifiques ou culturels.
- Un campus connecté qui offre une formation à distance dans le cadre de la labellisation obtenue en juillet 2020

L'offre de formation sera enrichie au cours des prochaines années. L'Ecole de commerce ISTECH va s'installer sur le campus, tandis que l'implantation de l'Institut de formation en Soins Infirmiers - Institut de formation des Aides-Soignants (IFSI-IFAS) est prévue à horizon 2024. A terme, cela permettra de structurer un pôle santé. La création d'une passerelle mineure santé (économie-santé) en lien avec l'Université d'Orléans sera effective à la rentrée 2021 afin de permettre aux étudiants de présenter le concours de fin de première année à la faculté de médecine.

L'offre de services, de restauration et de loisirs s'étoffe également sur le campus avec la gratuité des transports en commun, l'ouverture du centre aquatique balsan'éo ainsi que le développement des cafés, restaurants et bars.

Suite à leurs études, **l'insertion professionnelle des jeunes est également un enjeu clé** pour le territoire. Les soutenir dans les recrutements locaux sera un objectif ainsi que celui d'accompagner plus globalement les entreprises dans leurs problématiques RH. Pour cela, la plateforme « boulevard des talents », lancée en 2019, permet de soutenir les chefs d'entreprises dans des initiatives liées à l'emploi comme le partage de salariés ou encore d'avoir accès aux nombreuses prestations offertes par la collectivité. Cette plate-forme devra s'enrichir d'un outil de type « job boarder » afin de faire matcher l'offre et la demande en matière d'emploi à l'échelle du territoire¹⁴et en complémentarité avec les acteurs locaux. Par ailleurs, un événement mettant en exergue les métiers en tension sur le territoire sera

¹⁴ Schéma directeur de développement économique de Châteauroux Métropole, 2020

organisé chaque année afin de mettre en évidence les compétences locales et les besoins des entreprises.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Implantation IFSI-IFAS à horizon 2024
- ▶ Structuration d'un pôle santé sur l'Eco-campus autour de la clinique, de pôles de consultation et de radiologie
- ▶ Renforcer l'offre de formation sur la géographie, l'eau et les métiers de l'industrie
- ▶ Accompagner l'installation sur le campus de l'INSPE et d'un learning center
- ▶ Améliorer l'accès au logement et à la restauration pour les étudiants
- ▶ Renforcer le rôle des associations d'étudiants
- ▶ Développement de la plateforme « boulevard des talents » en ajoutant une plateforme de type « job boarder »
- ▶ Mise en place d'un évènement biannuel « emploi / formation »
- ▶ Recrutement à temps complet d'un coordinateur tuteur pour gérer le programme campus connecté

Développer les filières économiques sur le territoire

Les filières fortes du territoire doivent encore être renforcées afin de générer davantage de retombées économiques en termes d'emploi et de création de richesses.

L'accompagnement de l'essor des **activités aéroportuaires et aéronautiques** est un premier axe de développement économique. Malgré la chute d'activité qui touche le secteur du fait de la crise sanitaire, les infrastructures et ressources sont présentes pour développer la filière sur le territoire. L'aéroport de Châteauroux-Déols est doté d'une piste de 3 500m de long et peut accueillir tous les avions existants. Il offre de nombreux équipements et services : 25 hectares de parking pour avions, transport de fret et RX, entrepôts frigorifiques de 500m², activités de maintenance aéronautique et vols passagers (1 100m² de salles d'arrivée et départ). Un nouveau hangar de 8 400m², en mesure d'accueillir un A380 a été développé et sera loué par Vallair pour y reconverter des avions A321 de passagers en avions de fret ainsi que pour réaliser des opérations de maintenance. Une nouvelle tour de contrôle de 42 mètres de haut a également été mise en service.

L'aérodrome de Châteauroux-Villers situé sur la commune de St-Maur, propose un parc de trois avions, qui servent à la formation de nouveaux pilotes et à la réalisation de vols pour les pilotes confirmés. Cet équipement est une force pour le territoire et peut contribuer à son rayonnement au niveau régional et national.

Le développement des entreprises de **confection et maroquinerie** déjà présentes sur le territoire est également une piste de développement. L'installation d'un centre de formation de la maroquinerie sur le territoire va notamment permettre de créer de l'emploi et des activités.

La filière agroalimentaire présente un potentiel avéré pour le territoire. L'industrie agroalimentaire est bien implantée avec 52 entreprises et près de 2000 salariés dans l'Indre. A cela s'ajoute une vingtaine d'entreprises et près de 1 150 emplois dans les secteurs connexes : packaging, logistique, agro équipementiers, etc.¹⁵. Ces activités ont connu un essor important du fait de la crise sanitaire sur lequel l'agglomération peut capitaliser dans les prochaines années.

Parmi les filières d'avenir, **le territoire s'est engagé en faveur de l'hydrogène** en procédant à l'acquisition d'une flotte de bus H2 (projet Hyber). La construction d'un dépôt de bus est en cours, pour une livraison en fin d'année 2021, tandis que 6 nouveaux bus seront réceptionnés à mi-année 2022. Le territoire doit dorénavant étudier les différentes pistes de développement qui peuvent découler du projet

¹⁵ Note CCI, la filière agroalimentaire dans l'Indre, Septembre 2019.

(R&D, maintenance, production de composants, production d'hydrogène, déploiement d'autres véhicules).

Le territoire reste également en **veille active des projets d'implantations** d'entreprises et développement de filières associées afin de diversifier son tissu économique : automobile, silver économie, etc. En complément au soutien des filières économiques, l'accompagnement des entreprises du territoire reste une priorité pour Châteauroux Métropole avec une organisation des services en mode « guichet unique » afin d'être en ressources de proximité et soutien aux grands comptes industriels et filières existantes¹⁶. Il est également prévu de mettre en place un village d'artisans ainsi que des ateliers-relais pour renforcer le dynamisme économique du territoire.

Afin de renforcer les dynamiques d'innovation, deux pistes d'actions sont prévues. Il s'agit d'abord d'engager un diagnostic du **potentiel d'économie circulaire** à l'échelle du territoire et des ZAE et d'accompagner la mise en œuvre des actions qui en découleront. Ensuite, des **lieux dédiés à l'innovation** pour les entreprises pourront être développés, en complémentarité avec les espaces déjà présents sur le territoire. Enfin, le village by CA est également mobilisé sur les enjeux d'innovation liés à l'hydrogène et contribue aux réponses des appels à projet afin de capitaliser sur cette opportunité.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Accompagner le développement de la filière hydrogène sur le territoire
- ▶ Créer un village d'artisans ainsi que des ateliers-relais
- ▶ Engager un diagnostic du potentiel d'économie circulaire sur le territoire
- ▶ Développer les lieux dédiés à l'innovation pour les entreprises
- ▶ Investir sur l'aérodrome Châteauroux-Villers pour y développer les activités liées à la voltige et à l'aviation électrique

Accueillir de nouvelles entreprises sur les zones d'activités et valoriser le foncier disponible

Afin d'accueillir les projets d'implantation liés au développement de ces filières, l'agglomération veillera à mettre en avant ses zones d'activités parmi lesquelles l'Arc Est, constitué des zones de la Malterie (commune de Montierchaume), de la Martinerie (commune de Diors) et du parc d'Ozans (commune d'Etrechet). La signalétique sera améliorée sur l'ensemble des zones. Le renforcement de l'animation et l'accessibilité de ces zones sera également étudié. Le Parc d'activités d'Ozans offre près de 500 hectares dont 300 rendus cessibles. L'espace a été conçu et aménagé dans le respect des normes Haute Qualité Environnementale (HQE) et présente une intégration paysagère de qualité. Labellisé site « clé en main » par l'Etat, l'étude d'un projet d'implantation d'entreprise peut être réalisée en 6 mois. **L'enjeu est désormais de positionner Ozans comme un véritable produit différenciant** avec un travail pour préciser ses cibles, offres et argumentaires associés¹⁷.

Par ailleurs, la **réhabilitation des friches permet de développer de nouveaux lieux d'accueil** des entreprises. Le projet Cérabati sur Châteauroux, par exemple, permettra de développer de nouvelles activités : dépôt de bus, station hydrogène, hangar logistique, ateliers relais, avec un foncier réservé à une implantation privée.

Le territoire dispose également de foncier disponible et pourrait accueillir des sites dédiés à la logistique en privilégiant des projets à valeur ajoutée (transformation, insertion dans les filières industrielles régionales, secteur de niche...). Il offre tout à la fois l'espace nécessaire et la connexion aux réseaux routiers et autoroutiers à échelle régionale et nationale.

Enfin, Châteauroux travaille également à **renforcer son attractivité** grâce à une offre d'accueil des nouveaux arrivants et nouveaux salariés sur le territoire : en proposant une aide pour trouver un logement, un médecin, en accompagnant le conjoint à la recherche d'emploi, etc. Parallèlement, des

¹⁶ Schéma directeur de développement économique de Châteauroux Métropole, 2020

¹⁷ Schéma directeur de développement économique de Châteauroux Métropole, 2020

opérations de communication sur les atouts du territoire, à l'image de la campagne menée en 2020 (Paris je te quitte), seront de nouveau organisées en partenariat avec l'agence d'attractivité de l'Indre.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Promouvoir les zones d'activités du territoire sur des projets logistiques et industriels
- ▶ Renouveler la signalétique des zones d'activités
- ▶ Renforcer l'animation et l'accessibilité des zones d'activités
- ▶ Positionner Ozans en tant que produit de grands projets, d'envergure nationale
- ▶ Réhabiliter la friche Cérabati (dépôt de bus, station hydrogène, hangar logistique, ateliers relais, foncier dédié aux entreprises)
- ▶ Rénover la zone de la Martinerie pour la rendre attractive
- ▶ Relocaliser la pépinière d'entreprise à la Banque de France
- ▶ Développer les opérations de communication à destination de futurs habitants et salariés
- ▶ Intensifier notre présence sur les réseaux sociaux et sur des opérations de marketing territorial en lien avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre

Développer une offre commerciale en centre-ville qui rayonne sur le territoire

Châteauroux Métropole offre près de 600 commerces¹⁸ à ses usagers. Plus de 7 commerces sur 10 sont implantés sur la ville-centre, avec toutefois des cellules commerciales qui restent vacantes sur le cœur de ville et le territoire de l'agglomération. Autour de la zone d'influence de l'agglomération, une dizaine d'autres polarités attirent les ménages grâce à leur localisation et la diversité de leur offre. Toutefois, le taux de vacance commerciale est estimé par Procos à 12,8% en 2016 et traduit une attractivité qui doit être renforcée¹⁹.

Le maillage commercial répond aux besoins du territoire de l'agglomération. **Le maintien des pôles commerciaux de proximité sera une priorité**, afin de garantir une offre à proximité des lieux d'habitation. L'enjeu est également de renforcer raisonnablement l'offre commerciale et lutter contre la vacance. A ce titre, une aide aux commerces a été développée sur Châteauroux. Elle peut couvrir jusqu'à 75% du loyer (plafond à 300euros / mois et 400euros pour l'hypercentre) à condition que le commerçant s'installe dans un commerce vacant depuis au moins un an.

L'installation de nouveaux commerces cible **en particulier le cœur de ville et doit permettre de développer une véritable stratégie de destination**. Le rôle moteur du centre-ville de Châteauroux doit être affirmé, avec une offre diversifiée, accessible et compatible avec des circuits piétons / vélos, pour une bonne complémentarité avec l'offre de la périphérie. La rénovation de voirie en cœur de ville a permis de renforcer son attractivité, et sera poursuivie afin que chacun puisse bénéficier d'un centre-ville harmonieux. Pour renforcer l'offre commerciale, un poste de conseiller du numérique a été ouvert aux cotés du Manager du commerce, soutenu par l'Etat, Châteauroux Métropole et la CCI, afin de mener un travail de terrain et développer les initiatives numériques des commerçants du territoire communautaire.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Soutenir les pôles commerciaux de proximité sur l'agglomération
- ▶ Maintenir l'aide au bail pour lutter contre la vacance commerciale
- ▶ Favoriser l'arrivée de locomotives commerciales
- ▶ Rénover la voirie et embellir le Cœur de Ville
- ▶ Réaliser une nouvelle opération « cœur d'agglomération ».

¹⁸ SCOT, 2015

¹⁹ Convention Cœur de Ville Châteauroux Métropole, 2018

Accompagner les dynamiques touristiques vers un rayonnement régional et national de l'offre de l'agglomération

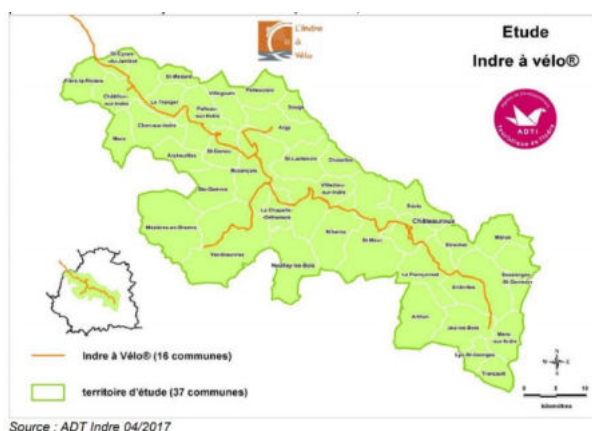
Le territoire présente de nombreux atouts sur lesquels appuyer son offre touristique : des aménités naturelles nombreuses et variées, un patrimoine historique riche, une offre de loisirs et culturelle en développement (réseaux cyclables, centre aquatique, etc.). A l'échelle départementale, le nombre de nuitées a progressé de 3,7% en 2019, par rapport à 2018²⁰. **Avec environ 300 000 nuitées pour 150 établissements d'accueil en 2019²¹, le secteur touristique est source d'activités et de dynamisme pour le territoire.** Le tourisme évènementiel, autour des activités de tir sportif français par exemple, de même que le tourisme d'affaires sont également porteurs. L'objectif est d'organiser au moins un grand évènement national ou international par an.

Afin de renforcer ce rayonnement touristique, un dispositif de soutien à la montée en gamme des hôtels sera proposé dès 2022, à l'échelle de l'agglomération. L'offre touristique sera renforcée par la constitution d'un parcours culturel sur les personnages féminins illustres du département et par un inventaire du patrimoine culinaire de l'Indre qui pourra être articulé à ce parcours. D'après une enquête client réalisée à l'échelle régionale, 75% des touristes visitant l'Indre s'y rendent pour découvrir ses monuments et châteaux. Ensuite sont cités les visites de parcs et jardins (50%), de musées (41%) et les balade à pied ou randonnée (40%)²². Les patrimoines historiques et naturels sont donc des valeurs sûres que le territoire gagnera à mettre en avant.

Des actions de communication et valorisation du territoire seront mises en oeuvre. Le développement de services et outils numériques contribue au rayonnement de l'offre touristique. L'offre de logement temporaire gagnerait également à être renforcée, notamment via les processus de labellisations et certifications de gîtes et chambres d'hôtes. Enfin, le développement des mobilités douces et du cyclotourisme (l'Indre à vélo, la Loire à Vélo, etc.) peut devenir un atout de taille et fera l'objet d'une attention particulière. Le projet de passerelle piéton et cyclable qui sera développé au pont de Déols est un exemple de ce type de développement.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Promouvoir l'offre touristique du territoire en lien avec Berry Province
- ▶ Soutenir une montée en gamme du parc hôtelier avec la mise en place d'une aide de la collectivité à la rénovation des chambres
- ▶ Développer des outils et services numériques touristiques
- ▶ Développer les mobilités douces et notamment du cyclotourisme
- ▶ Développer les offres évènementielles via un évènement annuel phare pour l'attractivité du territoire



²⁰ Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2020

²¹ Données internes, fréquentation des établissements par semestre, Châteauroux Métropole, 2019

²² Enquête clientèle 2014, portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2020

Terre attractive : Synthèse des projets 2021-2026

Renforcer l'éco campus Châteauroux

- ▶ Implantation IFSI-IFAS à horizon 2024
- ▶ Structuration d'un pôle santé sur l'Eco-campus autour de la clinique, de pôles de consultation et de radiologie
- ▶ Renforcer l'offre de formation sur la géographie, l'eau et les métiers de l'industrie
- ▶ Accompagner l'installation sur le campus de l'INSPE et d'un learning center
- ▶ Améliorer l'accès au logement et à la restauration pour les étudiants
- ▶ Renforcer le rôle des associations d'étudiants
- ▶ Développement de la plateforme « boulevard des talents » en ajoutant une plateforme de type « job boarder »
- ▶ Mise en place d'un évènement biennuel « emploi / formation »
- ▶ Recrutement à temps complet d'un coordinateur tuteur pour gérer le programme campus connecté

Développer les filières économiques du territoire

- ▶ Accompagner le développement de la filière hydrogène sur le territoire
- ▶ Créer un village d'artisans ainsi que des ateliers-relais
- ▶ Engager un diagnostic du potentiel d'économie circulaire sur le territoire
- ▶ Développer les lieux dédiés à l'innovation pour les entreprises
- ▶ Investir sur l'aérodrome Châteauroux-Villers pour y développer les activités liées à la voltige et à l'aviation électrique

Accueillir de nouvelles entreprises

- ▶ Promouvoir les zones d'activités du territoire sur des projets logistiques et industriels
- ▶ Renouveler la signalétique des zones d'activités
- ▶ Renforcer l'animation et l'accessibilité des zones d'activités
- ▶ Positionner Ozans en tant que produit de grands projets, d'envergure nationale
- ▶ Réhabiliter la friche Cérabati (dépôt de bus, station hydrogène, hangar logistique, ateliers relais, foncier dédié aux entreprises)
- ▶ Rénover la zone de la Martinière pour la rendre attractive
- ▶ Relocaliser la pépinière d'entreprise à la Banque de France
- ▶ Développer les opérations de communication à destination de futurs habitants et salariés
- ▶ Intensifier notre présence sur les réseaux sociaux et sur des opérations de marketing territorial en lien avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre

Développer l'offre commerciale

- ▶ Soutenir les pôles commerciaux de proximité sur l'agglomération
- ▶ Maintenir l'aide au bail pour lutter contre la vacance commerciale
- ▶ Favoriser l'arrivée de locomotives commerciales
- ▶ Rénover la voirie et embellir le Cœur de Ville
- ▶ Réaliser une nouvelle opération « cœur d'agglomération »

Accompagner les dynamiques touristiques

- ▶ Promouvoir l'offre touristique du territoire en lien avec Berry Province
- ▶ Soutenir une montée en gamme du parc hôtelier avec la mise en place d'une aide de la collectivité à la rénovation des chambres
- ▶ Développer des outils et services numériques touristiques
- ▶ Développer les mobilités douces et notamment du cyclotourisme
- ▶ Développer les offres événementielles via un évènement annuel phare pour l'attractivité du territoire

2

Gestion durable des ressources, décarbonation de l'économie, mobilités douces... les territoires sont en train de transformer un système de contraintes en un argument d'attractivité et de dynamisme. Le défi environnemental est multiple pour l'agglomération : il concerne à la fois les zones agricoles et naturelles, et les zones urbanisées. En conséquence, les objectifs sont diversifiés : préserver le patrimoine naturel, limiter l'urbanisation, développer les pistes cyclables et transports en commun, réduire les consommations énergétiques... Les problématiques environnementales et énergétiques sont intégrées progressivement pour enrichir la qualité de vie et identifier des filières d'avenir.

Terre résiliente



75% des personnes résidant en Région Centre Val de Loire **utilisent leur voiture** pour aller travailler²³

70% du territoire du Pays Castelroussin est occupé par **des terres agricoles**, VS 7% d'espaces urbanisés²⁴

3 priorités stratégiques pour 2026



Développer des mobilités responsables

- ▶ Poursuivre le développement des mobilités douces et en particulier pistes cyclables
- ▶ Favoriser l'autopartage



Etablir une stratégie bas carbone

- ▶ Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics
- ▶ Favoriser l'essor des énergies renouvelables



Soigner notre alimentation

- ▶ Développer l'agriculture durable
- ▶ Favoriser les circuits courts

²³ Attractivité, territoires et bien-être, CESER Centre-Val de Loire, octobre 2020

²⁴ SCOT Pays Castelroussin – rapport de présentation Volet 3, 2018

Les circulations douces connaissent un essor en centre-ville, tandis que la gratuité des transports en commun accroît leur fréquentation

L'offre de transports en commun, étendue et gratuite depuis fin 2001, est un point fort du territoire. La gratuité des transports a été mise en place afin de redynamiser le centre-ville et d'améliorer la mobilité pour tous, sans augmentation d'impôts locaux des particuliers grâce à la taxe du « versement transport » financée par les entreprises. Grâce à cette mesure, le cap des 5 millions de voyages annuels a été franchi en 2017 et le nombre de voyages / an / habitant a augmenté de 20% entre 2015 et 2019²⁵. Les bus gratuits facilitent les trajets domicile / travail et renforcent le dynamisme du cœur de l'agglomération tout en permettant de fluidifier la circulation et de préserver la qualité de l'air. Ils visent également à rendre l'offre de transports en commun accessible à tous, quelle que soit les niveaux de revenus.

Les pistes cyclables ont également fait l'objet d'un développement important ces cinq dernières années. Toutefois, l'utilisation du vélo comme mode de transport journalier est encore peu répandue sur le territoire.

Dans l'ensemble, les ménages utilisent principalement leur voiture personnelle. En 2017, 81,8% des actifs se déplacent en voiture pour aller travailler et seulement 2,7% utilisent un moyen de transport en commun²⁶.

INSERER CARTE / INFOGRAPHIE / PHOTO
TRANSPORTS EN COMMUN OU PISTES CYCLABLES

Des exploitations agricoles de grandes tailles, qui côtoient les zones urbanisées

Le profil agricole de Châteauroux est caractérisé par des exploitations de grandes tailles. A l'échelle départementale, l'Indre s'inscrit dans une tendance globale observée au niveau régional et national : les exploitations agricoles sont moins nombreuses (-23% entre 2000 et 2010) mais de plus en plus grandes (+10% de grandes exploitations entre 2000 et 2010)²⁷. Ces exploitations sont principalement céréalières (blé tendre, orge et colza), notamment dans la Brenne et la Champagne Berrichonne ainsi que dédiée à l'élevage. Le département contribue à 14% du potentiel de production agricole régional²⁸. L'identité agricole du territoire est donc forte avec près de 70% du territoire du Pays Castelroussin occupé par ces surfaces agricoles. Les exploitations côtoient directement les zones urbanisées, tandis que le maraichage et l'horticulture sont peu développés.

²⁵ Résultats des transports publics gratuits, Chateauroux Métropole, Avril 2021

²⁶ Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2020

²⁷ Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP - 2020

²⁸ ibid

Ces activités agricoles font face à un enjeu de succession puisque dans l'Indre, seulement 34% des exploitants de plus de 50 ans connaissent leur successeur (contre 38% au niveau régional)²⁹. De plus l'âge moyen des chefs d'exploitation augmente : il est de 51 ans en 2010, contre 48 ans en 2000³⁰.

Des atouts en termes de biodiversité et cadre de vie

L'agglomération offre une biodiversité fournie et propose une diversité de paysages, à la frontière de la campagne berrichonne, des Gâtines de l'Indre, du Boischaut méridional et de la Brenne. La protection de milieux sensibles permet de les préserver avec 3 sites Natura 2000 à l'échelle du Pays Castelroussin (Zone spéciale de conservation et zone de protection spéciale de la Grand Brenne ; Zone spéciale de conservation de la Vallée de l'Indre) tandis que la commune de Luant est concernée par les réglementations PNR. Parmi les autres sites d'intérêt, actuellement protégés et valorisés : la Forêt domaniale de Châteauroux, l'éco parc des Chenevières de Déols, etc. Ces sites présentent un intérêt tant académique pour le développement d'activités de recherche, que récréatif pour faire bénéficier les citoyens et visiteurs de ces aménités naturelles.

Priorités stratégiques et projets 2020-2026

Accompagner et favoriser l'essor des mobilités douces et de l'autopartage

Afin d'accompagner et favoriser **l'essor du vélo**, l'agglomération œuvrera à la continuité du réseau cyclable. Un réseau homogène et continu garantit en effet la bonne sécurité des usagers et conforte l'attractivité touristique, notamment en articulant davantage le réseau de l'agglomération avec le circuit « Indre à Vélo » et améliorant le balisage. **Le développement des mobilités douces** sur le campus Balsan sera également étudié.

Des mesures de sensibilisation seront étudiées pour renforcer l'utilisation des pistes cyclables pour les déplacements domicile/travail concentrés sur Châteauroux et sa proche périphérie.

Développer les aires de covoiturage sur l'agglomération pourra également permettre de développer l'autopartage. Alors que les castelroussins plébiscitent déjà cette solution de mobilité, il convient d'accompagner le mouvement par des infrastructures dédiées.

Des actions de communication et études des besoins usagers pourront également être réalisées afin de promouvoir l'offre de transports en commun et d'inciter les habitants à l'adapter comme mode de transport journalier.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Renforcer la continuité des circuits cyclables à l'échelle de l'agglomération en application du schéma directeur communautaire
- ▶ Etudier des pistes de développement des circuits touristiques à vélo afin de renforcer le rayonnement du cyclo tourisme (positionnement du territoire sur le circuit, services et équipements à développer, animation, etc.)
- ▶ Créer une passerelle pour relier le centre-ville de Châteauroux et les quartiers Politique de la ville
- ▶ Renforcer les circuits piétons dans le Cœur d'Agglo.
- ▶ Réaliser des aires de covoiturage sur le territoire de l'agglomération (St Maur, Déols, Diors ...)

²⁹ ibid

³⁰ ibid

Favoriser la rénovation énergétique et optimiser les consommations énergétiques

Les actions de rénovation thermique des bâtiments publics ont permis une baisse de 20% de la consommation de chauffage et 20% de l'électricité entre 2015 et 2020³¹. Ces actions de rénovation seront poursuivies. Ces travaux concernent notamment les écoles Michelet avec des travaux d'amélioration énergétique et de confort programmés.

De plus, l'éclairage public est passé à 40% de LED sur la commune de Châteauroux. L'objectif est de poursuivre les efforts sur le territoire communautaire d'ici à 2026.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Poursuivre l'éco-rénovation des bâtiments publics pour tendre vers l'autoconsommation
- ▶ Mener les travaux d'amélioration énergétique et de confort des écoles Michelet
- ▶ Poursuivre l'installation l'éclairage public LED d'ici à 2026

Développer les énergies renouvelables

Entre 2011 et 2019, la production EnR du territoire de Châteauroux Métropole a augmenté de plus de 50% passant de 96GWh à 145GWh. Cette augmentation s'explique notamment par l'implantation de la centrale Méthavert à Saint Maur. La majorité de cette production repose sur le bois (biomasse) qui représente 78% du total produit grâce au réseau de chaleur de la cité de Beaulieu, au lycée agricole Naturapolis, à l'hôpital de Saint Maur ainsi qu'à la chaufferie alimentant les bâtiments publics au Poinçonnet.

Des projets sont identifiés pour renforcer cette capacité de production :

- 2 projets de méthanisation à Jeu-les-Bois (biométhanisation) et à l'usine des Sablons du SYTOM au Poinçonnet ;
- 1 projet de géothermie au centre aquatique Balsané à Châteauroux qui pourrait couvrir 80% des besoins du site ;
- 9 projets de panneaux photovoltaïques qui représenteraient 280 GWh soit le double de la consommation bois énergie actuelle.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Viser une transition de la flotte de bus de l'Agglomération aux énergies propres : gaz hydrogène et hybrides
- ▶ Plus globalement engager une transition énergétique des flottes de matériels roulants communautaires vers des énergies propres (électrique, hybride, hydrogène)
- ▶ Développer les projets d'EnR en méthanisation, géothermie et solaire PV
- ▶ Développer la filière CSR (Combustible Solide de Récupération)

Développer une agriculture durable et soigner son alimentation

L'enjeu est de maintenir la pérennité des exploitations agricoles, tout en développant l'agriculture biologique et les filières courtes qui permettent d'approvisionner directement le territoire en ressources locales.

³¹ Programme Gil Avérous, 2020

Le territoire présente un bon potentiel pour le développement de l'agriculture durable. En termes d'agriculture biologique, on observe une hausse de 18% des surfaces certifiées bio dans l'Indre, soit au total 11 000 hectares qui représentent 3,5% de la SAU³². Ce sont 25 nouvelles fermes bio qui se sont installés en 2018, pour atteindre un total de 191 fermes. L'Indre est également leader régional en effectifs d'élevage bio grâce aux élevages bovins et ovins³³.

La distribution de produits bio et locaux est une priorité pour le territoire. Parmi les initiatives de circuits courts à l'échelle du département figurent la ferme des âges au Blanc, le réseau « bienvenue à la ferme » de la Chambre d'agriculture pour de la vente directe, ainsi que l'association « Cagette et fourchette » également créée par la Chambre d'agriculture³⁴. L'alimentation dans les cantines fait l'objet d'une attention particulière : l'objectif est d'atteindre 50% de produits labellisés en janvier 2022. L'association de producteurs locaux cagettes et fourchettes est mobilisée dans ce cadre.

Des actions de médiation et communication pourront être menées sur les activités agricoles et les produits locaux du territoire.

En amont, le développement d'une filière agricole en lien avec un cursus d'ingénieur ou en formation technique, pourrait être pertinent pour inciter les jeunes étudiants à développer leurs exploitations par la suite.

Le soin apporté à l'alimentation passe également par la préservation et l'amélioration des ressources en eau. Des actions préventives et curatives, si nécessaires, seront menées en ce sens. Les réseaux d'eaux sont quant à eux performants mais nécessitent un renouvellement avec des investissements dédiés.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Développer des actions de promotion et communication sur l'agriculture et les produits locaux
- ▶ Etudier le développement /renforcement de cursus et formations agricoles
- ▶ Encourager des actions en faveur de la qualité des eaux souterraines
- ▶ Accentuer l'effort de renouvellement des réseaux d'AEP pour améliorer son rendement
- ▶ Mettre en place un PPI en matière d'infrastructures de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales urbaines
- ▶ Etudier les besoins et évolutions en matière de restauration scolaire et coûts associés pour une alimentation durable et locale
- ▶ Favoriser l'implantation de maraîchages dans l'agglomération, pour une fourniture locale des cantines publiques

³² ibid

³³ ibid

³⁴ Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP - 2020

INSERER CARTE / INFOGRAPHIE ALIMENTATION / AGRICULTURE

Valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité

Le Parc Naturel Régional de la Brenne présente des milieux aquatiques en faune sauvage et naturelle riches. Ils attirent aujourd’hui les chercheurs et les activités académiques. Ces passerelles entre monde de la recherche et patrimoine naturel seront renforcées afin de valoriser l’observation de la biodiversité sur le territoire.

La ville connaît également un mouvement de végétalisation. Après l’obtention du label 3 fleurs en 2019, l’enjeu est de poursuivre les actions de végétalisation : toits d’abribus, installation de nichoirs à oiseaux à travers la Ville, création d’une voie verte sur l’emprise de l’ancienne voie SNCF entre la Forge-de-l’Isle et La Châtre.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Développer les activités de recherche en lien avec les milieux aquatiques et naturels du territoire avec Indre Nature
- ▶ Renforcer les actions écologiques sur l’agglomération : végétalisation de toitures, nichoirs à oiseaux, cours d’école, mini forêts, etc.
- ▶ Créer une voie verte sur l’emprise de l’ancienne voie SNCF entre la Forge-de-l’Isle (commune du Poinçonnet) et La Châtre
- ▶ Créer une zone d’observation « libellule » en sortie de station d’épuration communautaire
- ▶ Re-naturalisation de la Croix Blanche pour la préservation de la zone de captage d’eau potable de l’agglomération.

INSERER CARTE / PHOTO PARC

Terre résiliente : Synthèse des projets 2021-2026

Favoriser l'essor des mobilités douces

- ▶ Renforcer la continuité des circuits cyclables à l'échelle de l'agglomération en application du schéma directeur communautaire
- ▶ Etudier des pistes de développement des circuits touristiques afin de renforcer le rayonnement du cyclo tourisme (positionnement du territoire sur le circuit, services et équipements à développer, animation, etc.)
- ▶ Créer une passerelle pour relier le centre-ville de Châteauroux et les quartiers Politique de la Ville
- ▶ Renforcer les circuits piétonniers dans le Cœur d'Agglo
- ▶ Réaliser des aires de covoiturage sur le territoire de l'agglomération

Réduire les consommations énergétiques

- ▶ Poursuivre l'éco-rénovation des bâtiments publics pour tendre vers l'autoconsommation
- ▶ Mener les travaux d'amélioration énergétique et de confort des écoles des quartiers prioritaires de Châteauroux
- ▶ Etendre l'éclairage public LED d'ici 2026

Développer les énergies renouvelables

- ▶ Viser une transition de la flotte de bus de l'Agglomération aux énergies propres : gaz hydrogène et hybrides
- ▶ Engager globalement une transition énergétique des flottes de matériels roulants communautaires.
- ▶ Développer les projets d'EnR en méthanisation, géothermie et solaire PV
- ▶ Développer la filière CSR

Soigner son alimentation

- ▶ Développer des actions de promotion et communication sur l'agriculture et les produits locaux
- ▶ Etudier le développement /renforcement de cursus et formations agricoles
- ▶ Encourager des actions en faveur de la qualité des eaux souterraines
- ▶ Accentuer l'effort de renouvellement des réseaux d'AEP pour améliorer son rendement
- ▶ Mettre en place un PPI en matière d'infrastructures de collecte, de stockage et de traitement des eaux pluviales urbaines
- ▶ Etudier les besoins et évolutions en matière de restauration scolaire et coûts associés pour une alimentation durable et locale
- ▶ Favoriser l'implantation de maraîchages dans l'agglomération, pour une fourniture locale des cantines publiques

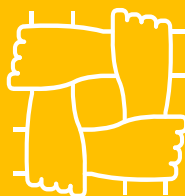
Valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité

- ▶ Développer les activités de recherche en lien avec les milieux aquatiques et naturels du territoire avec Indre Nature
- ▶ Renforcer les actions écologiques sur l'agglomération : végétalisation de toitures, nichoirs à oiseaux, cours d'école, mini forêts, etc.
- ▶ Créer une voie verte sur l'emprise de l'ancienne voie SNCF entre la Forge-de-l'Isle (commune du Poinçonnet) et La Châtre
- ▶ Créer une zone d'observation « libellule » en sortie de station d'épuration communautaire
- ▶ Re-naturalisation de la Croix Blanche pour la préservation de la zone de captage d'eau potable de l'agglomération.

3

Les territoires sont des lieux vivants, qui offrent des espaces publics sportifs et culturels ainsi que des infrastructures de soin et d'accueil des populations. Ils animent la vie en collectivité et doivent adapter leurs offres et services aux publics qu'ils accueillent ou souhaitent accueillir. Au sein de l'agglomération, les défis sont de taille : face au vieillissement de la population et aux risques d'isolement, toutes tranches d'âges confondues, le territoire agit. Les leviers activés sont divers : offre de logement diversifiée et abordable, vie culturelle et loisirs, actions de solidarité, etc.

Terre accueillante



39,2% des ménages sont composés de personnes vivant seules en **2015**³⁵

+9,6% de 60 ans et plus à Châteauroux Métropole entre 2010 et **2015**³⁶

1,9 médecins pour 1000 habitants à l'échelle du SCOT

9 584 logements sociaux à Châteauroux Métropole en **2017**³⁷

3 priorités stratégiques pour 2026



Offrir un habitat accessible et adapté

- ▶ Améliorer le parc existant
- ▶ Redynamiser les centralités
- ▶ Favoriser le renouvellement et la mobilisation des logements vacants et du foncier déjà aménagé



Renforcer l'animation et la vie locale

- ▶ Renforcer l'offre culturelle
- ▶ Développer l'accompagnement des jeunes
- ▶ Améliorer les infrastructures et services numériques



Veiller au bien-être de tous

- ▶ Renforcer l'offre de santé
- ▶ Lutter contre l'isolement
- ▶ Développer les actions de prévention et lutte contre la délinquance

³⁵ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

³⁶ Ibid.

³⁷ Ibid.

Eléments de diagnostic

Les familles et enfants sont présents sur le territoire, tandis que le risque d'isolement s'accroît

L'agglomération de Châteauroux regroupe 34 247 ménages en 2015, dont 30,9% de familles avec enfants³⁸. Le territoire offre 16,9 places en établissement d'accueil du jeune enfant pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2015, soit un niveau similaire à la moyenne nationale qui est de 17,6% en France.

Parmi les ménages de l'agglomération, 39,2% vivent seules en 2015³⁹, contre 36% à l'échelle nationale. Les risques d'isolement représentent un défi et une préoccupation majeure du territoire. Cet enjeu est renforcé par la tendance de vieillissement de la population. Les seniors de plus de 60 ans représentent 28,6% de la population de l'agglomération de Châteauroux en 2016⁴⁰, soit une part inférieure à la moyenne de l'Indre (33,7%) mais supérieure à la moyenne nationale (24,9%). Le vieillissement de la population est une tendance structurante avec une augmentation de 9,6% des 60 ans et plus à Châteauroux Métropole entre 2010 et 2015⁴¹. Au-delà de ces données statistiques, l'isolement est une problématique singulière et peut revêtir plusieurs formes. Il peut s'agir d'un isolement résidentiel (personnes seules dans leur logement mais en couple), conjugal (personnes sans conjoint mais ne vivant pas seules dans leur logement, par exemple familles monoparentales) ou social (faiblesse des contacts sociaux à l'extérieur du ménage).

L'offre de logement est abordable et le parc locatif social suffisant, mais un besoin de diversification de l'habitat émerge

Entre 2010 et 2015, le parc de logement de la Métropole a augmenté de 0,5% soit 1 050 logements supplémentaires⁴². Sur la ville-centre de Châteauroux, durant la même période, ce sont plus de 45% de logements collectifs qui ont été amorcés. Le prix de l'immobilier et du foncier est comparable à celui des agglomérations proches de Bourges et de Vierzon, mais plus abordable qu'à Limoges, Poitiers ou Tours.

Le territoire présente une offre riche en matière d'habitat social. A Châteauroux, on dénombre plus de 30% de logement social.

Au total, en 2015, plus de la moitié des logements sont des appartements⁴³. Les logements sont dans l'ensemble assez anciens : à l'échelle départementale 55,5% du parc de résidences principales sont antérieures à 1971 (46,7% pour la Région Centre-Val de Loire et 45,6% pour la France)⁴⁴. L'enjeu est donc de diversifier le parc en proposant des appartements et maisons individuelles adaptées à la structure des ménages, ainsi que de rénover le bâti ancien.

L'offre d'équipements et la vie culturelle ont été renforcées

La ville de Châteauroux polarise environ 50% des équipements et services du Pays Castelroussin⁴⁵. Son offre rayonne sur l'agglomération avec par exemple les équipements phares réalisés récemment : centre aquatique Balsan'éo ; skate park ; etc. Concernant les équipements sportifs en particulier, on en dénombre environ 500 sur le territoire métropolitain, soit un taux par habitant supérieur aux moyennes régionales et nationales⁴⁶. En termes de vie culturelle, le territoire de Châteauroux offre 7 théâtres, salles de spectacles, de cinémas et de concert. Les structures d'accès à lecture sont également présentes sur l'ensemble du territoire, allant de grands équipements comme la médiathèque Equinoxe, jusqu'aux bibliothèques de quartier.

³⁸ Ibid.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid.

⁴³ L'habitat dans le département de l'Indre, DDT, 2019

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019 (Base Permanente des Equipements, 2013)

⁴⁶ Ibid.

INSERER INFOGRAPHIE / PHOTO EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

L'augmentation des praticiens de santé améliore progressivement l'offre de santé, mais la densité médicale reste faible

L'agglomération compte 337 praticiens de santé en 2016 dont 75% se situent sur la commune de Châteauroux, qui capitalise sur un effet de polarisation des services et équipements⁴⁷. Ce nombre croît de 5,6% par rapport à 2011⁴⁸. Le réseau de pharmacies constitue également un maillage territorial resserré avec 36 pharmacies dont 20 à Châteauroux⁴⁹.

Toutefois, la densité médicale n'est pas suffisante : 1,9 médecins pour 1000 habitants sont décomptés à l'échelle du SCOT, contre 3,1 en moyenne en France⁵⁰.

La prise en charge des personnes âgées en particulier est un défi. Sur le territoire du SCOT, 15 établissements d'hébergement pour personnes âgées sont dénombrés⁵¹. Il s'agit majoritairement d'EHPAD mais également de logements foyers ou résidences d'hébergement temporaire. La maison d'accueil rurale pour les personnes âgées (MARPA) d'Ardenne permet en particulier d'héberger les personnes âgées autonomes ou en perte légère d'autonomie et complète l'offre institutionnelle. La tendance au vieillissement de la population de l'agglomération alimente la croissance des besoins en infrastructures et services dédiés, avec un enjeu de diversification des propositions, pour accompagner les situations et parcours de chacun.

Priorités stratégiques et projets 2020-2026

Offrir à chacun un habitat accessible et adapté

Le programme local d'habitat (PLH) 2021-2026 est structuré autour de 4 orientations majeures :

⁴⁷ Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Scot Pays Castelroussin Val de l'Indre – Volet 2, 2018

⁵¹ Ibid.

- Redynamiser les centralités : Châteauroux – Le Poinçonnet – St Maur – Ardentes - Déols
- Améliorer le parc existant par le biais d'aides incitatives
- Cibler la production neuve pour répondre aux besoins
- Permettre les parcours résidentiels en variant les produits

Pour les 6 prochaines années, près de 80% du budget habitat sera dédié à l'accompagnement des ménages, des propriétaires et des investisseurs dans l'amélioration de leur logement. Afin d'encourager la remise en marché des logements vacants situés dans les centralités, Châteauroux Métropole octroie une prime et une aide aux travaux pour les ménages qui souhaitent acquérir et améliorer un logement vacant. Deux opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) sont également programmées pour accompagner les projets des acteurs du territoire. Le programme de renouvellement St Jean-St Jacques présente un volet logement majeur pour l'avenir du territoire :

- 822 logements locatifs sociaux feront l'objet d'une démolition soutenue par l'ANRU
- 330 logements locatifs sociaux seront reconstitués (NPRU) dont 130 au cœur du quartier, ainsi que des maisons et ensembles individuels sur Mondon et sur le site de la Rochette notamment.
- 543 logements locatifs sociaux seront réhabilités avec un cofinancement de l'ANRU
- 40 logements en accession sociale seront construits.

La construction neuve sera limitée afin de favoriser le renouvellement, par la remobilisation des logements vacants et du foncier déjà aménagé. A l'échelle du Pays Castelroussin, le SCOT quantifie les besoins en logement à 395 nouveaux logements par an sur 20 ans. L'enjeu de ces constructions neuves sera de diversifier la typologie des nouveaux logements en limitant la part de logement individuel à 60% en pôle urbain majeur et 75% pour les pôles secondaires. Pour les villages, la part de logement individuel peut toutefois atteindre 90% des logements. Des appels à projets thématiques ouverts à tous les opérateurs sont déployés afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire : logements adaptés aux personnes âgées, habitat participatif, etc.

En termes de logement social, l'enjeu est d'améliorer et diversifier le patrimoine existant. L'équilibre de peuplement dans le cadre des attributions de logements sociaux sera renforcé en assurant une veille au sein des instances décisionnaires.

L'accueil de nouveaux arrivants qui s'installe dans le parc social sera développé afin de renforcer l'action sociale.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur l'agglomération
- ▶ Mettre en place une prime jusqu'à 10 000 € pour l'acquisition d'un bien vacant dégradé
- ▶ Lancer l'appel à projet thématiques pour encourager le développement de programmes de logement attractifs
- ▶ Réaliser un programme de renouvellement sur les quartiers politique de la ville
- ▶ Mener des actions de communication avec l'agence départementale d'attractivité basée sur le cout de l'immobilier (peu cher) sur le territoire.
- ▶ Résorber le bidonville de la Croix Blanche en créant des habitants adaptés sur l'agglomération.

INSERER INFOGRAPHIE / PHOTO LOGEMENT / HABITAT SOCIAL

Faire de Châteauroux Métropole un lieu culturel vivant

Le centre historique de Châteauroux présente une forte identité patrimoniale avec l'église Saint-Martial, l'ancien couvent des Cordeliers, le musée Bertrand, la place Sainte-Hélène et le Château Raoul. En lien avec la cité-mère, le musée et site historique de l'abbaye Notre-Dame de Déols permet de découvrir l'histoire du territoire.

Au-delà des sites historiques, de nombreux équipements culturels développent une offre et programmation dynamique : le réseau de bibliothèques, la scène nationale l'Equinoxe, le cinéma d'art et d'essai l'Apollo, la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) Belle-Isle et la salle MACH 36. Le pôle culturel Equinoxe a ouvert ses portes en 1944 et propose une programmation théâtrale riche avec une politique active en faveur des publics, en particulier du public scolaire avec des ateliers théâtre du primaire à l'université une formation des enseignants et du service éducatif. Labellisé scène nationale depuis 2000, le site offre une salle de spectacle de 1 200 places, un auditorium de 200 places ainsi qu'un centre d'exposition, une médiathèque et un centre de production scénique. La programmation de la scène nationale Equinoxe et du cinéma Apollo est confiée à une association, l'AGEC, et s'appuie sur un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

Parmi les chantiers à venir pour 2020-2026, le projet du musée Bertrand est prioritaire. Il vise à redonner sens au musée en repensant le projet in situ, hors les murs et numérique. Le musée doit faire l'objet d'une rénovation afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et de conservation des œuvres. Le parcours d'exposition sera également revu pour être rendu plus lisible et attractif. Hors-les-murs, l'enjeu est de mener des actions culturelles ciblées dans d'autres structures culturelles ou dans les écoles afin de faire connaître le patrimoine et les collections. L'aspect numérique vise à développer un site internet pour le musée ainsi qu'un centre de ressource et de valoriser, à terme, les fonds et bases de données disponibles auprès des chercheurs et du grand public. Le renforcement de l'attractivité du musée pourra ainsi dynamiser le cœur de ville et contribuer à l'essor touristique du territoire. L'ouverture d'un centre d'histoire et de la mémoire de la résistance et de la déportation est par ailleurs en projet à l'espace Mendès France.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Mener une réflexion autour de la rénovation du Musée Bertrand avec un échéancier des interventions par ordre de priorité
- ▶ Ouvrir un centre d'histoire et de la mémoire de la résistance et de la déportation à l'espace Mendès France
- ▶ Soutenir la coopération culturelle sur l'agglomération et créer des synergies entre les équipements existants sur l'agglomération (Equinoxe, Apollo, Asphodèle, Mach36, etc).

Accompagner la jeunesse et les aînés

Les équipements et services de proximité seront renforcés sur le territoire communautaire ces prochaines années.

En termes d'accompagnement social des jeunes, un premier projet consiste à mettre en place une coordination des acteurs éducatifs et de l'action sociale travaillant auprès des enfants et des jeunes. Le dispositif, intitulé « Châteauroux Cité éducative » permettra de mobiliser plus efficacement les services et prestations du territoire. La mise en place d'un annuaire formalisé pour ces acteurs leur permettra d'avoir une meilleure visibilité des actions et projets jeunesse. Les centres socio-culturels sont également au cœur des actions pour la jeunesse. Des référents seront désignés en leur sein, afin d'orienter les jeunes et de les accompagner. Un soutien sera également apporté à la Mission locale qui œuvre à l'insertion de la jeunesse.

Concernant le public étudiant en particulier, des projets d'épicerie sociale solidaire seront développés : renforcement de l'épicerie DOMIFASOL, création d'une épicerie sociale au FJT, etc.

Pour les publics précaires, quelle que soit la tranche d'âge, les critères et plafonds d'attribution des aides du FSL et des prises en charge ASE seront repensés collégialement. Les tarifications des services publics pourront également être adaptées (cantine, médiathèque) tout en préservant la gratuité des transports.

Pour les seniors, les informations sur les aides disponibles (aide à la dépendance, structures d'accueil, médecins à domicile, etc.) ainsi que sur le rôle du CLIC départemental et de la Maison des seniors seront renforcées. Un soutien institutionnel sera également apporté aux réseaux solidaires de bénévoles qui luttent contre l'isolement des personnes âgées.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Relocaliser le foyer de jeunes travailleurs
- ▶ Aménager une nouvelle mission locale dans l'ancien centre de tri
- ▶ Développer le soutien institutionnel aux réseaux solidaires de bénévoles qui luttent contre l'isolement des personnes âgées
- ▶ Développer la coordination des acteurs éducatifs et de l'action sociale pour renforcer l'impact de leur mobilisation sur le territoire

Développer l'offre de santé

Cet objectif est primordial pour l'attractivité de notre territoire. Un Comité Santé a été créé afin de travailler sur des thématiques santé dans un souci de l'amélioration de la démo médicale et de la pratique de la médecine. Un diagnostic territorial de santé permettra de guider les actions adéquates. Une aide à l'installation des professionnels de santé (prise en charge de 60% du loyer, soutien à l'acquisition de matériels) sur le territoire de l'agglomération vient compléter l'offre du département pour inciter les professionnels à choisir notre territoire.

De nombreux partenariats se mettent en place entre Châteauroux Métropole et la CPTS, l'UC-IRSA pour le développement des centres de vaccinations sur le territoire et pour le développement de projets locaux qui lutteront contre la désertification médicale (SAS/OSAT). D'autres méthodes comme la télémédecine pourraient permettre de renforcer l'offre de santé ainsi que l'arrivée d'une clinique privée sur le site Balsan de Châteauroux.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Soutenir l'installation de professionnels de santé

- ▶ Accueillir une clinique privée sur le site Balsan
- ▶ Accompagner l'installation de l'IFSI et IFSAS sur le campus Balsan
- ▶ Développer les aides à domicile sur Châteauroux Métropole

Accélérer la transition numérique

La couverture haut-débit et très haut-débit sera significativement améliorée dans le cadre de la démarche de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC). Afin de développer le raccordement à la fibre optique, 12 communes du territoire constituent une « zone d'appel à manifestation d'intention d'investissement » sous maîtrise d'ouvrage privée. Le développement du télétravail et des cours en distanciel implique en effet de renforcer ces réseaux. L'implantation des opérateurs mobiles (recherche de terrain ou point haut) pour développer la 4G est également favorisée.

De plus, la mise à disposition gratuite d'accès à Internet en wifi sur des places publiques de la ville est en cours de déploiement afin de répondre aux attentes des habitants. Ce projet sera un catalyseur de nouveaux services et usages numériques sur le territoire.

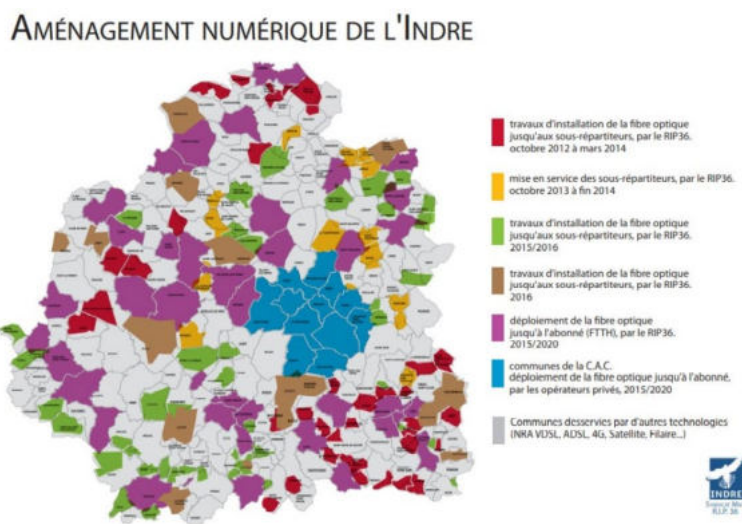
L'open data est également un sujet d'avenir pour Châteauroux. L'avancement de l'ouverture des données du territoire se fait progressivement. Dès 2019, une plateforme web de publication et diffusion des données en open data a été mise en place. En 2020, plus de 50 jeux de données sont accessibles dont des cartographies, des listes relatives aux actes civils, etc. La plateforme a vocation à être enrichie afin d'encourager les innovations et la participation citoyenne.

La digitalisation permet d'améliorer le service aux usagers. Une application d'information et de remontée de problèmes usagers sera développée. D'autres chantiers en cours faciliteront le quotidien des usagers comme le développement du paiement en ligne pour les médiathèques et parkings, la dématérialisation des inscriptions scolaires ou encore celle des actes d'urbanisme.

La transition numérique implique enfin d'accompagner les usages et usagers, en développant les services en ligne et la médiation pour tous les publics. Sur le site Balsan, le projet de Cité du Numérique permet d'accompagner les startups et entreprises dans leur transition numérique. Le projet inclut le village by CA, un techlab et un auditorium. Les permanences numériques sur le territoire pourront également être renforcées. En complément, sur le site du campus Balsan, un réseau de bibliothèques connectées est envisagé pour centraliser et mutualiser les bibliothèques des établissements supérieurs et favoriser la transition numérique de l'éducation.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Améliorer la couverture très haut-débit et téléphonie du territoire
- ▶ Développer la mise à disposition gratuite d'accès à Internet en wifi sur les places publiques
- ▶ Développer la plateforme web open data du territoire
- ▶ Développer une application d'information et de remontée des problèmes usagers
- ▶ Développer le paiement en ligne des médiathèques et parking
- ▶ Accélérer les chantiers de digitalisation comme la dématérialisation des inscriptions scolaires et actes d'urbanisme
- ▶ Accompagner la transition numérique via des activités de médiation et notamment dans le cadre de la Cité du Numérique



Assurer la sécurité de tous

Actuellement, 3 communes de l'agglomération Châteauroux Métropole sont dotées de policiers municipaux. La vidéoprotection est également un moyen de répondre aux préoccupations des citoyens. La Ville de Châteauroux a d'ores et déjà mis en place un centre de supervision urbaine (CSU), qui gère 307 caméras, dont 23 relevant de l'agglomération. Il est prévu d'intégrer au CSU des caméras relevant actuellement de systèmes « indépendants » (stade Gaston Petit, MACH 36, bâtiments du CCAS de Châteauroux, déchetteries de l'agglomération, etc.) pour un total de 83 caméras supplémentaires. D'autres sites communautaires comme la cité du numérique ou Balsan'éo sont ou seront également équipés, avec 45 nouvelles caméras. Ce sont ainsi 435 caméras qui seront à terme exploitées au CSU.

Face à l'intérêt des communes de l'agglomération, l'opportunité de développer un CSU à l'échelle intercommunale sera étudiée. Cette étude permettra de définir le nombre de caméra à implanter ou raccorder au CSU sur les communes et de dimensionner les travaux nécessaires. À la suite de cette étude, un schéma directeur de vidéoprotection sera réalisé, dans le but d'instaurer un CSUI en 2022.

Sur les enjeux de sécurité, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) sera relancé (assemblée plénière, conseil restreint, groupes de travail). Parmi les axes de travail envisagés :

- Suivi et analyse de la délinquance sur l'ensemble du territoire communautaire
- Intégration d'une thématique citoyenne aux enjeux de sécurité : parcours citoyen, marches exploratoires, travaux d'intérêt général, rencontres départementales de la sécurité, etc.

Synthèse des projets 2020-2026

- ▶ Définir les besoins en termes de développement d'une Police pluri communale
- ▶ Etudier les besoins en matière de mise en place / raccordement de systèmes de vidéoprotection sur l'agglomération et estimer un dimensionnement des travaux nécessaires
- ▶ Mettre en place un schéma directeur de vidéoprotection dans le but d'instaurer un CSUI
- ▶ Relancer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) afin de suivre et analyse les enjeux de sécurité du territoire
- ▶ Transférer les bureaux et effectifs de la Police et du CSU sur le site de l'ex Banque de France.

Terre accueillante : Synthèse des projets 2021-2026

Développer l'offre de logement

- ▶ Mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur l'agglomération
- ▶ Mettre en place une prime jusqu'à 10 000 € pour l'acquisition d'un bien vacant dégradé
- ▶ Lancer l'appel à projet thématiques pour encourager le développement de programmes de logement attractifs
- ▶ Réaliser un programme de renouvellement St Jean - St Jacques
- ▶ Réaliser des actions de communication avec l'agence départementale d'attractivité basée sur le coût de l'immobilier (peu cher) sur le territoire.
- ▶ Résorber le bidonville de la Croix Blanche en créant des habitats adaptés sur l'agglomération.

Faire de Châteauroux Métropole un lieu culturel vivant

- ▶ Mener une réflexion autour de la rénovation du Musée Bertrand avec un échéancier des interventions par ordre de priorité
- ▶ Ouvrir un centre d'histoire et de la mémoire de la résistance et de la déportation à l'espace Mendès France
- ▶ Soutenir la coopération culturelle sur l'agglomération et créer des synergies entre les équipements existants sur l'agglomération (Equinoxe, Apollo, Asphodèle, Mach36, etc).

Accompagner la jeunesse et les aînés

- ▶ Relocaliser le foyer de jeunes travailleurs
- ▶ Aménager une nouvelle mission locale dans l'ancien centre de tri
- ▶ Développer le soutien institutionnel aux réseaux solidaires de bénévoles qui luttent contre l'isolement des personnes âgées
- ▶ Développer la coordination des acteurs éducatifs et de l'action sociale pour renforcer l'impact de leur mobilisation sur le territoire

Développer l'offre de santé

- ▶ Soutenir l'installation de professionnels de santé
- ▶ Accueillir une clinique privée sur le site Balsan
- ▶ Accompagner l'installation de l'IFSI et IFSAS sur le campus Balsan
- ▶ Développer les aides à domicile sur Châteauroux Métropole

Accélérer la transition numérique

- ▶ Améliorer la couverture très haut-débit et téléphonie du territoire
- ▶ Développer la mise à disposition gratuite d'accès à Internet en wifi sur les places publiques
- ▶ Développer la plateforme web open data du territoire
- ▶ Développer une application d'information et de remontée des problèmes usagers
- ▶ Développer le paiement en ligne des médiathèques et parking
- ▶ Accélérer les chantiers de digitalisation comme la dématérialisation des inscriptions scolaires et actes d'urbanisme
- ▶ Accompagner la transition numérique via des activités de médiation et notamment dans le cadre de la Cité du Numérique

Assurer la sécurité de tous

- ▶ Définir les besoins en termes de développement d'une Police pluri communale
- ▶ Etudier les besoins en matière de mise en place / raccordement de systèmes de vidéoprotection sur l'agglomération et estimer un dimensionnement des travaux nécessaires
- ▶ Mettre en place un schéma directeur de vidéoprotection dans le but d'instaurer un CSUI
- ▶ Relancer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) afin de suivre et analyser les enjeux de sécurité du territoire
- ▶ Transférer les bureaux et effectifs de la Police et du CSU sur le site de l'ex Banque de France.

Méthodologie

Le projet de territoire a été réalisé par les équipes EY Consulting. Il s'est appuyé sur la réalisation de 15 entretiens avec des élus et représentants du territoire. En complément, un atelier a été organisé avec 40 participants afin de renforcer le diagnostic et l'identification d'actions à horizon 2026.

Les données chiffrées recensées ont été collectées auprès des services de Châteauroux Métropole. Les sources et documents suivants ont été étudiés :

- Portrait de territoire – compas, CCAS, Mai 2019
- Scot Pays Castelroussin Val de l'Indre, 2018
- Portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2020
- L'habitat dans le département de l'Indre, DDT, 2019
- Résultats des transports publics gratuits, Châteauroux Métropole, Avril 2021
- Attractivité, territoires et bien-être, CESER Centre-Val de Loire, octobre 2020
- Schéma directeur de développement économique de Châteauroux Métropole, 2020
- Note CCI, la filière agroalimentaire dans l'Indre, Septembre 2019
- Données internes, fréquentation des établissements par semestre, Châteauroux Métropole, 2019
- Enquête clientèle 2014, portrait de territoire – département de l'Indre – DDT-SATTE-UCP, 2020
- Convention Cœur de Ville Châteauroux Métropole, 2018
- Projet scientifique et culturel du musée Bertrand, 2019
- Schéma directeur des énergies renouvelables, avril 2021
- L'opendata ou « données ouvertes », conférence des maires du 12 juin 2019

55 : Aide à l'immobilier d'entreprise - Demande présentée par la société Discolab - commune de Châteauroux

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a adopté en 2009 un règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, modifié par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

Depuis 1993, Discolab Industrie (3 salariés), installée à Bitray, (36130 Déols) crée et formule des nettoyants, dégraissants industriels sans agents chimiques, sans composés organiques volatiles, non soumis à étiquetage. Cette gamme verte est adaptée aux besoins de l'industrie, de l'agroalimentaire, des collectivités. Discolab Industrie distribue également une très large gamme de produits adaptée aux besoins des professionnels exerçant des activités dans les secteurs comme la propreté et l'entretien, l'hygiène et les plans de nettoyage, ou encore la maintenance et la production.

En 2021, afin de sécuriser ses débouchés et se positionner sur le marché prometteur de la chimie verte, la société Symbiose Environnement (19 salariés), installée à Lozanne (69 380) et spécialisée dans les prestations de maintenance et de traitement chimique auprès de l'industrie pharmaceutique, a fait l'acquisition de Discolab. Le projet consiste à pérenniser les revenus actuels issus de la gamme existante mais également de démarrer plusieurs gammes supplémentaires et notamment une gamme de détergents pour nettoyer les cosmétiques ou un manque existe. Ce projet implique l'achat du bâtiment, qui pourrait faire l'objet d'une extension à moyen terme. Parallèlement, 3 embauches (2 chimistes et un docteur en chimie) sont prévues en 2021.

Le coût total du projet immobilier est estimé à 520 000 € HT. L'investissement sera porté par la SCI

CORUSANT tandis que l'exploitation sera toujours réalisée par l'entité Discolab Industrie.

Conformément au règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, la communauté d'agglomération peut apporter à la société Discolab Industrie une aide financière sous forme de subvention d'un montant prévisionnel de 34 000 € (8,5% de l'investissement prévisionnel plafonné à 400 000 €).

La subvention sera versée à la SCI Corusant, maître d'ouvrage de l'opération immobilière, sous réserve de la fourniture de justificatifs portant sur le coût de l'opération immobilière, et sur le recrutement à minima d'un emploi en CDI ETP ou d'un apprenti sur une durée minimale d'un an par la société Discolab Industrie.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 34 000 € maximum, à la SCI Corusant.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir entre le bénéficiaire, le maître d'ouvrage de l'opération immobilière, Châteauroux Métropole et la Région Centre Val de Loire, conformément au règlement de la subvention.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 15 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

BITRAY
Commune de Déols

**Projet acquisition
Discolab Industrie**



LR PRO

TUNZINI

OC FILMS

GARAGE SNCG





Aide de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Contrat n°2021 - 06

Règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises

Montant de subvention : 34 000 €

Aide de la Région Centre-Val de Loire

Contrat n° 2021 - XXXXXXXXX

Contrat d'appui aux projets de développement des entreprises – CAP'DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Volet : INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Montant de subvention : 44 200 €

Aide à l'Immobilier d'entreprises

CONTRAT

ENTRE

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, sise à l'hôtel de ville de Châteauroux – CS 80509 - 36012 Châteauroux Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Gil Avérous, dûment habilité par la délibération n° 2020-158 du 15 Juillet 2020, ci-après désignée « Châteauroux Métropole »,

D'une part,

ET

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint Pierre Lentin – CS 94117 – 45041 Orléans Cedex 1, représentée par le Président du Conseil Régional en exercice, Monsieur François Bonneau, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du **XX/XX/XXXX** (CPR **XX.XX.XX.XX**), ci-après dénommée « la Région »,

D'autre part,

ET

La **SCI CORUSANT**, société civile immobilière au capital de 2 000 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 897 812 681, ayant son siège social le Carrefour, 53810 Changé, représentée par Monsieur Perica Milojevic, agissant en qualité de Gérant, maître d'ouvrage de l'opération immobilière, ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

De troisième part,

ET

DISCOLAB INDUSTRIE, SAS au capital de 1 500 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Châteauroux sous le numéro 879 694 230, ayant son siège social Route de Saint-Amand, Bitray, 36130 Déols, représentée par Monsieur Perica Milojic, agissant en qualité de Gérant, bénéficiaire de l'opération, ci-après dénommée « l'entreprise »,

De quatrième part,

- Vu le régime cadre exempté n° XXXXX, relatif aux **aides à finalité régionale** pour la période 2021-2027, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° XXX/XXXX du XXXXX de la Commission européenne, publié au JOUE du XXXXX ;
- Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à **l'investissement immobilier et à la location d'immeubles** accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.4221-1 et L1511-3 ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
- Vu la signature de la convention en date du 14/09/2018 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique entre **la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole** et **la Région Centre-Val de Loire** ;
- Vu la délibération n°2018-214 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018 adoptant le *Règlement Communautaire d'Aide à l'Immobilier d'entreprises* ;
- Vu la délibération DAP n°16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région Centre-Val de Loire ;
- Vu la délibération DAP n°18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente Régionale Centre-Val de Loire ;
- Vu le budget de la Région Centre-Val de Loire et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu le budget de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu la délibération de l'Assemblée plénière de la Région Centre-Val de Loire DAP n°16.05.04 des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;
- Vu la délibération de la Commission permanente régionale n° 18.03.31.21 du 16/03/2018 approuvant le règlement du dispositif CAP DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE volet Investissement Immobilier ;
- Vu la délibération n°XXXX-XXX du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021 octroyant une aide de 34 000 € au bénéficiaire et autorisant Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou son représentant à signer le présent contrat ;
- Vu la demande faite par l'entreprise en date du 28/03/2021, et le dossier de demande d'aide à l'immobilier complété par « l'entreprise » ;

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet du contrat

Dans le cadre de la compétence "développement économique", la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole s'est donné pour ambition de favoriser la création de nouveaux emplois sur son territoire, et de pérenniser les emplois existants, conformément au Règlement Communautaire d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises (R.C.A.I.E.), adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

La Communauté d'agglomération a décidé d'attribuer une aide, selon les conditions établies dans le présent contrat, que le maître d'ouvrage et le bénéficiaire de l'opération, **la SCI CORUSANT et la SAS DISCOLAB INDUSTRIE**, parties prenantes de l'opération, déclarent connaître et accepter, pour l'action suivante :

Acquisition d'un bâtiment existant et réalisation des travaux d'aménagement – commune de Déols – pour un montant total d'environ **520 000 € HT**. L'assiette de dépenses retenues pour l'aide à l'immobilier s'articulent comme suit :

• Acquisition du bâtiment	450 000 € HT
• Réalisation des travaux d'aménagement	70 000 € HT
Coût total	520 000 € HT

Création de 3 emplois E.T.P. (équivalent temps plein) en C.D.I., avec un minimum d'1 emploi ou 1 apprenti sur minimum une année, portant l'effectif de Discolab Industrie dans l'Indre à minimum 4 personnes en C.D.I. E.T.P. au terme d'un délai de trois ans.

Article 2 : Mise en œuvre, durée du contrat et date d'effet

- 2.1 Le suivi du programme et le contrôle de l'application de ce contrat sont assurés par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.
- 2.2 Le Contrat prend effet à la date de réception du courrier de saisine de la collectivité, soit le 28 mars 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 28 mars 2024.
- 2.3 Il prend fin à l'issue de ces trois années, au-delà desquelles, en absence de justificatifs de la totalité des investissements réalisés, la subvention ne pourra plus être versée.

Article 3 : Forme et montant de l'aide

- 3.1 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole apporte une aide financière au projet immobilier sous forme de subvention calculée comme suit :

8,5% de l'investissement immobilier total HT plafonné à la somme de 400 000 €, sur la base des devis, pour un montant maximum de subvention de 34 000 €.

- 3.2 Compte tenu du programme d'investissement immobilier de 520 000 euros HT, le montant de la participation financière de la Région est plafonné à 44 200 euros sous forme de subvention. Cette participation financière intègre une bonification régionale de 30%.

- 3.3 Le versement de l'aide est conditionné à la création d'un minimum d'emplois.

Le détail de la subvention attribuée à la SCI CORUSANT, conformément au règlement de la subvention, est le suivant :

Investissement immobilier

Montant prévisionnel de l'opération	Total maximum aide Châteauroux Métropole
520 000 € HT	34 000 €
	Total maximum aide Région Centre-Val de Loire
	44 200 €

Programme de création d'emplois

Effectif de l'entreprise	Minimum de création d'emplois
3 CDI ETP	1 CDI ETP ou 1 apprenti

Article 4 : Modalités et conditions de versement de l'aide

- 4.1 Le versement de la subvention s'effectuera par Châteauroux Métropole après signature du présent contrat et transmission des pièces prévues à l'article 4.2., sous condition que l'investissement immobilier soit réalisé au taux de la zone, toutes aides publiques confondues :
- Soit en un seul versement, sur justificatif des travaux et de la création d'emplois.
 - Soit en deux versements décomposés comme suit :
 - 50% sur justificatif de l'investissement immobilier
 - 50% sur justificatif des créations d'emplois.
- 4.2 Le versement de l'aide s'effectuera sur production des pièces suivantes, adressées au Président de Châteauroux Métropole (*Direction de l'Attractivité et du Développement économique – Place de la République - CS 80509 – 36 012 Châteauroux Cedex*) :
- Documents justifiant le **coût définitif** de l'opération certifiés par un expert-comptable (si les factures sont inférieures au prévisionnel annoncé, le montant de la subvention sera recalculé. En revanche, si les factures sont supérieures au prévisionnel annoncé, le montant de la subvention reste inchangé),
 - **État des effectifs salariés** attestant du nombre d'emplois en CDI ETP créés, établi par un professionnel inscrit à l'ordre des experts comptables, ou d'un commissaire aux comptes,
 - Attestation des services fiscaux et de l'URSSAF, ou d'un professionnel inscrit à l'ordre des experts comptables, ou d'un commissaire aux comptes, certifiant que l'entreprise est bien à jour de ses **obligations fiscales et sociales** et datant de moins de trois mois,
 - Attestation sur l'honneur de **l'ensemble des aides sollicitées et obtenues** par la SAS DISCOLAB INDUSTRIE, sur l'assiette du programme d'investissement du R.C.A.I.E. Cette attestation devra porter tant sur l'investissement que sur les autres types d'aides relatifs au programme.
- Le bénéficiaire accepte en outre de fournir toute autre pièce comptable justificative de l'opération que la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pourrait lui réclamer.
- 4.3 Le versement de la subvention s'effectuera par la Région après signature du présent contrat et transmission par Châteauroux Métropole des justificatifs nécessaires, sous condition que l'investissement immobilier soit réalisé au taux de la zone, toutes aides publiques confondues :
- Soit en un seul versement, sur justificatifs des travaux et du versement de la subvention attribuée par Châteauroux Métropole.
 - Soit en deux versements décomposés comme suit :
 - 50% sur justificatif de l'investissement immobilier et du premier versement par Châteauroux Métropole ;
 - 50% sur justificatif du second versement par Châteauroux Métropole.

Justificatif(s) à **envoyer** par le bénéficiaire au Conseil régional du Centre-Val de Loire **en version électronique au format .pdf ou .zip à l'adresse électronique suivante :**

gestion-dgfree@regioncentre.fr

Pour toute correspondance électronique adressée au Conseil Régional du Centre-Val de Loire, merci d'indiquer le numéro de contrat (XXXXXXXXXXXX) et les coordonnées de votre structure

- 4.4 Les paiements dus par la collectivité seront effectués sur le compte bancaire suivant du maître d'ouvrage, la SCI CORUSANT :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° de Compte	Clé
CCM CHANGE	15489	04779	00092568101	45
FR76 1548 9047 7900 0925 6810 145				

En cas de changement de coordonnées bancaires, le maître d'ouvrage, la SCI CORUSANT, adressera à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole le nouveau relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Engagements du bénéficiaire

- 5.1 Le bénéficiaire s'engage à conserver la propriété de l'actif sur une période de cinq ans à compter de l'attribution de la subvention par le Conseil communautaire, soit le 29 juin 2021.
- 5.2 Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'action définie à l'article 1^{er} de la présente convention, sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition. Le maître d'ouvrage est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action. Il s'engage notamment à contracter toute assurance qui lui serait nécessaire.
- 5.3 Le bénéficiaire s'engage à rétrocéder intégralement l'aide en minorant les loyers facturés auprès de l'entreprise pendant toute la durée du bail commercial les liant. Les minorations de loyers devront commencer dès le premier versement de l'aide.
- 5.4 Le bénéficiaire s'engage à utiliser l'aide octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée, et à conserver les pièces justificatives de dépenses liées à l'opération pendant une durée de 10 ans. Elle ne peut reverser tout ou partie de l'aide à un organisme tiers.

Article 6 : Engagements de l'entreprise

- 6.1 L'entreprise s'engage à maintenir son activité sur le territoire de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et à assurer le maintien des emplois créés à l'issue du programme visé à l'article 1^{er} sur une période de cinq ans à compter de l'attribution de la subvention par le Conseil communautaire, soit le 29 juin 2021.
- 6.2. L'entreprise s'engage à mentionner le soutien financier de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et de la Région sur tout document officiel destiné à des tiers et relatif à l'action aidée, avec le logo fourni à cet effet par Châteauroux Métropole et la Région. Elle s'engage en outre à communiquer aux salariés de l'entreprise, par voie d'affichage ou par tout autre moyen, par l'intermédiaire de leurs représentants ou directement, la nature et le montant de l'aide.
- 6.3 L'entreprise s'engage à répondre favorablement aux sollicitations des organismes/cabinets de consultants chargés d'évaluer les dispositifs d'aides aux entreprises de **Châteauroux Métropole** et de **la Région**. Elle s'engage aussi à participer aux actions de communication de **Châteauroux Métropole** et de **la Région** ; à titre d'exemple et dans ce cas, les éléments et les informations communiqués seront utilisées en concertation et en accord avec lui.

Article 7 : Inexécution des obligations

- 7.1 Dans le cas où le montant de l'aide prévu à la présente convention (article 3) engendrerait un dépassement du taux de la zone, suite à l'obtention de subventions supplémentaires, l'aide de l'agglomération serait recalculée pour rester dans la limite dudit taux.
- 7.2 En cas de défaillance de l'entreprise résultant de fautes graves de gestion ou de malversations reconnues par décision de justice, il appartiendra à l'entrepreneur de rembourser sur ses biens propres l'aide versée, sur simple demande de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole valant mise en demeure.
- 7.3 En cas de :
- Non-respect de l'engagement de création d'emplois,
 - Cessation d'activité de la SAS DISCOLAB INDUSTRIE,
 - Vente du fonds, ou transfert de l'activité hors agglomération, pour quelque cause que ce soit, dans un délai de cinq ans à compter de l'octroi de la subvention par le Conseil communautaire, la totalité des aides perçues devra être remboursée immédiatement.
- 7.4 Si après une défaillance d'entreprise, un repreneur est désigné, et sous condition du maintien de la totalité des emplois, celui-ci peut bénéficier d'une réactivation de l'aide, sur les bases suivantes :
- Programme d'investissement initial majoré des éventuels travaux ;
 - Total des aides à servir toutefois minoré du montant de l'aide effectivement versée antérieurement pour le projet précédent.
- Ce maintien de l'aide n'est pas automatique, en particulier pour l'aide régionale qui nécessitera peut-être une nouvelle demande, mais décidé au cas par cas au regard des conditions de la reprise.
- 7.5 Dans le cas où tout ou partie des sommes versées auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1^{er} de la présente convention, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole exigera le reversement des sommes indûment perçues par le maître d'ouvrage.
- 7.6 Le reversement des sommes versées se fera selon les modalités prévues à l'article 11 du présent contrat.

Article 8 : Transfert de site

- 8.1 Les aides cessent d'être versées et celles déjà perçues doivent être immédiatement remboursées en cas de transfert de l'entreprise sur un nouveau site hors du territoire de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, dans le délai de cinq ans à compter de l'octroi de la subvention par le Conseil communautaire.
- 8.2 Si le transfert se fait sur une autre commune de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole dans les trois années du programme, et si l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité décrites à l'article 4, les aides sont alors maintenues sans modification du montant de la subvention.

Article 9 : Devoir d'information – Droit de contrôle

- 9.1 Le maître de l'ouvrage, la SCI CORUSANT et la SAS DISCOLAB INDUSTRIE, bénéficiaire de l'opération, s'engagent à poursuivre avec la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole des liens d'information et d'échange sur l'évolution et le développement du projet. Notamment, ils communiqueront à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, sur simple demande, le dernier exemplaire de sa Déclaration Annuelle des Salaires, de sa déclaration de Taxe Professionnelle ou équivalent, de sa déclaration U.R.S.S.A.F., de sa liasse fiscale.

- 9.2 Le maître d'ouvrage s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de toute modification significative du programme, de tout changement de répartition de capital ou de modification de ses statuts, et de toute forme de mise en redressement judiciaire ou de liquidation de biens.
- 9.3 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action aidée, ainsi qu'à l'effectif concerné. Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièce et/ou sur place par Châteauroux Métropole ou la Région, ou par toute autorité missionnée par elles.

Article 10 : Modification de la convention

Hors le cas prévu à l'article 6.1 du présent contrat, toute modification des termes du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 11 : Dénonciation et résiliation du contrat

- 11.1 Hors les cas limitativement énumérés dans les articles précédents, le maître d'ouvrage et le bénéficiaire peuvent renoncer à tout moment à l'exécution du présent contrat, moyennant un préavis écrit de deux mois et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas, ils s'engagent à rembourser la totalité de l'aide prévue sauf conclusion d'un avenant précisant un droit à la partie de l'aide correspondant à l'exécution partielle de l'action.
- 11.2 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme au contrat en cas d'inexécution injustifiée par le maître de l'ouvrage, la SCI CORUSANT et la SAS DISCOLAB INDUSTRIE, bénéficiaire de l'opération, d'une des obligations qui leur incombent.
- 11.3 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que l'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de mise en liquidation judiciaire.
- 11.4 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent décider de même mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le maître de l'ouvrage, la SCI CORUSANT ou la SAS DISCOLAB INDUSTRIE, bénéficiaire de l'opération, ont fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide prévue dans le contrat ou qu'il n'y a pas de respect de la législation fiscale, sociale et environnementale en vigueur.

Article 12 – Aliénation des biens – Résiliation du Contrat

En cas d'aliénation des biens concernés avant le terme initialement prévu, les aides seront remboursées dans leur intégralité.

En cas de résiliation du contrat, soit demandée par le maître de l'ouvrage moyennant un préavis écrit de deux mois, soit par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou la Région pour inexécution, non-respect des délais, fausse déclaration, redressement ou liquidation judiciaire, utilisation des sommes versées à d'autres fins, non-respect de la législation sociale et environnementale en vigueur, ou pour non-respect d'un des articles de ce contrat, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou la Région se réserve le droit d'exiger, sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement des sommes versées.

Article 13 – Litiges

Les Présidents de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et du CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE certifient le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Fait, en **quatre exemplaires originaux**,
à Orléans, le **xxxxxxxxxxxx**

<p>Pour le bénéficiaire, La SCI CORUSANT, Le Gérant,</p> <p>Perica MILOJIC</p>	<p>Pour l'entreprise, La SAS DISCOLAB INDUSTRIE, Le Gérant,</p> <p>Perica MILOJIC</p>
<p>Pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, Le Président,</p> <p>Gil AVÉROUS</p>	<p>Pour la Région, Pour le Président du Conseil Régional et par délégation, Le Vice-Président,</p> <p>Harold HUWART</p>

56 : Aide à l'immobilier d'entreprise - Demande présentée par la SAS Pradeau Chaudronnerie - commune de Saint-Maur

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a adopté en 2009 un règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, modifié par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

Créée au début des années 2000 et reprise en 2017 par Monsieur Jérôme Gourichon, la SAS Chaudronnerie Claude Pradeau (4 salariés), installée Allée du Commerce, ZAC Cap Sud, commune de Saint-Maur (36 250), est spécialisée dans la conception et l'installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie. L'entreprise s'est développée au travers de croissances externes en reprenant la société Mécanique Industrielle de Précision en 2015 (Saint-Marcel – 5 salariés), puis via l'absorption du bureau d'études/montage/assemblage AB TECH (Déols – 10 salariés) et enfin la création en 2021 de l'entité MS TRANSITIC (1 salarié) sur le site de Saint-Maur qui a pour objet la distribution de convoyeurs et machines spéciales.

Regroupée au sein du Groupe GAG, ces 4 sociétés souhaitent optimiser leurs synergies au sein des locaux de la société Chaudronnerie Claude Pradeau à Saint-Maur, propriétaire d'un atelier de 600 m². Ainsi, celle-ci envisage de porter un projet d'extension de 1 100 m², comprenant 900 m² d'atelier et 200 m² de bureaux.

Le coût total du projet est estimé 710 000 € HT. L'investissement sera porté par la SCI GIF tandis que l'exploitation sera réalisée par l'entité Chaudronnerie Claude Pradeau, qui a pour objectif la création de 2 emplois supplémentaires sur le site de Saint-Maur.

Conformément au règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, la communauté d'agglomération peut apporter à la société Chaudronnerie Claude Pradeau une aide financière sous forme de subvention d'un montant prévisionnel de 34 000 € (8,5% de l'investissement prévisionnel plafonné à 400 000 €).

La subvention sera versée à la SCI GIF, maître d'ouvrage de l'opération immobilière, sous réserve de la fourniture de justificatifs portant sur le coût de l'opération immobilière, et sur le recrutement à minima d'un emploi en CDI ETP ou d'un apprenti sur une durée minimale d'un an par la société Chaudronnerie Claude Pradeau.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 34 000 € maximum, à la SCI GIF.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir entre le bénéficiaire, le maître d'ouvrage de l'opération immobilière, Châteauroux Métropole et la Région Centre Val de Loire, conformément au règlement de la subvention.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 15 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

ZAC CAP SUD
Commune de Saint-Maur

Projet extension
Chaudronnerie Claude Pradeau



MENUISERIE
MAUVE

LR PRO

CENTRAKOR

NUMECAP

DECATHLON





Aide de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Contrat n°2021 - 05

Règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises

Montant de subvention : 34 000 €

Aide de la Région Centre-Val de Loire

Contrat n° 2021 - XXXXXXXXX

Contrat d'appui aux projets de développement des entreprises – CAP'DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Volet : INVESTISSEMENT IMMOBILIER

Montant de subvention : 44 200 €

Aide à l'Immobilier d'entreprises

CONTRAT

ENTRE

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, sise à l'hôtel de ville de Châteauroux – CS 80509 - 36012 Châteauroux Cedex, représentée par son Président en exercice, Monsieur Gil Avérous, dûment habilité par la délibération n° 2020-158 du 15 Juillet 2020, ci-après désignée « Châteauroux Métropole »,

D'une part,

ET

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint Pierre Lentin – CS 94117 – 45041 Orléans Cedex 1, représentée par le Président du Conseil Régional en exercice, Monsieur François Bonneau, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du **XX/XX/XXXX** (CPR **XX.XX.XX.XX**), ci-après dénommée « la Région »,

D'autre part,

ET

La **SCI GIF**, société civile immobilière au capital de 2 000 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Châteauroux sous le numéro 829 747 583, ayant son siège social 8 rue Paul Verlaine, 36000 Châteauroux, représentée par Monsieur Jérôme Gourichon, agissant en qualité de Gérant, maître d'ouvrage de l'opération immobilière, ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

De troisième part,

ET

Chaudronnerie Claude Pradeau, SAS au capital de 36 000 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Châteauroux sous le numéro 440 325 454, ayant son siège social Allée du Commerce, Zone Artisanale Cap Sud, 36250 Saint-Maur, représentée par Monsieur Jérôme Gourichon, agissant en qualité de Gérant, bénéficiaire de l'opération, ci-après dénommée « l'entreprise »,

De quatrième part,

- Vu le régime cadre exempté n° XXXXX, relatif aux **aides à finalité régionale** pour la période 2021-2027, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° XXX/XXXX du XXXXX de la Commission européenne, publié au JOUE du XXXXX ;
- Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à **l'investissement immobilier et à la location d'immeubles** accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.4221-1 et L1511-3 ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;
- Vu la signature de la convention en date du 14/09/2018 portant sur la mise en œuvre d'un partenariat économique entre **la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole** et **la Région Centre-Val de Loire** ;
- Vu la délibération n°2018-214 du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018 adoptant le *Règlement Communautaire d'Aide à l'Immobilier d'entreprises* ;
- Vu la délibération DAP n°16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région Centre-Val de Loire ;
- Vu la délibération DAP n°18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente Régionale Centre-Val de Loire ;
- Vu le budget de la Région Centre-Val de Loire et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu le budget de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et ses éventuelles décisions modificatives ;
- Vu la délibération de l'Assemblée plénière de la Région Centre-Val de Loire DAP n°16.05.04 des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;
- Vu la délibération de la Commission permanente régionale n° 18.03.31.21 du 16/03/2018 approuvant le règlement du dispositif CAP DEVELOPPEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE volet Investissement Immobilier ;
- Vu la délibération n°XXXX-XXX du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021 octroyant une aide de 34 000 € au bénéficiaire et autorisant Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou son représentant à signer le présent contrat ;
- Vu la demande faite par l'entreprise en date du 04/01/2021, et le dossier de demande d'aide à l'immobilier complété par « l'entreprise » ;

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet du contrat

Dans le cadre de la compétence "développement économique", la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole s'est donné pour ambition de favoriser la création de nouveaux emplois sur son territoire, et de pérenniser les emplois existants, conformément au Règlement Communautaire d'Aide à l'Immobilier d'Entreprises (R.C.A.I.E.), adopté par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

La Communauté d'agglomération a décidé d'attribuer une aide, selon les conditions établies dans le présent contrat, que le maître d'ouvrage et le bénéficiaire de l'opération, **la SCI GIF et la SAS CHAUDRONNERIE CLAUDE PRADEAU**, parties prenantes de l'opération, déclarent connaître et accepter, pour l'action suivante :

Travaux d'extension d'un bâtiment existant – commune de Saint-Maur – pour un montant total d'environ **710 000 € HT**. L'assiette de dépenses retenues pour l'aide à l'immobilier s'articulent comme suit :

- Travaux d'extension et d'aménagement du bâtiment

Coût total	710 000 € HT
-------------------	---------------------

Création de 2 emplois E.T.P. (équivalent temps plein) en C.D.I., avec un minimum d'1 emploi ou 1 apprenti sur minimum une année, portant l'effectif de SAS CHAUDRONNERIE CLAUDE PRADEAU dans l'Indre à minimum 5 personnes en C.D.I. E.T.P. au terme d'un délai de trois ans.

Article 2 : Mise en œuvre, durée du contrat et date d'effet

- 2.1 Le suivi du programme et le contrôle de l'application de ce contrat sont assurés par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.
- 2.2 Le Contrat prend effet à la date de réception du courrier de saisine de la collectivité, soit le 4 janvier 2021 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 4 janvier 2024.
- 2.3 Il prend fin à l'issue de ces trois années, au-delà desquelles, en absence de justificatifs de la totalité des investissements réalisés, la subvention ne pourra plus être versée.

Article 3 : Forme et montant de l'aide

- 3.1 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole apporte une aide financière au projet immobilier sous forme de subvention calculée comme suit :

8,5% de l'investissement immobilier total HT plafonné à la somme de 400 000 €, sur la base des devis, pour un montant maximum de subvention de 34 000 €.

- 3.2 Compte tenu du programme d'investissement immobilier de 710 000 euros HT, le montant de la participation financière de la Région est plafonné à 44 200 euros sous forme de subvention. Cette participation financière intègre une bonification régionale de 30%.

- 3.3 Le versement de l'aide est conditionné à la création d'un minimum d'emplois.

Le détail de la subvention attribuée à la SCI GIF, conformément au règlement de la subvention, est le suivant :

Investissement immobilier

Montant prévisionnel de l'opération	Total maximum aide Châteauroux Métropole
710 000 € HT	34 000 €
	Total maximum aide Région Centre-Val de Loire
	44 200 €

Programme de création d'emplois

Effectif de l'entreprise	Minimum de création d'emplois
4 CDI ETP	1 CDI ETP ou 1 apprenti

Article 4 : Modalités et conditions de versement de l'aide

- 4.1 Le versement de la subvention s'effectuera par Châteauroux Métropole après signature du présent contrat et transmission des pièces prévues à l'article 4.2., sous condition que l'investissement immobilier soit réalisé au taux de la zone, toutes aides publiques confondues :
- Soit en un seul versement, sur justificatif des travaux et de la création d'emplois.
 - Soit en deux versements décomposés comme suit :
 - 50% sur justificatif de l'investissement immobilier
 - 50% sur justificatif des créations d'emplois.
- 4.2 Le versement de l'aide s'effectuera sur production des pièces suivantes, adressées au Président de Châteauroux Métropole (*Direction de l'Attractivité et du Développement économique – Place de la République - CS 80509 – 36 012 Châteauroux Cedex*) :
- Documents justifiant le **coût définitif** de l'opération certifiés par un expert-comptable (si les factures sont inférieures au prévisionnel annoncé, le montant de la subvention sera recalculé. En revanche, si les factures sont supérieures au prévisionnel annoncé, le montant de la subvention reste inchangé),
 - **État des effectifs salariés** attestant du nombre d'emplois en CDI ETP créés, établi par un professionnel inscrit à l'ordre des experts comptables, ou d'un commissaire aux comptes,
 - Attestation des services fiscaux et de l'URSSAF, ou d'un professionnel inscrit à l'ordre des experts comptables, ou d'un commissaire aux comptes, certifiant que l'entreprise est bien à jour de ses **obligations fiscales et sociales** et datant de moins de trois mois,
 - Attestation sur l'honneur de l'**ensemble des aides sollicitées et obtenues** par la SAS CHAUDRONNERIE CLAUDE PRADEAU, sur l'assiette du programme d'investissement du R.C.A.I.E. Cette attestation devra porter tant sur l'investissement que sur les autres types d'aides relatifs au programme.
- Le bénéficiaire accepte en outre de fournir toute autre pièce comptable justificative de l'opération que la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pourrait lui réclamer.
- 4.3 Le versement de la subvention s'effectuera par la Région après signature du présent contrat et transmission par Châteauroux Métropole des justificatifs nécessaires, sous condition que l'investissement immobilier soit réalisé au taux de la zone, toutes aides publiques confondues :
- Soit en un seul versement, sur justificatifs des travaux et du versement de la subvention attribuée par Châteauroux Métropole.
 - Soit en deux versements décomposés comme suit :
 - 50% sur justificatif de l'investissement immobilier et du premier versement par Châteauroux Métropole ;
 - 50% sur justificatif du second versement par Châteauroux Métropole.

Justificatif(s) à **envoyer** par le bénéficiaire au Conseil régional du Centre-Val de Loire **en version électronique au format .pdf ou .zip à l'adresse électronique suivante :**

gestion-dgfree@regioncentre.fr

Pour toute correspondance électronique adressée au Conseil Régional du Centre-Val de Loire, merci d'indiquer le numéro de contrat (XXXXXXXXXXXX) et les coordonnées de votre structure

- 4.4 Les paiements dus par la collectivité seront effectués sur le compte bancaire suivant du maître d'ouvrage, la SCI GIF :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° de Compte	Clé
CIC LOIRET BERRY ENTREPRISES	30047	14870	00020344601	15
FR76 3004 7148 7000 0203 4460 115				

En cas de changement de coordonnées bancaires, le maître d'ouvrage, la SCI GIF, adressera à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole le nouveau relevé d'identité bancaire.

Article 5 : Engagements du bénéficiaire

- 5.1 Le bénéficiaire s'engage à conserver la propriété de l'actif sur une période de cinq ans à compter de l'attribution de la subvention par le Conseil communautaire, soit le 29 juin 2021.
- 5.2 Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'action définie à l'article 1^{er} de la présente convention, sous sa propre responsabilité et en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition. Le maître d'ouvrage est seul responsable à l'égard des tiers, y compris pour les dommages de toute nature qui seraient causés à ceux-ci lors de l'exécution de l'action. Il s'engage notamment à contracter toute assurance qui lui serait nécessaire.
- 5.3 Le bénéficiaire s'engage à rétrocéder intégralement l'aide en minorant les loyers facturés auprès de l'entreprise pendant toute la durée du bail commercial les liant. Les minorations de loyers devront commencer dès le premier versement de l'aide.
- 5.4 Le bénéficiaire s'engage à utiliser l'aide octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée, et à conserver les pièces justificatives de dépenses liées à l'opération pendant une durée de 10 ans. Elle ne peut reverser tout ou partie de l'aide à un organisme tiers.

Article 6 : Engagements de l'entreprise

- 6.1 L'entreprise s'engage à maintenir son activité sur le territoire de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et à assurer le maintien des emplois créés à l'issue du programme visé à l'article 1^{er} sur une période de cinq ans à compter de l'attribution de la subvention par le Conseil communautaire, soit le 29 juin 2021.
- 6.2. L'entreprise s'engage à mentionner le soutien financier de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et de la Région sur tout document officiel destiné à des tiers et relatif à l'action aidée, avec le logo fourni à cet effet par Châteauroux Métropole et la Région. Elle s'engage en outre à communiquer aux salariés de l'entreprise, par voie d'affichage ou par tout autre moyen, par l'intermédiaire de leurs représentants ou directement, la nature et le montant de l'aide.
- 6.3 L'entreprise s'engage à répondre favorablement aux sollicitations des organismes/cabinets de consultants chargés d'évaluer les dispositifs d'aides aux entreprises de **Châteauroux Métropole** et de **la Région**. Elle s'engage aussi à participer aux actions de communication de **Châteauroux Métropole** et de **la Région** ; à titre d'exemple et dans ce cas, les éléments et les informations communiqués seront utilisées en concertation et en accord avec lui.

Article 7 : Inexécution des obligations

- 7.1 Dans le cas où le montant de l'aide prévu à la présente convention (article 3) engendrerait un dépassement du taux de la zone, suite à l'obtention de subventions supplémentaires, l'aide de l'agglomération serait recalculée pour rester dans la limite dudit taux.
- 7.2 En cas de défaillance de l'entreprise résultant de fautes graves de gestion ou de malversations reconnues par décision de justice, il appartiendra à l'entrepreneur de rembourser sur ses biens propres l'aide versée, sur simple demande de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole valant mise en demeure.
- 7.3 En cas de :
- Non-respect de l'engagement de création d'emplois,
 - Cessation d'activité de la SAS CHAUDRONNERIE CLAUDE PRADEAU,
 - Vente du fonds, ou transfert de l'activité hors agglomération, pour quelque cause que ce soit, dans un délai de cinq ans à compter de l'octroi de la subvention par le Conseil communautaire, la totalité des aides perçues devra être remboursée immédiatement.
- 7.4 Si après une défaillance d'entreprise, un repreneur est désigné, et sous condition du maintien de la totalité des emplois, celui-ci peut bénéficier d'une réactivation de l'aide, sur les bases suivantes :
- Programme d'investissement initial majoré des éventuels travaux ;
 - Total des aides à servir toutefois minoré du montant de l'aide effectivement versée antérieurement pour le projet précédent.
- Ce maintien de l'aide n'est pas automatique, en particulier pour l'aide régionale qui nécessitera peut-être une nouvelle demande, mais décidé au cas par cas au regard des conditions de la reprise.
- 7.5 Dans le cas où tout ou partie des sommes versées auraient été utilisées à des fins autres que celles prévues à l'article 1^{er} de la présente convention, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole exigera le reversement des sommes indûment perçues par le maître d'ouvrage.
- 7.6 Le reversement des sommes versées se fera selon les modalités prévues à l'article 11 du présent contrat.

Article 8 : Transfert de site

- 8.1 Les aides cessent d'être versées et celles déjà perçues doivent être immédiatement remboursées en cas de transfert de l'entreprise sur un nouveau site hors du territoire de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, dans le délai de cinq ans à compter de l'octroi de la subvention par le Conseil communautaire.
- 8.2 Si le transfert se fait sur une autre commune de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole dans les trois années du programme, et si l'entreprise remplit les conditions d'éligibilité décrites à l'article 4, les aides sont alors maintenues sans modification du montant de la subvention.

Article 9 : Devoir d'information – Droit de contrôle

- 9.1 Le maître de l'ouvrage, la SCI GIF et la SAS CHAUDRONNERIE CLAUDE PRADEAU, bénéficiaire de l'opération, s'engagent à poursuivre avec la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole des liens d'information et d'échange sur l'évolution et le développement du projet. Notamment, ils

communiqueront à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, sur simple demande, le dernier exemplaire de sa Déclaration Annuelle des Salaires, de sa déclaration de Taxe Professionnelle ou équivalent, de sa déclaration U.R.S.S.A.F., de sa liasse fiscale.

- 9.2 Le maître d'ouvrage s'engage à prévenir dans les meilleurs délais la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole de toute modification significative du programme, de tout changement de répartition de capital ou de modification de ses statuts, et de toute forme de mise en redressement judiciaire ou de liquidation de biens.
- 9.3 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole se réserve le droit d'exercer un contrôle sur pièces et sur place, qui consiste en un examen de l'ensemble des pièces justificatives relatives au coût de l'action aidée, ainsi qu'à l'effectif concerné. Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièce et/ou sur place par Châteauroux Métropole ou la Région, ou par toute autorité missionnée par elles.

Article 10 : Modification de la convention

Hors le cas prévu à l'article 6.1 du présent contrat, toute modification des termes du présent contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent contrat.

Article 11 : Dénonciation et résiliation du contrat

- 11.1 Hors les cas limitativement énumérés dans les articles précédents, le maître d'ouvrage et le bénéficiaire peuvent renoncer à tout moment à l'exécution du présent contrat, moyennant un préavis écrit de deux mois et sans être tenu à une quelconque indemnité à ce titre. Dans ce cas, ils s'engagent à rembourser la totalité de l'aide prévue sauf conclusion d'un avenant précisant un droit à la partie de l'aide correspondant à l'exécution partielle de l'action.
- 11.2 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent décider, après mise en demeure écrite restée sans effet pendant une durée de 30 jours, de mettre un terme au contrat en cas d'inexécution injustifiée par le maître de l'ouvrage, la SCI GIF et la SAS CHAUDRONNERIE CLAUDE PRADEAU, bénéficiaire de l'opération, d'une des obligations qui leur incombent.
- 11.3 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que l'entreprise fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou de mise en liquidation judiciaire.
- 11.4 La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et/ou la Région peuvent décider de même mettre fin au contrat, sans préavis ni indemnité quelconque de sa part, dès lors que le maître de l'ouvrage, la SCI GIF ou la SAS CHAUDRONNERIE CLAUDE PRADEAU, bénéficiaire de l'opération, ont fait des déclarations fausses ou incomplètes pour obtenir l'aide prévue dans le contrat ou qu'il n'y a pas de respect de la législation fiscale, sociale et environnementale en vigueur.

Article 12 – Aliénation des biens – Résiliation du Contrat

En cas d'aliénation des biens concernés avant le terme initialement prévu, les aides seront remboursées dans leur intégralité.

En cas de résiliation du contrat, soit demandée par le maître de l'ouvrage moyennant un préavis écrit de deux mois, soit par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou la Région pour inexécution, non-respect des délais, fausse déclaration, redressement ou liquidation judiciaire, utilisation des sommes

versées à d'autres fins, non-respect de la législation sociale et environnementale en vigueur, ou pour non-respect d'un des articles de ce contrat, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou la Région se réserve le droit d'exiger, sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement des sommes versées.

Article 13 – Litiges

Les Présidents de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et du CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE certifient le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

Fait, en **quatre exemplaires originaux**,
à Orléans, le xxxxxxxxxxxx

<p>Pour le bénéficiaire, La SCI GIF, Le Gérant,</p> <p>Jérôme GOURICHON</p>	<p>Pour l'entreprise, La SAS CHAUDRONNERIE CLAUDE PRADEAU, Le Gérant,</p> <p>Jérôme GOURICHON</p>
<p>Pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, Le Président,</p> <p>Gil AVÉROUS</p>	<p>Pour la Région, Pour le Président du Conseil Régional et par délégation, Le Vice-Président,</p> <p>Harold HUWART</p>

57 : Aide à l'immobilier d'entreprises : demande présentée par la SARL LASERPHOT - Commune de Châteauroux

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a adopté en 2009 un règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, modifié par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 novembre 2018.

Créée en 1988, la société LASERPHOT (3 salariés) est spécialisée dans l'impression grand format et la découpe numérique. La crise sanitaire ayant engendré la suppression de toute la communication sur l'événementiel, et afin de de maintenir son chiffre d'affaires, l'entreprise a élargi ses activités avec la décoration intérieure personnalisée, et s'est dotée d'un site internet et d'un catalogue.

Désireuse d'accueillir ses clients dans de meilleures conditions, installer du nouveau matériel acquis (table à plat pour des impressions personnalisées grand format) et créer un showroom pour présenter son savoir-faire, la société LASERPHOT s'est portée acquéreur d'un local commercial avenue de Verdun à Châteauroux (en face du site actuel). Devenant ainsi propriétaire, l'entreprise aura a sa charge les travaux d'aménagement et de mise aux normes de ce nouveau local (cloisonnement, reprise de l'installation électrique, mise en place d'un système de vidéosurveillance...)

Le coût total du projet immobilier est estimé à 486 000 € HT. L'investissement sera porté par la SCI BREVERGNE et l'exploitation sera toujours réalisée par l'entreprise LASERPHOT.

Conformément au règlement communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprises, la communauté

d'agglomération peut apporter à la société LASERPHOT une aide financière sous forme de subvention d'un montant prévisionnel de 34 000 € (8,5% de l'investissement prévisionnel plafonné à 400 000 €).

La subvention sera versée à la SCI BREVERGNE, maître d'ouvrage de l'opération immobilière, sous réserve de la fourniture de justificatifs portant sur le coût de l'opération immobilière, et sur le recrutement à minima d'un emploi en CDI ETP ou d'un apprenti sur une durée minimale d'un an par la société LASERPHOT.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 34 000 € maximum, à la SCI BREVERGNE.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le contrat à intervenir entre le bénéficiaire, le maître d'ouvrage de l'opération immobilière, Châteauroux Métropole et la Région Centre Val de Loire, conformément au règlement de la subvention.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 15 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

58 : Vente d'un terrain au Groupe Brochard - Allée de la Céramique - Zone du Buxerieux à Châteauroux

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Dans le cadre du programme de commercialisation de l'ancien site de Mead Emballage, zone industrielle du Buxerieux, commune de Châteauroux, le Groupe Brochard, représenté par Monsieur Christophe Brochard, Président, souhaite acquérir une emprise propriété de Châteauroux Métropole afin de construire un point de services (vente, atelier de réparation...) pour véhicules industriels et utilitaires.

Actuellement locataire au sein de locaux situés sur la zone Cap Sud, à Saint-Maur, l'ambition du Groupe Brochard est de devenir propriétaire à travers la construction de locaux neufs et plus spacieux. En effet, les activités de maintenance des véhicules, vente de pièces détachées et accessoires, ainsi que le commerce de véhicules neufs et d'occasion exigent un espace conséquent pour travailler et recevoir la clientèle dans les meilleures conditions, tout en répondant aux dernières mesures d'hygiène et sécurité en vigueur. Neuf salariés seront transférés sur le site au démarrage de l'activité (septembre 2022), avec la perspective de créations d'emplois à court terme.

L'emprise proposée, d'une superficie de 12 570 m² environ, est cadastrée section BC n°161 partie.

A la suite des négociations, un accord est intervenu sur le prix de 18 € HT/m².

Cette proposition est valable pour une durée d'un an. A défaut de la signature d'un compromis de vente avant le 29 juin 2022, Châteauroux Métropole sera libre de proposer à nouveau cette emprise à un autre porteur de projet.

Vu l'avis des services de France Domaine,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver pour un an la vente d'un terrain situé Allée de la Céramique, zone industrielle du Buxerieux, commune de Châteauroux, cadastré section BC n°161 partie, d'une superficie de 12 570 m² environ, au prix de 18 € HT/m², au Groupe Brochard, ou toute personne morale s'y substituant.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 15 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021



DGA Développement du territoire

Direction du développement économique

Contact : Antoine Rousseau

☎ 02.36.90.51.88

Courriel : antoine.rousseau@chateauroux-metropole.fr

Monsieur Christophe Brochard

Président

Groupe Brochard

ZAC de l'Échangeur

18023 Bourges Cedex

Objet : Proposition de vente d'un terrain – Zone du Buxerieux

Monsieur le Président,

Suite à vos différents échanges avec les services de l'Agglomération, vous m'avez fait part de votre souhait d'acquérir une emprise foncière de 12 570 m² environ située dans la zone industrielle Le Buxerieux, commune de Châteauroux, afin d'y implanter votre concession de véhicules industriels et utilitaires.

Je vous confirme que ce terrain, décrit en pièce jointe, situé Allée de la Céramique et cadastré BC n°161 partie, est libre à la vente au prix de 18 € HT le m², soit pour un montant total hors taxes d'environ 226 260 €.

Aussi, je vous remercie de me retourner votre accord par écrit, ainsi qu'une présentation de votre projet (contexte, programme et investissements immobiliers, programme d'emplois), afin de soumettre votre dossier à l'approbation du prochain conseil communautaire qui aura lieu le 29 juin 2021. Je transmettrai alors les éléments à notre notaire, afin qu'il prépare l'acte de vente.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

A Châteauroux, le 20 mai 2021

Pour le Président,
le Vice-Président délégué,

Catherine Dupont

Monsieur Antoine Rousseau
DGA Développement du territoire
Direction du développement économique
Hôtel de ville – CS 80509
36012 CHATEAUROUX Cedex

Bourges le 31/05/2021

Objet : Notre accord sur achat de terrain
– Zone du Buxerieux

Monsieur,

Siège Social :

CENTREVI.
Rue Nicéphore Niepce
18000 BOURGES
Tél. : 02 48 20 37 20
S.A.S au capital de 100 000 €
NAF 4519 Z
R.C.S. 808 113 070
TVA Intra. FR 83 808 113 070
commerce@centre-vi.fr

Établissements :

CENTREVI.
9196, avenue de Chaillot
18100 VIERZON
Tél. : 02 48 71 16 61

CENTREVI.
34, avenue D'Occitanie
36250 SAINT-MAUR
Tél. : 02 54 22 43 10

CENTREVI.
33, avenue du Grand Sud - BP 90205
37172 CHAMBRAY-LES-TOURS CEDEX
Tél. : 02 47 80 75 00

CENTREVI.
8, rue de la Vallée Maillard
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 74 64 99

CENTREVI.
ZA Val de Loire
58200 COSNE SUR LOIRE
Tél. : 03 86 27 04 05

CENTREVI.
17, route de la Bert
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tél. : 03 86 59 99 60

Nous accusons réception de votre proposition de vente du terrain cadastré BC N°161 partie, et situé Zone du Buxerieux à Châteauroux et l'acceptons au prix de 226 260€ HT, à raison de 18€ HT /M².

En effet, la reprise par le Groupe Brochard, de 3 sites au 01/01/2021, dont celui situé à ST MAUR, nous amène à investir sur ce terrain situé « Allée de la Céramique » afin d'y construire une concession de véhicules utilitaires et industriels.

Notre entreprise est actuellement locataire des locaux situés dans la Zone Cap Sud à Saint-Maur et notre ambition serait de devenir propriétaires à travers la construction de locaux neufs.

Notre activité est la maintenance de véhicules industriels et utilitaires, la vente de pièces détachées et accessoires, le commerce de véhicules neufs et d'occasion ce qui exige un espace conséquent pour travailler dans les meilleures conditions ; pour rester dans les locaux actuels, l'enseigne nous aurait contraints de réaliser d'importants travaux .

Cette construction de bâtiment neuf répondra donc aux dernières mesures d'hygiène et de sécurité en vigueur.

L'entreprise CENTRE VI IVECO emploie actuellement 110 salariés répartis sur 7 sites dont celui de SAINT MAUR qui a un effectif de 9 salariés et que nous avons prévu de faire évoluer suite à cette construction.

Dans l'attente de vous lire je vous prie d'agréer, nos salutations distinguées.

Christophe Brochard
Président





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances Publiques d'Indre-et-Loire

Pôle d'évaluation domaniale

94 Boulevard Béranger
CS 33228
37032 TOURS CEDEX 1

mél. : ddfip37.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jean-Jacques Kwocz

téléphone : 02 47 2 1 74 83

courriel : jean-jacques.kwocz@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 3755196

Réf Lido : 2021-36044-V-12651

le 08/04/2021

Le Directeur à

Communauté d'agglomération
Châteauroux Métropole
Hôtel de Ville
CS 80509
36012 CHATEAUROUX cedex

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

<i>Désignation du bien :</i>	Emprise non bâtie et non encombrée de 12 573 m ² sur la parcelle cadastrée BC 161
<i>Adresse du bien :</i>	24 boulevard d'Anvaux Châteauroux
<i>Valeur vénale :</i>	192 000 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Châteauroux Métropole
Affaire suivie par Monsieur Antoine ROUSSEAU

2 – DATE

de consultation : 03/03/2021

de réception : 03/03/2021

de visite : Néant

de dossier en état : 07/04/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet de cession en vue de la réhabilitation du site.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Il s'agit d'une emprise de 12 573 m² sur la parcelle cadastrée BC 161. La parcelle BC 161 possède une superficie totale de 36 101 m².

L'adresse du bien est au 24 boulevard d'Anvaux à Châteauroux dans la zone du Buxerieux.

Le terrain est non encombré et situé sur l'arrière du site *Meadwestvaco*.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Le bien appartient à la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Zone UY2.

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

PLUI de Châteauroux Métropole du 13/02/2020.

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée compte tenu de la nature du bien à évaluer même si le marché immobilier local avec des biens comparables au bien à évaluer est restreint.

L'emprise de 12 573 m² sur la parcelle BC 161 est estimée à 192 000 € HT.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,


Kwocz, Jean-Jacques
Inspecteur des finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

59 : Plan de soutien aux entreprises suite au confinement du mois d'avril

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Au sortir du troisième confinement, Châteauroux Métropole continue à se mobiliser pour les acteurs économiques de notre territoire, en proposant l'exonération d'un mois de loyer aux commerces hébergés dans des bâtiments communautaires.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'accorder l'exonération d'un mois de loyer aux commerces hébergés dans des bâtiments communautaires
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité	15 juin 2021
Commission finances et affaires générales	16 juin 2021

60 : Signature du Contrat de Relance et de Transition Écologique du Territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Le rapporteur : Mme Catherine DUPONT

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a fixé un nouveau cadre contractuel avec les collectivités territoriales (circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020) : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Pour Châteauroux Métropole, le CRTE, d'une durée de six ans (2021-2027), a été élaboré sur le périmètre du Pays Castelroussin Val de l'Indre, en cohérence avec le périmètre du-SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). A ses côtés, la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne et le Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre sont signataires de ce contrat.

Il fixe trois grandes orientations :

- Renforcer l'attractivité économique du territoire, en phase avec les grandes transitions,
- Faire de la transition écologique un levier de développement pour le territoire,
- Renforcer la qualité de vie pour tous les habitants.

A partir de celles-ci, un plan d'action a été construit, comprenant à la fois des projets portés par les deux EPCI et par leurs communes membres et identifiant les co-financements attendus.

Ce plan d'action, évolutif, sera revu chaque année pour tenir compte de l'émergence de nouveaux projets.

Ce nouveau cadre contractuel permet de réunir dans un seul document l'ensemble des financements versés par l'Etat, ses opérateurs ainsi que par organismes ou institutions traditionnellement engagés aux côtés des collectivités : Conseil régional, Conseil départemental, Banque des territoires...

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le contrat de relance et de transition écologique du Territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique 2021-2027.

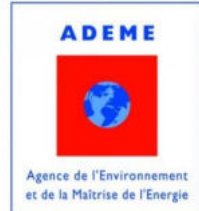
Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 15 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre

2021-2027



**CONTRAT DE RELANCE ET
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2027
Territoire du Pays Castelroussin-Val de l'Indre**

ENTRE

Le Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Représenté par Monsieur Luc DELLA-VALLE Président, dûment habilité par délibération du 20 Octobre 2020,

La Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Représenté par Monsieur Nicolas THOMAS, Président dûment habilité en date du 01 Juillet 2020,

La Communauté d'Agglomération Castelroussine « Châteauroux Métropole »

Représenté par Monsieur Gil AVEROUS, Président, dûment habilité par délibération en date du 15 Juillet 2020

Ci-après désigné « Le Territoire »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Stéphane BREDIN, Préfet de l'Indre

Ci-après désigné « L'Etat »

La Région Centre-Val de Loire,

Représentée par Monsieur Le Président

Ci-après désigné « La Région »

Le Département,

Représenté par Monsieur le Président

Ci-après désigné « Le Département »

La Banque des Territoires

Représentée par Monsieur le Président

Ci-après désigné « La Banque des territoires »

L'Ademe

Représentée par Monsieur le Président

Ci-après désigné « L'Ademe »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

En Région Centre Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, qui prévoit en son article V :

« L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre-Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoire transversaux, cohérents et ambitieux. Pour ce faire, l'Etat et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'Etat et le Conseil régional qui se traduit par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022 ».

La Région Centre-Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien au programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil Régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre, Châteauroux Métropole et la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne entendent s'inscrire pleinement dans cette démarche de contractualisation et reprennent à leur compte les objectifs affichés par le gouvernement, qui correspondent aux priorités qu'ils se sont eux-mêmes fixés dans leurs documents de planification stratégique (en particulier le SCoT). La conjoncture nationale marquée par l'impératif de relance économique offre une opportunité d'accélérer la concrétisation de l'ensemble des projets portés par les collectivités et leurs communes membres.

Article 1 – Objet du contrat

1.1. Objectifs et temporalité

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Pays a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long et dans le cadre des orientations stratégiques par lesquelles le Pays, Châteauroux Métropole et la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne se donnent pour ambition de réaliser la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Castelroussin autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Le contrat veut mobiliser l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Les dynamiques initiées par les dispositifs contractuels existants y sont intégrées.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé. Il est donc réactualisé chaque année pour tenir compte de l'état d'avancement des projets d'une part, des financements accordés par les différents signataires, d'autre part.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

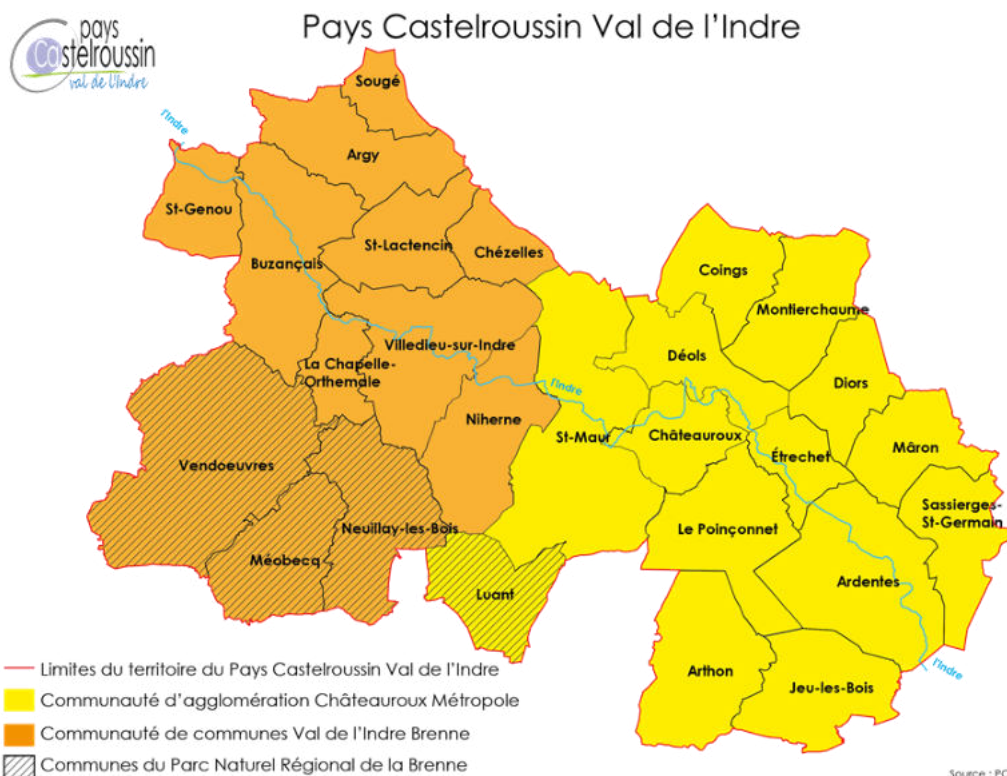
Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Les cosignataires s'accordent pour que ce CRTE prenne en compte les orientations des documents de planification et de programmation existant (SCOT, PLH, PAT, SRADDET...) ainsi que le projet de territoire de Châteauroux Métropole.

La définition du programme d'actions a fait l'objet d'une élaboration partagée entre le Pays et les EPCI du territoire.

1.2. Présentation du territoire signataire

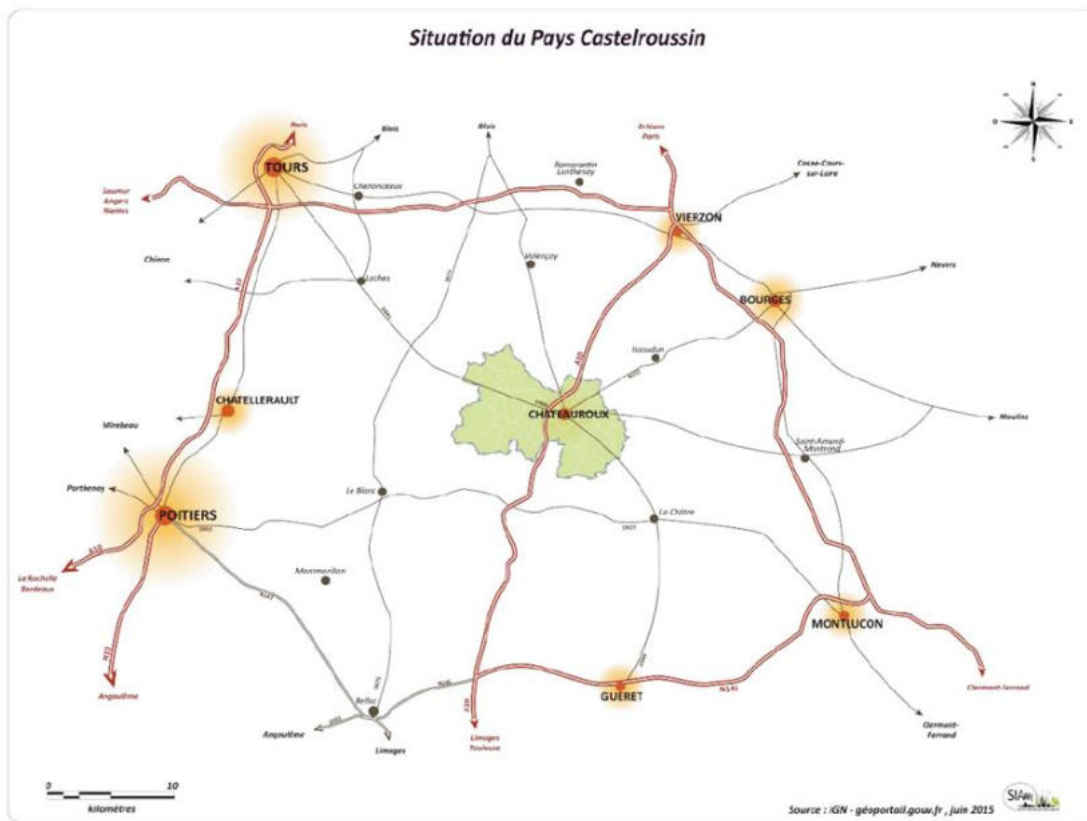
Le Pays Castelroussin Val de l'Indre est situé en région Centre-Val de Loire, au centre du département de l'Indre. Le territoire est aux confins de villes de tailles moyennes complété d'agglomérations régionales (Vierzon, Bourges, Poitiers et Tours).



Le syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre, créé le 15 octobre 1996, est un territoire « rural » de 989 km² et 86 573 habitants au recensement 2018. Il compte près de 40 % de la population départementale. Le territoire de l'Indre est rural et fragile. La densité de population est assez faible (32,7 habitants au km²).

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre regroupe deux EPCI (26 communes) :

- La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, créée en 1999, qui compte 14 communes (72 983 habitants) : Ardenes, Arthon, Châteauroux, Coings, Déols, Diors, Etrechet, Jeu-les-Bois, Le Poinçonnet, Luant, Mâron, Montierchaume, Saint-Maur et Sassièrges Saint-Germain ;
- La Communauté de communes Val de l'Indre Brenne (CCVIB), créée en 1998, qui comprend 12 communes (13 590 habitants) : Argy, Buzançais, Chézelles, La Chapelle-Orthemale, Méobecq, Neullay-les-Bois, Niherne, Saint-Genou, Saint-Lactencin, Sougé, Vendœuvres et Villiedieu-sur-Indre.



Il s'agit d'un territoire entre urbain et rural avec 70 % du territoire occupé par des terres agricoles, 7 % d'espaces urbanisés et 23 % d'espaces naturels et boisés.

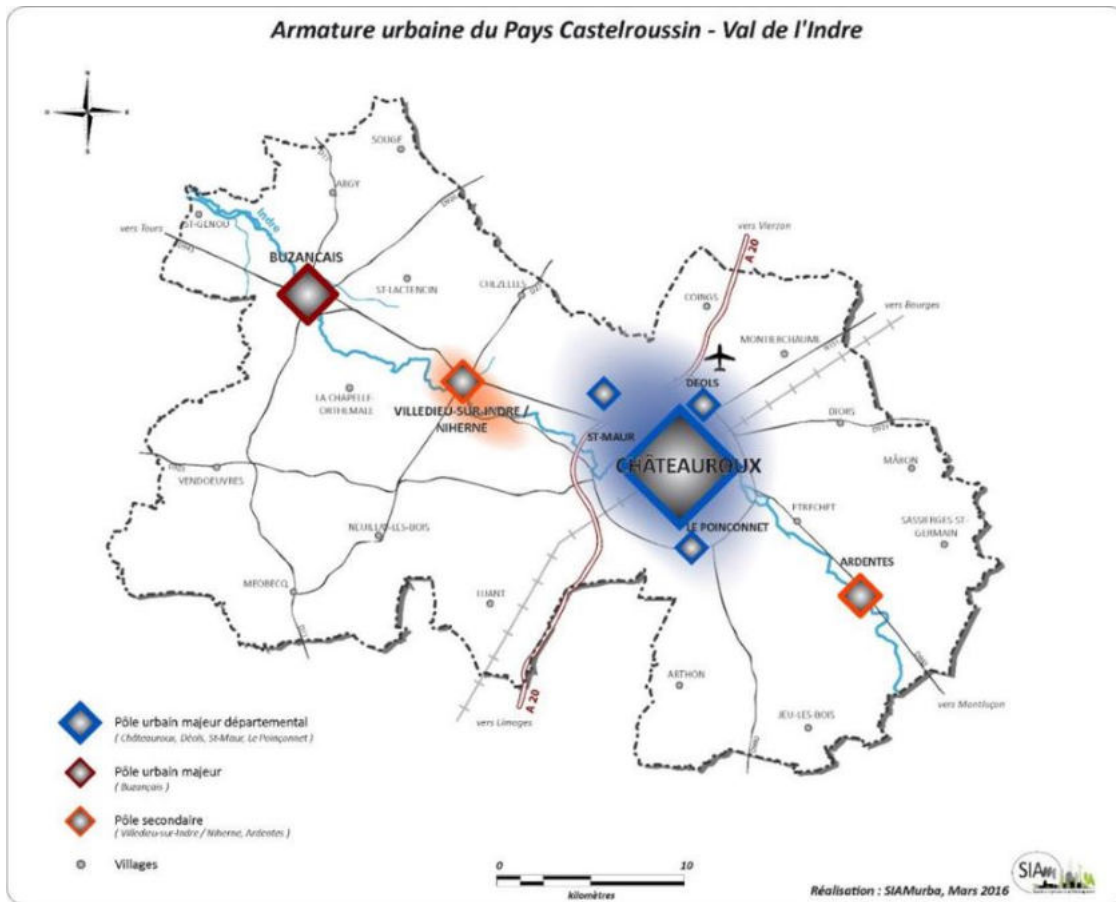
La répartition de la population du territoire est différente entre les communes : 1 commune de plus de 40 000 habitants, 5 communes de plus de 3 000 habitants, 7 communes entre 1 000 et 3 000 habitants, 13 communes de moins de 1 000 habitants dont 7 communes de moins de 500 habitants.

La ville pôle du territoire est Châteauroux, complétée par Buzançais à l'Ouest qui vient accompagner le développement du territoire. Des pôles secondaires de tailles variées, Ardentes et Villedieu-sur-Indre/Niherne permettent le développement équilibré du territoire.

Le territoire est structuré à travers trois axes routiers majeurs qui lui confère une bonne accessibilité :

- L'Autoroute A20 dans un axe Nord-Sud,
- La Nationale 151 reliant Châteauroux à Bourges et Auxerre
- La route départementale 943 circulant entre Tours, Châteauroux et Montluçon.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre bénéficie également de la présence d'une voie ferrée permettant de relier Paris à Toulouse en passant par Orléans et Limoges et de deux équipements que sont l'aérodrome de Châteauroux-Villers-les-Ormes et l'aéroport Marcel Dassault de Châteauroux-Déols.



Milieux naturels, biodiversité et énergies renouvelables :

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre occupe une position « charnière » entre plusieurs unités éco-paysagères marquantes du territoire.

Selon l'Atlas des Paysages de l'Indre et les « éco-paysages » de la Région Centre-Val de Loire, quatre éco-paysages sont représentés sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

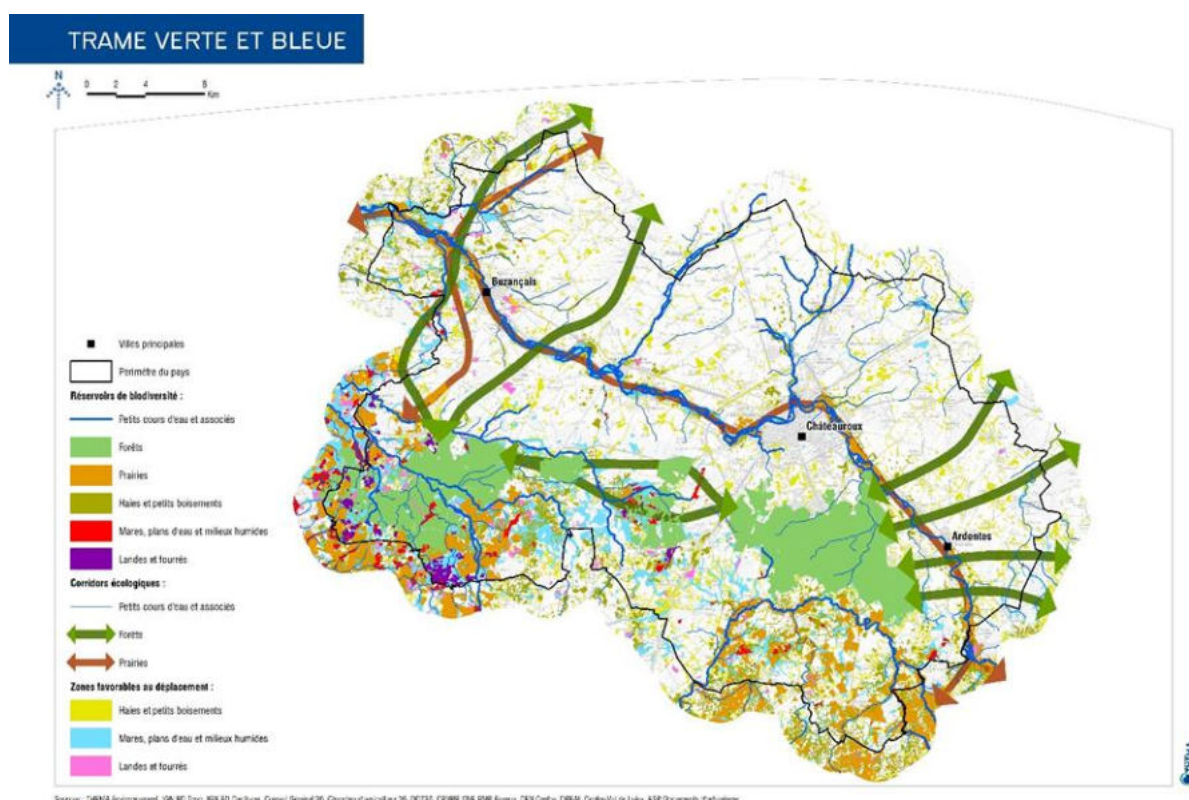
- A l'extrémité Nord-Ouest, le paysage de Gâtines de l'Indre ou encore nommé Boischaud Nord correspond à un vaste plateau où dominant « les gâtines ».
- A l'extrémité Sud-Est, le Boischaud méridional ou encore nommé Boischaud Sud est un pays de bocage à habitat dispersé, les nombreux hameaux, écarts et fermes isolées sont desservis par un réseau très dense de routes et de chemins.
- Au centre du Pays, la Champagne berrichonne forme un vaste plateau aux ondulations tendues où le paysage se structure autour de boqueteaux, façonnés par l'agriculture moderne caractérisés par des parcelles de grandes tailles et des fermes isolées.
- Au Sud du Pays, la Brenne est caractérisée par un « paysage mosaïque » regroupant étangs, forêts, prairies et landes.
- Au centre, la vallée de l'Indre constitue un véritable cordon végétal structurant le paysage du Pays ; elle traverse les différentes unités paysagères marquant le Pays et constitue une vallée habitée, dotée d'un riche patrimoine. La vallée est densément végétalisée, sa ripisylve accompagne le cours d'eau de son cortège végétal de feuillage argenté composé de Saules et de Peupliers.

Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre s'étend sur un linéaire de près de 80 km longeant la Vallée de l'Indre depuis Étrechet (Département de l'Indre) à Loches (Département de l'Indre-et-Loire). Il traverse 22 communes et occupe une surface de 2 600 hectares.

La rivière Indre est l'axe structurant et identitaire du territoire.

La forêt domaniale de Châteauroux, déployée au contact de la ville centre, la vallée de l'Indre et une partie du Parc Naturel Régional de la Brenne (4 communes du territoire adhérentes) constituent autant d'entités naturelles variées et accessibles à la population et ouvertes au tourisme.

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre dispose, depuis novembre 2015, d'un rapport et d'un programme d'actions TVB. Les espaces naturels protégés ou inventoriés pour leur intérêt écologique y sont détaillés.



Le territoire s'engage également dans le déploiement des énergies renouvelables :

- Le COT EnR Centre Nord Indre à l'échelle du Pays :

L'ADEME et la Région Centre-Val de Loire souhaitent mobiliser les territoires pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques en mettant en place des contrats d'objectifs territoriaux. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre en partenariat avec le Pays de Valençay en Berry porte le COT EnR Centre Nord Indre depuis le 1^{er} mars 2018. A échéance en juin 2021 avec l'atteinte des objectifs fixés, le Pays tient à poursuivre son engagement via un COT nouvelle génération. Le COT EnR est un outil destiné au développement des énergies renouvelables qui porte sur :

- Des actions de promotion, d'animation et de coordination ;
- Des études préalables aux investissements ;
- Des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

- Tous types d'actions visant à soutenir le développement des filières EnR adapté au contexte d'un territoire.
-

La production de chaleur identifiée s'articule autour de :

- La biomasse
- La géothermie assistée par pompe à chaleur (sur nappe, sur sondes, sur eaux usées)
- L'énergie solaire thermique (eau chaude sanitaire) ;
- La chaleur fatale.

Pour le COT EnR 2021-2024, plus d'une dizaine de projets ont déjà été fléchés sur les deux territoires signataires.

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie et Territoriale (PCAET), Châteauroux Métropole a souhaité s'engager dans un programme d'actions avec les acteurs locaux et les habitants. Les objectifs *visent* à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25 % en 2030 et de 85 % en 2050 ; les consommations d'énergie et augmenter la couverture des énergies renouvelables. Le Schéma Directeur des énergies renouvelables (SDEnR) de Châteauroux Métropole permet de conjuguer mix énergétique, planification territoriale et urbaine.

En termes de labellisation, le territoire bénéficie (liste non exhaustive) :

- du « label Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » pour Châteauroux Métropole
- de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » pour Châteauroux Métropole
- du « label des Villes et Villages Fleuris » : pour Ardenes, Buzançais, Châteauroux, Déols, Etrechet et Le Poinçonnet.
- du « label Eco-propre » pour la Ville de Châteauroux
- du « label Ville à Vélo du Tour de France » pour la Ville de Châteauroux.
- du label « commune sportive » pour Le Poinçonnet, Villedieu, Saint Maur, Déols
- du label « Villes et villages étoilés pour Le Poinçonnet, Jeu-Les-Bois

1.3. Etat des lieux écologiques du territoire

Mobilité

- **Pistes Cyclables dans l'Indre :**

727 km de pistes cyclables sur 3 voies vertes

34 km de pistes cyclables sur Châteauroux

3 voies vertes : Voie Verte de La Châtre à Chateaufort

Voie Verte Le Blanc – Tournon St Pierre

Voie Verte Concremiers – Le Blanc – Thenay

- **Indre à vélo :** 43 km sur l'ensemble du territoire
- **Pôle gare multimodal à Châteauroux**
- **Bornes de recharge électrique :**

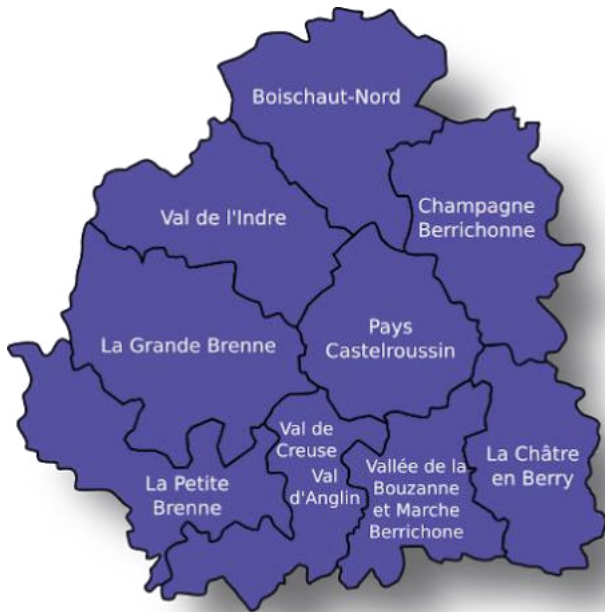
Châteauroux Métropole est porteuse du projet IRVE (Infrastructure de recharge pour véhicules électriques).

Des bornes de recharge électrique sont à disposition dans la ville et sont matérialisées par des emplacements de couleur verte.

Villedieu-sur-Indre, Niherne, Neuillay-les-Bois, Vendœuvres, Argy et Buzançais possèdent également des bornes de recharge électrique.

- **Autopartage :** location de véhicules pour une durée déterminée avec six places de parking (système de location de véhicules à l'heure ou à la journée avec Renault Mobility).

Energie et climat



Consommations énergétiques dans l'Indre

Photovoltaïque : 19 800,97 Mwh
 Eolien 484 505,42 Mwh
 Hydraulique 22 462,62 Mwh
 Bioénergies 3538,63 Mwh

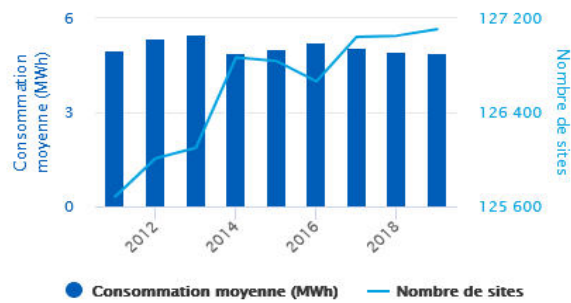
Consommation moyenne annuelle (Mwh)

Données 2019

4,91
 Consommation annuelle
 moyenne (MWh)

127 108
 Nombre de sites

Historique de la conso. moy. (MWh) et du nombre de sites



Enquête logement INSEE 2013

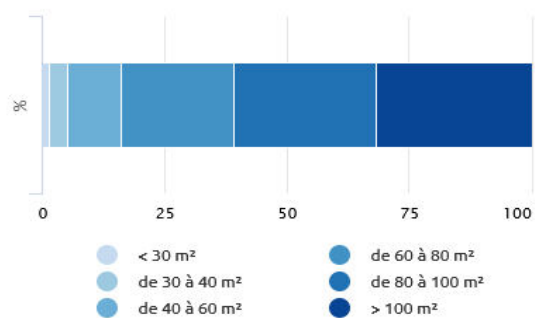
228 091
 Nombre d'habitants

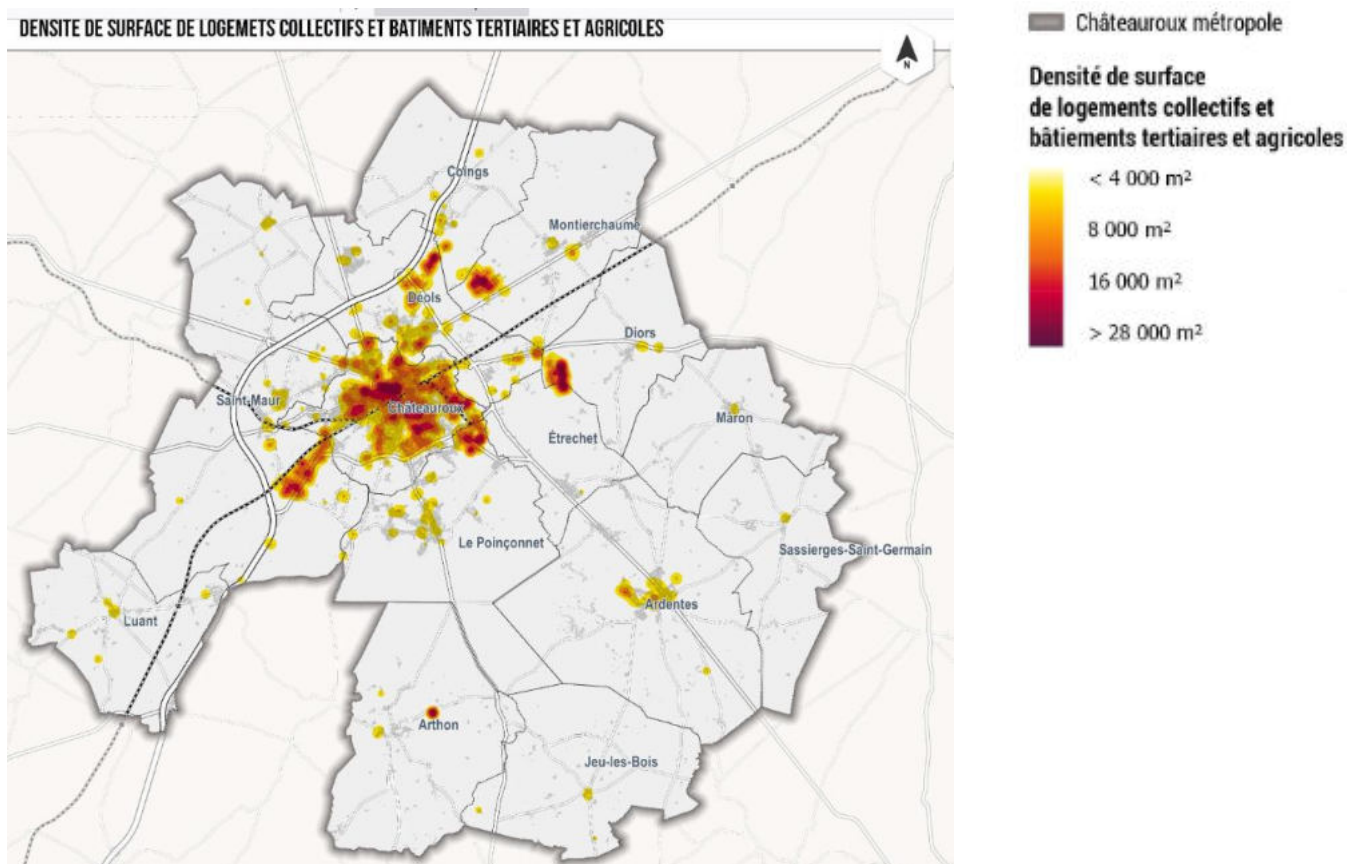
17 %
 Taux de logements collectifs

88 %
 Taux de résidences principales

25 %
 Taux de chauffage électrique

Taux de logements par superficie

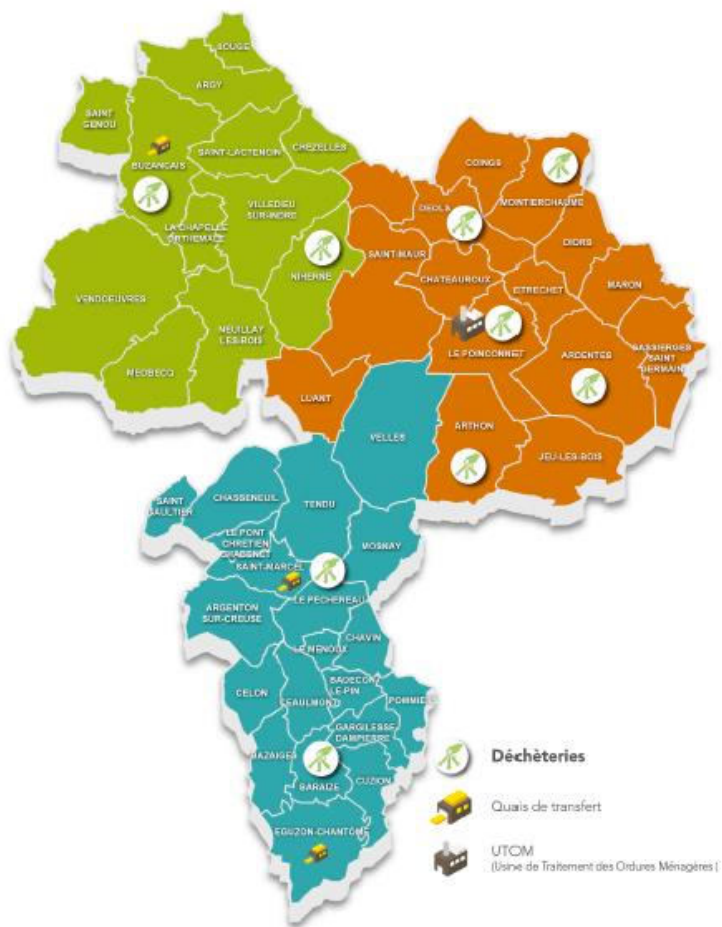




Nombre d'entreprises RGE dans L'Indre

Avertissement : une entreprise RGE peut être titulaire de plusieurs qualifications. Le nombre d'entreprises RGE par type de qualification ne correspond donc pas au nombre global d'entreprises RGE.

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Région Centre-Val de Loire
Nombre d'établissements du secteur construction <i>Source : CLAP, Insee, 31/12/2015</i>	2828	3624	1823	4049	2874	6014	21912
Nombre d'entreprises RGE	288	432	239	581	380	696	2616
ECO artisan	55	49	33	116	40	87	390
PPE (Les Pros de la performance énergétique)	10	32	21	33	17	43	156
QUALIBAT autre que ECO artisan ou PPE	193	313	185	402	291	518	1880
QUALIFELEC	2	3	1	7	5	8	26
NF Habitat RGE	0	0	1	0	0	0	1
CERTIBAT	0	0	0	0	1	2	3
QUALIBOIS	31	45	40	40	52	78	286
QUALIPAC	39	89	31	85	89	78	341
QUALISOL	3	3	3	7	8	8	30
QUALIPV	3	2	2	6	6	6	25
QUAU Forage	1	0	0	1	0	0	2
Pourcentage d'entreprises RGE	11,00 %	11,90 %	13,10 %	11,70 %	13,20 %	11,60 %	11,90 %



Le territoire du SYTOM est composé de :

- La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.
- La Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.
- La Communauté de Communes Eguzon – Argenton, Vallée de la Creuse.

Il comporte 46 communes représentant 106 000 habitants.

- Tonnage déchets produits par le territoire : 319 kg/hab/an
- Etat des équipements de tri : Centre de tri modernisé en 2015 sur Châteauroux Métropole, projet de modernisation en cours (augmentation de capacité)
- Tri à la source des bio déchets pour la restauration collective et l'habitat collectif
- Taux de tri sélectif par filière : 65Kg/hab/an d'emballages et papiers, 38Kg/hab/an de verre.

Agriculture et alimentation locale

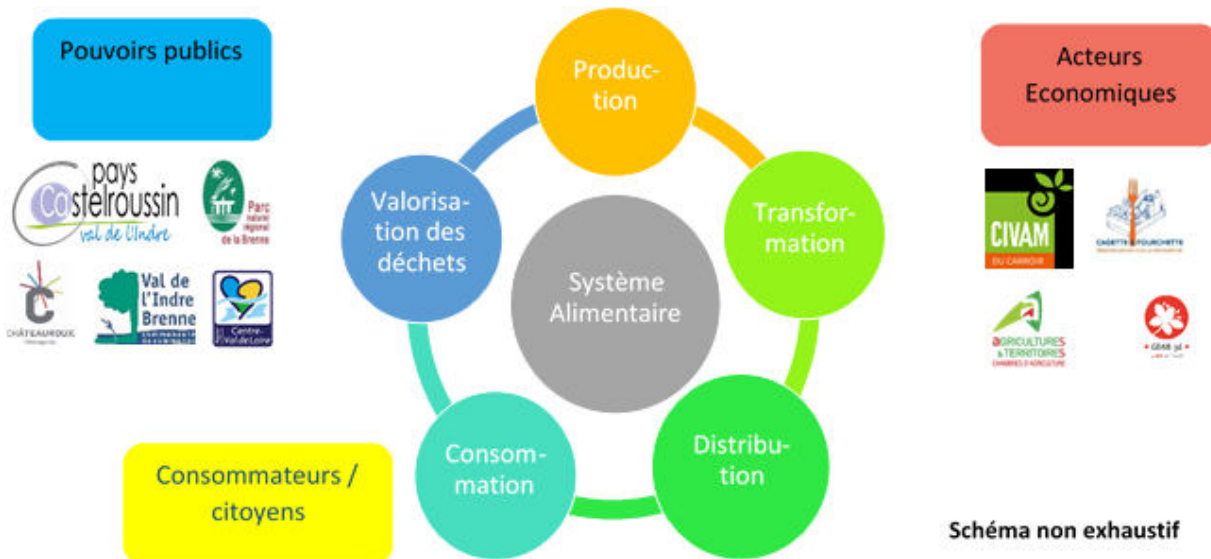
- **Projet alimentaire territorial**

Dans le cadre de la démarche Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est associé avec le Parc Naturel Régional de la Brenne, Cagette & Fourchette, le CPIE Brenne Berry, l'IREPS-FRAPS et le CIVAM du Carroir pour mener le diagnostic agricole et alimentaire.

Le Pays s'est engagé dans un Projet alimentaire de territoire intitulé « Ensemble, mettons la main à la PAT pour une alimentation plus locale et plus durable » (labellisation de niveau 1). Un Conseil Local de l'Alimentation de Proximité est en émergence.

Le Contrat Local de Santé de Châteauroux Métropole décline également la problématique de l'alimentation de proximité via l'initiative Cantines & Co.

Economie Alimentaire	Culture et Gastronomie	Nutrition et Santé	Accessibilité sociale	Environnement	Urbanisme et aménagement du territoire
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendre l'alimentation vecteur de création d'activités sur le territoire et source d'une dynamique sur le territoire ✓ Développer et faciliter l'approvisionnement et la valorisation des produits locaux auprès des restaurations traditionnelles et tables d'hôtes ✓ Soutenir et accompagner la mise en place d'outils collectifs de transformation et de commercialisation ✓ Poursuivre le travail mené dans la restauration collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la gastronomie et les produits locaux • Populariser les produits locaux et éduquer sur leur utilisation (lien avec l'accessibilité) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et éduquer les changements de pratiques en milieu scolaire et dans le milieu gériatrique (EPHAD, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rendre accessible les produits locaux à tous : Qu'il existe une démocratie alimentaire ; Que l'alimentation ne soit pas source d'inégalités sociales. (lien avec l'aide l'alimentaire) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer les revenus des céréaliers par la diversification des cultures et la diminution des intrants ✓ Adapter les systèmes de production pour une agriculture innovante et écologiquement responsable ✓ Augmenter la production labellisée et notamment maraîchère ✓ Donner aux producteurs les moyens d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement (HVE...) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'accès au foncier permettrait d'encourager les individus à exercer une profession agricole en facilitant leurs installations ✓ Limiter l'urbanisation des terres agricoles qui est l'un des facteurs de déclin du monde agricole ✓ Développer le maillage territorial des lieux de transformations ✓ Développer le maraîchage qui consomme peu de foncier pour augmenter cette production, trop faible sur le territoire
Enjeux transversaux					
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser l'accès aux circuits courts pour les restaurations collectives et les particuliers pour des objectifs environnementaux et sanitaires ✓ Encourager et animer les changements de pratiques auprès des professionnels de la restauration collective et commerciale ✓ Soutenir les producteurs en termes d'informations, de médiations envers la population mais également en termes économiques 					

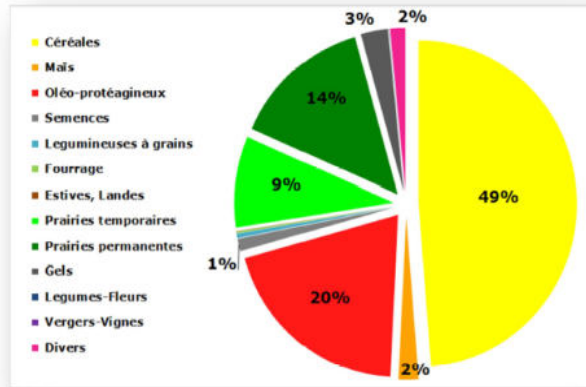


L'Indre est également leader régional en effectifs d'élevage bio grâce aux élevages bovins et ovins.
 Hausse de 18 % de Surfaces certifiées bio dans l'Indre (11 000 hectares)
 25 nouvelles fermes bio sont installés en 2018 pour atteindre 191 fermes.

Activité agricole

Assolement 2014 sur la CC Val de l'Indre - Brenne

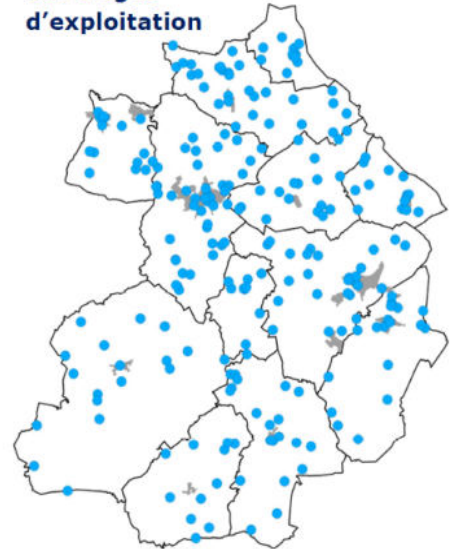
(sources: RPG 2014, ASP)



AOC/AOP Fromage : Valençay, Ste Maure de Touraine
IGP : Volaille du Berry, Agneau du Limousin

(source : INAO)

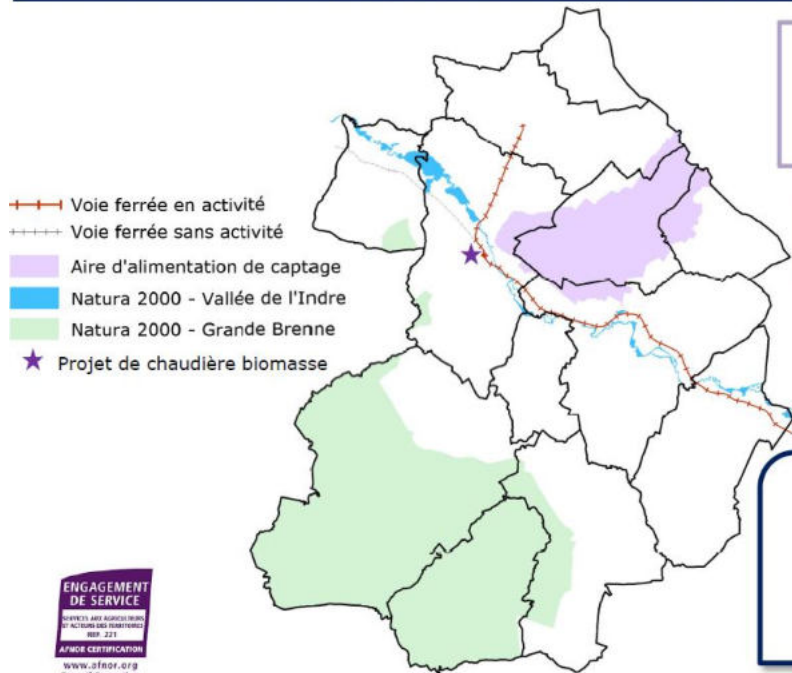
Les sièges d'exploitation



● Sièges d'exploitation

(source : SIRENE 2018)

Protection de l'environnement



Un territoire engagé dans la **préservation de la ressource en eau** et dans les **bioénergies**
 (projet de filière miscanthus)

2 zones Natura 2000 importantes
 (Vallée de l'Indre, et Grande Brenne)

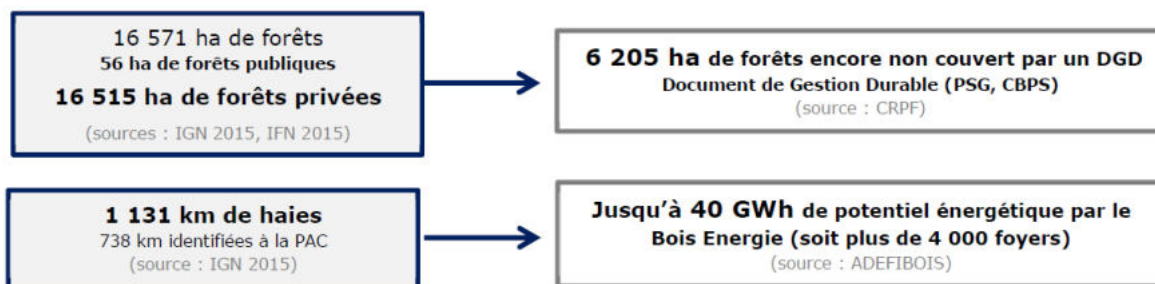
Une voie ferrée rénovée entre Argy et Buzançais **pour favoriser le fret ferroviaire** des pondéreux agricoles vers Châteauroux

AGRICULTURES & TERRITOIRES
Chambre d'agriculture de l'Indre
 Services Environnement & Territoires
 24, rue des Ingrains
 36022 CHATEAUROUX CEDEX
www.indre.chambagri.fr / 02.54.61.61.88
environnement.territoires@indre.chambagri.fr



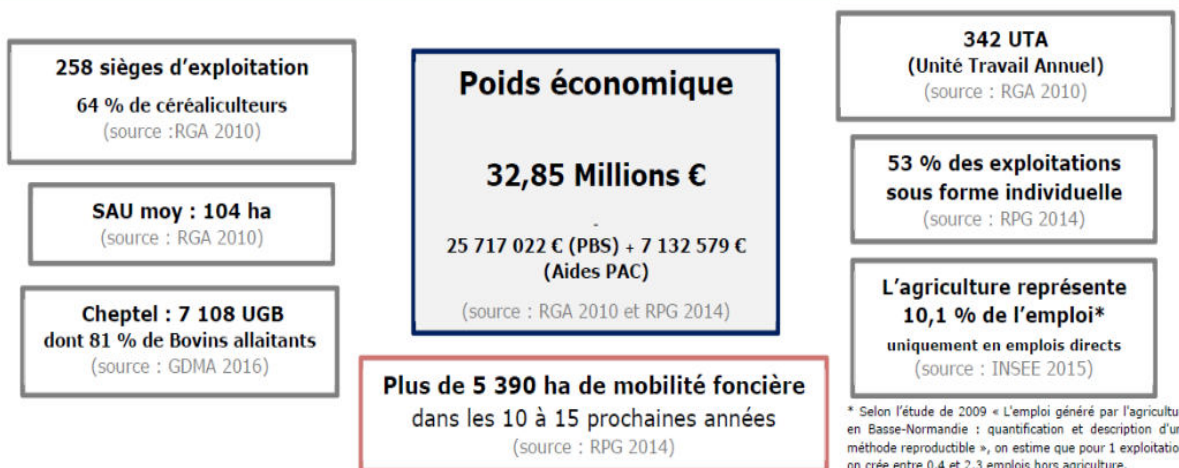
Actions en matière de biodiversité

Forêts – Boisements - Haies

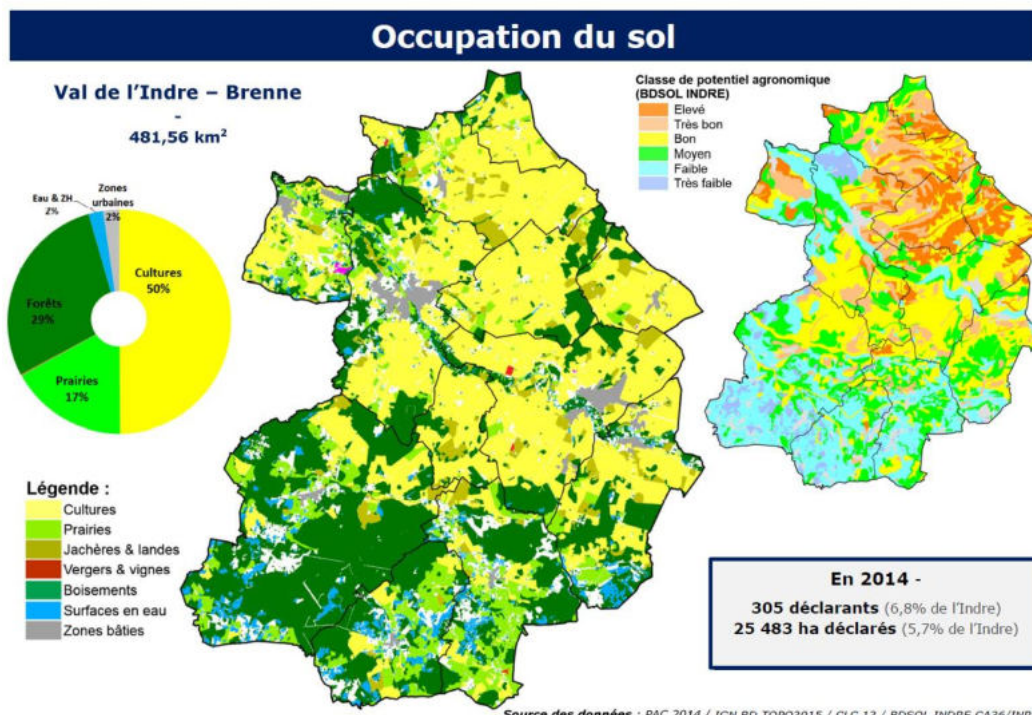


Lutte contre l'artificialisation des sols

Les Chiffres Clefs



Occupation du sol



Eau et assainissement

Assainissement collectif :

Stations d'épuration : Buzançais, Saint-Genou, Villedieu-Niherne

- Filtre planté : Saint-Lactencin
- Lagunage naturel : Niherne, Neuillay-les-Bois, Saint-Lactencin, Argy, Vendœuvres et Méobecq.
- Communes sans réseau collectif : Chézelles et La Chapelle-Orthemale

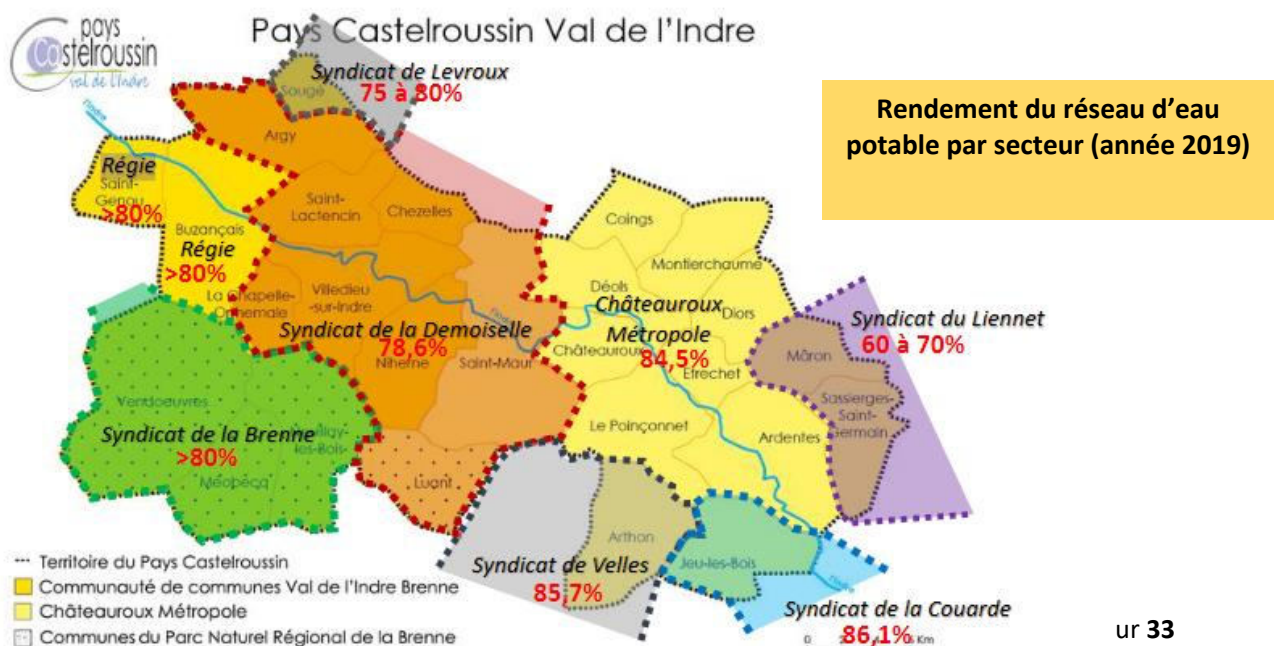
Figure_5 – Exposition au risque de pollution de l'eau en région Centre-Val de Loire

nombre, %

	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire
Nombre de communes exposées	7	83	6	10	12	35	153
Nombre de communes	290	402	247	277	291	334	1 841
Population des communes exposées	4 042	44 534	6 565	21 545	3 812	61 845	142 343
Part de la population en communes exposées dont (%)							
résidant dans une commune urbaine	54	19	58	88	0	77	57
résidant dans une commune rurale	46	81	42	12	100	23	43
Part de la population concernée dans la population urbaine (%)	1,3	3,3	3,0	4,2	0,0	9,8	4,9
Part de la population concernée dans la population rurale (%)	1,3	21,0	2,7	1,7	2,6	8,3	6,9

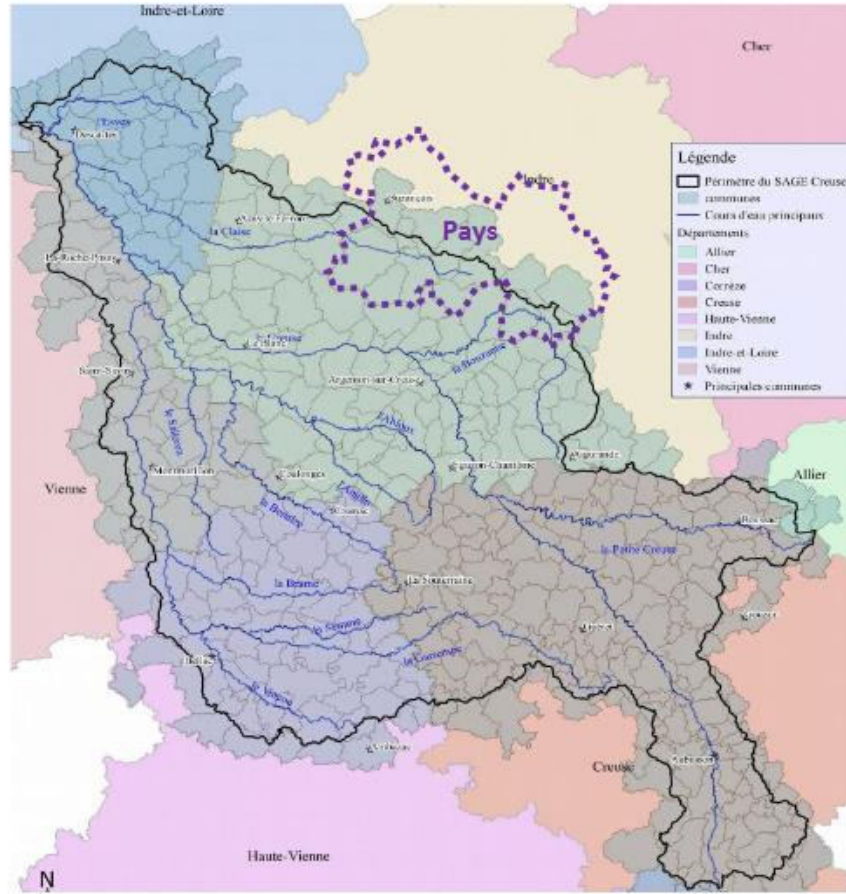
Note de lecture : 10 % de la population de l'Eure-et-Loir résident dans une commune exposée au risque de pollution de l'eau. 81 % de cette population exposée vivent dans une commune rurale.

Sources : Insee, Recensement de la population 2011 ; Agence régionale de Santé 2013



Couverture du territoire par les SAGE

=> SAGE Creuse
(partie sud du Pays)



Article 2 – Ambition du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre

2.1. De nombreux défis à relever

FAIBLESSES

- Déficit de réseaux de communication : ferroviaires et numériques
- Un “creux” de la pyramide des âges entre 20 et 25 ans
- Un tissu commercial vieillissant
- Une population agricole vieillissante, une diminution du nombre d'exploitations, une dynamique d'installation modeste
- Une ressource en eau potable à sécuriser et une reconquête de la qualité de l'eau à assurer
- Une irrigation agricole importante en quantité

FORCES

- Centralité géographique (2 heures de Paris)
- Disponibilités foncières et locatives
- Qualité de vie en matière environnementale et culturelle (paysage et patrimoine)
- Participation citoyenne : conseil de développement castelroussin et conseils de quartiers
- Un certain dynamisme économique
- Tissu associatif important
- Bonne offre en équipement sportif
- Agriculture bien présente
- Territoire dont les risques naturels et industriels ont été identifiés

MENACES

- Désertification des zones rurales
- Augmentation du taux de chômage
- Offre de formation supérieure insuffisante
- Economie industrielle en déclin
- Changement climatique : risques incendies des massifs forestiers
- Développement des tensions pour la ressource en eau (industrie, agriculture, et eau potable) et pratique culturelle à adapter
- Dégradation de la qualité de la ressource en eau
- Problématique de l'accès aux soins
- Vieillissant de la population

OPPORTUNITES

- Développement des dessertes intermodales et des mobilités douces (Pôle gare, pistes cyclables, gratuité des bus)
- Renouvellement urbain (PNRU/OPAH/ORT)
- Dispositif Cœur de Ville, Territoire d'industrie et Petites Villes de Demain
- Potentiel touristique
- Un SCOT approuvé sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Des initiatives en matière de développement durable et de transition énergétique
- Monter en débit : fibre optique sur les pôles et amélioration de la couverture mobile
- Potentialité en matière d'activité de nature, offre culturelle sportive à utiliser comme levier économique
- Actions en cours portées par différents acteurs (commerce, habitat et environnement)

2.2 Une ambition partagée et volontariste

Conscient de ses faiblesses mais surtout fort de ses atouts, le Territoire veut profiter de sa situation géographique stratégique au cœur des grands axes pour s'affirmer comme une « Destination » (économique, touristique, résidentielle, culturelle, événementielle...) pertinente à l'échelle du centre de la France, en particulier vis-à-vis des métropoles régionales de Tours et Orléans.

A cette fin, il entend promouvoir un développement équilibré reposant sur quatre piliers constituant les fondamentaux devant inspirer tous les projets menés sur le territoire :

- Accélérer le développement économique et l'action en faveur de l'emploi. Le territoire bénéficie d'un tissu économique assez diversifié avec la présence de nombreuses TPE et PME dans plusieurs filières, et de grandes entreprises maillant le territoire de manière assez équilibrée.
L'industrie textile/cuir, la métallurgie, l'agriculture, l'aéronautique, la construction, le service aux entreprises sont bien implantées sur le territoire. Les filières d'excellence (maroquinerie de luxe, industrie de précision...) sont à développer.
L'industrie agroalimentaire est également bien implantée avec ses activités connexes : emballage, logistique.
Un foncier accessible et disponible, un maillage routier favorable et la présence de l'aéroport sont des atouts majeurs pour attirer de nouvelles entreprises et faciliter le développement de celles déjà présentes sur le territoire.
A l'échelle des centre-villes, le territoire veut développer le commerce de proximité, garant de l'attractivité des communes et de la préservation des équilibres territoriaux.
- Moderniser l'équipement du territoire par des projets structurants. Deux projets majeurs sont sortis au cours des dernières années : la cité du numérique et le Village by CA. Ils contribuent de manière décisive à l'attractivité du territoire. Avec cette même ambition, il s'agit de poursuivre la transformation du quartier Balsan à Châteauroux, en renforçant le pôle enseignement supérieur et en y implantant une offre santé de niveau départemental. Ces grands projets se veulent complémentaires du développement de projets à l'échelle communale et des centre-bourgs afin que tous les habitants puissent bénéficier d'une offre de service complète et diversifiée.
- Offrir aux habitants des services efficaces et de qualité, contribuer à renouveler l'offre de logement en améliorant l'adéquation de celle-ci aux besoins. Le Territoire entend fidéliser ses habitants et en attirer de nouveaux en offrant à ceux-ci des logements de qualité répondant aux standards actuels (confort et consommations énergétiques notamment), ainsi que l'ensemble des services attendus par les différents publics visés (cadres, familles...).
- Valoriser l'environnement et préserver le cadre de vie. Cette ambition doit se déployer à la fois dans la reconversion des friches industrielles, le développement des énergies renouvelables compatibles avec la préservation de ce cadre de vie, notamment la filière hydrogène qui doit permettre d'accélérer la transition énergétique, les économies d'énergie (éclairage public et bâtiments publics), la protection de captages et la préservation de la ressource en eau, la promotion des mobilités douces afin que le Territoire soit identifié comme pilote et/ou exemplaire sur tous les enjeux écologiques.

Le Territoire porte ainsi une ambition parfaitement articulée avec les impératifs de la Relance (accélération des projets), d'une part, des transitions écologique, démographique, numérique et économique, d'autre part.

Au niveau opérationnel, les quatre piliers de l'ambition du Territoire se déclinent en trois axes stratégiques, qui constituent la feuille de route associée au CRTE :

- Renforcer l'attractivité économique du territoire en phase avec les grandes transitions,
- Faire de la transition écologique un levier de développement pour le territoire,
- Renforcer la qualité de vie pour tous les habitants.

Article 3 – les orientations stratégiques

Le projet du territoire 2021-2027 s'articule autour de trois orientations :

Orientation 1 : renforcer l'attractivité économique du territoire, en phase avec les grandes transitions

- **Préparer les talents et les emplois de demain, moteur de compétences et de formation**
Projets associés : Création d'emplois ; accompagnement de l'emploi, Ateliers relais ; Développement de la formation ; Co-working ; Manufacture de proximité ; Développement des pépinières d'entreprises.
- **Développer une offre commerciale dans les centres-villes**
Projets associés : création d'espaces multi-services, revitalisation de l'offre commerciale, maillage commerciale, embellissement des centres
- **Accompagner les dynamiques touristiques vers un rayonnement régional et national**
Projets associés : valorisation du patrimoine touristique culturel et naturel

Orientation 2 : faire de la transition écologique un levier de développement pour le territoire

- **Accompagner et favoriser l'essor des mobilités douces et de l'autopartage**
Projets associés : développement des pistes cyclables
- **Favoriser la rénovation énergétique et optimiser les consommations énergétiques**
Projets associés : rénovation énergétique des bâtiments publics, rénovation des installations d'éclairage public, création d'installation visant à optimiser les consommations énergétiques.
- **Développer les énergies renouvelables**
Projets associés : installation d'une station de distribution d'hydrogène, création d'un réseau de chaleur, acquisition véhicule électrique.
- **Soigner son alimentation**
Projets associés : soutien et valorisation des circuits courts alimentaires
- **Protéger et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité**
Projets associés : accompagnement du maintien et/ou renouvellement des exploitations agricoles de taille moyenne et/ou modeste vers une adaptation du modèle agricole assurant

facilement le renouvellement des générations ; renforcement de l'articulation des approches liées à l'eau (anticipation du risque inondation dans l'aménagement, qualité et disponibilité de la ressource, sécurisation des approvisionnements en eau potable.

Orientation 3 : renforcer la qualité de vie pour tous les habitants

- **Offrir à chacun un habitat accessible et adapté**
Projets associés : redynamisation des centralités, amélioration du parc existant, accompagnement des parcours résidentiels.
- **Revitaliser les centres-bourgs**
Projets associés : requalification des espaces publics.
- **Faire du Pays un lieu culturel vivant**
Projets associés : programmation culturelle, création de lieux intermédiaires, développement de l'accès à la culture
- **Articuler le triptyque : solidarité, jeunesse et aînés**
Projets associés : accompagnement de la démarche inter générationnelle, développement des équipements sportifs, développement, développement de l'offre senior.
- **Renforcer l'offre de santé**
Projets associés : création et extension de maisons de santé
- **Poursuivre et accompagner la transition numérique**
Projets associés : création et extension de maisons de santé
- **Améliorer les enjeux de sécurité du territoire**
Projets associés : sécurisation du territoire par l'acquisition de matériel de vidéo surveillance

Article 4 – le Plan d'action

4.1 Contractualisations en cours

4.1.1 contractualisations et programmes de l'Etat

- Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Châteauroux pour une durée de 6 ans de Septembre 2018 à mars 2025.

Ce programme a été créé dans le but de redynamiser les centre villes afin de créer une nouvelle dynamique.

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Déols, Ardentes pour une durée de 6 ans à compter de Mars 2021 à 2027.

- Le programme Petites Villes de demain engagé sur les communes de Villedieu-sur-Indre et Buzançais pour une période de 6 ans.

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

- Le programme Territoires d'Industrie (Châteauroux –Issoudun) est établi pour une durée de 4 ans à compter de la date du Jeudi 22 Avril 2020.

Véritable stratégie de reconquête industrielle, ce programme permet d'accélérer les investissements industriels dans les territoires.

- La Convention Pluriannuelle d'Objectif de la Scène nationale Equinoxe qui couvre la période de 2021 à 2024 dont l'objectif est lié à l'aspect artistique de l'AGEC (Apollo et Scène Nationale).

- La convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Châteauroux Métropole dans le cadre du PNRU pour le quartier d'intérêt régional Beaulieu et pour le quartier d'intérêt national Saint-Jean/Saint-Jacques a été signée le 8 janvier 2020.

Cette convention permet de favoriser la mixité sur le territoire en prévoyant une transformation profonde sur l'habitat.

- Le contrat de ville et de cohésion urbaine a été signé en 2015 et jusqu'en 2020 prorogé jusqu'en 2022 visant les quartiers prioritaires de Saint-Jean/Saint-Jacques, de Beaulieu et de Vaugirard/Saint-Christophe. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants et réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les unités urbaines.

- Le contrat local de santé a été signé pour la période 2021 à 2026. Ce contrat permet d'améliorer l'offre de santé et d'avoir une politique de soins sur le territoire.

- Le schéma de développement des Energies renouvelables (SDEnR) avec le marché Inddigo pour la mission AMO du SDEnR notifiée le 27/08/2020 pour une durée de 27 mois jusqu'au 26/11/2022 dans le but d'une réflexion globale de l'optimisation du mix énergétique dans la planification urbaine et l'aménagement opérationnel.

- L'Opération de Revitalisation du Territoire sur la Ville de Buzançais et valant OPAH RU
Souhaitant poursuivre la dynamique initiée sur le territoire et bénéficier de l'évolution des dispositifs mis en place par l'Etat, Buzançais et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne ont souhaité s'inscrire dans l'opération de revitalisation de territoire (ORT) pour une durée de 6 ans (2020-2026).

-L'Animation du site Natura 2000 Vallée de l'Indre

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre est maître d'ouvrage et structure animatrice du site de la Vallée de l'Indre. Sa candidature a été validée par les membres du COPIL le 5 octobre 2018. Les missions de l'animateur sont déterminées dans le cadre d'une convention signée avec l'État pour une durée de 3 ans. L'animateur a un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site et un rôle particulier de mise en place de contrats auprès des propriétaires ou ayants droit et auprès des agriculteurs dans le cadre des MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques).

- Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) est l'outil privilégié de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour mobiliser les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses (stratégie de 6 ans, programme d'actions de 3 ans et feuille de route annuelle). Il permet de répondre au plus près aux enjeux des territoires à une échelle hydrographique cohérente ; de définir en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés des programmes d'action mobilisant les financements de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Quatre contrats sont portés sur le Territoire par le syndicat mixte d'aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise ; le syndicat mixte d'aménagement de la Bouzanne ; le syndicat d'aménagement du bassin de l'Indre et le syndicat mixte pour l'aménagement du bassin de la Théols.

4.1.2 Autres contractualisations

- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Castelroussin Val de l'Indre et de l'Agglomération Châteauroux Métropole (CRST) a été signé avec la Région Centre-Val de Loire le 4 décembre 2018 pour une durée de 6 ans. Ce contrat est articulé autour de trois priorités thématiques et d'une priorité transversale permettant d'accompagner la transition écologique des territoires notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de biodiversité, et par le soutien aux Initiatives des Territoires urbains et ruraux via le dispositif A VOS ID.

- La convention territoriale globale a été signée avec la CAF pour une durée de 4 ans du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022. Cette convention définit un cadre politique de développement des territoires ; renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (FSE) ont été établis le 18/12/2015 pour un engagement sur une programmation de 2015 à 2020 prorogé en 2021. Cette programmation aide les organismes par un soutien financier sur la thématique de l'emploi pour les jeunes sur l'axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

- LEADER 2014-2022

La programmation LEADER "Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale" est un financement européen au service des territoires ruraux permettant la mise en œuvre de stratégies locales de développement rural. Le fil conducteur de la programmation à l'échelle du GAL du Pays Castelroussin est l'attractivité globale du territoire. La stratégie est déclinée en 3 axes et 5 fiches actions.

4.1.3 Les actions de coopération interterritoriale

- COT EnR Centre Nord Indre avec le Pays de Valençay en Berry (cf. page 8)
- Diagnostic agricole et alimentaire dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire avec le Parc Naturel Régional de la Brenne
- Coopération inter-GAL sur la thématique des circuits courts alimentaires
- Indre à vélo : la véloroute Indre à Vélo a été initiée dès 2010 en Touraine avec un premier tronçon reliant Azay-le-Rideau à Loches complété d'une liaison vers Chenonceau. Aujourd'hui, le Comité d'itinéraire matérialise le partenariat entre les 10 Communautés de communes concernées sur les 350 km de l'itinéraire. Le portage du Comité d'itinéraire par les EPCI traduit une démarche collective et solidaire des élus pour le développement de la véloroute Indre à Vélo.
- Développement touristique et conventions d'objectifs : le territoire de la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne n'a pas vocation aujourd'hui à disposer d'un office de tourisme du fait de sa situation géographique et de son potentiel touristique. Les élus du territoire ont donc développé depuis 2019 et 2020 des partenariats avec les offices de tourisme des territoires à proximité. Les communes de la CCVIB ont été réparties vers les trois offices partenaires identifiés : Destination Brenne (pour les communes de Neuillay-les Bois, Méobecq et Vendœuvres) ; Châteauroux-Berry Tourisme (pour les communes de Niherne, Villedieu-sur-Indre, La Chapelle Orthemale, Saint-Lactencin et Chézelles) ; Office

de Tourisme du Pays de Valençay (pour les communes d'Argy, Saint-Genou, Buzançais et Sougé).

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

L'ANCT pourra accompagner le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre sous la forme d'attribution d'une subvention. D'autres accompagnements pourront être sollicités durant la durée de vie du contrat.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

Le pilotage du contrat se fait sous la forme d'un écosystème de travail collaboratif entre les 3 structures : le Pays, l'Agglomération Châteauroux Métropole et la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne :

- La directrice du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- La chargée de mission politiques contractuelles de Châteauroux Métropole
- La directrice générale des services de la Communauté de communes Val de l'Indre Brenne.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles et à mobiliser l'ensemble des dispositifs dont il dispose pour renforcer l'effet de levier du CRTE.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Le territoire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateurs dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique.

Le cas échéant l'opérateur s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Il s'engage également à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Conformément aux principes propre aux CRTE, le territoire s'appuiera sur la participation citoyenne pour compléter et faire vivre son CRTE.

Les modalités de cette participation seront définies sur la base de l'expertise apportée par l'ANCT, l'objectif étant d'associer la population à la prise de décision tout en assurant la réactivité exigée par les impératifs de relance.

Le territoire s'appuie sur une démarche collaborative avec la participation de divers acteurs : (syndicats de bassin, Open data des données énergétiques d'Enedis, Conseil de développement castelroussin pour le volet implication citoyenne et démocratie participative, etc.)

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Le CRTE a été présenté et soumis pour avis au Conseil de développement du Pays Castelroussin.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un représentant du Conseil Régional et du Conseil Départemental y seront associés.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire N°6231/SG et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du Pays et des deux EPCI, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pays Castelroussin. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions. Le contrat faisant l'objet d'une révision annuelle, il sera donc possible :

- d'y intégrer de nouveaux projets portés par le Pays, Châteauroux métropole, la communauté de communes et leurs communes membres dès lors que ces projets auront atteint la maturité suffisante,
- de préciser les cofinancements sollicités et attribués.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

61 : Déclaration d'intérêt communautaire du Golf Châteauroux Villedieu Val de l'Indre

Le rapporteur : M. Charles-Henri BALSAN

L'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) définit les compétences des Communautés d'Agglomération.

Certaines compétences sont subordonnées à la reconnaissance de leur intérêt communautaire dont celle concernant la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturel et sportif.

-Vu la délibération du conseil communautaire du 3 octobre 2019 définissant l'intérêt communautaire,

-Considérant que la Ville de Châteauroux est membre du syndicat mixte du Golf Chateauroux Villedieu Val de l'Indre dont l'objet est la réalisation et la gestion d'un golf public « 18 trous » sur la commune de Villedieu-sur-Indre (statuts ci-joint),

-Considérant que le Golf de Châteauroux Villedieu Val de l'Indre fait partie du réseau Golfy regroupant plus de 170 golfs (en France et en Europe) et plus de 130 hébergements, qu'il constitue un moyen de communication supplémentaire pour attirer les cadres et les chefs d'entreprises sur le territoire et permettrait d'organiser des événements culturels et sportifs, qu'il pourrait être une activité à proposer dans des packs destinés aux touristes, qu'il constitue pour toutes ces raisons un outil d'attractivité supplémentaire pour le territoire communautaire,

-Considérant que 56% des adhérents du golf proviennent du territoire de Châteauroux Métropole,

Il convient donc de déclarer d'intérêt communautaire l'équipement sportif dit « Golf de Châteauroux Villedieu Val de l'Indre, »

Les conséquences financières de la déclaration d'intérêt communautaire seront, conformément à la loi, définies, sur proposition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, dans un délai d'un an après cette déclaration.

-En vertu de l'article L5216-5 du CGCT, l'intérêt communautaire est déterminé par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers.

-Vu le projet de définition de l'intérêt communautaire,

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la définition de l'intérêt communautaire figurant dans le document annexé, incluant le Golf de Châteauroux Villedieu Val de l'Indre.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 15 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021



29/06/2021

DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

I) Compétences obligatoires

A) Le développement économique

Article L5216-5 du CGCT :

- « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT.
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme. »

Intérêt communautaire

- a) Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Sont ainsi considérés d'intérêt communautaire :

- la définition et l'adoption d'une stratégie commerciale intercommunale, visant notamment au respect de l'équilibre entre commerces de centre-ville et commerces implantés en zones d'activités périphériques, ainsi que le maintien d'activités commerciales et artisanales en milieu rural,
- l'expression d'avis communautaires au regard de la réglementation applicable à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC),
- les actions d'études et d'observation des dynamiques économiques et commerciales sur le territoire communautaire,
- les actions de marketing territorial et de prospection à des fins de développement de l'offre commerciale, et les actions d'accompagnement en faveur de la création et du développement d'entreprises commerciales, en dehors des cœurs de ville des communes, tout particulièrement en zones d'activités commerciales,

- les opérations et actions foncières et/ou immobilières à des fins de développement commercial, en dehors des centre-bourgs et centre-villes des communes,
- le pilotage des Opérations Urbaines Collectives du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

B) Aménagement de l'espace communautaire

Article L5216-5 du CGCT :

- « *Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur*
- *Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*
- *Création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire*
- *Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code »*

a) Création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire

ZAC d'OZANS, ZAC Cap Sud, ZAC La Malterie et ZAC de Grandéols.

C) Equilibre social de l'habitat

Article L5216-5 du CGCT :

- « *Programme local de l'habitat.*
- *Politique du logement d'intérêt communautaire.*
- *Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.*
- *Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.*
- *Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.*
- *Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire. »*

Intérêt communautaire

a) Politique du logement d'intérêt communautaire

- ✓ La mise en place d'outils répondant aux objectifs de :
 - connaissance du marché de l'habitat (observatoires),
 - développement / renouvellement du parc social,
 - diversification des produits logements,
 - réponse aux besoins de logements,
 - équilibre du parc de logements et du peuplement dans une recherche de mixité sociale,
- ✓ La prise en compte du renouvellement urbain des quartiers politique de la ville, dans la définition et la conduite de la politique locale de l'habitat.

- ✓ La mise en œuvre d'une politique du logement social, par le biais de plusieurs dispositifs :
 - Conférence intercommunal du logement (CIL),
 - Garantie d'emprunt auprès des organismes HLM,
 - Contributions aux dispositifs d'aide au logement social,
 - Organisation des politiques de gestion de la demande de logement social et d'attribution : Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs/ organisation d'un dispositif partagé de gestion.
- ✓ Actions en faveur du logement des publics spécifiques, dont les personnes défavorisées :
 - Contribution aux dispositifs d'aide au logement spécifique,
 - Soutien aux opérations de logement spécifique.

b) Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

Utilisation du DPU particulier dans les périmètres fixés par le Conseil communautaire, après délibération concordante des communes concernées, pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat (art. L.5216-5 du CGCT).

c) Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Etude et mise en œuvre d'actions en faveur de l'amélioration du parc existant :

- Contractualisation dans le cadre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), du Programme d'Intérêt Général (PIG), du Programme Social Thématique (PST)...
- Soutien aux opérations de création de logements en acquisition-amélioration (maîtres d'ouvrages publics).
- Soutien à l'amélioration énergétique du parc ancien.

D) Politique de la ville

Article L5216-5 du CGCT :

- « *Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville.*
- *Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.*
- *Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.»*

E) Accueil des gens du voyage :

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o et 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

F) Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

G) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement

II) Compétences optionnelles

A) Création ou aménagement et entretien des voiries communautaires, création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Intérêt communautaire

- ✓ Voiries : Cf. Règlement de voirie.
- ✓ Parkings suivants : Centre Colbert, usine à gaz.

B) Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8

C) Eau

D) Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

Article L5216-5 du CGCT :

- « Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie »

E) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Intérêt communautaire

- ✓ Espace multi-activités LE MACH 36,
- ✓ Complexe sportif de La Margotière,
- ✓ Aérodrome de Villers les Ormes,
- ✓ Centre aquatique Balsané,
- ✓ Site des Tourneix,
- ✓ Piscine à vagues de Châteauroux,
- ✓ Golf de Châteauroux Villedieu Val de l'Indre.

III) Compétences facultatives

- A) Construction et aménagement des équipements de secours et de lutte contre l'incendie (en liaison avec le SDIS)**
- B) Versement des contributions obligatoires d'incendie et de secours au service départemental pour le compte des communes membres**
- C) Protection des milieux naturels de la Vallée de l'Indre pour la partie agglomération**
- D) Création, entretien et gestion d'une aire de grand passage des gens du voyage**
- E) Etablir et exploiter sur son territoire toutes les infrastructures et tous les réseaux de communication électroniques rentrant dans le cadre de l'article L1425-1 du CGCT, le réseau interne de Châteauroux destiné à la vidéo-protection constitue un groupement fermé d'utilisateur et de ce fait, n'entre pas dans ce cadre**
- F) Soutien aux évènements ou manifestations à rayonnement national ou international favorisant l'attractivité du territoire**
- G) Participation au financement public d'une télévision locale et pour cela, possibilité d'adhérer à tout établissement public de coopération culturelle ayant vocation à exploiter une chaîne de télévision locale**

Statuts du Syndicat Mixte du Golf de CHATEAUROUX-VILLEDIEU-VAL DE L'INDRE

Article 1^{ER} :

Est créé entre le Département de l'Indre, la Ville de CHATEAUROUX, la Ville de VILLEDIEU-SUR-INDRE et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre un Syndicat Mixte.

Article 2 :

Le Syndicat prend le nom de Syndicat Mixte du Golf de CHATEAUROUX-VILLEDIEU-VAL DE L'INDRE.

Article 3 :

Le Syndicat Mixte a pour objet la réalisation et la gestion d'un Golf Public « 18 trous » sur la commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE, et toutes actions se rapportant à cet objet.

L'exploitation des installations sera confiée à une entreprise spécialisée.

Article 4 :

Le siège du Syndicat est fixé à la Mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE.

Article 5 :

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 6 :

Le Comité Syndical administre le Syndicat. Il peut déléguer une partie de ses compétences au Bureau et au Président, à l'exception du vote des décisions budgétaires et de l'approbation des comptes.

Article 7 :

Le Comité Syndical est composé de délégués :

La répartition des délégués est la suivante :

- | | |
|---|------------|
| ▪ Département de l'Indre | 4 délégués |
| ▪ Commune de CHATEAUROUX | 4 délégués |
| ▪ Commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE | 2 délégués |
| ▪ Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre | 2 délégués |
| ▪ Personne qualifiée | 1 délégué |

Les membres élisent en leur sein leurs délégués au Comité Syndical et un nombre égal de suppléants. Ceux-ci siègent au Comité avec voix délibérative en cas d'empêchement des titulaires.

Le délégué au titre de personnalité qualifiée est désigné par le Comité Syndical, il apporte un avis d'expert sans voix délibérative.

Article 8 :

Le Comité Syndical élit son bureau après chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Article 9 :

Les fonctions du Receveur sont assurées par Madame le Payeur Départemental et celle de Secrétaire Administratif par le secrétariat de la commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE auquel pourront s'adjoindre les services du Département, de la Ville de CHATEAUROUX, ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre.

Article 10 :

Douze jours au moins avant la réunion du Comité Syndical, le Président adresse aux délégués un rapport sur chacune des affaires qui doivent leur être soumises. Le Comité se réunit au moins 2 fois par an.

Article 11 :

Les ressources du Syndicat se composent :

- Des contributions des membres telles qu'elles sont définies à l'article 12 ci-après.
- Du revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat,
- Du produit de dons et legs,
- Des subventions de l'Union Européenne, de l'Etat et des Collectivités Territoriales,
- Des sommes reçues des administrations publiques, des associations ou personnes morales privées ou des particuliers, en échange de services rendus.
- Des emprunts souscrits par le Syndicat

Article 12 :

Les contributions des membres du Syndicat sont fixées selon les modalités ci-après :

- | | |
|---|------|
| ▪ Département de l'Indre | 35 % |
| ▪ Commune de CHATEAUROUX | 35 % |
| ▪ Commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE | 22 % |
| ▪ Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre | 8 % |

La participation globale (fonctionnement et investissement) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre est plafonnée à 10.800 €.

Les participations globales (fonctionnement et investissement) du Département de l'Indre et de la Ville de Châteauroux sont plafonnées à 63.564 €, pour chacune de ces collectivités.

Aux participations du Département et de la ville de CHATEAUROUX ci-dessus indiquées, vient s'ajouter une participation de ces derniers au remboursement de l'annuité des emprunts contractés par le Syndicat.

Seul le Comité Syndical à l'unanimité peut décider de contracter des emprunts.

La contribution des membres à l'annuité de ces emprunts est ainsi fixée :

- | | |
|----------------------------------|------|
| ▪ Commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE | 55 % |
| ▪ Commune de CHATEAUROUX | 18 % |
| ▪ Département de l'Indre | 27 % |

Article 13 :

Toutes les modifications des statuts seront proposées par le Comité Syndical statuant à la majorité qualifiée des délégués (9 voix sur 12).

Toutefois, toute transformation concernant l'objet du syndicat ainsi que les contributions financières des membres définies à l'article 12 devra être proposée à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

Les propositions de modification des statuts adoptés par le Comité Syndical sont notifiées à chaque personne morale membre du Syndicat Mixte. L'Assemblée délibérante de chaque personne morale membre du Syndicat Mixte dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur les modifications proposées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification des statuts est subordonnée à l'accord de toutes les assemblées délibérantes des personnes morales qui sont membres du Syndicat Mixte.

Article 14 :

Sauf dispositions contraires contenues dans les articles qui précèdent, le Syndicat Mixte sera soumis aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux Syndicats de Communes.

62 : Attribution d'une subvention à l'Aéroclub de Châteauroux-Villers

Le rapporteur : M. Charles-Henri BALSAN

L'Association Aéroclub de Châteauroux-Villers sollicite Châteauroux Métropole afin de participer à la valorisation de l'équipement, dont l'agglomération est propriétaire.

Créé en 1925, l'Aéro-club n'a cessé de se développer depuis et compte actuellement 160 pilotes brevetés pour 56000 heures de vol. Cette belle évolution est rendue possible grâce au travail d'une équipe dirigeante dynamique et ambitieuse et grâce au soutien sans faille de Châteauroux Métropole depuis 2014.

Après la modernisation des installations (hangars, sanitaires, station d'avitaillement ...) et le renouvellement de la flotte démarré en 2016, l'association poursuit ses investissements pour monter en gamme l'équipement, répondre aux sollicitations des sportifs et continuer ainsi à participer à la dynamique du site que nous connaissons depuis les Championnats du Monde de Voltige Aérienne organisés à deux reprises sur notre territoire.

Afin de soutenir l'association dans la mise en place de son programme d'actions, il vous est demandé votre accord pour attribuer une subvention de fonctionnement de 60 000€ lui permettant de :

- valoriser l'aérodrome à travers l'organisation annuelle d'évènements nationaux et internationaux ayant des retombées économiques sur le territoire,
- entretenir les installations existantes,

- participer, en se dotant d'un nouvel appareil, à une production d'avions de la société Aura Aéro, orientée sur la production d'avions électriques en partenariat avec la société Verkor.

Vu la convention proposée entre l'Aéroclub Châteauroux-Villers et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole,

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'accorder, pour l'année 2021, une subvention de 60 000 € à l'Aéroclub Châteauroux - Villers,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention unique de subventionnement.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 15 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021



CONVENTION

Entre la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, représentée par Monsieur Gil Avérous, son Président, agissant au nom et pour le compte de celle-ci en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2021, ci-après désignée « Châteauroux Métropole »,

Et

L'association Aéroclub de Châteauroux, représentée par Monsieur Bruno Barraud, son Président, agissant au nom et pour le compte de celle-ci,

Il a été convenu ce qui suit:

Préambule:

Créé en 1925, l'Aéro-club n'a cessé de se développer depuis et compte actuellement 85 pilotes brevetés pour 1 000 heures de vol par an. Cette belle évolution est rendue possible grâce au travail d'une équipe dirigeante dynamique et ambitieuse et grâce au soutien sans faille de Châteauroux Métropole depuis 2014.

Après la modernisation des installations (hangars, sanitaires, station d'avitaillement ...) et le renouvellement de la flotte démarré en 2016, l'association poursuit ses investissements pour monter en gamme l'équipement, répondre aux sollicitations des sportifs et continuer ainsi à participer à la dynamique du site que nous connaissons depuis les Championnats du Monde de Voltige Aérienne organisés à deux reprises sur notre territoire.

Article 1: Engagements de Châteauroux Métropole

Châteauroux Métropole attribue à l'association Aéroclub de Châteauroux une subvention de fonctionnement de 60 000 € afin de la soutenir dans la mise en place de son programme d'actions pour :

- . Valoriser l'aérodrome à travers l'organisation annuelle d'évènements nationaux et internationaux ayant des retombées économiques sur le territoire,
- . Entretien des installations existantes,
- . Participer, en se dotant d'un nouvel appareil, à une production d'avions de la société Aura Aéro, orientée sur la production d'avions électriques en partenariat avec la société Verkor.

Article 2: Engagements de l'association

L'association Aéroclub de Châteauroux s'engage à s'équiper en fonction de ses ambitions en se dotant d'un nouvel avion et à augmenter sensiblement le nombre de ses licenciés.

L'association s'engage à maintenir l'aérodrome en bon état d'entretien en concordance avec la convention dédiée.

L'association s'engage également à indiquer sur son site internet et sur tous les supports de communication, le soutien effectif de Châteauroux Métropole, en utilisant le visuel transmis par les services de la Communauté d'Agglomération.

L'association s'engage à effectuer des tarifs préférentiels sur des survols effectués par Châteauroux Métropole dans le cadre de l'Attractivité du territoire et du Développement économique.

L'association s'engage à rembourser la subvention de 60 000 € versée par Châteauroux Métropole si l'ensemble des engagements de cet article n'étaient pas respectés.

Article 3: Litige

En cas de litige, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Limoges (87).

Article 4: Durée et modalités de modification

La présente convention est conclue pour l'année 2021.

Toute modification sur les termes de la convention sera contractualisée par la conclusion d'un avenant signé des deux parties.

Fait à Châteauroux, le

Le Président
De l'association Aéroclub de Châteauroux

Le Président
de Châteauroux Métropole

Bruno Barraud

Gil Avérous

63 : Conventonnement cadre d'utilisation des installations sportives: lycées - châteauroux métropole

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

-Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-15,

-Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L214-4,

-Vu les circulaires des 9 mars 1994 et 13 juillet 2004 relatives à la sécurité des élèves dans la pratique des activités physiques scolaires,

-Vu la délibération DAP 19.04.11.65 de la Commission Permanente Régionale du 5 avril 2019 relative au nouveau mode de financement de l'EPS obligatoire, pour les élèves des lycées publics,

Dans le cadre de l'utilisation des installations sportives de l'Agglomération Châteauroux Métropole par les lycées, il est nécessaire d'établir des conventions.

Lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2020, le principe de la mise en place de conventions tripartites (Région Centre-Val de Loire, Lycées et Agglomération Châteauroux Métropole) et bipartites (Lycées et Agglomération Châteauroux Métropole) a été acté. Pour mémoire, les conventions tripartites sont valables pour une durée de 6 ans à partir de l'année scolaire 2020-2021 et les conventions bipartites sont renouvelées chaque année scolaire. Il convient désormais de renouveler les conventions bipartites pour l'année scolaire 2021-2022.

Dans ces conventions, Châteauroux Métropole est dénommé comme « le propriétaire », chaque

lycée est dénommé comme « l'utilisateur ».

Ces conventions décrivent et énumèrent les dispositions spécifiques relatives:

- à la liste des installations sportives avec les équipements mis à disposition de l'utilisateur par le propriétaire et le calendrier général d'utilisation (volume horaire, harmonisation avec les écoles ou autres établissements...),
- aux modalités financières relatives au règlement par l'utilisateur au propriétaire, des frais de location des installations sportives.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver les termes des conventions précédemment citées, qui interviennent entre Châteauroux Métropole et les lycées pour l'année scolaire 2021/2022,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et à faire appliquer toutes leurs dispositions.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 15 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

CONVENTION BIPARTITE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Entre :

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, Hôtel de Ville – CS 80509 – 36012 Châteauroux cedex, représentée par Monsieur Gil Avérous, Président en exercice, dûment autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 29/06/2021,

Ci-après désignée « le propriétaire »,

Et

L'utilisateur (Nom du lycée) à (domiciliation), représenté par (Nom, Prénom, titre), dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du XX/XX/XXXX

Ci-après désigné « l'utilisateur »,

La présente convention bipartite signée entre le propriétaire et l'utilisateur, précise pour l'année scolaire 2021-2022, les modalités de mises à disposition des installations sportives et des équipements affectés pour l'enseignement obligatoire (et/ou activités exceptionnelles) de l'Education Physique et Sportive. Elle décrit et énumère les dispositions spécifiques relatives notamment :

- à la liste des installations sportives avec leurs équipements mis à disposition de l'utilisateur par le propriétaire et le calendrier général d'utilisation (volume horaire, harmonisation avec les écoles ou d'autres établissements...),
- aux modalités financières relatives au règlement par l'utilisateur au propriétaire, des frais de location des installations sportives sur la base des heures E.P.S. réellement effectuées, sous réserve du dernier alinéa de l'article 4a.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le propriétaire s'engage à mettre à la disposition de l'utilisateur contractant, les installations sportives utiles à la pratique de l'Education Physique et Sportive dans le cadre des programmes obligatoires définis par l'Education Nationale.

Ces installations sportives comprennent l'installation proprement dite et les équipements qui y sont affectés pour chacune (matériels, vestiaires, sanitaires...).

ARTICLE 2 – INVENTAIRE

Un inventaire des équipements mobiliers affectés à l'installation et mis à la disposition de l'utilisateur sera dressé au début de l'année scolaire 2021-2022 à l'initiative du propriétaire ; il sera signé par l'utilisateur et par le propriétaire.

Toute modification portant sur les équipements (ajout ou retrait d'un ou plusieurs équipement(s)) intervenant en cours d'année scolaire, à l'initiative du propriétaire, fera l'objet d'un constat écrit, signé par le propriétaire et l'utilisateur et annexé à la présente convention.

ARTICLE 3 – UTILISATION

L'utilisateur peut disposer des installations citées à l'article 1 pour y assurer l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que celles mises à disposition dans le cadre des compétitions organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), le mercredi après-midi.

Toutes les autres activités qu'elles soient sportives ou non, notamment celles de l'association sportive scolaire, sont exclues du champ d'application de la présente convention. Ces activités font l'objet d'une attribution ponctuelle ou d'une planification annuelle au même titre et dans les mêmes conditions que pour les autres clubs sportifs.

La période d'utilisation est définie par le calendrier scolaire.

Le calendrier d'utilisation est établi en concertation entre le propriétaire et l'utilisateur qui doit respecter strictement le calendrier des attributions, tant sur le plan des plages horaires que sur celui de la nature des activités.

Durant la période d'utilisation, l'utilisateur assume la responsabilité et la surveillance des équipements et matériels sportifs mis à sa disposition. Aussi, chaque groupe d'élèves doit être encadré par un professeur ou un référent responsable.

Lorsque les installations sportives ne seront pas utilisables du fait du propriétaire ou de l'utilisateur, chacune des parties devra en être informée au préalable, dans les conditions définies à l'article 5 de la présente convention, en tenant compte des impératifs pédagogiques.

ARTICLE 4 - CONDITIONS ET TARIFS D'OCCUPATION

Conformément à l'article 9 de la convention cadre tripartite relative à l'utilisation des installations sportives par les lycées, les conditions et tarifs d'occupation sont fixés comme suit :

La présente convention bipartite est conclue pour la durée de **l'année scolaire 2021-2022.**

L'utilisateur pourra bénéficier des installations sportives mises à sa disposition selon les jours et les horaires définis dans le planning de réservation. Ce planning sera établi au début de chaque année scolaire, sous l'égide de la Direction départementale des services de l'Education Nationale, en concertation entre le propriétaire et l'utilisateur.

Toutefois, si pour des raisons liées à des considérations d'ordre technique ou climatique, il est opportun de procéder en cours d'année scolaire à quelques modifications d'horaires, celles-ci pourront intervenir sur simple accord écrit, signé de l'utilisateur et du propriétaire. Cet accord sera joint à la convention.

Les périodes de congés scolaires et les jours fériés sont exclus des présents horaires.

Durant ces horaires, l'utilisateur est considéré comme bénéficiant effectivement de l'installation ; le propriétaire s'interdit donc d'en concéder l'utilisation à autrui, sauf pour des manifestations exceptionnelles.

a) Application des tarifs

L'utilisateur s'engage à participer aux frais de fonctionnement de l'installation (cf article 34 de la loi du 6 juillet 2000).

La participation de l'utilisateur sera la suivante : (tarif horaire)

Piscine	23,78 € la ligne d'eau Prise en charge de 3 lignes maximum (30 élèves maximum)
Gymnase (salle de 44 X 22)	11,11 €
Salle de sport (petite salle)	4,15 €
Stade de base 1 aire d'athlétisme non synthétique (aire d'impulsion, de lancer, de course) et 1 terrain central "d'honneur", non engazonné	16,62 €
Plate-forme d'Education Physique (PEP) et terrain stabilisé ou herbeux	3,98 € Application lorsque l'équipement est : Un PEP ou plusieurs PEP (stabilisé ou herbeux) Plus qu'un stade de base mais que son occupation est partielle (répartition des heures à 50 % au tarif PEP x le nombre de PEP et à 50 % au tarif piste) et par assimilation : une plaine de jeux, un mur d'escalade en extérieur
Piste athlétisme non synthétique	8,82 € Application lorsque l'équipement est : 1 aire d'athlétisme non synthétique (aires d'impulsion, de lancer, de course) Plus qu'un stade de base mais que son occupation est partielle (répartition des heures à 50 % au tarif piste et à 50 % au tarif PEP x le nombre de PEP)
Un "plus technologique" pour aire d'athlétisme en synthétique et / ou terrain engazonné	1 aire d'athlétisme synthétique (impulsion, lancer, course) + 0,77 € 1 terrain engazonné (utilisé pour la compétition) + 0,77 €

Cette grille tarifaire est uniquement valable pour la période de cette convention. Pour les périodes futures, une mise à jour annuelle des tarifs est possible, conformément à l'article 8 de la Convention Tripartite.

Le règlement par l'utilisateur au propriétaire des frais de location des installations sportives, s'effectuera sur la base des heures E.P.S. réellement effectuées et non sur la base des heures de réservation, sauf si l'utilisateur n'a pas prévenu le propriétaire de l'annulation d'un créneau au minimum 15 jours à l'avance.

b) Modalités de paiement

La participation de l'utilisateur aux frais de fonctionnement donnera lieu, de la part du propriétaire, à une facturation au mois de juillet, qui correspondra à l'emploi des installations par l'utilisateur.

Cette facture sera payable, par l'utilisateur, à terme échu, au plus tard dans les 30 jours à compter de sa réception dans l'établissement scolaire.

Les volumes d'heures de réservation pour 2021-2022 (du 2 septembre 2021 au 6 juillet 2022) sont les suivants :

ACTIVITE SPORTIVE PRATIQUEE		Nombre d'heures d'utilisation	Tarif horaire	Montant total
<input type="checkbox"/> Activité pratiquée dans le cadre du référentiel	Typologie et nom de l'équipement utilisé	Heures réservées : Heures utilisées :		
Nom de l'activité sportive Classe : Nombre d'élèves :	Type : Nom :	Heures réservées : Heures utilisées :		
<input type="checkbox"/> Activité pratiquée en dehors du cadre du référentiel (activité sportive dite exceptionnelle)	Type : Nom :	Heures réservées : Heures utilisées :		
Nom de l'activité sportive				
TOTAL GENERAL A REGLER PAR L'UTILISATEUR, AU PROPRIETAIRE DE L'EQUIPEMENT SPORTIF				

Cocher l'activité sportive concernée

ARTICLE 5 – INDISPONIBILITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Le propriétaire se réserve le droit d'exécuter les travaux qu'il jugerait utiles pour la conservation des installations sportives et leur environnement. Il s'engage à informer l'utilisateur de l'indisponibilité des équipements concernés, au moins trente (30) jours avant la date d'effet, en précisant la durée.

Toutefois, en cas de force majeure (calamités naturelles, incendies, prescriptions de sécurité...), le propriétaire effectuera les travaux nécessaires, immédiatement et sans délai de préavis.

Dans tous les cas d'indisponibilité du fait du propriétaire, qu'elle qu'en soit la cause ou la durée, les heures non attribuées seront exemptes de facturation. En revanche, l'utilisateur ne pourra prétendre à aucune indemnité particulière au titre d'un quelconque dédommagement.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Article 6-1 : Qualité des équipements

Les équipements affectés aux installations doivent être en état de fonctionnement et sans danger pour l'utilisateur.

Le propriétaire doit s'assurer que le règlement intérieur de chaque installation sportive est affiché et visible par l'utilisateur.

Article 6-2 : Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement relatives à la propreté, l'entretien et la maintenance des installations sportives et de leurs équipements relèvent du propriétaire.
Celui-ci s'engage, notamment, à prendre toutes dispositions pour que l'utilisateur puisse en bénéficier dans des conditions normales de fonctionnement.

Article 6-3 : Hygiène et sécurité

Le propriétaire doit s'assurer que les équipements immobiliers ou mobiliers liés aux installations mises à disposition soient conformes au décret n° 96-495 du 4 juin 1996, aux circulaires du 9 mars 1994 et du 13 juillet 2004 ou à la nouvelle réglementation en vigueur.

Le propriétaire assume les responsabilités qui lui incombent, et notamment le maintien de l'équipement en conformité avec les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Le propriétaire s'engage à donner accès (au sein ou à proximité immédiate de l'installation sportive) à un dispositif d'appel téléphonique fixe en cas d'urgence.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

Article 7-1 : Equipements de proximité

L'utilisateur privilégie prioritairement le recours aux équipements sportifs disponibles à proximité de ses installations.

Article 7-2 : Règlement intérieur et plannings

L'utilisateur a l'obligation de respecter le règlement intérieur, l'arrêté de police et les plannings affichés dans l'installation sportive. En cas de non-respect de ces dispositions, le propriétaire pourra lui interdire l'accès, jusqu'à nouvel ordre.

Article 7-3 : Règles de sécurité

L'utilisateur prendra connaissance des règles de sécurité propres à chaque installation sportive et consultera régulièrement le cahier de suivi en matière d'entretien et y apposera toutes les observations nécessaires.

Article 7-4 : Dégradations et sinistres

L'utilisateur est responsable de la discipline dans l'enceinte des installations sportives et s'engage à prendre à sa charge les dégradations volontaires ou ne relevant pas d'une pratique courante et normale, ainsi que les réparations éventuelles et rendre ces installations et leurs équipements en l'état.

L'utilisateur signalera, par oral ou par courrier, au propriétaire tout sinistre ou toutes dégradations causées ainsi que leurs circonstances et tout problème de sécurité dont il aurait connaissance concernant aussi bien les installations sportives proprement dites que les équipements qui y sont affectés.

ARTICLE 8 – ASSURANCES

Les assurances couvrant les dommages subis par le bâtiment et son contenu du fait notamment des risques d'incendie, d'acte de vandalisme et d'attentat, de catastrophe naturelle, de tempête, neige et grêle, d'explosion, de dommage électrique, de foudre, de fumées et de dégât des eaux sont à la charge du propriétaire

Celui-ci est par ailleurs tenu de souscrire, pendant la durée de la convention, une assurance couvrant les dommages de toute nature pouvant être subis par les usagers des installations sportives ou par l'utilisateur.

ARTICLE 9 – DUREE, MODIFICATION ET RESILIATION

Article 9-1 : Durée

La présente convention cadre est conclue du 2 septembre 2021 au 6 juillet 2022.

Article 9-2 : Modalités de dénonciation

Toute demande de dénonciation se fera par courrier recommandé avec accusé de réception en respectant un préavis de deux mois.

Article 9-3 : Avenant

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant conclu dans les mêmes formes et conditions que celle-ci.

Article 9-4 : Litiges

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Limoges – 1 Cours Vergniaud – 87000 LIMOGES.

Les parties peuvent résilier la convention bipartite si les installations sportives sont utilisées à des fins non-conformes aux obligations contractées par celles-ci ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

Il est joint à la convention, une copie de l'avis de la dernière commission de sécurité relatif aux équipements utilisés.

Fait à....., le

Pour l'utilisateur,
Le Proviser,

Pour le propriétaire,
Le Président,

Prénom Nom

Gil Avérous

64 : Annulation de location du Mach 36 - Remboursement des arrhes versées par la Banque Populaire

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

Compte-tenu du contexte sanitaire, l'Assemblée générale de la Banque Populaire qui devait se tenir au Mach 36 le 11 mai dernier a été annulée.

A titre exceptionnel, il est proposé une remise gracieuse et le remboursement des arrhes versées d'un montant de 3053,14€.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder le remboursement de 3053,14€ à la Banque Populaire.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Développement du territoire et Attractivité 15 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021

65 : Rapport d'Activités et de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux pour l'année 2020

Le rapporteur : M. Gil AVEROUS

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du CGCT, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole a élaboré son rapport d'activités pour l'année 2020.

Ce bilan retrace les actions menées ou engagées, dans le cadre des services quotidiens apportés à la population et des projets structurants pour le territoire. Il dessine également les perspectives pour l'année 2022.

Le présent rapport doit faire l'objet d'une communication des Maires auprès de leurs conseils municipaux, en séance publique.

Pour la sixième année consécutive, le rapport d'activités a été réalisé conjointement au rapport de développement durable, permettant d'obtenir un document commun, dans un souci de cohérence et de simplification.

Il concerne l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux. La structuration du rapport distingue clairement les deux entités juridiques pour davantage de lisibilité.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre connaissance de ce rapport.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 14 juin 2021

Commission Développement du territoire et Attractivité 15 juin 2021

Commission finances et affaires générales 16 juin 2021